

An illustration of a person's head and shoulders against a solid red background. The person has dark, curly hair and is wearing a dark blue shirt. Their face is white and features the title of the guide in black, hand-drawn, uppercase letters. The text is arranged in five lines, with the last line being shorter and positioned lower on the face.

FAIRE FACE
AU DÉFI DU
PROFILAGE
ETHNIQUE
EN EUROPE

Guide à l'intention des militants
et des organisateurs de campagne

OPEN SOCIETY
JUSTICE INITIATIVE

REMERCIEMENTS

Ce guide a été rédigé par Zsolt Bobis, Rebekah Delsol, Maryam H'madoun, Lanna Hollo, Susheela Math et Rachel Neild, de l'équipe *Fair and Effective Policing* de l'Open Society Justice Initiative (OSJI). Brooke Havlik, responsable de la communication d'Open Society Foundations (OSF), y a également contribué de manière notable, sans oublier l'aide apportée par Michèle Eken, titulaire de la bourse Aryeh Neier d'OSF.

Les exemples et études de cas ont été fournis par des membres d'organisations qui œuvrent en première ligne dans la lutte contre le profilage ethnique et les abus policiers en Europe et aux États-Unis, notamment StopWatch, Controle Alt Delete, Amnesty International Pays-Bas, En finir avec les contrôles au faciès, Eclorre, Maison Communautaire pour un Développement Solidaire (MCDS, Paris 12), WeSignIt, Plataforma por la Gestión Policial de la Diversidad, Rights International Spain, SOS Racisme Catalunya, The Hungarian Helsinki Committee, Hungarian Civil Liberties Union (HCLU), la plateforme Belge Stop Ethnic Profiling et Communities United for Police Reform.

Nous tenons à exprimer notre gratitude toute particulière envers Dionne Abdoelhafiezkhani, Alice Achache, Rami Al-khamisi, Kairé Ba Dejuan, Mpanzu Bamenga, Slim Benachour, Nesrine Benyakhlaf, Lea Bouaroua, Yassine Boubout, Magda Boutros, Sarah Chander, Tanzil Chowdhury, Anne Claeys, Issa Coulibaly, Cristina de la Serna Sandoval, Jean-Marie Fardeau, Rémy Farge, Katrina Ffrench, Sarah Flanagan, Stanis Gallen, Merel Hendrickx, Nina Henkens, Shaban Jah, Eszter Jovánovics, Eric Kind, Jelle Klaas, Gerbrig Klos, Attila Janos Lakatos, Roxy Legane, Jose Lopez, Esther Mamadou, Isabelle Mamadou, Omer Mas Capitolin, Nicha Mbuli, Luis Mendoza Carmona, Zeshan Muhammad, Tarek Naguib, Ngoy Ngoma, Karolien Ory, Youssef Ouled, Jair Schalkwijk, Michael Shiner, Kathleen Van Den Daele, Eveline Vandevelde, Lydia Vicente, Mohamed Wa Baile, Patrick Williams, Rosalind Williams and Baki Youssoufou pour leurs précieuses contributions au présent guide mais aussi plus généralement pour leur collaboration dans la lutte contre le profilage ethnique.

Nous remercions également tous les participants à la réunion organisée par l'OSJI à Valence du 28 au 30 juin 2019. Leurs éclairages et leurs commentaires nous ont aidés à donner forme à ce guide et à le structurer de façon à le rendre plus pertinent, plus actuel et plus accessible.

Nous exprimons tout particulièrement notre profonde gratitude à Maité De Rue, collègue d'OSJI, et à Clara Grosset et Anna Defour, collègues d'OSIFE, pour leurs efforts de révision de la version française de ce guide.

Enfin, nous exprimons notre profonde reconnaissance, pour leurs efforts et contributions innombrables, invisibles mais essentiels, aux autres collègues d’OSF et aux nombreux acteurs locaux impliqués dans les actions en justice, la mobilisation et l’organisation de même que le plaidoyer et les campagnes contre le profilage ethnique dans plusieurs pays de l’UE.

La révision et la direction éditoriales du présent guide ont été assurées par David Berry, Erika Dailey, James A. Goldston et Robert O. Varenik.

Copyright © 2021 Open Society Foundations



Cette publication est disponible en format PDF sur le site web de l’Open Society Foundations sous une licence Creative Commons qui autorise la copie et la distribution de la publication, uniquement dans son intégralité, à condition qu’elle soit attribuée à Open Society Foundations et utilisée à des fins éducatives ou de politique publique non commerciales. Les photographies ne peuvent pas être utilisées séparément de la publication.

ISBN: 978-1-940983-93-6

DOI: 10.34880.7ea1-my02

Publié par :

Open Society Foundations
224 West 57th Street
New York, NY 10019, USA
www.OpenSocietyFoundations.org

Pour plus de renseignements, contactez :

Maryam H’madoun
Open Society Justice Initiative
Maryam.Hmadoun@OpenSocietyFoundations.org

Conception et mise en page: Ellery Studio, Berlin

Art de la couverture: Brady Kuehl

Impression: Druckhaus Sportflieger

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1: COMPRENDRE LE PROBLÈME	8
Enseignements	9
Définir le problème	10
Mettre les pratiques policières à l'épreuve de la loi	13
Mettre au point une stratégie de changement	18
CHAPITRE 2: DOCUMENTER LE PROFILAGE ETHNIQUE	30
Enseignements	31
Les fondamentaux de la documentation	32
Les difficultés à documenter le profilage ethnique	34
Méthodes et approches	36
CHAPITRE 3: APPROCHE COMMUNAUTAIRE, CAMPAGNES ET CRÉATION DE COALITIONS	56
Enseignements	57
Cartographier les communautés et les populations	58
Répondre aux préoccupations pratiques des populations	60
L'approche communautaire de la question du profilage ethnique	63
Coopération et création de coalitions	69
Obstacles possibles à la création d'une coalition	72
CHAPITRE 4: STRATÉGIE DE COMMUNICATION	76
Enseignements	77
Élaboration d'un plan de communication	78
Travailler avec les médias	82
Réseaux sociaux	93

CHAPITRE 5: DEMANDES POLITIQUES ET PLAIDOYER	94
Enseignements	95
Qu'est-ce qui doit changer ?	96
Mettre au point une stratégie de plaider	99
Formuler les demandes qui seront au cœur de votre plaider	102
Quelques demandes de réformes autour du profilage ethnique fréquentes	104
Qui faut-il convaincre ?	110
Par quels moyens ?	112
CHAPITRE 6: S'APPUYER SUR LA LOI ET LE DROIT	118
Enseignements	119
L'intérêt du recours au droit	120
Problèmes posés par le recours à la loi	121
Comment recourir à la loi	126
Les points essentiels d'une stratégie juridique	135
CHAPITRE 7: RELATIONS AVEC LA POLICE	148
Enseignements	149
Relations avec la police : le pour et le contre	149
Quand nous parlons de « la police », de qui s'agit-il au juste ?	152
Les défis à relever pour impliquer la police	155
Les différentes modalités de l'implication de la police	160
CHAPITRE 8: SOUTENIR DANS LA DURÉE LES MILITANTS ET LES MOUVEMENTS	166
Enseignements	167
Motivation, sentiment de culpabilité, surmenage et limites personnelles	168
La tentation de juger l'autre et la gestion des conflits internes	173
Le double fardeau du militant racisé	175
La bonne santé et les ressources du mouvement	177
Le rythme du changement	182
NOTES DE BAS DE PAGE	186

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE GUIDE ?

Les pouvoirs dont dispose la police pour contrôler, interroger et même fouiller les personnes qu'elle juge suspectes (quelle qu'en soit la raison) sont souvent la source d'une profonde inquiétude pour les minorités ethniques en Europe.¹ Les contrôles policiers, qui peuvent sembler anodins aux yeux des populations majoritaires et leur apparaître comme de simples interruptions de courte durée dans la routine quotidienne (un inconvénient tout à fait justifié au nom d'une sécurité accrue), sont souvent porteurs de craintes, de traumatismes et d'humiliations considérables pour les minorités ethniques, raciales et religieuses. Non seulement le fait d'être contrôlé par la police ou d'autres services de sécurité est intrusif et intimidant, mais un contrôle et une fouille injustifiés ou un contrôle d'identité « de routine » peuvent également entraîner des bavures, des violences, et parfois la mort.

Des études quantitatives et qualitatives montrent que la police contrôle beaucoup plus souvent les membres de groupes racisés que les personnes issues de la population majoritaire. Les contrôles touchant de manière disproportionnée certaines minorités sont souvent motivés par des considérations de race, d'appartenance ethnique, de religion ou d'origine nationale. Cette pratique, qui consiste à s'appuyer sur des caractéristiques personnelles pour prendre des décisions concernant des personnes soupçonnées d'être impliquées dans des activités criminelles, porte un nom : le « profilage ethnique », aussi appelé « contrôle au faciès ». Cette pratique est discriminatoire et constitue une violation des droits humains. Il a également été démontré qu'elle porte atteinte à la confiance des populations envers la police, rendant ainsi les personnes moins susceptibles de signaler des délits ou de coopérer avec la police : l'efficacité des forces de l'ordre, dans la résolution des crimes comme dans le maintien de l'ordre et la protection des populations, s'en trouve ainsi réduite.

Le profilage ethnique (c'est-à-dire les « contrôles au faciès ») est à la fois discriminatoire et contre-productif. Comme on le verra tout au long de ce guide, les dégâts qu'il cause amènent les militants de terrain et les organisations de la société civile de divers pays à contester ces pratiques et à tenter de les contrer. Depuis dix ans, l'équipe « Fair and Effective Policing » de l'Open Society Justice Initiative (OSJI) joue un rôle important dans ce combat, en travaillant de concert avec les acteurs locaux et les communautés, au sein de l'UE et, d'une manière plus limitée, aux États-Unis.

Bien qu'il existe tout un éventail de pratiques et d'inégalités structurelles résultant d'un maintien de l'ordre inéquitable, qui toutes méritent l'attention et appellent une contestation tant politique et juridique, l'OSJI s'est concentrée sur les pratiques discriminatoires en matière de contrôles et de fouilles, qui sont souvent la première confrontation entre la police et les

communautés touchées. L'équipe Fair and Effective Policing a pris part à des activités de recherche, plaidé cette cause à l'échelon national et international, porté des recours devant les tribunaux nationaux et supranationaux (notamment européens), et soutenu diverses campagnes visant à mettre en place des réformes de la police et des réformes politiques. Au fil de ses activités, l'Open Society Justice Initiative a produit plusieurs publications sur le profilage ethnique, notamment des rapports d'impact, des fiches d'information, des manuels présentant des recommandations de réforme à l'intention de la police et des responsables politiques, des recueils de jurisprudence à l'intention des juristes et des avocats, des rapports et des ressources à destination de la police sur les formulaires (ou récépissés) de contrôle et sur les données concernant ces contrôles, ainsi que des expositions photographiques. Toutefois, le présent guide est la première publication de l'Open Society Justice Initiative qui s'adresse principalement aux militants locaux issus des communautés et aux autres acteurs (de terrain) de la société civile. Son objectif est de fournir un ensemble d'outils et de ressources aux militants qui cherchent à s'opposer au profilage ethnique par la police. On y trouvera un aperçu des principales leçons apprises sur le terrain, des considérations stratégiques ainsi qu'un panorama de ce qui se passe dans ce domaine au niveau international..

Ce guide s'appuie sur le travail de l'OSJI ainsi que sur celui de ses partenaires sur le terrain. Nous avons passé en revue les documents et ressources existants et les avons évalués en fonction de leur impact et des investissements qu'ils requièrent. Nous nous sommes également appuyés sur des entretiens pour recueillir les points de vue

de dizaines de militants et de militantes qui luttent dans toute l'Europe contre les violences et les discriminations policières. En intégrant ainsi des exemples et des paroles d'experts venant de différents pays et contextes, nous espérons être en mesure de proposer des ressources et des idées qui pourront servir aux acteurs de terrain. Le présent ouvrage ne se veut cependant pas un recueil exhaustif de tous les activités militantes qui touchent au profilage ethnique : plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Aussi avons-nous préféré tenter d'en extraire les principales leçons et de fournir des exemples qui illustrent les matériaux et ressources disponibles.

Nous espérons que ce guide sera une source d'inspiration pour tous ceux qui souhaitent mettre fin au profilage ethnique et assurer la sécurité des populations.



SELON LEURS PROPRES TERMES:

Les citations tirées de ces entretiens (parfois légèrement modifiées par souci de clarté) figurent dans le corps du texte ou sont mises en avant, de manière anonyme, par des encarts², et indiquées par ces icônes.

CHAPITRE 1

COMPRENDRE LE PROBLÈME



Rosalind Williams, plaignante dans une affaire de profilage ethnique en Espagne, qui a abouti à une décision inédite du Comité des droits de l'homme de l'ONU, photographiée à Madrid le 17 novembre 2018.

© Ed Kashi/VII pour Open Society Foundations

Les populations issues de minorités ethniques font face à de nombreuses formes de discriminations, y compris de la part des forces de l'ordre, et à des maltraitances policières. Les campagnes de lutte contre les discriminations seront d'autant plus efficaces qu'elles auront une idée précise du phénomène spécifique auquel elles s'attaquent, ainsi que des approches spécifiques qu'elles mettront en œuvre pour parvenir au changement souhaité.

L'expérience a montré qu'il est utile de commencer par les trois étapes suivantes, qui seront abordées dans le présent chapitre :

1. mettre au point une définition et une délimitation claires du problème ;
2. procéder à une analyse approfondie des lois et des normes qui rendent illégale la discrimination par la police ; et
3. élaborer une stratégie et des tactiques qui conduiront au changement souhaité.

ENSEIGNEMENTS

- L'adoption d'une définition claire du profilage ethnique, qui cerne bien le phénomène tout en restant axée sur le maintien de l'ordre et l'application de la loi, est un premier pas essentiel pour construire efficacement les actions à mener.
- Il est important de bien connaître les normes internationales et supranationales (notamment européennes) qui permettent de contrer le profilage ethnique, afin d'évaluer les lacunes dans les lois et règlements nationaux et locaux, ainsi que dans les directives opérationnelles de la police, et de plaider en faveur de protections juridiques et de réformes législatives.
- Une étape essentielle consiste à établir dès le début une stratégie qui définisse les priorités en fonction des capacités et des ressources disponibles, ainsi qu'un plan d'action.
- Une telle stratégie permet d'identifier les cibles des activités de plaidoyer, et peut comporter différentes sous-stratégies, par exemple une stratégie juridique ou une stratégie de communication.
- Cette stratégie ne doit pas être figée mais doit pouvoir évoluer après avoir été évaluée avec soin au fil des apprentissages.

Définir le problème

On parle de profilage ethnique, ou de contrôle au faciès, quand la police prend une personne pour cible en raison de son appartenance ou de son apparence et non en raison des actes qu'elle a posés.

Ainsi, le terme de « profilage ethnique » décrit le recours par les forces de l'ordre à des généralisations fondées sur l'appartenance ethnique ou raciale, la religion ou l'origine nationale, plutôt que sur des preuves objectives ou sur un comportement individuel, pour fonder leurs décisions en matière de maintien de l'ordre et/ou d'enquête au sujet des personnes pouvant être mêlées, ou avoir été mêlées, à des activités délictueuses.³ Le profilage ethnique se manifeste le plus souvent à travers les décisions prises par les agents de police concernant les personnes à contrôler, à qui demander leurs pièce d'identité, à interroger, à fouiller et parfois à interpeller. Le profilage ethnique peut découler des décisions discrétionnaires de chaque agent, de préjugés institutionnalisés ancrés dans les structures et la culture policières, ainsi que des attitudes sociales et des choix politiques qui façonnent les institutions et leurs orientations.⁴

Pourquoi est-il important de bien définir ce terme ? Parce qu'il existe des définitions concurrentes du profilage ethnique, et qu'une certaine confusion est entretenue de manière insistante autour de ce que l'on entend par « profilage ethnique » dans le domaine des activités de police. Il est donc essentiel de s'appuyer sur une définition précise pour bien cerner le problème et y maintenir l'attention, mais aussi pour pouvoir contester les définitions trompeuses qui confondent des formes légitimes et des formes illégales de profilage, ou qui cherchent à justifier des pratiques policières illégales.

L'une des difficultés auxquelles se heurte fréquemment l'adoption d'une définition est la tentation d'utiliser le terme de « profilage ethnique » au sens large, pour englober un ensemble de pratiques discriminatoires allant au-delà des interactions avec les forces de l'ordre. Il est vrai que différentes formes de discrimination suivent des schémas similaires, et que certaines d'entre elles peuvent conduire par la suite à des confrontations avec les forces de l'ordre. Pour autant, utiliser ce terme pour englober de multiples formes de discrimination risque de prêter à confusion. Le choix de la forme particulière de discrimination sur laquelle se concentrer permet une vision claire et des messages ciblés, deux éléments essentiels pour plaider une cause de manière efficace.

Le profilage ethnique, qui est discriminatoire et illégal, est souvent confondu avec d'autres formes, légales elles, de profilage par la police ; il s'agit notamment du profilage criminel et des descriptions détaillées (ou profils) de suspects. Le profilage criminel consiste à analyser certains types de crimes pour en dégager des facteurs communs et élaborer ainsi des « profils de criminels » qui ont une certaine valeur pour l'enquête ; il est le plus souvent utilisé quand on

recherche des violeurs ou des tueurs en série. Les profils ou descriptions détaillées de suspects représentent pour leur part un aspect fondamental de nombreuses enquêtes portant sur des crimes ou délits où la victime s'est trouvée en contact avec l'auteur. La description du suspect peut inclure son apparence raciale ou ethnique, ce qui est tout à fait acceptable pour autant que la description soit par ailleurs raisonnablement détaillée. Mais certaines descriptions de suspects sont tellement vagues (« homme nord-africain portant un jean et des baskets ») que si la police se fonde sur elles pour décider qui contrôler, interroger ou fouiller, on peut alors parler de profilage ethnique. La police a l'obligation professionnelle de chercher à obtenir des renseignements plus spécifiques pour orienter l'enquête, lorsqu'elle reçoit des descriptions trop générales, comme elle le ferait très probablement s'agissant d'auteurs blancs.⁵

D'autres formes de profilage criminel peuvent inclure l'origine ethnique ou nationale, notamment dans le cadre d'enquêtes sur la criminalité organisée. Mais ces renseignements doivent être à jour et précis, car les groupes criminels peuvent facilement modifier le profil de leurs passeurs ou autres « associés » pour contourner un profil évident ou connu. La question essentielle ici est de savoir si les caractéristiques personnelles des suspects (comme la race, l'origine ethnique, la religion ou l'origine nationale présumées) sont fondées sur des renseignements précis et à jour, et viennent à l'appui d'autres indices spécifiques à cette forme de criminalité, ou bien si ces facteurs personnels ont joué un rôle dans la formation des soupçons. Cette définition, établie par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Timichev* (voir ci-dessous), limite strictement l'utilisation de facteurs personnels prohibés, tels que la race, l'appartenance ethnique ou la religion présumées, dans la prise de décision en matière de police. Il est important de préciser que, s'il peut y avoir des utilisations légales de l'appartenance ethnique dans le cadre des activités policières, il n'existe cependant pas de profilage ethnique légal : « profilage ethnique » n'est autre que le terme technique décrivant une discrimination illégale dans les pratiques de la police ou des forces de l'ordre.⁶

Il convient également de bien distinguer la pratique institutionnelle du profilage ethnique des infractions pénales qui peuvent être commises par des agents à titre individuel, telles que les injures ou violences raciales. Dans de nombreux pays, l'impunité de la police en ce qui concerne le recours à la violence physique et verbale est tellement ancrée que certaines personnes en sont venues à accepter les contrôles policiers constants comme relativement anodins. Cependant, le profilage ethnique par les services de police tout comme les maltraitements raciaux commis par des agents individuels augmentent la méfiance des personnes contrôlées envers la police. La perte de légitimité de la police qui résulte d'une action policière disproportionnée et injuste conduit souvent à une escalade et à une augmentation des incidents de violence et de langage explicitement racistes. Il est important d'exiger des normes de non-discrimination plus élevées pour les institutions policières, tout en gardant à l'esprit que pour certaines communautés, la lutte contre les violences policières est parfois la priorité.

Le profilage ethnique peut se produire lors :

- de contrôles d'identité
- de contrôles avec fouille
- de contrôles aux frontières ou douaniers
- d'amendes ciblées
- de descentes de police
- d'inspections de véhicules
- d'activités de surveillance

Il peut être le fait :

- de la police locale, nationale ou civile
- d'agents des services de l'immigration
- d'agents des douanes ou de la police aux frontières
- de recherches algorithmiques dans des bases de données
- de l'anti-terrorisme et de ses pratiques
- d'agents de sécurités privés, employés par l'État

Le racisme et la violence intentionnels sont des actes criminels et peuvent entraîner des poursuites pénales à l'encontre de leur auteur. Cependant, ces poursuites pénales, bien que nécessaires, ne portent que sur les actions d'un seul individu : elles ne s'attaquent donc pas au racisme institutionnel qui sous-tend la persistance de tendances disproportionnées dans les actions policières. Les données disponibles montrent que dans tous les pays d'Europe, des préjugés profondément ancrés sont à l'origine de schémas discriminatoires dans les activités de police ; ces pratiques sont non seulement illégales mais aussi inefficaces. Comme l'explique la section suivante, le droit opère une distinction entre les discriminations directes (ou intentionnelles) et les discriminations indirectes, qui se produisent par exemple lorsque les pratiques ou les orientations institutionnelles conduisent à une focalisation disproportionnée sur les minorités visibles, entraînant la sur-criminalisation de ces dernières. Au chapitre 6, nous examinerons les possibilités de contestation juridique du profilage ethnique en tant que tendance issue de ces pratiques.

Mettre les pratiques policières à l'épreuve de la loi

La définition claire et précise du profilage ethnique et la distinction entre les activités de police légales et illégales repose sur les normes juridiques applicables. Ces normes s'articulent en normes internationales, régionales (notamment européennes) et nationales, et des formes variées de recours juridiques existent également à chacun de ces niveaux. Dans un monde idéal, une fois que la prévalence et la nocivité auraient été démontrées, les autorités et les institutions s'attacheraient à y mettre fin. En règle générale, ce n'est toujours pas le cas. Heureusement, la législation exprime l'engagement de l'État à l'égard des valeurs fondamentales, notamment la non-discrimination. Les efforts déployés pour mettre fin au profilage ethnique (y compris par le biais de recours en justice) visent donc à garantir que les États respectent ces engagements.

Lois et normes internationales

Les droits à l'égalité de traitement, à une procédure régulière et équitable tout comme à la réparation des torts sont des principes fondamentaux. Le profilage ethnique par la police contrevient au droit de ne pas faire l'objet d'une discrimination, mais également au droit à la vie privée, car le fait d'être fouillé, surtout en public, est souvent intrusif. Selon les circonstances et la durée du contrôle et des procédures qui s'ensuivent, le profilage ethnique peut également enfreindre les droits à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté de réunion, à la liberté de circulation et à la liberté de religion (lorsque le spectre du profilage ethnique décourage un individu de montrer sa foi ou de se rendre dans un lieu de culte).

Le droit international et les obligations découlant des traités des Nations unies établissent des normes claires en matière de non-discrimination. Si la norme juridique contre la discrimination est universelle et fondamentale, tous les traitements différentiels n'en constituent pas pour autant une discrimination. Les principes clés permettant de juger si une action satisfait à la norme sont la légitimité, la proportionnalité et la nécessité. L'Open Society Justice Initiative a publié des synthèses juridiques sur ces normes et a contribué à la promulgation de la jurisprudence régissant le profilage ethnique dans le système des droits de l'homme des Nations unies⁷ et dans le système régional européen des droits de l'homme.⁸



Une manifestante tient une pancarte sur laquelle on peut lire: "La police m'arrête en raison de la couleur de ma peau", à Barcelone, Espagne, le 23 mars 2019. © Paco Freire/SOPA/Getty

[L]e Comité ne peut que conclure que l'auteur a été sélectionnée pour le contrôle d'identité en question uniquement en raison de ses caractéristiques raciales et que ces caractéristiques ont été le facteur décisif pour qu'elle soit soupçonnée de comportement illégal. En outre, le Comité rappelle sa jurisprudence selon laquelle toute différenciation de traitement ne constitue pas une discrimination si les critères de cette différenciation sont raisonnables et objectifs et si le but est d'atteindre un objectif légitime au regard du Pacte. En l'espèce, le Comité est d'avis que les critères de caractère raisonnable et objectif n'ont pas été remplis. En outre, l'auteur n'a reçu aucune satisfaction, par exemple sous la forme d'excuses, en guise de réparation.

**Le Comité des droits de l'homme des Nations unies dans l'affaire Rosalind Williams
Lecraft c. Espagne (27 juillet 2009)⁹**

[A]ucune différence de traitement fondée exclusivement ou de manière déterminante sur l'origine ethnique d'un individu ne peut passer pour objectivement justifiée dans une société démocratique contemporaine, fondée sur les principes du pluralisme et du respect de la diversité culturelle.

**Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Timichev c. Russie
(13 décembre 2005)¹⁰**

Outre le droit des traités et la jurisprudence (qui revêtent un caractère obligatoire), un nombre croissant de « normes non contraignantes » sur le profilage ethnique ont été élaborées tant au niveau des Nations unies qu'au niveau européen. Une norme non contraignante fournit des orientations juridiques et politiques, et parfois pratiques, aux décideurs politiques, aux autorités judiciaires et à la police dans l'interprétation de la loi. Ces normes « douces » ne sont pas contraignantes au sens où leur respect ne peut pas faire l'objet du jugement d'un tribunal, mais elles peuvent cependant avoir (et c'est effectivement le cas) une influence considérable sur les décisions politiques, sur les opinions des juges et sur les pratiques policières. Les rapports et recommandations du rapporteur spécial des Nations unies sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée¹¹, du

Comité des Nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), de la Commission européenne sur le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe¹² et de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) constituent un important corpus de normes non contraignantes sur le profilage ethnique.¹³ Nombre de ces organismes ont également pour fonction cruciale de rédiger des rapports, et certains procèdent à un examen régulier des pratiques des différents pays.

L'ECRI est consciente des difficultés dans lesquelles travaille la police. Elle n'ignore pas que la réalité quotidienne de la lutte contre la criminalité, y compris le terrorisme, pose de réels défis à relever. Toutefois, l'ECRI est convaincue que le racisme et la discrimination raciale, y compris le profilage racial, ne peuvent pas constituer une réponse acceptable à ces défis. Premièrement, parce qu'ils constituent une violation des droits de l'homme. Deuxièmement, parce qu'ils renforcent les préjugés et les stéréotypes concernant certains groupes minoritaires et légitiment aux yeux de la population le racisme et la discrimination raciale à leur encontre. Troisièmement, parce le profilage racial n'est pas efficace et peut conduire à réduire la sûreté des individus plutôt qu'à la renforcer. L'ECRI considère que la confiance placée dans la police par tous les éléments d'une société renforce la sécurité générale. Il est impossible en effet pour la police de travailler efficacement - particulièrement quand il s'agit de relever certains défis liés à la sécurité - sans la coopération de l'ensemble des éléments de la société, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires.

Recommandation de politique générale n° 11 de l'ECRI

Lois et normes nationales

Les militants qui entreprennent de s'attaquer au profilage ethnique commencent souvent par effectuer une analyse juridique approfondie afin de déterminer si les lois nationales prévoient les normes et les garanties nécessaires contre la discrimination policière. Les discriminations sont prohibées par les constitutions de tous les pays européens, et beaucoup d'entre eux disposent également d'une législation spécifique contre la discrimination ; certaines de ces lois comprennent des dispositions particulières au service public, mais il

reste toutefois courant de n'y trouver aucune référence explicite aux activités policières. Les pouvoirs de la police, et notamment celui de procéder à des contrôles d'identité, à des interpellations et à des fouilles, sont généralement énoncés dans un code de procédure pénale. Or, il n'est pas rare de constater que ces codes de procédure pénale ne comportent pas de normes spécifiques relatives à la non-discrimination. Des organisations issues de la société civile ont analysé les législations nationales pertinentes à la discrimination dans de nombreux pays de l'UE, notamment en Autriche, en Belgique, au Danemark, en France, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suisse et au Royaume-Uni.¹⁴

La police reçoit généralement ses instructions par le biais de protocoles opérationnels (ou circulaires), de codes de conduite et d'autres types d'orientations relatives à l'interprétation des normes juridiques et à la mise en pratique des pouvoirs de police. Dans certains cas, ces documents se penchent de façon détaillée sur le recours à des facteurs tels que la race et l'appartenance ethnique (*Code A de la loi sur la police et les preuves en matière pénale* au Royaume-Uni, par exemple), mais de nombreux pays ne fournissent aucune instruction spécifique en la matière. En Espagne, le ministère de l'intérieur a publié une circulaire demandant aux agents de ne pas faire de discrimination lors des contrôles d'identité, mais elle contient peu de détails pratiques. Certains pays se sont également dotés de codes de déontologie professionnelle, comme le *Code de Déontologie de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale* en France.¹⁵

Lorsque les lois nationales n'interdisent pas le profilage ethnique, il est fréquent de constater que la police manque aussi d'orientations opérationnelles quant à ce qui constitue un recours prohibé ou légitime à des caractéristiques personnelles tels qu'entre autres l'appartenance raciale ou ethnique et la religion. L'analyse de ces lacunes dans les instructions permet de plaider en faveur d'une amélioration des normes tant législatives qu'opérationnelles, notamment par l'établissement de normes claires régissant tous les pouvoirs conférés à la police, ainsi que d'une norme de suspicion raisonnable pour les contrôles et les interpellations. Ces normes juridiques forment ensuite le socle d'une clarification des instructions opérationnelles, de la formation et de la supervision (voir le chapitre 5 pour une discussion détaillée des réformes liées à l'établissement de normes claires relatives aux pouvoirs de la police).

Questions clés susceptibles d'être mises au clair par les normes juridiques nationales :

- Dans quels textes les normes de non-discrimination sont-elles établies ? Font-elles l'objet d'une inclusion explicite dans les lois qui définissent des pouvoirs de police spécifiques ?
- Les pouvoirs de la police en matière de contrôles et de fouilles sont-ils bien définis et circonscrits, sur la base du soupçon raisonnable ou de toute autre formulation de raisons spécifiques et individualisées pour effectuer un contrôle ?
- La législation prévoit-elle des mécanismes obligatoires d'enregistrement et de suivi du recours aux pouvoirs de contrôle et de fouille, ainsi que la collecte de statistiques ethniques d'ensemble pour garantir le respect des normes de non-discrimination ?
- Une supervision indépendante des pouvoirs de contrôle et de fouille est-elle prévue ?
- Les prérogatives plus larges, telles que les pouvoirs en matière d'immigration ou de lutte contre le terrorisme, sont-ils circonscrits dans l'espace et le temps quant à leur mise en œuvre, et sont-elles déployées sous l'autorité et la surveillance d'un pouvoir judiciaire ou politique indépendant ?

Mettre au point une stratégie de changement

Disposer d'une définition et d'une analyse juridique du profilage ethnique constitue le point de départ essentiel du militantisme, mais sans fournir nécessairement pour autant une stratégie immédiate et claire pour faire évoluer la situation. Avant d'investir une énergie et un temps précieux dans telle ou telle activité, il est donc crucial de réfléchir à la nature et à la localisation du problème, ainsi qu'à ce qu'il est possible de faire en vue d'apporter des changements. Pour élaborer une stratégie, il s'agit de faire des choix quant aux priorités et à l'affectation des ressources (notamment en temps et en argent), afin de tirer le meilleur profit, en termes d'effet, de moyens toujours limités. Le militantisme en matière de profilage ethnique se cristallise souvent autour d'un incident de violences policières, d'une nouvelle politique ou encore d'une nouvelle manifestation de discriminations au sein de la police. Mais les militants auront tout intérêt à tracer leur propre voie vers le changement au lieu de se limiter à réagir aux actions et aux programmes des autres.



« Nous nous efforçons d'organiser une journée stratégique chaque année. Nous affinons ainsi notre perception du problème. Il ne s'agit plus seulement des contrôles et des fouilles ; la police confisque aussi les téléphones et menotte les gens lors des contrôles. Nous essayons de continuer le suivi et l'examen des progrès réalisés afin d'élaborer une stratégie plus efficace. »

Changer la société est quelque chose de complexe. Tant de choses, dans le monde qui nous entourent, influent sur nos choix ; il est donc important d'engager la discussion, de nous doter d'une méthode, d'outils à même de nous fournir une analyse objective, d'une description claire

des buts et des objectifs, ainsi que des moyens de choisir les activités ayant les meilleures chances de produire le changement que nous souhaitons voir advenir.

Une bonne stratégie est celle qui répond aux questions « quoi ? », « comment ? », « quand ? », « où ? » et « qui ? » de manière à articuler tous les aspects du travail à une vision claire et partagée du changement. Une planification stratégique de qualité encourage à réfléchir et à faire preuve de réalisme quant au contexte, aux capacités et aux ressources. Les discussions permettent également de formuler les valeurs et les principes qui doivent se refléter dans le travail. Il n'est pas nécessaire de graver la stratégie dans le marbre : elle peut et doit être ajustée au fil du temps en fonction de l'évolution de la situation ; toutefois, une fondation solide et une bonne méthode amélioreront à la fois l'efficacité de la campagne et les possibilités de l'adapter à l'avenir.

De nombreuses ressources sur la planification stratégique sont disponibles en ligne.¹⁶ Les sections qui suivent proposent quelques exercices utiles pour comprendre le profilage ethnique et y faire face. Il ne s'agit pas de fournir un guide pratique détaillé, mais plutôt d'offrir des exemples de questions auxquelles les militants, dans différents contextes, ont été confrontés dans leur prise de décision stratégique. On ne pourra donc pas se contenter de les copier, car leur validité et leur mise en œuvre dépendent du contexte spécifique et des compétences particulières des militants et des groupes issus de la société civile qui ont décidé de s'attaquer à la question du profilage ethnique. Il s'agit simplement d'exemples anonymes dont la fonction est d'illustrer et d'inspirer.

Comprendre le problème dans votre contexte particulier

Une coalition d'ONG, de groupes issus de la société civile et de militants communautaires touchés par les discriminations policières a décidé d'élaborer une stratégie commune. Leur première étape a consisté à faire émerger une compréhension commune du problème, de ses manifestations et conséquences, de ses causes et des solutions possibles. Ils se sont servis, comme outil d'analyse, d'un « arbre des problèmes », qui donne une représentation visuelle du problème (le tronc de l'arbre), de ses causes (les racines) et des solutions (les feuilles).

Établir des objectifs, des buts et des tactiques

L'arbre des problèmes sert de socle pour développer une stratégie autour de trois buts principaux, qui se ramifient, à l'échelon inférieur, en objectifs et tactiques. On confond souvent les objectifs et les buts. Dans le cas présent, le but est le changement que vous souhaitez voir advenir, tandis que les objectifs représentent les étapes fondamentales plus modestes qui vous permettent d'atteindre votre but. Il est important que les objectifs suivent la règle **SMARTIE**, à savoir qu'ils soient **Spécifiques**, **Mesurables**, **Atteignables**, **Réalistes**, définis dans le **Temps**, **Inclusifs** et **Équitables**.¹⁷ Cette approche permet de mesurer les progrès et de rester réaliste

SOLUTIONS

Engagement des jeunes et de la communauté

Sensibilisation aux droits, soutien juridiques, espace de sécurité pour le partage et la guérison émotionnelle, renforcement des capacités, changer le point de vue de la communauté/des parents sur le profilage ethnique, former les enseignants & les éducateurs

Travail avec la police

Reconnaissance formelle du profilage ethnique, collecte de données sur les contrôles de police, engagement de la hiérarchie policière, amélioration de la supervision et de redevabilité, formation sur le profilage ethnique, évolution de la culture policière

Droit, orientations et politique

Réviser la loi et les directives afin d'interdire le profilage ethnique, exiger un organisme indépendant d'examen des plaintes contre la police/de lutte contre les discriminations ou de défense des droits humains, superviser et analyser les politiques et leur impact sur les groupes racisés, concevoir des campagnes d'information

PROBLÈME/MANIFESTATION

Le problème

Contrôles d'identité et fouilles disproportionnés, contrôle et fouille de véhicules, intimidation, violence policière, violence physique et verbale, maintien de l'ordre excessif ou insuffisant, probabilité de se trouver pris dans le système de justice pénale, saisie dans la base de données de la police, inefficacité, diminution de la confiance, absence de signalement des délits

Formes les plus récentes de profilage

Contrôles dans les bus/métros/trains/mosquées, exploitation de données, identification forcée des membres des clubs de jeunes, l'animation de jeunesse comme outil de profilage, équipes spéciales d'intervention

Personnel et psychologique

Perte de confiance/pessimisme/peur, paranoïa, insécurité/agressivité, préjugés mentaux et sociaux, restriction des possibilités, criminalisation

RACINES/CAUSES IMMÉDIATES

Racisme structurel

Normalisation et internalisation du racisme, impact durable de l'histoire (colonisation, ...), approche limitée à la présence de quelques « pommes pourries », société civile dirigée par des Blancs, médias biaisés, peu ou pas de sensibilisation aux droits dans les populations

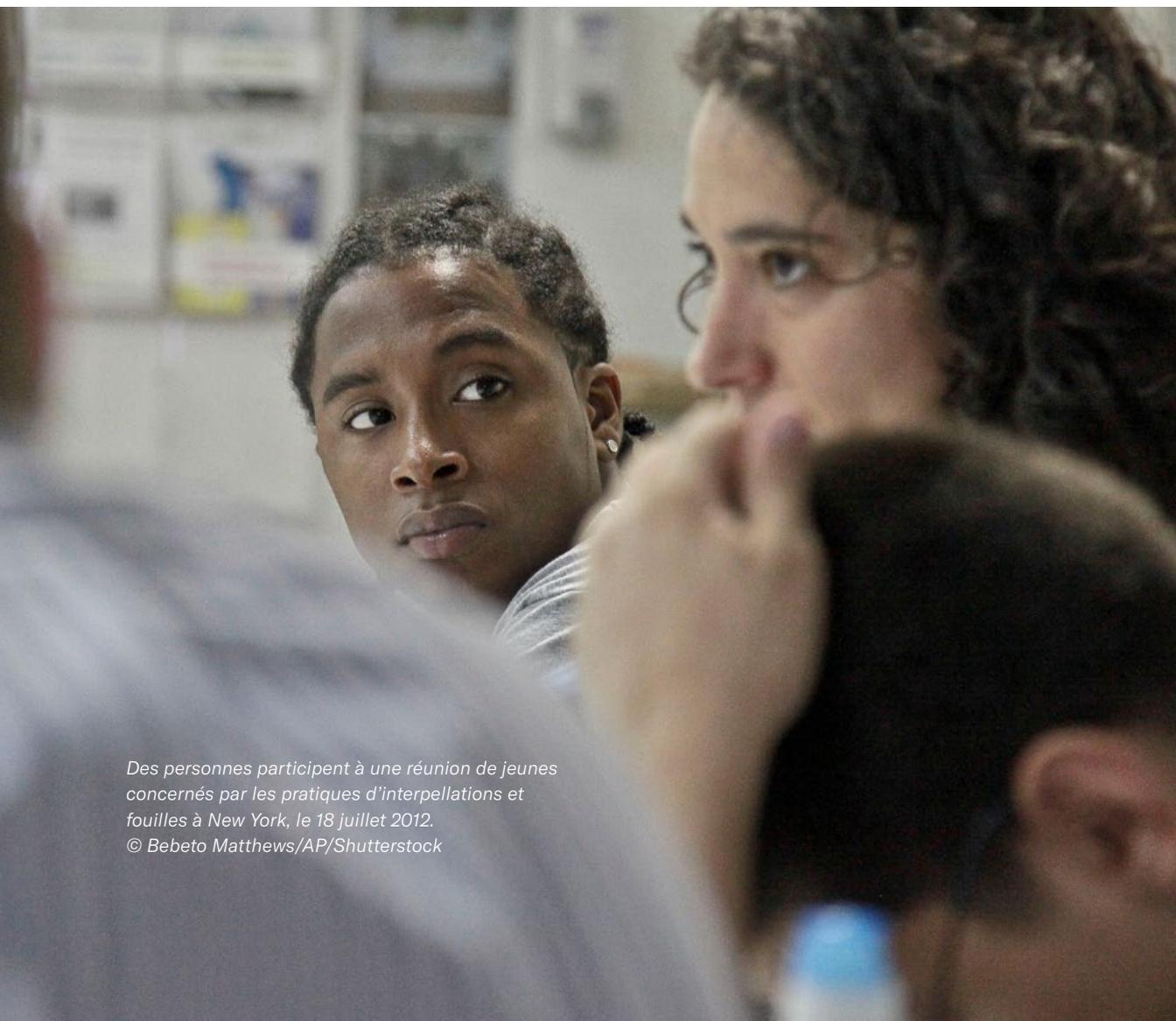
Tendances en matière de sécurité

Lutte contre le terrorisme, déradicalisation, absence de politique migratoire, militarisation, privatisation de la sécurité publique, exploitations des données et technologie, signalements à la police par les services de la jeunesse et les services sociaux

Contexte institutionnel

Formation des policiers insuffisante, accent mis sur la prévention de la délinquance, manque de leadership et de directives, absence d'organisme d'examen des plaintes totalement indépendant, supervision policière insuffisante, culture policière et loi du silence, gentrification, réduction des services sociaux et de la jeunesse, extrême-droite populaire, système juridique et judiciaire déficient, absence de données ou d'études problématiques

quant à ce qui peut être réalisé dans un laps de temps donné. L'ajout des termes « inclusif » et « équitable » permet de s'assurer que les individus et les groupes traditionnellement exclus participent aux processus, aux activités ainsi qu'à la prise de décision des campagnes, et que les objectifs fixés visent bien à remédier à la nature systémique du profilage ethnique. Les objectifs peuvent être séquencés, en identifiant les étapes réalisables par lesquelles commencer ; mais ils jalonnent aussi le cheminement vers de plus grandes victoires. Une stratégie globale devrait être complétée par une stratégie de sensibilisation distincte et spécifique ciblant divers fonctionnaires de police et responsables politiques, ainsi que par une stratégie de communication spécifique.



Des personnes participent à une réunion de jeunes concernés par les pratiques d'interpellations et fouilles à New York, le 18 juillet 2012.

© Beбето Matthews/AP/Shutterstock

BUT 1:
Les décideurs politiques reconnaissent l'existence du profilage ethnique et mettent en œuvre des réformes pour y mettre fin

BUT 2:
Les communautés touchées n'acceptent plus le profilage ethnique comme normale et déposent plainte

BUT 3:
Les policiers progressistes sont incités à collecter des données sur les contrôles

Objectif 1 : Publier des rapports démontrant l'omniprésence, l'illégalité et les conséquences du profilage ethnique

1. Étudier le cadre juridique et les normes contre la discrimination
2. Recueillir des témoignages sur la fréquence et l'impact du profilage ethnique et sur les préjudices causés aux relations entre la police et la communauté

Objectif 1: Concevoir une campagne d'information sur le profilage ethnique

1. Créer une vidéo à partir de témoignages
2. Organiser une discussion avec les jeunes issus des minorités
3. Développer l'information sur les droits dans les langues locales
4. Élaborer des formations sur le thème « Connaître ses droits »
5. Former les personnes à filmer la police

Objectif 1 : Nouer des liens avec des policiers progressistes qui peuvent sensibiliser leurs collègues au profilage ethnique

1. Identifier les agents de police progressistes au sein des différentes forces
2. Mettre en contact ces policiers progressistes avec des agents de pays plus avancés dans la lutte contre le profilage ethnique
3. Partager les bonnes pratiques au sein de la police
4. Sensibiliser la police au profilage ethnique

Objectif 2: Promouvoir des réformes contre le profilage ethnique adaptées au contexte local

1. Analyser les lacunes en matière de police de proximité, mécanismes de plaintes, supervision de la police, droits lors des interactions avec la police, collecte des données policières et protection de la vie privée
2. Élaborer un ensemble de réformes conformément au point (i)
3. Partager/débattre ces demandes de réforme avec des décideurs politiques clés
4. Réunir les parties prenantes pour présenter les demandes politiques.

Objectif 2: Soutenir les plaintes relatives au profilage ethnique

1. Recueillir les témoignages des victimes pour les rendre publics
2. Informer les victimes sur la manière de porter plainte
3. Suivre les plaintes soumises à l'organisme de promotion de l'égalité
4. Examiner les faiblesses des mécanismes de plaintes et formuler des propositions de réforme

Objectif 2: Partager avec la police les bonnes pratiques de collecte de données sur les contrôles et encourager leur mise en œuvre

1. Étudier les expériences à l'étranger sur la collecte des données de contrôles et partager les expériences et résultats avec la police
2. Encourager et soutenir un service de police à expérimenter la collecte de données de contrôles

ÉTUDE DE CAS

Développer des objectifs pour lutter contre le profilage ethnique

Une organisation néerlandaise a décidé de concentrer ses efforts sur quatre demandes adressées à la police :

1. admettre l'existence du profilage ethnique a lieu ;
2. élaborer une politique pour y remédier ;
3. mettre en œuvre cette politique de manière effective au sein de toutes les forces de police, et enfin
4. mesurer les effets de la nouvelle politique par le biais d'un suivi des contrôles de police.

L'organisation a rencontré des difficultés à chaque étape. Bien qu'elle ait réussi à faire admettre à la police que le profilage ethnique est bien une réalité, la définition du « profilage ethnique » retenue par les policiers était si étroite qu'elle ne permettait pas de rendre compte de bon nombre de leurs pratiques discriminatoires réelles. Dans la mesure où le ministère de la justice avait quant à lui adopté la définition plus large de l'UE, l'organisation a exigé que la police utilise également cette définition. En fin de compte, la police a convenu qu'il fallait agir, mais n'a pas modifié sa politique. L'organisation a ensuite élaboré une proposition d'orientation qui a influencé de manière significative le cadre finalement adopté par la police pour renforcer son professionnalisme et lutter contre le profilage ethnique.

À New York, une vaste coalition de plus de 100 groupes communautaires et ONG s'est rassemblée non seulement pour lutter contre les pratiques policières discriminatoires et abusives, mais aussi pour plaider en faveur d'autres approches, non policières, de la sécurité publique. Leur approche s'appuyait massivement sur le renforcement des capacités et du pouvoir des communautés touchées, ainsi que sur la sensibilisation du public et le soutien de ce dernier envers des changements structurels. Ces valeurs ont été intégrées à la structure et au fonctionnement de la coalition.

Les campagnes menées aux Pays-Bas et à New York ont toutes deux permis des progrès importants. La police néerlandaise reconnaît désormais que le profilage est un problème et a fait quelques premiers pas pour y remédier, mais le sujet reste sensible et fait l'objet de vifs débats. Le recours aux contrôles, aux interrogatoires et aux fouilles par les services de police de la ville de New York a considérablement diminué et les voix de la communauté se font désormais davantage entendre pour

influer sur les politiques de justice pénale, de nouveaux leaders ayant émergé de ce mouvement. Toutefois, les pratiques policières continuer de rester fortement axées sur les minorités visibles, les décès en garde à vue n'ont pas diminué et l'impunité de la police reste la règle. Le profilage ethnique est une pratique qui résiste obstinément, profondément ancrée non seulement dans la culture et les pratiques policières, mais aussi plus largement dans les attitudes sociales. Une stratégie claire peut permettre de se réjouir des réussites, tout en faisant reposer les succès progressifs sur une vision réaliste de l'ampleur du défi. Le réalisme et la célébration des réussites sont tous deux d'une importance vitale pour la résilience des mouvements de justice raciale et leur persistance dans le temps.

Analyse des parties prenantes et cartographie du pouvoir

Les parties prenantes sont tous les individus ou groupes impliqués ou touchés par une campagne. Il en existe de nombreux types, souvent définis par leur lien avec le problème. Les parties prenantes primaires comprennent les individus, les groupes ou les institutions qui sont directement concernés par la question sur laquelle porte la campagne. Les autres parties prenantes comprennent les individus, groupes ou institutions qui peuvent avoir une influence politique et qui ont la capacité d'aider à faire avancer (ou au contraire d'entraver) vos objectifs : la police, les fonctionnaires municipaux ou d'État, les partenaires, les opposants, les conseillers, les institutions, les mouvements, les médias, les donateurs et les universitaires...

L'analyse des parties prenantes est un processus de cartographie qui se décline en quatre étapes :

1. identifier qui sont les parties prenantes
2. comprendre quels sont leurs intérêts et leurs aspirations
3. évaluer le degré d'influence dont ils disposent en la matière
4. définir des stratégies pour renforcer leur soutien ou réduire leur opposition

Il est souvent d'une grande aide de procéder à une analyse des parties prenantes au tout début d'une campagne, afin de dresser la liste des différents acteurs et de s'assurer que les individus et les groupes souvent négligés participent à la planification. Il peut également être utile d'identifier les parties prenantes pour des objectifs et des activités spécifiques.

Il n'est pas possible d'aboutir à des changements institutionnels et structurels sans nouer des liens avec ceux qui détiennent le pouvoir d'effectuer ces changements. La cartographie du pouvoir est un autre outil permettant d'identifier qui, parmi les parties prenantes, a le pouvoir d'amener ou d'entraver le changement. La cartographie du pouvoir doit également vous permettre d'identifier les personnes les plus touchées par les évolutions, même si elles semblent avoir relativement peu de pouvoir pour les provoquer elles-mêmes. Une cartographie du pouvoir peut vous aider à décider à qui adresser vos plaidoyers et vos communications, mais aussi à identifier les directions dans lesquelles des relations doivent être développées. En fonction de la position des parties prenantes sur la carte, vous serez peut-être amenés à les apaiser, à entretenir avec elles des relations étroites et à les associer pleinement, à les tenir informées ou encore à les garder à l'œil. Une carte de pouvoir est utile pour déterminer vers qui vous devez tourner vos actions, vos activités de plaidoyer et vos communications.



« Une autre approche consiste à coopérer avec des conseillers municipaux sympathisants, à leur donner des outils pour aborder le sujet avec le maire, pour convaincre les maires de s'attaquer au profilage ethnique dans la police. Par exemple, une résolution va être introduite dans [notre ville] pour suspendre tous les contrôles policiers proactifs jusqu'à ce que la preuve soit faite de leur impact sur les droits humains. Nous continuons à rechercher les rouages du pouvoir. »

Planification et évaluation

Les projets complexes ne se déroulent jamais exactement comme prévu ; aussi un suivi et une évaluation continus vous seront très utiles pour tirer les enseignements de ce qui s'est passé et renforcer la planification à l'avenir. La planification de scénarios est souvent d'une grande aide pour repérer d'éventuelles conséquences involontaires et préparer des plans pour y faire face. Les militants doivent passer au crible chaque activité planifiée en se posant les questions suivantes :

- Quel serait le meilleur résultat ?
- Quel est le résultat le plus probable ?
- Quel serait le pire résultat ?

Il sera utile d'intégrer ce type de réflexion dans la stratégie. Par exemple, préconiser l'adoption de garanties strictes pour un type précis de contrôle policier peut réduire le recours à ce pouvoir de contrôle en particulier ; un succès apparent, jusqu'à ce que vous réalisiez que la police effectue désormais davantage de fouilles en s'appuyant sur une prérogative différente qui offre encore moins de garanties. Chaque campagne devrait essayer d'envisager de multiples scénarios possibles (bons, mauvais ou mitigés) résultant de leurs activités, et en examiner les implications

stratégiques. Dans l'exemple donné ci-dessus, un premier *brainstorming* sur les différents scénarios aurait pu conduire à rechercher des garanties plus larges couvrant tous les pouvoirs de la police.

L'évaluation a lieu à des moments précis, souvent à mi-parcours ou à la fin d'une activité ou d'une période stratégique. Avec le recul, les évaluations peuvent fournir des enseignements très utiles sur ce qu'il conviendrait de faire autrement la prochaine fois. Les principales questions qu'il faut se poser dans toute évaluation sont les suivantes :

- Qu'est-ce qui a bien fonctionné, et pourquoi ?
- Qu'est-ce qui s'est révélé moins efficace, et pourquoi ?
- Que pourrions-nous faire différemment la fois suivante ?

Il n'est pas nécessaire que ces évaluations se fassent toujours de manière formelle, mais même les tentatives informelles doivent toujours comporter les points suivants : évaluer l'impact, effectuer un suivi des indicateurs clés, et sonder les parties prenantes pour recueillir leurs observations. L'évaluation peut également inclure des discussions régulières de débriefing après les événements ou les activités, de manière à aider les intervenants à saisir et à comprendre ce qui se passe. Les expériences et les enseignements tirés de ces conversations de debriefing doivent faire l'objet d'échanges tout au long de la campagne ou à tous les niveaux de l'organisation, et serviront ainsi à modeler le développement de stratégies et d'activités à venir.

Amener des changements est généralement une entreprise complexe et de longue haleine qui gagne à être planifiée et préparée. Une campagne contre le profilage ethnique a tout à gagner d'une compréhension approfondie du problème dans un contexte particulier ; de buts, d'objectifs et de tactiques définis ; d'une analyse des parties prenantes et de la dynamique du pouvoir ; et d'une planification détaillée mais flexible qui inclut une évaluation. Acquérir une compréhension approfondie du problème implique de le documenter : c'est ce que nous abordons au chapitre suivant.

Cartographie du pouvoir pour le But 1, Objectif 2

Promouvoir des réformes politiques contre le profilage ethnique, adaptées au contexte local. Activité : Adoption d'une politique locale rendant obligatoire l'enregistrement des contrôles.



Analyse des parties prenantes pour le But 2, Objectif 1
concevoir une campagne d'information sur le profilage ethnique ;
activité : élaborer des formations sur le thème « Connaître ses droits ».

Qui sont vos parties prenantes	JEUNES	COMMUNAUTÉS TOUCHÉES	ANIMATEURS DE JEUNESSE
Quels sont leurs intérêts ou aspirations ?	<i>Directement touchés par le profilage ethnique, ils souhaitent savoir comment gérer les interactions avec la police.</i>	<i>Ce sont les personnes directement affectées par le profilage ethnique.</i>	<i>Travaillent avec les personnes touchées par le profilage ethnique.</i>
Quel degré d'influence possèdent-ils ?	<i>Individuellement, peu d'influence politique au sens traditionnel. Mais ils peuvent influencer leurs pairs et utilisent de plus en plus les médias sociaux pour exercer leur influence.</i>	<i>Influence politique locale et influence au sein des communautés.</i>	<i>Influence politique locale et influence sur les jeunes et les parents.</i>
Quel niveau d'intérêt expriment-ils	<i>Intéressés mais potentiellement démoralisés, ou bien pensent que le profilage ethnique est normal.</i>	<i>Intéressés, en fonction de l'expérience singulière de cette communauté et des dynamiques locales.</i>	<i>L'intérêt peut varier selon l'individu et la structure ou le système d'animation jeunesse. Peut soit soutenir, soit entraver les efforts.</i>
Stratégies pour renforcer leur soutien ou réduire leur opposition ?	<i>Peuvent être impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la formation pour s'assurer qu'elle est pertinente, et peuvent aider à promouvoir la formation.</i>	<i>Concevoir la formation pour et avec le soutien des différents segments de la communauté ; démontrer l'intérêt de cette formation pour l'autonomisation des personnes et le désamorçage des confrontations.</i>	<i>Sensibiliser à la valeur de la formation « Connaître ses droits » ; nouer des liens dès le début du processus de conception et de développement ; évaluer le projet et en documenter l'impact.</i>

ENSEIGNANTS, ADMINISTRATEURS SCOLAIRES

MÉDIAS

POLICE

ADMINISTRATION MUNICIPALE LOCALE

Enseignent aux jeunes touchés par le profilage ethnique.

Ne s'y intéressent que si le sujet est considéré comme d'actualité et suscite l'intérêt du public.

Intéressée à s'engager auprès de la population locale sur le sujet du profilage ethnique (ou au moins à en donner l'impression).

Intéressée - aura des programmes visant les jeunes.

Influence politique locale et influence sur les jeunes et les parents. Influence sur la police et la municipalité locale si elle soutient la formation. Les syndicats d'enseignants sont également très influents et peuvent soutenir et défendre la formation.

Influence sur le grand public et les hommes politiques locaux.

Influence sur le grand public et les hommes politiques locaux. Puissant lobby politique.

Influence sur la police, les écoles et l'animation jeunesse ; dispose d'un budget pour financer les activités.

L'intérêt dépend des enseignants à titre individuel et des administrations scolaires.

L'intérêt des médias est généralement faible. Les médias minoritaires auront plus d'intérêt.

Intérêt pour la formation en tant que moyen de réduire l'antagonisme autour des interactions, ; mais cela dépendra sans doute du contenu de la formation et du degré d'engagement des policiers dans son élaboration.

Intéressée dans la mesure où la question peut avoir des répercussions sur les populations locales, mais il faut en apporter la preuve.

Les associer à la conception de la formation en s'appuyant sur la pédagogie enseignante ; explorer la possibilité d'intégrer la formation à la connaissance de droits dans leur programme d'études ; obtenir leur soutien pour évaluer le projet et documenter son impact.

Entretenir des liens avec des médias sympathisants qui peuvent promouvoir le travail ; faire le lien avec des incidents de profilage ethnique qui font l'actualité ; communiquer les résultats de l'évaluation sous forme journalistique.

Promouvoir la formation comme un moyen de désamorcer les conflits. Partager les résultats de l'évaluation.

Associer aux premières discussions pour que la formation soit adoptée dans le cadre de programmes plus larges à destination des jeunes dans tout le secteur. Évaluer le projet et démontrer son impact.

CHAPITRE 2

DOCUMENTER LE PROFILAGE ETHNIQUE



La police anti-émeute charge un groupe de jeunes hommes lors d'une manifestation dans la banlieue de Paris, le 19 octobre 2010.

© Tomas van Houtryve/VII/Redux

Ceux qui sont confrontés à des contrôles d'identité, des interpellations dans la rue, des fouilles et autres actions policières intrusives saisissent bien la nature du profilage ethnique dont ils font l'expérience. Pourtant, en l'absence de données illustrant l'ampleur du problème, ces expériences vécues sont souvent écartées d'un revers de la main par les politiciens, la police et le grand public. Le travail de documentation permet de prouver qu'un profilage ethnique a bien lieu, et d'en révéler l'étendue et la nature ; il peut également dévoiler le cœur du problème et démontrer que le profilage n'est pas simplement le produit de quelques agents racistes ou de « brebis galeuses », mais qu'il reflète la culture et la pratique organisationnelles (en d'autres termes, qu'il s'agit d'un racisme institutionnel). Certaines approches de la documentation visent, par leurs méthodes de recherche, à permettre aux communautés touchées d'acquérir les moyens d'agir de manière autonome, tandis que d'autres font intervenir des universitaires et s'appuient sur des méthodes très rigoureuses capables de résister à l'examen le plus hostile. Ce chapitre examine et illustre différentes méthodes de documentation et de recherche, ainsi que leur valeur et leurs limites, avant de présenter les principaux défis à relever.

ENSEIGNEMENTS

- ❑ La collecte et l'analyse des données sont cruciales pour démontrer la nature, l'étendue et l'impact du problème.
- ❑ Mettre en évidence l'absence de données ou d'évaluations des pouvoirs et des pratiques de la police peut être un outil de plaidoyer important pour encourager la collecte de données.
- ❑ Le droit européen autorise la collecte de données ventilées par origine ethnique (souvent appelées simplement « statistiques ethniques »), mais les communautés concernées peuvent avoir des inquiétudes légitimes vis-à-vis de cette démarche ;
- ❑ aussi la collecte de statistiques ethniques doit-elle reposer sur une négociation avec ces communautés.
- ❑ Il est essentiel de recueillir des données de haute qualité ; des statistiques de piètre qualité risquent de conduire à des faux-pas.
- ❑ Les objectifs de la recherche (soutenir la sensibilisation, mettre en évidence les répercussions, changer de politique ou soutenir une action en justice) dicteront les méthodes que vous utiliserez et la façon dont vous présenterez les données.

- ❑ Il est important de savoir qui effectue et qui finance la recherche.
- ❑ Toute recherche doit prendre en compte les éclairages des personnes touchées par le profilage ethnique. Le recours à des groupes consultatifs ou à des groupes référents pour aider à orienter la recherche peut permettre d'élargir l'accès aux personnes concernées et de produire ainsi une recherche de meilleure qualité.
- ❑ Veillez à ce que toute recherche soit éthique et respecte et assure la protection des personnes qui y participent.
- ❑ Un bon plan de documentation tiendra compte de l'audience visée, de l'accessibilité et de la diffusion.

Les fondamentaux de la documentation

La recherche et les statistiques constituent le socle de la remise en question du profilage ethnique et de la formulation de recommandations spécifiques, fondées sur des preuves, en vue d'une évolution des politiques et des pratiques policières. Le problème est que l'Europe souffre de deux déficits majeurs en matière de données sur le profilage ethnique :

le manque de données significatives sur l'utilisation et l'efficacité des pouvoirs de la police, et le manque de statistiques ethniques.¹⁸ Par conséquent, la documentation existante sur le profilage ethnique est presque uniquement le fait de la société civile, des universitaires et de certains organismes régionaux ou nationaux de défense des droits humains. Ces travaux ont montré que le profilage existe, et révélé qui en est victime, pourquoi il existe et quelles en sont les répercussions.



« Il faut admettre que les décideurs politiques demandent des preuves issues de la recherche, qu'ils parlent le langage des données et des résultats et que sans cela, il peut s'avérer difficile d'avoir ces conversations. »

Il convient de noter que les gouvernements et les institutions qui ont la capacité et le pouvoir de collecter systématiquement des données peuvent aussi, à différents stades de la collecte des données, influencer sur le processus d'une manière qui finit par

criminaliser les communautés ou par leur nuire. Comme l'a formulé de façon poignante Nani Jansen Reventlow, fondatrice et directrice du Fonds pour la liberté numérique : « Les données ne sont pas seulement enregistrées ou recueillies, elles sont produites. Les infrastructures d'extraction des données comportent de multiples points de subjectivité : conception, collecte, analyse, interprétation et diffusion. Tous ces points ouvrent la porte à l'exploitation, et c'est pour cette raison que le forage et la surveillance des données ont pu être considérés comme des moyens de contrôle coloniaux. Ce qui pose la question de savoir si renforcer encore ces mécanismes est vraiment la meilleure façon pour nous de lutter contre l'oppression structurelle. »¹⁹ Il est crucial de rester vigilant face à ces efforts de collecte de données, et d'y résister si nécessaire, afin de s'assurer que les données soient recueillies de manière transparente et équitable. Une collecte de données en bonne et due forme peut contribuer à analyser de manière critique la nature et la portée du profilage ethnique, ainsi qu'illustrer les interventions possibles et leur impact. C'est pourquoi les efforts (dirigés) par les communautés elles-mêmes pour documenter le profilage ethnique, en utilisant des méthodologies solides, sont précieux, même s'il peut être difficile d'en assurer la viabilité à long terme.

Pour être efficaces, les activités de documentation doivent tenir compte de quelques considérations majeures. Les premières questions que tout projet de documentation ou de recherche doit se poser sont les suivantes : quel est votre objectif, et quel est votre public cible ? Les réponses à ces questions permettront de déterminer quels types de preuves et de documents sont les mieux adaptés, qui doit de préférence effectuer la recherche et quelles considérations éthiques doivent y être appliquées. Il est également essentiel de rendre les données accessibles et facilement compréhensibles par votre public cible. Les statistiques et les données quantitatives, en particulier, peuvent paraître très indigestes, mais de bonnes infographies et de bons visuels font toute la différence ! Le Réseau européen contre le racisme (ENAR), par exemple, a conçu, à l'appui de sa campagne de sensibilisation contre le profilage ethnique, des infographies accessibles et faciles à partager présentant des statistiques sur le profilage ethnique dans différents pays de l'UE.

Le fait de disposer d'une stratégie claire et de ressources consacrées à la diffusion est souvent négligé, mais c'est pourtant une étape tout aussi



« Pour les membres de certaines communautés, il peut falloir du temps pour se faire une idée de ce que représentent les statistiques ; c'est pourquoi la façon dont vous les présentez peut se révéler très importante. Ajoutez-y de courtes vidéos, des infographies [et] des podcasts pour rendre l'information accessible et digeste. Les travaux universitaires sont très utiles. Mais pour la personne de la rue, vous devez faire en sorte que les données soient tangibles, efficaces et qu'elles aient un impact. »

importante. Il est malheureusement courant de voir d'excellentes études passer inaperçues en raison d'une diffusion limitée. Au-delà de la qualité de vos données, la manière dont elles sont présentées et diffusées pèsera sur l'utilité finale de vos travaux ; cet aspect doit donc être soigneusement pris en compte dès le début du processus de recherche.

Les difficultés à documenter le profilage ethnique

En planifiant les travaux de recherche et de documentation du profilage ethnique, il est important de prendre en compte et d'essayer d'atténuer certains écueils, afin que les données puissent servir à soutenir les communautés touchées.

Le manque de données

Il est impossible de documenter ou d'étudier le profilage ethnique si l'on ne dispose pas de données sur les pratiques policières qui incluent l'appartenance ethnique. Bien que les gouvernements et la police affirment souvent que les normes de protection des données empêchent la collecte d'informations sur l'appartenance ethnique et les activités policières²⁰, cette idée est cependant fautive.²¹ Il est certes compréhensible que la longue histoire du mauvais usage des statistiques ethniques en Europe suscite craintes et inquiétudes quant à d'éventuelles utilisations abusives, et plus encore à une époque de politiques xénophobes et de stéréotypes raciaux répandus liant les groupes minoritaires à la délinquance ou à la violence. Toutefois, sans statistiques ethniques sur les pratiques policières, il est impossible de déterminer si la police utilise ses pouvoirs de manière légitime, équitable et efficace ; de même qu'il est impossible d'évaluer l'impact de toute mesure mise en place pour réduire la discrimination et renforcer l'équité. Étant donné le caractère sensible des statistiques ethniques, il est essentiel, avant même de débiter toute collecte de données ethniques, de consulter localement les communautés sur la construction et l'usage des catégories ethniques, et de s'assurer du respect des normes nationales de protection des données.



« Il est important de donner la parole aux personnes touchées par les actions de la police, de permettre aux gens de raconter leur histoire et de leur donner les moyens de le faire. Mais la frontière est mince entre la recherche et le parasitisme des chercheurs ou des médias, et il faut la mesurer et l'évaluer. Comment protéger les gens contre le risque de revivre leur traumatisme à travers le processus de recherche ? Comment établir un espace sécurisé où les gens peuvent participer ? Nous devons comprendre qu'il peut être dangereux pour eux de raconter leur histoire, de révéler leur identité, et de risquer d'en subir les répercussions. »

Le fardeau qui pourrait retomber sur les communautés affectées

S'il convient que les groupes concernés jouent un rôle central dans la conception et la conduite des études, il faut également comprendre qu'il s'agit là de demander aux communautés touchées d'affronter le déni policier et de prouver « scientifiquement » l'existence d'une expérience traumatisante qu'elles vivent au quotidien. En outre, s'approcher des questions policières et de certains autres sujets de recherche peut comporter des risques réels ou déclencher des traumatismes. Tout en accordant la priorité au leadership et à la participation des personnes concernées, les processus de recherche doivent donc également tenir compte des besoins de confidentialité et des risques d'exploitation.

Le financement des travaux

Lors de la recherche de sources de financement pour vos travaux, gardez à l'esprit les conflits d'intérêts potentiels ou les conditions qui peuvent être attachées à ce financement. Certains financements peuvent être assortis d'une transparence limitée ou donner aux autorités compétentes le droit d'examiner et même de modifier les données (comme condition d'accès, la police peut par exemple refuser d'autoriser la publication de résultats défavorables). Il peut en résulter des données faussées, qui n'en deviendront pas moins les statistiques officielles citées par la police et les gouvernements pour les années à venir. Toute étude se doit donc d'être transparente quant à son financement, sa méthodologie et ses limites. La recherche sur le profilage ethnique devrait également favoriser l'inclusion des groupes concernés et des universitaires issus de ces groupes, et donner la priorité aux partenaires activement engagés à produire un impact social positif.



« Pour les chercheurs à la peau noire ou foncée, il existe une tension. La méthodologie de recherche ne nous met pas à l'abri des difficultés. Souvent, à cause du travail que je fais, de ma position, de l'approche que j'adopte pour contester le pouvoir et ses récits, mes antécédents seront également remis en question... il nous faut nous protéger en rendant notre travail encore plus rigoureux. »

En 2001, un chercheur a publié une étude commandée par le ministre belge de la justice, examinant la relation entre l'appartenance ethnique et la délinquance juvénile. Le chercheur a accepté les données de la police comme preuve d'un taux de criminalité plus élevé parmi les minorités ethniques, et a ensuite cherché dans les origines et la culture des jeunes l'explication leur comportement. Bien que l'étude ait été discréditée par les universitaires et que ses hypothèses, sa méthodologie et ses résultats aient été mis en cause, l'étude est toujours considérée comme un travail pionnier par la police et les responsables politiques qui veulent défendre les pratiques de profilage ethnique. Malgré les résultats biaisés, il a fallu dix ans pour qu'une autre étude universitaire en invalide les affirmations.²²

L'importance d'une méthodologie solide

La police et les gouvernements sont prompts à remettre en question les méthodologies et à contester les résultats des travaux de recherche, et comme la question du profilage ethnique est de plus en plus présente dans les débats publics et politiques, des questions de plus en plus nombreuses se posent sur la qualité des données relatives aux pratiques policières. Les militants qui cherchent à produire et à utiliser des données avec des méthodes robustes travaillent de plus en plus souvent avec des universitaires, et de plus en plus d'universitaires s'intéressent à ce domaine. Cela pose de nouveaux problèmes concernant les droits de propriété intellectuelle, la réticence de certains universitaires à mélanger le monde académique et le militantisme, ou encore le fait que des universitaires instrumentalisent les communautés dont ils ont besoin pour contribuer à leurs travaux. Tout comme le secteur à but non lucratif, le milieu universitaire reste majoritairement blanc, et il y a peu d'universitaires issus des minorités. Ainsi, si la participation des universitaires peut s'avérer utile, elle peut aussi présenter des difficultés et doit faire l'objet d'une analyse et d'un contrôle attentifs.

Méthodes et approches

Les sections suivantes traitent des différentes méthodes de recherche et de documentation. Ce guide sépare artificiellement ces méthodes afin de discuter des aspects spécifiques de chacune, mais dans la réalité, la plupart des militants utiliseront une combinaison de méthodes pour offrir une compréhension plus complète et plus convaincante du profilage ethnique.

Les rapports d'ensemble

Confrontés au manque de données et à des ressources limitées, de nombreux groupes commencent leur travail en produisant des « rapports d'ensemble » ou des « rapports sur les droits humains » plus classiques, qui décrivent la nature du problème, en donnent une définition et un lexique, et rassemblent dans un seul document toutes les normes juridiques applicables et les preuves existantes du profilage. Cette tactique est courante dans les premières phases des campagnes de lutte contre le profilage ethnique. Elle est particulièrement utile pour mettre en place un cadre juridique, définitionnel et narratif qui fait souvent défaut dans les pays peu familiers avec le problème. Elle permet aux militants d'identifier les normes juridiques applicables et peut servir de base de données de référence à partir de laquelle il est possible de suivre les évolutions en cours.

Les rapports d'ensemble comprennent souvent une analyse juridique du problème. Parfois, notamment en raison de contraintes de ressources ou d'un accès limité aux données, une analyse purement juridique peut avoir l'intérêt de stimuler les discussions sur le profilage en mettant en évidence les lacunes et les insuffisances de la législation existante. Ces analyses examinent la conformité des normes nationales de non-discrimination aux engagements des

traités, et déterminent si ces normes sont spécifiquement appliquées à la mise en œuvre des pouvoirs de police. Les analyses juridiques se penchent également sur les codes de procédure pénale ou d'autres lois (telles que les lois sur l'immigration) qui régissent les pouvoirs dont dispose la police pour contrôler, fouiller et détenir des individus, afin d'évaluer quelles garanties y sont incluses pour limiter et prévenir la partialité dans le déploiement de ces pouvoirs sur



« Bien qu'il n'existe pas de données systématiques collectées par la police, il y a souvent beaucoup d'autres informations qui sont recueillies. Nous avons fait un travail de recherche documentaire, rassemblé des évaluations sur les nouveaux pouvoirs de la police, des enquêtes, tout ce qui contient des informations sur les activités policières, même si ces documents ne traitent pas systématiquement de la disproportionnalité du profilage ethnique dans le cadre de pouvoirs spécifiques. Nous avons passé en revue plus de 100 rapports et en avons tiré tous les arguments. Nous avons examiné le droit national, le droit européen et les études menées dans d'autres pays. Ce n'était pas une recherche vraiment méthodique, mais en tant qu'ONG, c'était pratique et cela nous a permis de faire valoir nos arguments. L'absence de preuves ou de données nous a également aidés, car l'État doit fournir des garanties contre les abus de la police ; le manque de données prouvant que cela se produit est donc en soi une preuve que nous pouvions utiliser dans notre plaidoyer. Le rapport était destiné aux responsables politiques et à la police. Nous l'avons couplé à un « rapport d'impact » qui interrogeait des personnes ayant fait l'objet d'un profilage ethnique (principalement des hommes de couleur) sur ce que cela fait d'être profilé. Nous avons publié deux rapports et nous avons largement retenu l'attention des médias. Ce fut vraiment le point de départ de la reconnaissance du profilage ethnique dans mon pays.

la voie publique.

Les rapports classiques sur les droits humains s'appuient sur des recherches de première main sur le terrain, incluant notamment le plus souvent des entretiens avec des individus victimes de mauvais traitements, accompagnés d'informations corroborantes fournies par des intervenants clés et des experts. Cette approche présente certaines limites, car elle ne permet pas de prouver l'existence d'un profilage ethnique. Les entretiens avec les individus peuvent décrire l'expérience de subir des contrôles à plusieurs reprises, mais sans produire pour autant de données rigoureuses avec un point de référence valable. Cela étant, l'accumulation des récits répétés d'une même expérience peut suffire à mettre en relief un cas convaincant au premier regard ; cela permet aussi de décrire l'expérience elle-même et ses effets, et de la contextualiser dans le cadre des normes juridiques applicables. Des sources d'expertise peuvent être convoquées pour corroborer les entretiens. D'ordinaire, ces rapports abordent directement le besoin de données plus systématiques et recommandent l'introduction d'un suivi officiel par

l'utilisation de formulaires ou récépissés de contrôle. Les rapports publiés par de grandes organisations telles qu'Amnesty International,²³ Human Rights Watch,²⁴ ou des ONG nationales reconnues peuvent avoir un poids supplémentaire.²⁵

Points forts des rapports d'ensemble

- Appuient la création de narratifs juridiques et définitionnels autour du profilage ethnique.
- L'analyse juridique et politique peut mettre en évidence les lacunes et les déficiences de la législation et des politiques existantes.
- Peuvent être réalisés avec des ressources limitées et des informations provenant de sources secondaires accessibles au public.
- Utiles pour le plaidoyer et la sensibilisation autour du profilage ethnique dans des contextes où les données sont limitées.
- Peuvent fournir un point de référence pour un suivi continu des développements politiques et juridiques.

Points faibles

- Ne produisent pas de données permettant de démontrer l'existence d'un profilage ethnique.
- Moins solide méthodologiquement que la recherche empirique.
- Produisent des données secondaires qui peuvent faire l'objet d'une contestation factuelle.

Données et études quantitatives

Les données systématiques les plus complètes sur le profilage ethnique proviennent de l'enregistrement par la police des contrôles d'identité et des fouilles qu'elle effectue.²⁶ Les données sur les contrôles, ventilées par appartenance ethnique, permettent de savoir si certains groupes sont plus, moins ou autant contrôlés qu'une population blanche comparable, en d'autres termes de déterminer s'il existe un profilage ethnique. Elles permettent également d'analyser en profondeur les pratiques policières en lien avec différents groupes ethniques. Les données ethniques sont recueillies par l'agent de police, soit en demandant à la personne contrôlée de déterminer elle-même son appartenance, soit en notant sa propre perception de l'apparence ethnique de la personne contrôlée, soit en faisant les deux. Les services de police espagnols ont utilisé la nationalité comme indicateur de l'appartenance ethnique ; bien que cette approche fournisse certaines données, elle ne permet pas de prendre en compte les minorités visibles ou les citoyens naturalisés.

Disproportionnalité - Ce terme fait référence à la mesure dans laquelle les contrôles policiers ciblent différents groupes ethniques, en comparaison de leur nombre au sein la population générale. Un *rapport de disproportionnalité* compare le taux de contrôles pour les groupes ethniques noirs et minoritaires (sur 1 000 personnes) à celui des Blancs dans la même zone. Un *rapport de cotes* utilise les mêmes données pour calculer le risque relatif d'être arrêté si vous appartenez à un groupe ethnique particulier par rapport à la population majoritaire, par exemple : « Si vous êtes Noir, vous avez X fois plus de chances d'être contrôlé par la police que si vous étiez Blanc ».

Points forts des données et des études quantitatives

- Caractérisées par un empirisme rigoureux et la production de données statistiquement significatives sur les disparités ethniques dans les contrôles de police.
- Dressent un tableau des personnes présentes à des endroits spécifiques et à des moments spécifiques, ventilé par appartenance ethnique.
- Produisent une comptabilité des contrôles de police et un taux de disproportionnalité calculé précisément par rapport à la population de référence (données qui ne sont généralement pas disponibles dans la plupart des États de l'UE).
- Des enquêtes et des observations directes peuvent être menées si la police ne coopère pas.
- Permettent de produire des infographies et des représentations visuelles du profilage ethnique.

Points faibles

- La production de données sur les contrôles dépend de la bonne volonté des services de police à s'assurer que leurs agents enregistrent bien les contrôles qu'ils effectuent, et à communiquer des données ventilées par groupe ethnique.
- Les enquêtes et l'observation directe ne fournissent qu'un « instantané » des pratiques policières à un moment ou un endroit particulier et ne permettent donc pas d'analyser les tendances dans le temps.
- Les enquêtes et les observations directes prennent du temps : il faut parfois des mois pour interroger suffisamment de personnes ou observer suffisamment de contrôles de police pour permettre une analyse statistiquement rigoureuse.
- Les enquêtes et les observations directes sont potentiellement coûteuses s'il faut payer ou défrayer les chercheurs/observateurs.

La documentation des contrôles et des fouilles au Royaume-Uni

En vertu d'une loi nationale, la police en Angleterre et au Pays de Galles est tenue d'enregistrer, assurer le suivi et communiquer les données relatives aux contrôles et aux fouilles. Les agents relèvent l'origine ethnique de la personne arrêtée (telle que cette personne la définit) ; la date, l'heure et le lieu de la fouille ; l'objet de la fouille ; les motifs de suspicion ; ainsi que l'identité de l'agent qui a procédé à la fouille. Les données sont rassemblées et communiquées chaque année au niveau national par le biais de graphiques.²⁷ Cela permet d'analyser, à l'échelon local et national, les schémas dominants et les tendances en matière de mise en œuvre des pouvoirs de police.

La recherche quantitative indépendante

La recherche quantitative indépendante est la méthode de référence si l'on veut démontrer que le profilage ethnique constitue une pratique récurrente dans le cadre des activités policières. La recherche quantitative se caractérise en effet par un empirisme rigoureux générant des données statistiquement significatives ; or, ces données statistiques sont nécessaires pour mettre en évidence des schémas récurrents, et démontrer ainsi que le profilage ethnique est une pratique généralisée qui ne saurait être attribuée aux seules actions racistes de quelques agents à titre individuel ou à des « brebis galeuses », mais constitue plutôt une forme de discrimination institutionnelle.

Les statistiques sur le profilage ethnique sont le plus souvent produites par le biais d'enquêtes et de sondages, dans lesquels les personnes interrogées font état de leurs expériences avec les forces de l'ordre et de leur perception de la police et du système judiciaire et pénal. Les enquêtes récentes sur le profilage ethnique s'appuient fréquemment sur la théorie de la justice procédurale afin d'appréhender l'effet des contrôles de police sur la confiance du public envers les forces de l'ordre et sur la légitimité des institutions policières.²⁸

Sondages et enquêtes

Les enquêtes, en particulier celles qui visent à recueillir les expériences des populations minoritaires, comportent de nombreuses complexités techniques. Il est essentiel de consulter des experts pour s'assurer que les résultats soient rigoureux et statistiquement significatifs. L'idéal, mais c'est coûteux, est de passer un contrat avec un institut de sondages professionnel, de préférence un qui soit reconnu et dont la réputation soit bien établie. La taille des échantillons et les techniques d'échantillonnage doivent être définies de manière à garantir la significativité des statistiques ; appréhender ainsi les expériences de groupes minoritaires nécessite souvent de faire appel à un « échantillon d'appoint » de certains groupes spécifiques. Les questions de l'enquête doivent refléter l'expérience et la terminologie locales ou nationales, et les catégories ethniques en particulier doivent être soigneusement élaborées pour refléter les

spécificités démographiques nationales, sembler claires aux répondants et générer des résultats statistiquement significatifs. L'expérience de la minorité doit être comparée à celle de la majorité afin de mesurer la disproportionnalité, c'est-à-dire la différence entre l'expérience d'un groupe et celle d'un autre. L'enquête MIDIS de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE appréhende bien les expériences des différents groupes minoritaires en matière de contrôles de police ; toutefois, bien que l'étude mette en évidence les expériences et les perceptions de la discrimination, l'absence de point de comparaison avec les expériences de la population blanche dans ce domaine fait qu'elle ne fournit pas de preuve concluante de disproportionnalité.²⁹

La recherche par observation directe

Les techniques de recherche par observation ont joué un rôle essentiel dans la production de données quantitatives prouvant le profilage ethnique dans des endroits où la police ou la population ne dispose pas de données de référence. Cette technique a d'abord été mise au point pour appuyer une action en justice portant sur les contrôles de police dans le New Jersey, aux États-Unis, et a depuis été utilisée dans plusieurs villes européennes.³⁰ La démarche est conceptuellement simple mais méthodologiquement rigoureuse. Les chercheurs observent des personnes dans des lieux spécifiques et les comptent (en relevant leur origine ethnique), puis comptent le nombre et l'origine ethnique des personnes arrêtées par la police dans ces mêmes endroits. Les chercheurs doivent définir des catégories ethniques judicieuses, et s'assurer que tous les observateurs utilisent ces catégories avec exactitude, et ils doivent identifier un certain nombre d'endroits où le taux de contrôles est élevé, comme les pôles de transport.

Tout d'abord, les observateurs créent un point de référence de la population en enregistrant les personnes présentes dans ce lieu à des moments précis, ventilées selon l'ethnicité perçue. Ensuite, ils enregistrent les contrôles de police aux mêmes endroits et aux mêmes heures. Cela se fait généralement sur un téléphone portable afin de ne pas attirer l'attention. Les données permettent un calcul très précis de la disproportion des contrôles de police par rapport à un point de référence démographique rigoureux. Dans certains cas, il a été possible d'interroger les personnes à l'issue du contrôle, afin d'obtenir des informations qualitatives sur leur expérience de celui-ci.

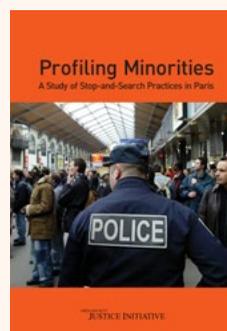
Cette méthodologie permet de produire une analyse indépendante, objective et précise. Étant donné la complexité de cette approche, elle devrait être menée en partenariat avec des universitaires, en sorte que les résultats soient plus difficiles à remettre en question. La recherche par observation directe est particulièrement utile en l'absence de coopération de la part de la police. Les sondages tout comme les études par observation peuvent générer des données statistiquement significatives et des statistiques ethniques, mais l'observation fournit également des données sur la composition ethnique de la population dans des lieux spécifiques, ce qui est rarement disponible en Europe.

Les inconvénients de cette approche sont le coût (les sondages comme les enquêtes par observation coûtent très cher) et le fait que les résultats ne livrent qu'un aperçu des pratiques. Les enquêtes ainsi que les méthodologies observationnelles fournissent un instantané spécifique et précis d'un moment dans le temps, mais pour établir un argument concluant sur la dimension historique des pratiques et leur continuité, il serait nécessaire de répéter ces études afin de produire des données longitudinales. Compte tenu de leur coût, très peu de groupes issus de la société civile ou du monde universitaire ont la capacité de mener des études répétées. Mais on peut s'appuyer sur ces études pour exiger des autorités (y compris en faisant pression sur elles pour l'adoption de formulaires ou récépissés de contrôle) qu'elles s'engagent à produire des données continues, et à rendre ces données accessibles au public. Une autre possibilité consiste à demander que les enquêtes officielles régulières auprès des ménages comportent des questions sur les contrôles de police.

Études observationnelles en France et en Espagne

*Police et les minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*³¹

Sur une période d'un an, les chercheurs ont observé plus de 500 contrôles de police, à cinq endroits à l'intérieur et aux environs des gares du Nord et de Châtelet - Les Halles. Il s'agissait de la première étude en France à produire des données quantitatives démontrant des pratiques de contrôle d'identité discriminatoires. Sur les cinq sites d'observation, les personnes perçues comme Noires avaient globalement six fois plus de probabilité, et les personnes perçues comme Arabes 7,6 fois plus de probabilité d'être contrôlées par la police que les personnes perçues comme Blanches. Les entretiens de suivi avec les personnes contrôlées suggèrent également que ces deux groupes subissent régulièrement beaucoup plus de contrôles de police que les Blancs. Ce phénomène a suscité un énorme intérêt dans les débats publics et politiques, et l'enquête, dix ans après, demeure une référence essentielle. Elle a également été un élément de preuve crucial dans les actions en justice contre ces pratiques.



Identificaciones basadas en perfil étnico en Granada

Cette étude reposait sur l'observation directe des contrôles effectués par la police nationale espagnole à la principale gare routière de Grenade.³² Les travaux étaient menés par une ONG avec l'appui d'universitaires et de bénévoles. Les observations ont montré que les Noirs avaient 42 fois plus de chances d'être contrôlés par la police que les Blancs. Les personnes d'apparence Gitano (Roms espagnols) avaient 12 fois plus de chances, les personnes d'apparence Nord-africaine 10 fois plus de chances, et les personnes d'apparence Latino-américaine 8 fois plus de chances que les Blancs de se faire demander leurs papiers d'identité par la police.



Les tests de situation (ou « testing »)

Dans les contextes où les données font défaut, la réalisation d'un test de situation peut être utile pour démontrer l'existence d'un profilage ethnique. Le test de situation est une méthodologie expérimentale qui vise à établir et à enregistrer la discrimination dans la pratique. Cela se fait en plaçant des paires ou des groupes de personnes rigoureusement sélectionnées dans des situations considérées comme particulièrement vulnérables à un traitement discriminatoire (par exemple, l'entrée des boîtes de nuit, les entretiens d'embauche ou les demandes de logement). Ces paires sont sélectionnées de manière à ce qu'elles ne diffèrent que par une seule caractéristique, reflétant le motif de discrimination, comme l'origine ethnique, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle ou le handicap. Si l'un des membres de la paire fait l'objet d'un traitement distinct, cette différence de traitement indique un comportement discriminatoire de la part des autorités. Il existe une longue tradition des tests de situation dans la recherche sociologique et l'élaboration de politiques sociales ; ils sont avérés utiles pour sensibiliser à des pratiques discriminatoires structurelles mais souvent invisibles, et pour appuyer les actions en justice contre des discriminations. Cette méthode est cependant moins développée en ce qui concerne les activités policières, en raison du nombre de facteurs qu'il faudrait maîtriser pour reproduire les interactions à l'initiative de la police. Les tests de situation pour démontrer le profilage ethnique ont été mis en place aux Pays-Bas.

ÉTUDE DE CAS

Tests de situation aux Pays-Bas

Controle Alt Delete a effectué des tests de situation sur les contrôles de police dans trois villes néerlandaises.³³ Utilisant des caméras cachées, le test a comparé les expériences de deux groupes de jeunes, un composé de Blancs et l'autre de Noirs. Le film révélait comment les jeunes Noirs étaient contrôlés par la police alors que les jeunes Blancs ne l'étaient pas, même si les deux groupes étaient en nombre égal, habillés de façon similaire et se promenaient dans le même quartier au même moment (dans le même film, on voyait également le groupe de jeunes Noirs subir des injures racistes de la part de jeunes enfants). Le film a été largement diffusé dans les médias sociaux et traditionnels, et il a suscité un important débat aux Pays-Bas car la différence de traitement ne pouvait être ignorée.

Les tests de situation autour du profilage vont de simples expériences qui peuvent avoir un fort impact sur la sensibilisation (comme le test de vélo mené par Controle Alt Delete au Vondelpark d'Amsterdam, dans lequel des volontaires de différentes ethnies faisaient mine de « voler » un vélo afin de tester les réactions de la police et du public),³⁴ à des études plus rigoureuses sur le plan méthodologique qui tentent de produire de véritables preuves que le profilage ethnique est un problème structurel (voir l'encadré « Test de situation »). Pour garantir le caractère rigoureux de l'expérience, celle-ci doit être menée dans le cadre d'un partenariat universitaire, afin que les résultats soient difficiles à remettre en question. Cette méthode peut

être utilisée dans des environnements hostiles, où il n'y a pas de coopération policière, pour démontrer avec force le traitement différentiel par la police. Les inconvénients sont le coût et le temps : les tests en situation peuvent être coûteux et longs et nécessitent une précision et une rigueur particulières pour garantir que les situations et les testeurs sont totalement comparables. Il faut également veiller à assurer le bien-être des testeurs. Cette méthode peut fournir un instantané spécifique et précis d'un lieu et d'un moment particuliers, mais elle ne permet pas de produire de preuves concluantes de la continuité des pratiques.

Points forts des tests de situation

- Dessine une image frappante de la sélection et du traitement différencié lors des contrôles.
- Un test mené avec rigueur est à même de produire des preuves de traitements différenciés en fonction de l'apparence.
- Peuvent être effectués dans des environnements hostiles, sans nécessité la contribution de la police.
- Permettent la production de vidéos et d'autres supports de sensibilisation convaincants.

Points faibles

- Cela peut coûter cher et demander du temps.
- Peuvent ne pas rendre compte de la dynamique du profilage ethnique.
- Fournissent un instantané des pratiques policières à un moment ou à un endroit particulier, qui peut donc être considérée comme un incident individuel plutôt que comme une tendance systémique au profilage ethnique.
- Repose fortement sur la formation et la capacité des testeurs à maîtriser la situation et à ne pas provoquer de réactions.

Les études qualitatives

Les études qualitatives sont un complément essentiel aux preuves quantitatives du profilage, et la clé de tout argument juridique concernant l'impact discriminatoire du profilage.³⁵ Il est facile pour les populations majoritaires qui ne subissent pas de contrôles de police fréquents et répétés de croire qu'être contrôlé n'est qu'un désagrément mineur : si vous n'avez rien fait de mal, il vous suffit de montrer vos papiers et de poursuivre votre route. Les policiers eux-mêmes peuvent ne pas bien comprendre l'impact de leurs actions, étant donné qu'à leurs yeux, effectuer des contrôles est une routine. Les études qualitatives fournissent un contrepoint émotionnel et personnel à l'aridité des statistiques, et beaucoup mettent également en jeu une perspective de



« Cela saisit bien le profilage ethnique mais cela ne prouve pas que le profilage ethnique est un réel problème. Toutefois l'impact est très fort car les images sont puissantes. Si vous développez un test de situation par vous-même, la première question est de savoir quel est votre objectif et quel groupe vous cherchez à toucher. Si vous voulez simplement une action avec un impact élevé, il n'est pas nécessaire que ce soit solide sur le plan scientifique, la situation décrite par la caméra est celle qui doit avoir un fort impact, par exemple, auprès des politiciens ou des décideurs. »

justice procédurale axée sur l'expérience personnelle, illustrant les répercussions plus larges des contrôles sur la famille, les amis et des communautés entières, ainsi que la perte de confiance et la diminution de la coopération avec la police qui en résulte.

Des études qualitatives menées auprès de policiers permettent d'explorer leurs propres perceptions et expériences en matière de contrôles et de vérifications d'identité. Cela peut mettre en lumière certaines difficultés pratiques, leurs croyances concernant le rôle de la police ou leur implication auprès des populations. En 2007, par exemple, des entretiens avec des agents de police en Bulgarie, en Hongrie et en Espagne ont mis en évidence le contexte structurel et les stéréotypes concernant les groupes minoritaires qui étaient à l'origine du profilage ethnique.³⁶

Points forts des études qualitatives

- Dressent un tableau de l'expérience vécue des personnes contrôlées et fouillées.
- Peuvent être menées dans des environnements où la coopération policière fait défaut.
- Peuvent donner un aperçu de la pensée des policiers et de leurs pratiques si les agents sont interrogés.
- Peuvent apporter un complément précieux aux données quantitatives en révélant les expériences vécues et les répercussions plus larges, et peuvent identifier des problèmes qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques.
- Fournissent des supports de sensibilisation tel que les témoignages d'expériences vécues et peuvent alimenter la conception d'expositions et de films.

Points faibles

- Peuvent être coûteuses si l'on travaille avec des chercheurs universitaires.
- Il est parfois compliqué d'approcher les personnes touchées par le profilage ethnique, de même que la police
- Ne « prouvent » pas qu'il y a profilage ethnique. Les études qualitatives peuvent être rejetées comme des données « subjectives », des « perceptions » plutôt que comme des preuves tangibles.

Les communautés racisées montrent un scepticisme compréhensible à l'égard de la recherche qualitative, qui a été historiquement impliquée dans les stratégies colonisatrices. La participation à ce type de recherche peut avoir des répercussions concrètes pour ceux qui partagent leurs histoires, qui peuvent se retrouver ciblés par la police, être exploités par les chercheurs, ou revivre un traumatisme. L'expérience du profilage ethnique est souvent cachée et nécessite donc une approche permettant de découvrir des récits et de partager des expériences. Il est essentiel que les chercheurs qui dirigent les travaux sur le profilage ethnique soient capables de faire preuve d'authenticité, de crédibilité et de compréhension des problèmes, et qu'ils soient en mesure de faciliter l'accès aux communautés et d'obtenir les informations nécessaires.

Considérations éthiques pour les études qualitatives

- Les participants doivent se voir offrir la confidentialité, l'anonymat et l'engagement que les transcriptions des entretiens ne seront pas partagées.
- Les chercheurs doivent s'assurer que le consentement est donné sur la base d'une compréhension complète de la recherche et de la manière dont elle sera utilisée.
- La recherche doit être menée en partenariat avec des organisations communautaires ou supervisée par un groupe de référence composé de parties prenantes issues des communautés faisant l'objet de la recherche.
- Lorsque la recherche est financée, des fonds doivent être réservés pour faciliter le suivi et le bien-être des participants après l'enquête.
- Il doit y avoir une transparence totale concernant les personnes qui financent la recherche et tout accord conclu pour garantir ce financement.
- La recherche doit être menée par des chercheurs qualifiés qui savent faire preuve d'authenticité, de crédibilité et de compréhension des enjeux, afin de garantir l'accès et la confiance.
- Les recherches menées au sein de forces de police doivent également garantir que les agents sont protégés contre d'éventuelles répercussions internes.

Les méthodes qualitatives courantes comprennent les entretiens approfondis et les groupes de discussion. Il est important que les méthodes adoptées visent à créer un climat de confiance et offrent un espace sûr pour permettre aux participants de partager librement et pleinement leurs expériences. Comme pour les méthodes quantitatives, elles doivent reposer sur une méthodologie solide et accorder une attention particulière à l'éthique de la recherche, étant donné l'engagement étroit avec les sujets de recherche et le caractère délicat de l'objet d'études. Les universitaires doivent disposer de ressources pour s'assurer que les participants sont en mesure d'accéder à un soutien et à des soins à l'issue de la recherche. La rigueur est particulièrement importante dans l'approche des sujets de recherche, qu'il s'agisse de membres du public ou d'agents de police ; il faut également s'assurer qu'ils sont aussi représentatifs que possible de l'institution ou des personnes concernées par le profilage. Il peut être difficile d'avoir accès aux institutions policières et gouvernementales, et les participants venant de ces organismes peuvent craindre des répercussions. Cela nécessite une compréhension des institutions de la part des chercheurs, et la mise en place de garanties pour que les participants ne soient pas identifiables.

**Étude qualitative auprès de la police et d'individus
soumis à un profilage ethnique en Suède**

ÉTUDE DE CAS

Randomly Selected: Racial/ethnic profiling in Sweden (« Choisis au hasard : le profilage racial/ethnique en Suède) est une étude menée par le Département de Criminologie de l'Université de Stockholm pour le compte d'une ONG, Civil Rights

Defenders.³⁷ L'étude est qualitative et repose sur des entretiens avec des officiers de police, ainsi qu'avec des personnes ayant fait l'objet d'un profilage racial/ethnique. La méthodologie a été conçue en partenariat avec un groupe consultatif qui a contribué à en définir le cadre, à identifier les participants et à s'assurer que la recherche ne stigmatise pas ou n'exploite pas une fois de plus les expériences des groupes minoritaires. Les personnes interrogées étaient des Afro-Suédois, des Musulmans et des Roms, principalement issus des quartiers résidentiels marginalisés des grandes villes. Les officiers de police interrogés étaient principalement des personnes occupant des postes décisionnaires et sélectionnées sur la base de leur capacité à s'exprimer publiquement sur le profilage ethnique et de leur souhait de participer à l'étude. Le rapport fournit un cadre conceptuel et un témoignage puissant sur les expériences vécues et la compréhension du profilage ethnique. Vous trouverez ci-dessous des extraits de ces entretiens.

« Je me promenais avec quelques amis. C'était une soirée ordinaire, rien de spécial. Soudain, la voiture de police s'arrête devant nous. Ils sortent et nous poussent contre la voiture. C'est arrivé sans aucune raison. Aucun d'entre nous ne portait de vêtements étranges. Personne n'avait jamais eu affaire à la police auparavant. C'était une question d'apparence. Nous sommes noirs. Nous avons vu un autre groupe de gars devant nous, tous blancs. Ils n'ont pas été contrôlés. C'est quelque chose qui arrive continuellement. Je peux vous parler de plusieurs expériences similaires. Ça n'a rien d'inhabituel. »

« Il y a quelque chose dans l'humiliation que le corps humain garde en lui. Je ne sais pas exactement ce qui s'est passé. Mais c'est la première fois que j'ai été arrêté par la police. J'avais peut-être 10 ans. Un flic s'approche et dit : "Hé, on sait qui tu es. Nous avons les yeux sur toi. Si tu déconnes, on t'aura." J'avais 10, 12 ans. Ce genre d'expérience est vraiment traumatisant. Beaucoup de trucs comme ça sont restés dans mon corps. »

« Nous ne contrôlons pas les gens simplement à cause de leur apparence. Il nous faut un soupçon concret de délit. Et en particulier à [nom du district], je connais presque tous les jeunes. Lorsque nous travaillons sur les stupés, nous commençons par enquêter, en cherchant à savoir qui fait la vente. Ensuite, nous montons et faisons une vérification. Et puis vous entendrez souvent dire : "Vous ne m'arrêtez que parce que je suis un immigrant." Mais ce n'est pas le cas, alors, même si certains essaient de jouer cette carte du racisme. »

« Je ne dis pas qu'il n'y a pas de policiers désagréables. Il y a des policiers sacrément désagréables. Le problème, c'est que cela déteint sur nous tous.... Mais certains pourraient nous percevoir comme désagréables parce que nous avons du pouvoir. Parce que la police dit : Stop ! On ne bouge plus ! Arrêtez ! Les mains sur le volant ! »

La documentation par les communautés

Les méthodes de documentation par la communauté vont de l'aide apportée aux individus pour qu'ils enregistrent les contrôles subis, aux campagnes sur Twitter pour relever les endroits où la police effectue des contrôles, en passant par les efforts de recherche participative. Certains projets de documentation communautaire forment des chercheurs issus des communautés concernées à concevoir et à mener des recherches, et à en défendre les résultats. C'est le cas du *Fair Policing Participatory Action Research Collective* à New York, un exemple de collaboration entre une ONG, *Make the Road New York*, et le *Public Science Project* de la City University.³⁸ Ce collectif de recherche intergénérationnel comprend des organisateurs communautaires, des jeunes, des professeurs d'université et des étudiants, tous engagés dans l'étude de ce que signifie grandir dans une ville fortement policée. Le projet permet aux jeunes de participer à la production de connaissances sur leurs expériences vécues des actions policières et de formuler les questions qui orientent la recherche.

D'autres projets ont encouragé les résidents locaux à enregistrer les opérations de police afin de les documenter et d'avertir les communautés minoritaires lors des contrôles. Par exemple, en Suède, en 2013, la police a mené l'opération Reva (*Rättssäkert och effektivt verkställighetsarbete*, ou « exécution légale et efficace de la politique »), dans le cadre de laquelle elle a procédé à des contrôles sur la base de l'apparence tandis qu'elle recherchait des migrants sans papiers dans les gares. Des militants locaux ont mis en place un projet qui a permis de tweeter les lieux où ces contrôles avaient lieu pour informer les gens d'éviter ces gares.

Les sections précédentes de ce chapitre décrivaient des recherches généralement menées par une organisation, des universitaires ou des entreprises, au profit certes de groupes minoritaires, mais généralement avec peu d'intervention directe des personnes les plus touchées par le profilage. Les approches de documentation communautaire cherchent à marier deux intérêts : celui d'accroître l'autonomie des groupes les plus touchés, et le besoin de preuves sur les pratiques de profilage. Cette approche considère également que, en plus de renforcer l'autonomie des communautés, la documentation communautaire peut être un processus continu et plus durable que les recherches nécessitant un financement (lequel est toujours insuffisant).

Points forts de la documentation par les communautés

- Implication des communautés et autonomisation de celles-ci dans la collecte de données, avec le développement de compétences précieuses.
- Permet d'identifier des problèmes et des tendances et d'approcher des personnes auxquelles les chercheurs de communautés extérieures n'auraient pas accès.
- Peut être mené dans des environnements où la coopération policière fait défaut.
- Appuie la production de matériel de sensibilisation.

Points faibles

- Peut prendre beaucoup de temps et nécessiter un plus large éventail de ressources.
- N'apporte pas toujours des preuves scientifiques de la dynamique du profilage ethnique.
- Les défis de la durabilité et de la garantie d'un soutien aux chercheurs issus de la communauté.

ÉTUDE DE CAS

Enregistrer votre propre contrôle

En France, des militants ont créé des ressources pour que les personnes contrôlées et celles qui sont témoins d'un contrôle puissent produire une déclaration sous serment gardant trace de l'interaction d'une manière qui soit conforme aux normes légales. Les formulaires (l'un pour les témoins et l'autre pour la personne contrôlée), ainsi que des conseils pour la rédaction d'une déclaration sous serment, sont disponibles sous forme de kit de ressources en ligne.³⁹ Dans des juridictions comme la France, où la preuve écrite est reine, une déclaration sous serment constitue une forme de preuve reconnue. Cette approche comporte également moins de risques que de filmer une interaction. Certains jeunes ont déclaré que le fait de savoir qu'ils pouvaient agir à l'issue d'un contrôle de police les aidait à rester calmes pendant celui-ci.

ÉTUDE DE CAS

Brigadas Vecinales: Observing Stops

En Espagne, les *Brigadas Vecinales*, une organisation locale de quartier, ont observé les contrôles dans leur secteur. Lorsque la police procédait à des contrôles, elles enregistraient ceux-ci et compilaient les informations dans des rapports démontrant comment la police commettait un profilage ethnique dans son recours aux contrôles et aux vérifications d'identité.⁴⁰ Dans un contexte où les contrôles ne sont pas systématiquement enregistrés, cela a livré des données précieuses pour la sensibilisation. Les *Brigadas Vecinales* ont également organisé une campagne sur Twitter pour inciter d'autres personnes à tweeter lorsqu'elles voyaient la police effectuer des contrôles, notamment en indiquant des lieux précis. Cette pratique s'est répandue dans certains quartiers et a fourni des informations permettant aux gens d'éviter les lieux où les contrôles avaient lieu. Ces tweets sont également devenus une forme de données démontrant où le profilage ethnique avait lieu. Le groupe n'existe plus mais a eu un impact à l'époque. Il s'est dissous depuis parce que la police a imposé des amendes importantes à certains militants. Il est important d'être conscient des risques encourus à titre individuel par les militants, en particulier dans les pays où la législation réglementant les manifestations est très restrictive.

Des applications pour enregistrer les contrôles

La *New York Civil Liberties Union* a mis au point **Stop and Frisk Watch**, une application gratuite pour smartphone qui permet aux passants de documenter les interactions avec la police de New York et d'alerter les membres de la communauté lorsqu'un contrôle est en cours.⁴¹ Cette application permet à l'utilisateur de filmer un incident avec du son en appuyant simplement sur un déclencheur sur le cadre du téléphone. Secouer le téléphone interrompt l'enregistrement et envoie la vidéo à l'organisation, après quoi l'utilisateur reçoit immédiatement un bref questionnaire pour signaler les détails de l'incident à NYCLU. Une fonction « Écoute » avertit l'utilisateur lorsque des personnes se trouvant à proximité sont contrôlées par la police. Lorsque d'autres utilisateurs de l'application dans le secteur activent **Stop and Frisk Watch**, l'utilisateur reçoit un message l'informant de l'endroit où se déroule le contrôle de police. Cette fonction est particulièrement utile pour les groupes communautaires qui surveillent l'activité de la police. Tout signalement déclenche l'envoi du questionnaire, ce qui permet aux utilisateurs de signaler une interaction policière qu'ils ont vue ou vécue, même s'ils ne l'ont pas filmée.



Certains groupes et campagnes ont mis au point des applications pour téléphones portables afin d'informer sur le champ les usagers au sujet de leurs droits, de leur donner un moyen d'enregistrer les contrôles ou d'alerter les autres utilisateurs dans le secteur que des contrôles sont en cours, ou de faciliter le dépôt d'une plainte auprès de la police. Les applications sont conçues pour encourager les personnes qui subissent ou observent un contrôle à l'enregistrer et à le signaler à l'organisation. Ces applications se sont révélées un moyen populaire de mobiliser les gens autour de campagnes sur le profilage ethnique. On espérait qu'elles fourniraient aussi un moyen d'enregistrer les contrôles dans les endroits où il n'y a pas de collecte de données, et donc la possibilité de compiler des statistiques sur les contrôles afin d'en mettre en évidence les disparités raciales. Elles peuvent proposer aux usagers des « actions » à entreprendre, comme l'enregistrement et le signalement des interactions qu'ils subissent ou dont ils sont témoins, tout

en leur permettant d'accéder à des informations à jour sur leurs droits ou d'entrer en contact avec des organisations qui peuvent les aider à porter plainte. Certaines applications permettent à la personne d'enregistrer une vidéo ou un fichier audio, puis de secouer le téléphone pour envoyer l'enregistrement directement à l'organisation, de sorte que si la police saisit et fouille le téléphone, l'enregistrement n'y sera déjà plus. Les organisations qui développent de telles applications doivent être conscientes des règles relatives à la protection des données afin de protéger les renseignements personnels qu'elles reçoivent, et doivent également décider comment traiter d'éventuelles demandes de la police d'accéder à une vidéo ou à un enregistrement.

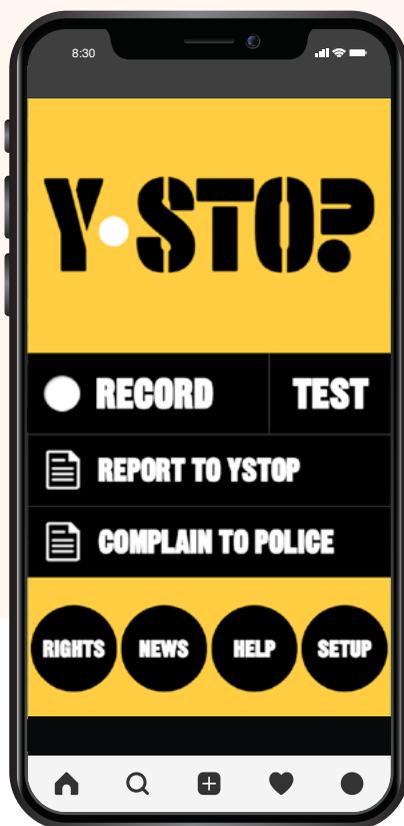
Les applications sont coûteuses à mettre au point : il faut créer différentes versions pour les plateformes iOS et Android, et peut-être envisager de les traduire dans différentes langues pour les rendre accessibles. Malgré leurs promesses, les applications ne se sont pas révélées être un outil idéal pour collecter des données ou encourager les plaintes à grande échelle. En pratique, elles sont rarement utilisées. Les campagnes de lancement des applications ont été couronnées de succès, et les gens ont généralement un sentiment positif à leur égard. Dans certains endroits, il y a eu un grand nombre de téléchargements initiaux, mais lorsque les personnes sont effectivement contrôlées ou témoins d'un contrôle, ils n'utilisent pas l'application ou ne soumettent pas d'enregistrement ou de plainte. Il se peut que l'application ait été téléchargée des mois auparavant et, dans le feu de l'action, les personnes ne se souviennent pas qu'elles l'ont. Les jeunes, qui disposent peut-être de téléphones intelligents moins chers ou d'une capacité de stockage moindre, sont susceptibles de supprimer les applications qui ne sont pas utilisées régulièrement. Toutefois, même sans application spécifique, les jeunes enregistrent régulièrement les contrôles qu'ils subissent ou ceux dont ils sont témoins et les partagent sur des plateformes en ligne ou des chaînes YouTube. Il serait peut-être plus efficace de maintenir une veille sur ces plateformes, plutôt que d'obliger les jeunes à venir sur la vôtre. Même si un pic de contrôles enregistrés dans une zone peut mettre en évidence l'existence de problèmes, il faudrait qu'un grand nombre de personnes utilisent régulièrement l'application pour que les données ainsi générées suffisent à documenter les schémas récurrents dans le recours aux contrôles.

Au Royaume-Uni, un regroupement d'ONG et de groupes de jeunes a mis au point l'application Y-Stop pour répondre aux inquiétudes concernant les contrôles et les fouilles.⁴² L'application **Y-Stop** permet aux personnes de signaler leurs expériences de contrôle et de fouille ou celles dont elles sont témoins, d'enregistrer la en vidéo ou en audio les interactions avec la police et de les envoyer à Y-Stop, d'entrer en contact avec des avocats et des experts pour obtenir de l'aide, de s'informer sur ses droits ou de déposer une plainte directement auprès de la police.

Les films

Le film est une forme puissante de documentation des expériences et des perceptions des gens en matière de profilage ethnique. Il peut également être un outil précieux pour pousser les gens à agir et donner aux p les moyens de partager leur vécu et de plaider en faveur du changement. Les courts métrages sont souvent utilisés dans les campagnes de médias sociaux et sont accessibles à des publics qui ne liront pas les rapports universitaires. Ils sont également utiles lors d'événements et de formations, pour encadrer les débats et susciter le partage d'expériences. Dans certains pays, les vidéos de plaidoyer ont été utilisées dans la formation de la police ou pour mobiliser les communautés autour de la contestation les contrôles d'identité.⁴³

La disponibilité des nouvelles technologies, en particulier les téléphones portables, a rendu la production et la distribution de films plus accessibles. Les médias sociaux sont inondés de vidéos de contrôles policiers, ce qui attire l'attention sur les problèmes de partialité et de violence de la part de la police. Lorsqu'ils utilisent la vidéo pour documenter le profilage, les militants doivent cependant prendre en compte un certain nombre de risques, que ce soit pour eux-mêmes ou pour la personne contrôlée, notamment le risque que l'interaction dégénère. Il est également important de réfléchir à la manière d'archiver et de cataloguer les séquences vidéo afin de maximiser leur valeur documentaire au-delà d'un incident spécifique. Une ONG basée aux États-Unis, appelée Witness, est spécialisée dans le soutien à la documentation vidéo pour les droits humains et propose de nombreuses ressources sur son site web.⁴⁴



Il est important d'être bien informé sur les normes juridiques applicables au fait de filmer (en particulier de filmer la police), ainsi qu'à la diffusion d'images de personnes et d'agents avec ou sans leur consentement. Une attention particulière doit être portée à la question de filmer des mineurs. Pour les organisations et les cinéastes, les préoccupations éthiques sont similaires à celles des autres méthodes de recherche : il faut veiller à ce que les personnes concernées soient impliquées dans la conception et l'élaboration de tout projet de documentation filmique, à ce qu'elles donnent leur consentement éclairé, et enfin à ce que des dispositions soient prises pour garantir la mise en place de ressources pour soutenir les personnes qui subiront des répercussions ou un nouveau traumatisme. Les cinéastes doivent s'assurer de l'exactitude des informations et anticiper la manière dont le film sera reçu par le public. Si on fait appel à des interprètes au cours de la production, il faut garder à l'esprit le risque d'un filtrage culturel de l'information qui influencerait le produit final.⁴⁵

Films sur le profilage ethnique

“Verdacht” (Suspect) est un documentaire de la chaîne KRO-NCRV 2Doc sur l'impact des contrôles de police sur des habitants des Pays-Bas, développé par la réalisatrice Nan Rosens en coopération avec Controle Alt Delete. Le film dépeint 14 personnes de différentes professions, âges et origines, qui sont toutes régulièrement contrôlées par la police. Dans le documentaire, elles répondent à la question : « Quelle est l'expérience de la police qui vous a le plus marqué ? » Le film a remporté un grand succès à la télévision et a suscité de nombreuses discussions, incitant les partis politiques à soulever des questions parlementaires qui ont conduit à un débat politique sur le profilage ethnique.



“Mon premier contrôle d'identité” présente des rappeurs connus qui décrivent la première fois où ils ont été contrôlés par la police. D'autres films de cette série

présentent des récits similaires d'artistes et d'athlètes. Les témoignages sont disponibles sur le site Stop le contrôle au faciès⁴⁶ ainsi que sur YouTube.⁴⁷

“Profiles of the profiled” (Profils des profilés) est un court-métrage créé par le groupe jeunesse de StopWatch.⁴⁸ Les jeunes ont travaillé avec un cinéaste professionnel pour créer un court métrage basé sur leur vécu des contrôles et des fouilles. Les jeunes ont élaboré, tourné et monté le film. En plus de la création d'un court-métrage pour soutenir et plaider leur cause, l'expérience pratique de la réalisation d'un film a profité aux jeunes. Plusieurs d'entre eux ont travaillé par la suite dans le montage et la communication. Voici quelques extraits :

Voici quelques extraits :

« Je peux vous raconter 50 expériences différentes. Il y a eu cette fois où j'ai été contrôlé et fouillé alors que je venais de sortir de chez moi. Je ne faisais vraiment rien d'autre que descendre la rue et je me suis retrouvé entouré par quatre ou cinq policiers et je crois deux voitures. Et un fourgon [de police] est arrivé juste après. Juste pour me demander et savoir où j'allais. »

« Il y a deux ans, je roulais dans le quartier de Vauxhall. J'ai dû voir une dizaine [d'agents de police], en file derrière moi. Et je me suis dit “wow, les gars, vous avez vu ce qu'il y a derrière nous ?” Je me suis retourné et tout d'un coup, les sirènes se sont mises en marche. ... Nous étions encerclés ... Ils pointaient leurs armes sur nous. Ma réaction : “Mais qu'est-ce qui se passe ici ?” Cette fois-là, je revenais de l'église, on pouvait voir ma bible sur le tableau de bord. »

Points forts du film

- Un matériau visuel puissant pour mettre en lumière l'expérience et l'impact du profilage ethnique.
- Peut être réalisé dans des environnements où la coopération policière fait défaut.
- Peut donner un aperçu de la pensée des policiers et de leurs pratiques policières si les agents sont interrogés.
- Peut venir compléter les données quantitatives en révélant des expériences et des répercussions plus larges, et permettre d'identifier des problèmes non pris en compte dans les statistiques.

Faiblesses

- Coûte parfois cher, en temps et en argent.
- Requiert des compétences techniques.
- Ne peut pas fournir de preuves scientifiques du profilage ethnique.
- Problèmes d'éthique, de respect de la vie privée et de consentement.

Il est évident que la documentation du profilage ethnique par la police est une étape essentielle de la remise en question de cette pratique. Mais il s'agit d'un processus complexe, qui nécessite des ressources importantes et un large soutien. Le chapitre qui suit traite de la manière de renforcer ce soutien.

CHAPITRE 3

APPROCHE COMMUNAUTAIRE, CAMPAGNES ET CRÉATION DE COALITIONS

L'implication des personnes et des communautés est une composante centrale des efforts visant à mettre fin au profilage ethnique. Le profilage ethnique s'ancre dans des attitudes sociales plus vastes et des structures de privilèges et d'oppression, et il est important que les militants le reconnaissent et évitent de reproduire ces dynamiques dans leur propre travail et leurs campagnes. Les campagnes doivent mettre leurs valeurs en actes. Cela signifie qu'elles doivent être axées, dans la mesure du possible, sur le leadership, l'action et le pouvoir d'agir des personnes les plus touchées par le profilage, et éviter d'agir « au nom » des communautés concernées.

La démarche communautaire ancre les défis présentés par le profilage ethnique dans un cadre plus large de justice raciale. Il s'agit également d'une considération pragmatique, qui donne plus de force au plaidoyer et garantit que les réformes et les remèdes proposés sont fondés sur l'expérience locale et répondent aux besoins de la population. Les approches communautaires peuvent également offrir un espace d'opportunité pour travailler sur l'impact émotionnel et psychologique d'activités policières préjudiciables et ouvrir la voie à son soulagement.

ENSEIGNEMENTS

- ❑ Communautés et populations doivent être au cœur des efforts visant à mettre fin au profilage ethnique.
- ❑ Les campagnes doivent mettre en avant le leadership, l'action et le pouvoir d'agir des personnes les plus touchées par le profilage ethnique et éviter de faire ce travail à leur place.
- ❑ Les campagnes doivent vivre leurs valeurs en actes.
- ❑ Travaillez avec les différentes communautés et populations afin de documenter leurs expériences et découvrir où vous pourriez trouver des alliés ou des opposants inattendus.
- ❑ Concevez des activités et des campagnes qui tiennent compte du pouvoir et des privilèges. Cela peut impliquer de renforcer le pouvoir et les capacités des personnes et des communautés.
- ❑ Assurez-vous que des mécanismes de soutien juridique, psychologique et autres sont disponibles pour les individus et les groupes qui sont affectés par leur engagement ou qui viennent vers vous pour demander de l'aide.
- ❑ Les approches communautaires prennent du temps et ne donnent pas toujours des résultats visibles.
- ❑ Les démarches communautaires doivent être conçues localement de manière à répondre aux besoins locaux et aux objectifs de la campagne et à prendre en considération les dynamiques et les ressources locales.
- ❑ La création de coalitions entre les différents groupes et organisations communautaires est essentielle pour tirer parti du pouvoir collectif et faire ainsi aboutir les réformes politiques et policières.
- ❑ La conception des coalitions doit tenir compte des questions de rivalités et de ressources.



Ce chapitre examine l'importance de l'approche communautaire et de l'engagement participatif dans cette optique, en abordant ses difficultés et en proposant quelques pistes pour les surmonter. L'implication des communautés peut prendre plusieurs formes dont l'intensité et la portée varient, notamment des activités de sensibilisation, d'éducation aux droits, de renforcement des capacités et de mobilisation pour inciter les gens à prendre part aux campagnes. Ce chapitre présente des exemples, en tire les enseignements et examine l'intérêt des coalitions pour exploiter pleinement les ressources et le pouvoir collectifs au service de la lutte contre le profilage ethnique.

Cartographier les communautés et les populations

En Europe, les minorités visibles les plus ciblées par le profilage policier sont les Roms et les gens du voyage, qui comptent parmi les minorités les plus persécutées et les plus discriminées d'Europe, les communautés à la peau noire ou foncée qui ont leurs racines dans d'anciennes colonies, les personnes recrutées dans le cadre de programmes de travailleurs invités ou, plus récemment, les migrants et les réfugiés fuyant les conflits, et enfin les musulmans qui font l'objet d'une surveillance étroite résultant de pratiques antiterroristes en plus du profilage policier « ordinaire ».

Au sein de ces grandes catégories (qui se chevauchent souvent), on trouvera une grande variété d'expériences spécifiques, généralement liées à un lieu. Pour comprendre un vécu spécifique, il faut tenir compte des relations historiques avec la police, des récits et des postulats qui sous-tendent ces relations, ainsi que des préoccupations particulières et des priorités de réforme. Les communautés ne sont pas homogènes : les expériences avec la police dépendent de l'apparence, du statut social, du sexe, de l'âge et d'autres facteurs encore. En Europe, les jeunes hommes peuvent faire l'objet d'une attention policière disproportionnée sur la voie publique, tandis que d'autres peuvent être davantage affectés par les inspections de véhicules ou les contrôles aux frontières. Certains peuvent ne pas faire l'expérience du profilage et leurs opinions peuvent s'aligner sur



« Ceux qui vivent ces choses-là ont tout ce qu'il faut d'expertise, de vécu, de connaissances, de savoir-faire et de perspicacité pour donner corps et plénitude à cette expérience. »



« L'un des problèmes auxquels nous sommes confrontés est l'exploitation par les médias et la police des parents, et en particulier des parents d'enfants qui ont été impliqués dans des crimes à l'arme blanche. Nous avons donc des parents noirs qui réclament davantage de contrôles et de fouilles, sans nécessairement comprendre les preuves qui démontrent que les contrôles et les fouilles ne sont pas efficaces pour réduire la violence, ni les répercussions que ces derniers peuvent avoir sur les jeunes et leur vie. »

celles de la population majoritaire en ce qui concerne le soutien à la police. D'une génération à l'autre, certains parents peuvent avoir vécu le profilage, tandis que d'autres peuvent ne pas être au courant de l'expérience qu'ont leurs enfants de la police.

Bien que les personnes et communautés minoritaires aient en partage de nombreuses expériences de profilage et de racisme, il peut également y avoir de l'une à l'autre des différences et même des tensions qui reflètent des histoires distinctes. Il peut donc être utile, dès le tout début d'une campagne, de dresser une cartographie des différentes populations et des communautés qui les composent afin de s'assurer que toutes les expériences sont pleinement reconnues et d'identifier des alliances ou des oppositions inattendues. La compréhension de ces complexités permettra également de réfléchir à la manière d'approcher en toute sécurité et efficacement différents groupes, et d'identifier les débats intracommunautaires susceptibles de déboucher sur un engagement plus large. Investir du temps dans la construction d'un mouvement populaire fondé sur une véritable solidarité ouvre la voie à une société véritablement inclusive et pluraliste, engagée en faveur de l'égalité et de la justice pour tous.

Les discriminations et l'injustice raciale nuisent à toutes les communautés car elles créent des tensions et augmentent le risque de violence : tout le monde y perd en sécurité. Le profilage ethnique n'affecte donc pas seulement les groupes directement touchés, pas plus qu'il ne relève de leur seule responsabilité. Il est important d'identifier et de faire participer d'autres personnes qui sont attachées à la justice et à l'égalité et qui ont intérêt à ce que leur quartier ou leur ville soit accueillant et sûr pour tous, même si elles ne font pas partie des groupes touchés ou ne partagent pas les mêmes expériences avec la police. Les organisateurs d'initiatives de lutte contre le profilage ethnique devraient envisager de se rapprocher des associations de résidents ou des coopératives de logements, des organisations sportives, culturelles, de jeunesse ou communautaires, des travailleurs sociaux, des travailleurs communautaires et des animateurs de jeunesse, des écoles et des enseignants, des organisations religieuses, des militants locaux et des dirigeants politiques, aussi bien que des jeunes qui voient leurs camarades se faire contrôler et fouiller.



« C'est important pour moi que la lutte implique également des personnes qui ont des valeurs humanistes.... Il est très important d'impliquer dans la lutte ceux qui ne sont pas directement touchés ... il faut des ponts avec la population blanche au sein de la collectivité pour faire évoluer les perceptions... et il peut être important pour les jeunes directement touchés de voir que d'autres les soutiennent. »

En France, par exemple, les travailleurs sociaux et les animateurs de jeunesse ont souvent été témoins de discriminations et d'abus de la part de la police ; ils ont souvent la confiance des jeunes et connaissent le contexte local. Dans certains cas, ils ont accepté d'aider à la communauté à s'organiser et à vaincre les réticences au sein de leurs propres institutions ou de la part

des organismes gouvernementaux qui les financent. Les militants peuvent également être attentifs au rôle joué par les alliés dans l'élargissement de la mobilisation, tout en veillant à ce que ces alliés n'y occupent pas une place disproportionnée ou n'en prennent pas la tête.

Répondre aux préoccupations pratiques des populations

Les campagnes axées sur le profilage ethnique doivent être préparées à aborder les problèmes particuliers liés à cette pratique, qui reflètent ses racines profondes et traumatisantes, l'omniprésence et le pouvoir constant de la police, ainsi que le racisme systémique qui continue à alimenter et à justifier les pratiques policières discriminatoires. Les organisateurs doivent donc être prêts à faire face à des défis particuliers et à les relever :

Normalisation des contrôles de police et résignation face à l'impunité policière :

Le profilage ethnique est omniprésent, ce qui signifie que de nombreuses personnes ont été victimes et/ou témoins de contrôles, de vérifications d'identité et de fouilles répétés.

« Il est assez clair que lorsque nous essayons de les impliquer, nous demandons souvent aux gens de faire quelque chose qui n'est pas dans leur intérêt. C'est [dans leur intérêt] à un certain niveau, mais à un autre niveau, ce n'est pas le cas. Au moins pouvons-nous valider les expériences des gens en matière de racisme. Ce n'est pas à moi de remettre en question le vécu des gens, mais bien de le valider. Les gens ont toujours des doutes sur l'existence réelle du racisme et c'est préjudiciable pour eux. Je dis aux gens que leurs expériences sont valables. »

Des manifestants demandent la fin des interpellations et des fouilles sans motif devant le commissariat de police de Walworth, à Londres, le 24 juillet 2020. © Thabo Jaiyesimi/SOPA/Shutterstock



Les contrôles de police finissent ainsi par être considérés comme normaux et les gens en viennent à intérioriser les stéréotypes qui motivent le profilage. Certaines communautés peuvent voir les policiers s'en tirer avec toutes les violences et discriminations, même dans les cas de décès et de blessures graves. Dans de telles circonstances, accepter l'impunité de la police peut être une réaction réaliste, tout comme l'est aussi une prise de conscience aiguë du fait que les méthodes traditionnelles consistant à « s'appuyer sur le système pour le changer de l'intérieur » ne fonctionnent pas pour les communautés opprimées.

Dénormaliser l'expérience des contrôles et encourager les gens à réfléchir aux mesures qu'ils peuvent prendre pour contester le profilage requiert un travail d'éducation et la possibilité d'en discuter dans un espace

sécurisant. Il est essentiel d'être honnête et de gérer les attentes. Reconnaître ouvertement le vécu des personnes représentera parfois pour elles une validation essentielle. Il peut être avisé de partager des exemples tirés d'autres contextes, ou de commencer par se concentrer sur des actions plus modestes et plus réalisables. Il arrive que tout l'intérêt d'une campagne ou de la participation à une activité réside dans le renforcement des capacités, dans la solidarité et dans la possibilité de travailler avec d'autres personnes sur un problème commun, plutôt que dans les changements externes obtenus.

Nécessité de cultiver le leadership des personnes et des communautés concernées :

L'injustice raciale conduit à exclure systématiquement les personnes concernées de toutes les possibilités qu'elles pourraient avoir de renforcer leurs capacités, leurs compétences et leur pouvoir. Pour donner la priorité au leadership des personnes et communautés concernées dans les campagnes de lutte contre le profilage ethnique, il faut développer les compétences de leadership par le renforcement des capacités et des habiletés, la formation et le mentorat. Il est important que le renforcement des capacités ne fasse pas émerger de « chefs » au sein des communautés, mais répartisse au contraire le leadership et le développement des compétences au sein du plus grand nombre possible de groupes différents. Lorsque des fonds sont disponibles, les membres de la communauté doivent être rémunérés pour leurs contributions. Si de nombreux militants donnent bénévolement de leur temps, les projets sont souvent dirigés par des employés rémunérés d'ONG qui ne sont pas à l'image des communautés visées par le profilage ; c'est à éviter.



« Considérer ces jeunes comme des experts a été le point le plus important pour moi. Valider continuellement leur expérience vécue... et aussi les rémunérer pour ça. Si les jeunes ont moins de 18 ans, vous pouvez les payer avec des bons d'achat. S'ils sont plus âgés, en espèces alors. Nous ne pouvons pas les appeler « experts » et ne pas valider leur temps. Je vois beaucoup d'hommes blancs qui sont payés 200 livres pour donner une formation, ou qui sont payés pour venir en tant que consultants : des activités que tout le monde peut faire et que ceux qui ont une expérience vécue pourraient faire mieux. Si nous recevons de l'argent, c'est à cela qu'il sert. »

Racisme et obstacles pratiques à la participation : Les personnes et communautés ciblées par les discriminations policières doivent généralement faire face aussi à d'autres formes de discrimination. À certains moments, les discriminations policières peuvent être leur problème le plus pressant, mais à d'autres, ce n'est pas forcément le cas. Il est important de le reconnaître, et d'éviter une approche centrée sur un seul problème sans tenir compte des autres pressions et besoins. Revenir sur les expériences de profilage ethnique est parfois aussi un processus douloureux qui risque de traumatiser à nouveau les personnes, surtout lorsqu'on leur demande de partager leurs expériences en public et qu'elles pourraient ainsi se trouver confrontées au scepticisme, au déni ou à l'indifférence. Les approches communautaires sont mieux menées par des personnes ou des groupes issus de ces communautés, qui en ont la connaissance et ont les ressources pour répondre aux problèmes qui se posent. Les obstacles à la participation doivent être repérés et traités dans la mesure du possible, par exemple en organisant des réunions dans des lieux de proximité, en proposant des services de garde d'enfants, en prévoyant de quoi manger et en rémunérant les personnes pour leur temps. En impliquant la communauté, on assume aussi la responsabilité de la sécurité et du bien-être des personnes qui s'engagent, et chacune d'entre elles doit être traitée comme un individu, en tenant compte de sa situation, et du temps ou du soutien dont elle peut avoir besoin. Il peut donc être utile d'établir des partenariats avec d'autres groupes dont l'expertise couvre des domaines sans rapport avec les activités policières, comme le logement ou l'aide sociale.



« Outre les représailles et les traumatismes, il existe d'autres obstacles pratiques. Le fait de ne pas avoir les moyens de payer le bus, ou que les personnes des communautés touchées n'aient pas accès à des services de garde d'enfants, ou fassent plusieurs boulots : l'engagement est compliqué, d'un point de vue logistique. Il est important pour moi de m'engager auprès des jeunes avec lesquels je travaille. Je les ai encouragés à s'exprimer et à partager leurs expériences. Je dois donc être cohérent et m'engager envers eux en tant que tuteur. Ce n'est pas un choix. Je ne peux pas être disponible uniquement de 9 à 17 heures. Si je les ai amenés à s'ouvrir et encouragés, alors je me dois de répondre présent à 3 heures du matin quand ils ont un problème avec la police et qu'ils ont besoin d'aide. »

Craintes et méfiance : Les personnes peuvent craindre que le fait de s'exprimer ou de faire campagne contre le profilage ethnique n'aggrave leur situation ; ce qui est parfois le cas. Il est essentiel d'être clair et honnête sur les risques. La confiance doit être gagnée, ce qui prend du temps. Les dynamiques communautaires font souvent peser un fardeau supplémentaire sur des personnes et des groupes déjà accablés par l'oppression et les violences policières, et les campagnes devraient reconnaître la pression supplémentaire qu'elles génèrent et tenter de la limiter, tout en prenant des mesures pour créer un environnement sécurisant pour ceux qui s'engagent, en particulier pour les personnes visées par les contrôles de police. On peut y parvenir en préservant leur anonymat, en privilégiant les actions de groupe aux efforts

individuels, en veillant à ce que des organisations bien établies soutiennent les acteurs locaux, en procurant une aide juridique ou en accompagnant physiquement les personnes pour déposer une plainte ou intenter une action en justice.

 « Ils craignaient que s'ils s'exprimaient, cela leur retombe dessus et leur crée des problèmes. J'ai été frappé par la crainte réelle qu'être impliqué dans une campagne soit vraiment dangereux pour eux. C'était une conséquence de la surpolitisation. Ils ne voulaient pas être filmés, ils ne voulaient pas participer à une affaire judiciaire, parce qu'ils craignaient d'être renvoyés de l'école ou de perdre leur logement. »

 « Il y a aussi la crainte de représailles de la part du public, de commentaires haineux sur les médias sociaux, etc. Nous avons constaté que la police commençait à raconter des mensonges sur les gens, à appeler des journalistes pour dire qu'ils avaient un casier judiciaire alors que c'était absolument faux. »

 « Les gens savent aussi que certaines organisations qui font campagne contre le profilage ne sont pas vraiment investies dans la communauté, donc les personnes touchées peuvent avoir des raisons de se méfier de ces organisations. Quand je fais mes recherches, les gens me disent : "Vous êtes payé pour ça". »

Nécessité d'apporter un soutien, juridique ou autre, aux victimes de discriminations ou d'abus : Dans certaines situations, ce sont les efforts locaux pour s'organiser qui ont encouragé les victimes d'abus et de discriminations de la part de la police à se manifester, tandis que dans d'autres situations, les militants eux-mêmes sont devenus la cible de représailles policières. Dans ces circonstances, les individus peuvent avoir besoin d'un soutien pour déposer une plainte ou informer les autorités locales. Ils peuvent également avoir besoin de conseils juridiques ou d'une représentation. Les organisateurs ne sont pas toujours en mesure de répondre à toutes les situations, mais ils devraient au minimum fournir des informations ou des références. Certains se sont associés à des avocats ou à d'autres organisations qui peuvent fournir une assistance, et qui le feront en tenant compte de la situation et des droits des victimes, ainsi que de leurs limites financières. Fournir un soutien, juridique ou autre, aux personnes touchées peut être crucial pour obtenir ou maintenir sa crédibilité au sein des communautés locales, et soutenir la mobilisation.

L'approche communautaire de la question du profilage ethnique

Il existe de nombreuses façons d'impliquer les personnes et les communautés : activités de sensibilisation, éducation aux droits et sessions de formation à la réduction des risques, activités de plaidoyer, renforcement des capacités et actions de mobilisation pour faire inciter les gens à prendre part aux campagnes. Il est souvent utile d'adopter une approche flexible qui permet aux gens de s'engager de la manière la plus adaptée à leurs besoins et à leurs horaires, et de comprendre que certains individus ne peuvent s'engager que pour des périodes limitées, ou de manière restreinte. Les personnes issues des communautés concernées et celles qui ont été directement touchées par le profilage sont les mieux placées pour donner des conseils sur la manière de structurer les activités ; il faudrait donc les impliquer dès le début dans leur conception et leur mise en œuvre. Les questions de pouvoir, de privilèges, de racisme et de discrimination structurelle qui sont au cœur du profilage ethnique reviennent constamment, et il est important de s'assurer qu'il existe un espace pour en discuter et traiter ces questions.

L'approche communautaire demande du temps : il faut du temps pour mettre au point des activités par le biais de la consultation et de la collaboration, pour nouer des liens de confiance et pour encourager la participation. Les activités peuvent prendre des mois ou des années, et peuvent avoir peu de résultats visibles, surtout au début. Il est important que tous les intervenants, qu'il s'agisse des personnes directement affectées, des autres organisations ou des bailleurs de fond, le comprennent bien. Si les ONG ou les organisations traditionnelles peuvent décider d'aller de l'avant et de travailler sur d'autres questions, les communautés directement touchées, elles, ne peuvent pas choisir de passer à autre chose que le profilage ; de sorte que les activités doivent être conçues en vue de leur viabilité locale à long terme.

Nous nous penchons ci-dessus sur quelques activités typiques d'engagement communautaire.

Formation à la réduction des risques : Y-Stop est un programme de formation conçu et dispensé par des jeunes, pour des jeunes, à Londres. « Au lieu de vous bombarder d'informations sur la loi et la police, [Y-Stop] se concentre sur des informations et des conseils vraiment pratiques pour vous aider à gérer ce qui est souvent une confrontation confuse et stressante, en y mettant fin le plus rapidement, le plus sûrement et le plus facilement possible. Nous appelons cela une démarche de réduction des risques ». ⁴⁹ Conscient des lacunes de nombreuses formations du type « Connaissez vos droits », Y-Stop met l'accent sur la réduction des risques et sur le maintien de l'estime de soi pendant un contrôle de police, utilisant comme moyen mnémotechnique l'acronyme **SEARCH**, pour *Stay calm, Eye contact, Ask questions, Record/receipt, Confidence, Hold to account* ; autrement dit, rester calme, établir un contact visuel, poser des questions (ce qui nécessite toutefois que la personne contrôlée connaisse ses droits), formulaire/récépissé (obtenir une trace écrite), assurance, et enfin responsabilisation de la police (on ne peut rien faire sur le moment, donc prévoir de mettre la police devant ses responsabilités par

Conseils pour une éducation aux droits efficace

Les sessions d'éducation servent à informer les gens sur leurs droits, leur apprendre comment désamorcer les confrontations, et offrir un espace pour discuter des violences policières. Ces formations sont souvent tournées vers les jeunes, mais peuvent également s'adresser aux militants, parents, professionnels (comme les animateurs de jeunesse ou les enseignants), et d'autres personnes concernées.

- Veillez à ce que les jeunes (ou le public cible) soient impliqués dans l'élaboration de la formation, notamment en identifiant les informations dont ils ont besoin et la meilleure façon de les fournir.
- Les personnes qui ont fait l'expérience des contrôles de police devraient participer à l'éducation aux droits.
- Si un budget le permet, les membres de la collectivité qui dispensent la formation devraient être reconnus comme experts et rémunérés.
- La formation et les ressources devraient être mises à jour régulièrement pour refléter la diversité des interactions policières, les nouvelles tendances et l'utilisation de nouveaux outils par la police.
- Les applications « Connaissez vos droits » sont fréquemment téléchargées mais rarement utilisées. N'investissez pas dans la technologie ou d'autres approches coûteuses; mettez plutôt l'accent sur le développement de ressources répondant aux besoins des personnes.
- Soyez honnête sur ce qu'une formation sur les droits peut apporter. Elle n'empêchera pas le profilage ethnique, mais peut aider les personnes contrôlées à rester calmes et savoir comment demander des comptes aux agents.
- Établissez la confiance et la confidentialité entre participants à la formation et avec les animateurs, via un code de conduite ou un accord de confidentialité. Les formations doivent offrir des espaces sûrs et sécurisants permettant aux personnes de partager des expériences difficiles sans jugement, et être entendues et comprises par d'autres.
- Les sessions ponctuelles sont vite oubliées, alors que la formation continue aux droits par des activités régulières sera plus efficace.
- Proposez un suivi si nécessaire, y compris un soutien émotionnel, psychologique et juridique.
- Organisez les sessions dans des lieux pratiques: écoles, clubs de jeunes, centres culturels, lieux de culte...
- Prévoyez de quoi manger ou grignoter. C'est important pour maintenir les participants en forme, et c'est aussi une excellente manière de montrer que leur bien-être compte.

LES FRESQUES MURALES » KNOW-YOUR-RIGHTS «



Une peinture murale de la série "Know-Your-Rights", dans le quartier de Bushwick à New York, le 7 octobre 2015. © Emily Raboteau

Les fresques murales « Know-your-rights » (Connais tes droits) : *People's Justice for Community Control and Police Accountability* est une coalition d'organisations populaires de la ville de New York œuvrant au sein des communautés noires, latino-américaines et asiatiques. Elle organise des formations et des actions de sensibilisation à la connaissance des droits, met sur pied des équipes de quartier pour surveiller la police, et développe une « culture du *Cop Watch* » afin de donner plus de pouvoir à la collectivité et de réduire les agissements répréhensibles et la violence de la police. Elle utilise l'art public et des projets artistiques pour renforcer l'autonomie et l'éducation des communautés, en créant des images fortes dans les rues où les contrôles prennent place.



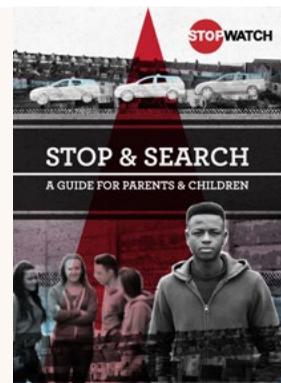
Une peinture murale de la série "Know-Your-Rights", dans le quartier de Washington Heights à New York, le 9 octobre 2015. © Emily Raboteau

la suite). Les jeunes qui ont fait l'expérience d'un contrôle de police sont formés pour devenir « pairs formateurs » auprès d'autres jeunes ; ils sont rémunérés et bénéficient de possibilités de développement des compétences. La formation s'appuie sur deux films réalisés par des jeunes, une application (voir chapitre 2) ainsi que des cartes d'information « Connaissez vos droits ». Le site web Y-Stop présente les témoignages personnels des jeunes, un lien vers l'application et un moyen d'enregistrer les plaintes ; il propose également des mises à jour et des guides, y compris pour les parents. Plus de 1 500 jeunes ont été formés depuis 2014 et le premier film d'Y-Stop a été visionné 1,1 million de fois à ce jour.

Un jeu en ligne pour éduquer aux droits : Aux Pays-Bas, Controle Alt Delete mis au point un jeu en ligne intitulé « Puis-je aussi dire non ? »⁵⁰ Le jeu consiste en un contrôle routier virtuel au cours duquel le joueur doit répondre à une série de questions. Une fois que le joueur a répondu, des conseils s'affichent sur ce qui peut arriver et sur les droits de la personne contrôlée, suggérant ce que le joueur aurait pu faire différemment pour faire valoir ses droits. Le jeu se déroule rapidement à travers des scénarios chronométrés, obligeant le joueur à réfléchir sous pression comme dans un contrôle réel. Les joueurs peuvent tester des réponses différentes à chaque fois pour voir comment se déroulent les scénarios, ce qui permet une exploration interactive des droits.

Stop & Search: A Guide for Parents & Children :

StopWatch, une coalition britannique autour des questions de profilage ethnique, diffuse un guide et un film à l'intention de toute personne qui s'occupe d'enfants et de jeunes ou qui est en contact avec eux.⁵¹ Ce guide répond aux préoccupations des parents qui ne savent pas comment protéger et préparer leurs enfants aux interactions avec la police. Basé sur des échanges approfondis avec les parents et les enseignants, le guide fournit des informations et des conseils sur la manière de soutenir les enfants avant et après un contrôle de police, ou en cas de contrôles à répétition. StopWatch organise des sessions d'information pour les parents, en se servant du guide comme point de départ pour que les parents puissent échanger autour de leurs expériences et des enseignements qu'ils en retirent.



Créer un lieu permanent où les jeunes peuvent s'impliquer sur la question du profilage : En septembre 2017, la MCDS (Maison communautaire pour un développement solidaire) et Pazapas, deux organisations communautaires françaises, ont créé La Perm', un espace sûr et sécurisant ouvert deux nuits par semaine dans un quartier de Paris. Les jeunes peuvent y traîner, discuter du profilage ethnique et d'autres questions, et obtenir des informations juridiques, sans être harcelés par la police. L'accent a été mis sur la « dénormalisation »

des expériences de discrimination, en donnant aux jeunes des informations et une formation aux droits pour les convaincre que les choses peuvent bouger. Les militants s'appuient sur des modèles de comportement, des films, du théâtre interactif, et des manifestations publiques. Des événements de plus grande envergure, organisés sur une place du quartier, avec des activités pour les enfants et de la nourriture préparée et servie par des membres de la communauté, ont permis d'impliquer la communauté dans son ensemble, et les mères en particulier, en leur permettant de prendre part à ces débats.

Coopération et création de coalitions

Encourager la collaboration, créer des coalitions pour le changement au sein des différentes organisations et communautés : autant de moyens fondamentaux de tirer parti du pouvoir collectif. Il est crucial d'impliquer les différentes communautés dans ces efforts. Les coalitions permettent aux campagnes d'élargir leur base de soutien et de mettre en commun l'accès aux ressources, à l'expertise et aux capacités. La voix d'une coalition porte à la fois un poids politique plus important et offre une protection aux individus et aux organisations qui militent sur un sujet controversé. En outre, s'exprimer en tant que coalition permet d'attirer davantage l'attention des médias et de diffuser plus largement les messages et les documents. Les coalitions peuvent également se révéler plus viables à long terme : en effet, la continuité du travail ne dépend plus d'une seule organisation ou d'un seul cycle de financement, et il y a des possibilités d'évolution au fil du temps. Les coalitions qui marchent le mieux rassemblent de larges groupes d'intérêt. Des actions de lutte contre le profilage ethnique sont souvent mises en place par des ONG de défense des droits humains et de l'égalité, qui travaillent de concert avec les organisations des communautés minoritaires. Certaines campagnes se sont également alliées à des groupes religieux, des associations caritatives de sans-abri, des associations de résidents, des associations de travailleurs du sexe, voire des clubs de supporters sportifs. Bien que chacun puisse avoir une expérience différente de la police, tous partagent des valeurs communes et appuient l'idée d'une police qui soit juste et efficace pour tous.



« Ce mélange apporte beaucoup d'expertise : c'est la grande force de cette plateforme. L'autre force est qu'elle a su s'entendre sur des demandes politiques communes, que les membres continuent à appuyer. Un autre facteur clé de cohésion est la « géométrie variable » : rien n'oblige chaque organisation de participer à toutes les actions communes. Cela permet une certaine flexibilité, dans le respect de la nature et du rythme propres aux différents types d'acteurs. Le bon fonctionnement de la facilitation a également été important pour son efficacité. »

Les coalitions peuvent prendre de nombreuses formes. Aux Pays-Bas, un certain nombre d'organisations travaillant sur les droits humains et le racisme ont coopéré au développement d'une compréhension commune du profilage ethnique et mis en commun leurs informations ; elles ont

convenu d'éviter de mettre en concurrence leurs messages, et de plaider chacune de son côté pour les mêmes réformes. Aucune coalition ou position officielle n'en a émergé : le but était simplement d'assurer une compréhension commune du problème et des changements nécessaires.



« Repérez votre intérêt commun. Mettez en commun les bonnes pratiques.

Renforcez les capacités des personnes autour de ce qui les intéresse. Partagez en toute transparence. Quand vous travaillez ensemble, il est plus difficile pour la police de vous entraver. S'il n'y qu'une seule figure de proue, la police peut s'attaquer à vous, mais quand il y a tout ce monde, partageant tous les mêmes connaissances et compétences, le mouvement continue. Restez aussi ouvert que possible et donnez à chacun la possibilité d'apporter sa propre expérience et expertise. »

À l'opposé, **Communities United for Police Reform (CPR)**, à New York, est une coalition formelle qui regroupe plus de 100 associations communautaires. CPR a reçu un financement conséquent pour créer un mouvement et renforcer la capacité des communautés à lutter contre la discrimination et la violence policières. La coalition, très structurée et inclusive, propose à ses membres différents niveaux d'engagement.

En France, la plateforme **En finir avec les contrôles au faciès** rassemble des ONG classiques, des syndicats professionnels (avocats, juges), des groupes communautaires et des universitaires, unis dans la lutte contre le profilage. L'éventail des compétences apportées par ces différents acteurs a permis de mener de front des actions dans des domaines divers, allant des activités de plaidoyer très officielles, devant le parlement, aux débats locaux, tout en proposant une variété de sources d'information et une réflexion stratégique.

Au Royaume-Uni, **StopWatch** est une coalition d'universitaires, d'avocats, d'organismes communautaires, de militants politiques et de personnes qui ont subi des contrôles. StopWatch, tout comme CPR, est officiellement enregistré en tant qu'organisme à but non lucratif, ce qui lui permet d'employer un personnel permanent pour appuyer un large éventail de travaux de recherche, de campagnes, de formations et d'activités de soutien, ainsi que des actions en justice.

Controle Alt Delete fonctionne également comme une organisation distincte, bien qu'elle compte plusieurs autres organisations parmi ses membres, notamment des associations de terrain et des ONG traditionnelles. Parmi ses activités, elle organise régulièrement des événements réunissant membres des communautés et policiers pour discuter du profilage ethnique et faire pression en vue de réformes. La diversité des organisations membres a permis de mener plus aisément de front d'une part des travaux de recherche solides et des activités de plaidoyer, et d'autre part la mobilisation et la sensibilisation des communautés locales. Cette combinaison a permis de faire de la question du profilage ethnique une priorité publique.

**IF YOU ARE STOPPED BY
UKBA OFFICERS IN THE STREET
(UK Border Agency / Immigration officers)**

DON'T PANIC! KNOW YOUR RIGHTS!

- You are FREE TO LEAVE at any time
- You DO NOT have to answer any questions
- You DO NOT have to give your name and address
- You DO NOT have to show them any documents or ID
- You DO NOT have to let them search you

for more information visit: <https://network23.org/antiraids/>

Anti Raids Network: resisting and challenging immigration checks in London

Un avis créé par une organisation militante pour informer les migrants et les demandeurs d'asile de leurs droits à Southwark, au Royaume-Uni, le 3 avril 2013. © Richard Baker/In Pictures/Getty

En Belgique, la coalition **Stop Ethnic Profiling**, comprenant des ONG, des organisations de la société civile et des militants communautaires des régions francophone et flamande, s'est formée après une période de mise en commun des informations et d'élaboration de stratégies communes. Les membres de cette coalition mènent désormais une action commune de plaidoyer en faveur des réformes de la police, dispensent des formations de type « Connaissez vos droits » aux membres de la communauté et mènent une campagne en ligne contre le profilage ethnique.

La **Plataforma por la Gestion Policial de la Diversidad**, en Espagne, est unique en ce sens qu'elle rassemble des associations de policiers et des ONG de lutte contre la discrimination afin de promouvoir les bonnes pratiques policières, notamment l'adoption de formulaires de contrôle. La plateforme est issue du projet pilote STEPSS (*Strategies for Effective Police Stop and Search*) à Fuenlabrada (voir chapitre 7) ; elle mène désormais également des projets pilotes dans d'autres domaines, s'engage dans des actions de sensibilisation et organise un séminaire annuel.

Obstacles possibles à la création d'une coalition

Travailler en coalition présente des difficultés et des défis, qui doivent être d'emblée reconnus et relevés dès les premières étapes du projet, notamment en s'accordant de manière explicite sur les valeurs mises en œuvre et les procédures de fonctionnement.

Rivalités entre les groupes pour le financement et la prééminence : Certaines coalitions ont échoué en raison de rivalités internes motivées par le succès, la visibilité, les financements externes, les egos et une myriade d'autres pressions. Les ONG et les organisations dépendantes du financement doivent démontrer leur valeur aux bailleurs de fonds, ce qui renvoie souvent à certaines conceptions de la notoriété et de la réussite. Cela peut entrer en concurrence avec les besoins de cohésion au sein du groupe et la nécessité de reconnaître toutes les contributions d'une coalition. Il est important de se montrer clair sur les besoins de chaque organisation et sur la manière d'y répondre sans nuire à leur coopération. Il peut être utile de prévoir un accord formel qui définit les responsabilités, les rôles et les ressources. *Communities United for Police Reform (CPR)*, par exemple, s'est donné pour principe que les grandes organisations disposant de plus de fonds ne puissent recevoir de financement de la part de CPR que si elles s'associent à des organisations plus petites, ceci afin de renforcer l'ensemble de la communauté en répartissant et en décentralisant le pouvoir.



« Bâtir une coalition est vraiment, vraiment compliqué, à cause des egos, ceux des individus comme ceux des organisations. La réalité est que nos engagements prennent place dans un environnement concurrentiel, où à mon avis la priorité de beaucoup d'organisations est devenue leur propre survie, de sorte qu'elles ont perdu de vue leur objectif plus large. Leur but est donc d'impressionner les bailleurs de fonds ou d'obtenir la subvention suivante, en perdant de vue la raison pour laquelle elles font ce travail. J'étais bien conscient des défis auxquels nous serions confrontés à l'extérieur, notamment de la part des organisations policières qui tentent de nous entraver. Mais je n'avais pas prévu les défis que nous aurions à relever en interne pour maintenir la coalition à flot : rivalités, problèmes de financement, de personnel, conflits... Cela peut être perturbateur. Je préconiserais vraiment de travailler en coalition, c'est une merveilleuse façon de travailler, en rassemblant une diversité de compétences et de personnes. Mais je pense qu'il faut que les personnes impliquées aient une bonne conscience de soi et s'engagent pleinement dans la coalition, plutôt que de s'occuper de leurs besoins particuliers. »

Les rivalités entre individus peuvent également causer des problèmes. Les opportunités et les récompenses doivent être partagées et la valeur de tous les rôles doit être reconnue. Lorsque certains membres de la coalition sont des employés rémunérés d'ONG tandis que d'autres sont des bénévoles issus de la population générale, il est inévitable que des déséquilibres se fassent

jour, et c'est encore plus vrai lorsque ces employés rémunérés d'ONG sont majoritairement blancs tandis que les bénévoles issus de la communauté sont majoritairement des personnes de couleur. Sur le plan pratique, si le personnel rémunéré restreint son travail aux heures de bureau, il crée un obstacle à l'engagement des bénévoles qui, eux, doivent adapter leur contribution à leur travail, leurs études et leurs autres responsabilités.

Accords sur des positions et des activités communes :

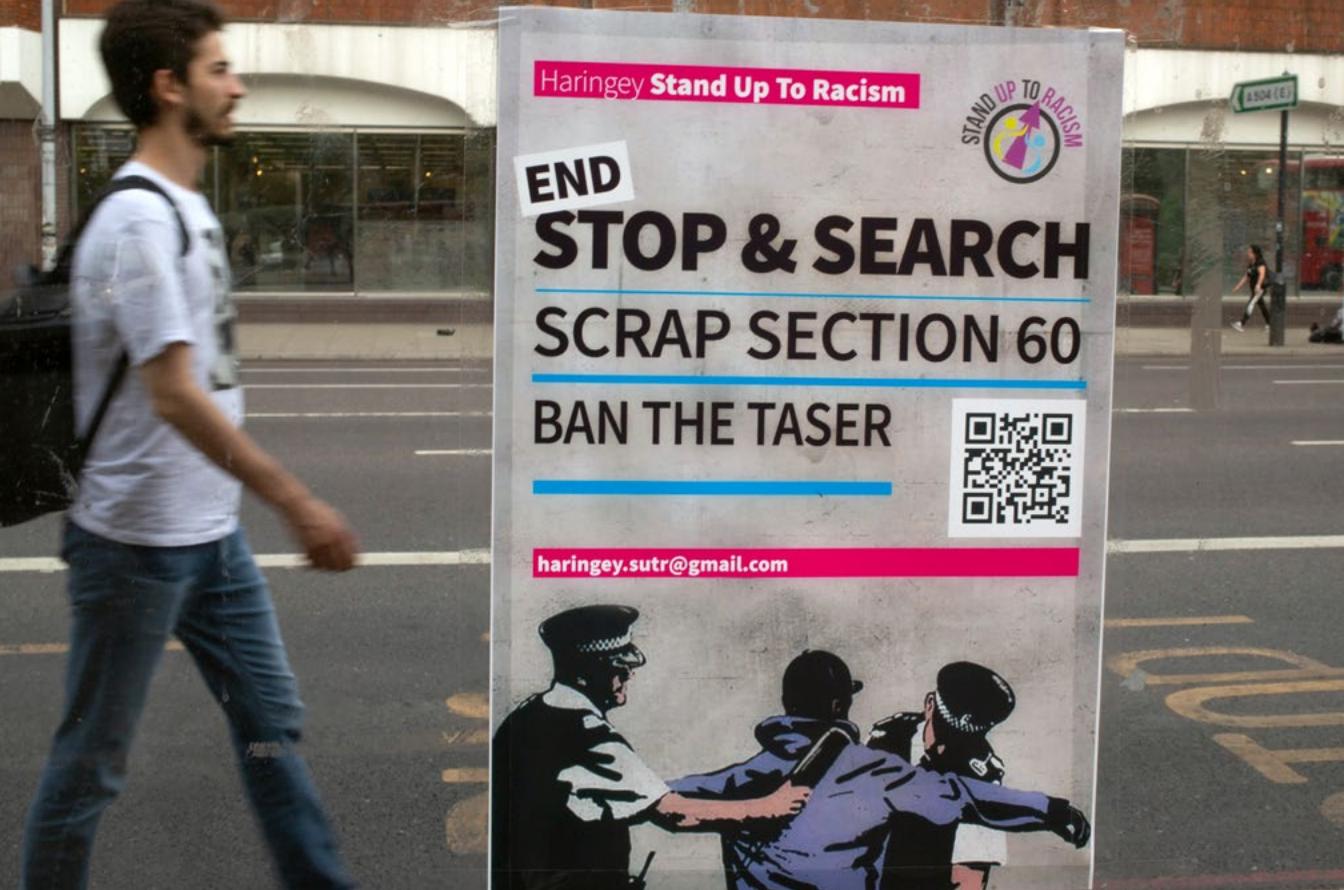
Il est souvent presque impossible de faire en sorte que les grandes coalitions s'entendent sur tous les aspects de la stratégie, des positions de politique générale ou de la formulation des documents. Pour certaines grandes ONG, le fait de recevoir un financement public, ou encore d'avoir fait le choix de travailler directement avec la police ou le gouvernement local, peut les rendre moins enclines à adopter des positionnements plus agressifs. Dans certaines circonstances, des ONG traditionnelles ont arrondi les angles des demandes formulées, pensant qu'ainsi elles seraient mieux reçues par la police ou les autorités ; parfois, différents groupes adopteront des positions différentes (voir le chapitre 7 sur la collaboration avec la police). Mais tout travail en coalition inclusif qui aspire à œuvrer dans l'intérêt des personnes touchées par le profilage ethnique se doit d'être authentique ; cela signifie qu'il faut s'assurer que les demandes de réforme reflètent bien les expériences et les besoins des personnes et communautés concernées. De nombreuses coalitions s'accordent sur des valeurs fondamentales, mais peuvent permettre une plus grande souplesse en ce qui concerne l'adhésion à des positions politiques ou des activités plus spécifiques. Il peut également être utile de bien clarifier les rôles, en particulier de déterminer quels groupes sont habilités à adopter des positions publiques et conflictuelles, tandis que d'autres groupes ou individus apporteront plutôt leur appui en coulisses.



« Nous n'avons pas d'alliés, nous avons des partenaires égaux. Il y a des parties prenantes de valeur égale, car toutes les compétences et expériences sont nécessaires pour le travail. Nous ne privilégions donc pas les connaissances académiques par rapport aux connaissances expérientielles, les connaissances juridiques par rapport aux connaissances financières, par exemple. Elles sont toutes essentielles à ce que nous faisons et toutes nécessaires pour avoir un impact. »

Manque de conscience de soi sur les questions de race et de pouvoir :

De nombreuses coalitions sont dominées par de grandes ONG, souvent dirigées par des Blancs, qui ont davantage de personnel et de ressources que les groupes issus de la base ou les militants. Il n'est que trop facile dans ce contexte de négliger le rôle et la position des groupes directement concernés. Les populations doivent être activement impliquées dans chaque étape du processus, même si cela nécessite d'y consacrer davantage de temps. Il peut être utile de formuler des accords explicites sur le travail en commun qui reconnaissent les différences de pouvoir et de privilège, par exemple en refusant de participer à des réunions



Un homme passe devant une affiche demandant la fin des interpellations et des fouilles sans motif à Londres, le 8 août 2020. © Thabo Jaiyesimi/SOPA/Shutterstock

où aucune personne affectée par les contrôles n'est présente, ou en s'assurant que le leader ou le porte-parole visible est bien issu des communautés touchées.

Cependant, les efforts visant à encourager les personnes et communautés directement touchées à monter en première ligne peuvent aussi involontairement ajouter à la pression et à la charge émotionnelle avec lesquelles elles doivent déjà composer. Faire l'expérience de l'injustice et s'efforcer de remédier à celle-ci, en particulier pendant son temps libre, est incroyablement éprouvant, physiquement et émotionnellement. Les personnes issues des communautés touchées doivent non seulement être encouragées à prendre l'initiative, mais aussi bénéficier d'un soutien pratique et émotionnel pour le faire. Il est important que ces personnes soient libres de fixer leurs propres limites et de décider de ce qu'elles feront ou ne feront pas, et qu'elles soient protégées tout au long du chemin. L'injustice est vécue différemment par ceux qui sont confrontés à l'oppression ; il en va de même de la lutte contre celle-ci. Ajouter la culpabilisation à la blessure ne ferait qu'affaiblir davantage encore la position des personnes touchées. Le chapitre 8, consacré au soutien des militants et des mouvements, aborde cette question de manière plus approfondie.



« Nous avons tous un rôle à jouer. Avoir à leurs côtés quelqu'un qui ne leur ressemble pas, qui a un certain privilège, cela peut en fait permettre aux gens de revendiquer à leur tour cette place. Ne vous sentez jamais coupable d'avoir occupé la place en premier... Vous pourrez toujours jouer un rôle. Si vous ne pouvez pas être un leader, vous pouvez être un soutien. Mais il faut être prêt à prendre de la distance et à passer le relais, sinon il n'y aura jamais de place pour de nouvelles personnes et de nouvelles idées. Cela fige les idées nouvelles et la pensée. »



« Aucun d'entre nous n'est libre si tous ne le sont pas. Cela m'énerve vraiment lorsque les gens parlent d'« alliés », car cela laisse entendre que ce n'est pas notre combat. Cela crée des hiérarchies sur ce qui appartient à qui, l'idée que la lutte appartient à certains plus qu'à d'autres. Nous devons tous être considérés comme égaux, mais reconnaître l'existence du pouvoir et des privilèges, et travailler ensemble pour en tenir compte”

CHAPITRE 4

STRATÉGIE DE COMMUNICATION



La Directrice de StopWatch, Katrina Ffrench, et le détective Peter Bleksley discutent des interpellations et des fouilles lors du talk-show "Good Morning Britain" le 29 août 2018. © Ken McKay/ITV/Shutterstock

Une stratégie de communication complète est essentielle pour mener des campagnes de plaidoyer contre le profilage ethnique. De telles campagnes s'insèrent dans une bataille difficile qui est loin d'être gagnée : elles remettent en cause des stéréotypes largement répandus, soulèvent un problème que la majorité de la population ignore et contestent les pratiques de la police, une institution qui jouit d'un large respect. Pour surmonter ces difficultés, il est essentiel de savoir communiquer efficacement avec un large éventail de publics.

La communication stratégique est essentielle pour sensibiliser le public et les responsables politiques aux méfaits du profilage ethnique et plaider en faveur d'une réforme de la police. Le succès de la communication stratégique repose sur des objectifs clairs, des publics cibles bien définis et un plan bien conçu. Il est également possible de repérer et d'éviter certains pièges, notamment les risques qui peuvent peser sur les alliés et les porte-paroles. Ce chapitre aborde les éléments clés et les étapes essentielles de l'élaboration d'un plan de communication sur le profilage ethnique, tant pour mener des campagnes à court terme que pour changer à long terme les cœurs, les esprits et les politiques.

ENSEIGNEMENTS

- Pour planifier votre stratégie, soyez très attentif au « qui, quoi, où, quand et comment » de la communication.
- Cherchez à inclure dans votre communication une variété de porte-paroles, y compris des personnes directement touchées ainsi que des parents et des gens qui connaissent le système de l'intérieur.
- Combinez récits individuels et preuves rigoureuses, notamment des données démontrant la portée et les effets néfastes du profilage ethnique, transmises de manière simple et claire.
- Recadrez le discours dominant de manière à présenter la sécurité et la non-discrimination comme complémentaires, et non comme des alternatives opposées.
- Préparez votre communication avec les médias en repérant les fenêtres d'opportunité, en fournissant des informations aux journalistes clés et en formant les porte-paroles.

Élaboration d'un plan de communication

Pour élaborer un plan de communication, il faut définir *qui* doit communiquer, ce *qui* doit être communiqué, *qui* est votre public cible et *où* il se situe, *quand* communiquer (ou non), et enfin *comment* communiquer. Les ressources et les compétences doivent également être prises en compte.

Définir les objectifs

Toute stratégie de communication doit viser des objectifs qui reflètent ou complètent les objectifs généraux de l'organisation, de la coalition ou de la campagne. Les étapes et lignes directrices suivantes ne doivent être appliquées qu'après avoir défini des objectifs clairs, de telle sorte que le plan de communication soit développé en lien étroit avec ces objectifs.

Segmentation du public

Toute campagne de communication réussie doit analyser *qui* a le pouvoir d'apporter le changement que vous recherchez (voir chapitre 1). Toutes les stratégies de communication définissent donc le public qu'il s'agit de mobiliser ou de persuader sur une question donnée. Cibler le « grand public » comme votre audience clé est beaucoup trop large. Pour des raisons de ressources, de praticabilité et de contraintes de temps, il est important d'être sélectif quant à votre public cible. Dans la plupart des campagnes, le public peut être divisé en cinq groupes clés :

1. *La base* : la base est composée de personnes qui connaissent déjà votre message sur la fin du profilage ethnique et qui sont d'accord. Il n'est pas nécessaire de les convaincre, mais il peut être nécessaire de les mobiliser en faveur d'une certaine action que vous souhaitez qu'elles entreprennent.
2. *Le centre indécis (ou fluctuant)* : il s'agit de personnes qui sont plutôt favorables à votre cause, mais qui ne comprennent peut-être pas le problème du profilage ethnique ou ce qu'il faut faire pour y remédier. Du point de vue des ressources, la clé de votre succès sera de vous concentrer sur l'éducation et la mobilisation de ce public.
3. *Les décideurs* : ceux-ci sont essentiels pour vous aider à atteindre votre objectif, qu'il s'agisse d'un changement de politique ou culturel. Réfléchissez à ce qui motive ce groupe à agir, et adaptez vos tactiques de communication à ces facteurs de motivation. Les décideurs peuvent être des responsables politiques ou des dirigeants au sein de la police, des écoles et des communautés.
4. *Les personnes influentes* : ce sont elles qui peuvent aider à persuader les décideurs de prendre une décision. Ces individus ont une voix disproportionnée au sein d'une communauté ou une société, mais sont susceptibles d'être sélectifs quant à la question de savoir si et quand ils doivent s'exprimer sur un sujet. Les personnes influentes peuvent être des célébrités, des chefs religieux, des dirigeants d'entreprises ou même des journalistes.

5. *Les opposants* : les opposants sont souvent l'un des publics les plus difficiles à atteindre et à persuader. Il est important d'identifier qui ils sont et ce qui les motive, mais à moins de disposer d'une stratégie solide pour persuader ce groupe, ne dépensez pas de ressources pour essayer de les faire changer d'avis.

Les campagnes visant à remettre en cause le profilage ethnique se concentreront en grande partie sur la mobilisation de votre public de base, mais aussi sur la sensibilisation de nouveaux publics qui n'ont pas entendu parler du problème ou qui peuvent être en désaccord avec votre message dans un premier temps.

Recherche

Un bon plan de communication repose sur des informations, en particulier concernant les publics cibles et la manière de les toucher. Mais il est également important d'identifier les domaines dans lesquels une expertise et des informations supplémentaires sont nécessaires, et de mener des recherches pour combler ces lacunes. Une stratégie de communication doit envisager les formes de recherche suivantes :

- Sondages d'opinion (informel ou formel) auprès de publics clés.
- Test des messages clés et des porte-paroles auprès de groupes de parole.
- Conversations informelles avec d'autres organisations, des responsables communautaires ou des experts pour comprendre le paysage existant dans le domaine de la défense des droits.
- Recherche et suivi de la couverture médiatique des questions clés. Cela permettra également d'identifier les membres des médias et les organes de presse qui rendent compte de cette question, mais aussi d'examiner comment l'opposition tente de cadrer le débat.
- Recherche et suivi des réseaux sociaux et de la façon dont les conversations sont structurées en ligne. Cela permettra également d'identifier les principales personnes influentes et les voix de l'opposition en ligne.

Messages

Pour chaque campagne, une stratégie de communication doit identifier au moins trois messages clés qui clarifient votre position et incitent le public à soutenir votre objectif. Lorsque l'on élabore ces messages, il est important de prendre en compte les points suivants :

Discours et formulation d'une vision

Un « narratif » (ou « récit ») est une interprétation partagée de la façon dont le monde fonctionne. La question de qui détient le pouvoir et de comment ce pouvoir est exercé est donc à la fois intégrée et appuyée par les récits dominants. Dans le cas du profilage ethnique, cette pratique est justifiée sur la base de stéréotypes associant certains groupes minoritaires à des taux de délinquance plus élevés : il en découle des arguments selon lesquels le profilage est par conséquent efficace et renforce la sécurité publique.

Dans la plupart des contextes, on retrouvera dans les messages nécessaires pour contrer cette vision négative contribuant au profilage ethnique des éléments communs, même si les pratiques et expériences spécifiques sont ancrées dans la réalité locale. En réponse à ces discours, certains militants ont choisi de démontrer que le profilage est inefficace, qu'il constitue une mauvaise utilisation des ressources policières et qu'il est contre-productif pour la sécurité publique car il érode la confiance et la coopération avec la police.

Des arguments qui reposent sur l'idée d'un « compromis » font valoir que le profilage ethnique est nécessaire pour assurer la sécurité publique, même si le prix en est l'imposition de certaines limites aux droits à l'égalité et à la non-discrimination. Les dommages infligés par le profilage ethnique sont relativisés comme un prix nécessaire à payer dans l'intérêt de la sécurité publique. Selon ce point de vue, il y a un compromis nécessaire entre les droits et la sécurité. Les militants ont contré cet argument par une approche de la sécurité alternative, en faisant valoir que le respect des droits renforce au contraire la sécurité publique, et que les forces de l'ordre doivent être à la fois « juste et efficace », « sécuritaire et équitable ».⁵²

Les militants doivent se préparer à rencontrer de la part d'opposants des messages qui pourraient chercher à nier, minimiser ou justifier les contrôles d'identité et les fouilles discriminatoires. L'opposition essaiera souvent de présenter les militants comme étant partiaux, radicaux, anti-policiers ou naïfs.

Des données claires et irréfutables

Pour contrer le déni de l'existence même de pratiques policières discriminatoires, ou les arguments selon lesquels le problème se limite à quelques cas isolés, une bonne communication se doit d'apporter la preuve que le problème est bien systémique. Le chapitre 2 de ce guide présente une série de méthodes de recherche et de documentation. Lors de la présentation des résultats de recherche, en particulier de l'analyse statistique, il est important de présenter les documents de manière accessible, en évitant un langage trop technique et des statistiques complexes. Une présentation visuelle des données (infographies, graphiques, vidéos), ainsi que des résumés clairs, simples et facilement accessibles des principales conclusions, faciliteront leur utilisation dans les médias grand public et sur les réseaux sociaux.⁵³

Mettre des personnes au centre de l'image

Il est souvent nécessaire d'illustrer le tort causé par le profilage ethnique et de contrer l'opinion dominante selon laquelle être contrôlé par la police signifie que vous n'avez rien à craindre si vous n'avez rien fait de mal, et ne représente qu'un désagrément mineur. Les récits et témoignages personnels peuvent illustrer les répercussions de la discrimination raciale et les dégâts qu'elle cause à la santé physique et psychologique des personnes.⁵⁴

ÉTUDE DE CAS

Rendre les statistiques accessibles

« Sur les 56 000 homicides commis chaque année au Brésil, 30 000 concernent des jeunes de 15 à 29 ans. Cela signifie qu'en ce moment même, un jeune est très probablement tué au Brésil. Lorsque vous irez vous coucher ce soir, 82 jeunes seront morts. C'est comme si un petit avion rempli de jeunes s'écrasait tous les deux jours, sans aucun survivant. Ce serait déjà choquant en soi, mais il est encore plus scandaleux que 77 % de ces jeunes soient noirs. »

- Amnesty International Brésil⁵⁵

ÉTUDE DE CAS

Étude de cas : La force des images

Afin de sensibiliser le public aux conséquences du profilage ethnique, l'Open Society Justice Initiative et le photographe Ed Kashi ont créé un projet multimédia axé sur les récits de personnes directement touchées par ces pratiques.⁵⁶ Les témoignages individuels étaient mis en relation avec des données sur les schémas récurrents de profilage, et mettaient en évidence les répercussions négatives sur la sécurité et la sûreté publiques. Le projet s'est décliné sous forme de rapports, de photos, de vidéos, ainsi que d'une exposition pouvant être montée dans des espaces publics et utilisée dans le cadre d'événements et de débats locaux.

Proposer des solutions

Toute démarche de communication doit présenter des solutions possibles au problème soulevé. Si vous n'avez pas de solutions à proposer, en particulier à ceux qui se trouvent dans le « centre indécis », vous manquez une occasion cruciale de convaincre de nouveaux publics de ce qui peut être fait et de la façon dont ils peuvent contribuer.

Travailler avec les médias

Approche et sensibilisation des médias

Les médias grand public s'intéressent souvent peu à la réalité du profilage ethnique au quotidien, et sont plus enclins à ne couvrir que les incidents dramatiques, tels que les interpellations de célébrités par la police ou les contrôles qui tournent mal et se terminent par un décès ou des blessures graves. Les études montrent également que la télévision tend à sur-représenter les crimes impliquant des suspects noirs, ce qui vient s'ajouter aux discours négatifs favorisant le profilage ethnique.⁵⁷

Les personnes les plus touchées par le profilage ethnique ont généralement un accès limité aux médias et n'y sont guère représentés. Toutefois, de nombreux éléments d'une campagne peuvent servir à attirer l'attention et à contrer ce problème, notamment la publication de nouvelles données ou de nouveaux rapports, le lancement de poursuites judiciaires (voir le chapitre 6 sur les actions en justice stratégiques), la mise en ligne de documents multimédias, ou encore les manifestations.

Participation du public à la cérémonie

du prix de la honte policière, le « Garde-boue d'or »⁵⁸

ÉTUDE DE CAS

En 2014, le Centre de presse des Roms en Hongrie a documenté près de 140 cas, dans plus de 50 villages, d'amendes imposées sur le champ à des Roms pour des délits. Les délits mineurs commis étaient principalement des infractions au code de la route, comme l'absence d'accessoires obligatoires pour les vélos, le fait de ne pas traverser la rue à un carrefour ou de manœuvrer une poussette dans la rue plutôt que sur un trottoir étroit. En collaboration avec le site d'information en ligne le plus populaire du pays, le Centre de presse rom a publié les récits des six amendes les plus choquantes et a demandé aux lecteurs de voter pour l'incident le plus scandaleux. Près de 20 000 lecteurs ont participé au sondage et une majorité d'entre eux ont jugé que l'histoire de Tamás était la plus percutante : il a encouru dix jours de prison parce qu'il n'était pas en mesure de payer une amende pour avoir laissé tomber son mouchoir dans la rue. À la suite du sondage, le Centre de presse rom a organisé une cérémonie de remise de prix intitulée "Les Garde-boue d'or", car de nombreuses amendes étaient dues à l'absence d'accessoires de vélo. Ils ont mis aux enchères la bicyclette de la personne ayant reçu le plus d'amendes, et ont décerné le prix du Garde-boue d'or au poste de police qui avait infligé une amende à Tamás. Les représentants de la police et le ministre de l'intérieur ont refusé d'assister à la cérémonie de remise des prix, en invoquant des « engagements antérieurs ».

Nouer de bonnes relations avec les journalistes qui couvrent les questions de police et de justice, et les aider à mieux comprendre les problèmes dont vous vous occupez, aura une incidence sur la couverture médiatique dont vous bénéficierez. Les journalistes des médias progressistes peuvent sympathiser avec votre cause, mais d'autres peuvent se montrer sceptiques et davantage en phase avec les points de vue de leurs contacts au sein des forces de l'ordre, qu'ils interviewent régulièrement. Comme leurs publics sont différents, il est important d'envisager de travailler à la fois avec des journalistes sympathisants et des journalistes sceptiques si vous voulez toucher de nouveaux publics. Il est conseillé d'établir une liste de journalistes qui couvrent les questions de sécurité et de justice, en indiquant leurs noms, coordonnées et comptes sur les réseaux sociaux, ainsi que les médias pour lesquels ils travaillent.

Il est important de ne pas se contenter d'envoyer des communiqués de presse ou des annonces lorsque vous avez des nouvelles importantes à transmettre, mais de contacter aussi les journalistes de manière proactive pour les rencontrer et discuter d'éventuels articles ou reportages avant que de grands événements ne se produisent. Il est également utile d'inviter certains journalistes à assister à des réunions, des débats et autres événements locaux qui les exposeront aux expériences de profilage de populations locales.

Quelques bonnes pratiques pour travailler avec les médias :

- Soyez aussi rapide et clair que possible lorsque vous travaillez avec les journalistes. Ils n'ont pas beaucoup de temps et il est important, dans tous les échanges, de faire passer vos principaux messages le plus rapidement possible.
- S'ils ne vous répondent pas après votre premier contact, essayez une fois de plus, mais n'insistez pas davantage.
- Lorsque vous parlez aux journalistes, partez du principe que tout ce que vous dites pourra être publié, sauf si vous vous êtes entendus pour qu'il en soit autrement. Cela peut éviter des erreurs embarrassantes et préjudiciables.
- Avant d'accepter de participer à une émission de télévision ou de radio, faites des recherches sur celle-ci, sur les journalistes ou sur les autres personnes qui seront présentes sur le plateau, et choisissez soigneusement les porte-paroles que vous y enverrez. Envisagez de refuser de participer à une émission si le format semble fondamentalement hostile.
- Avec des porte-paroles qui n'ont pas encore l'habitude de travailler avec les médias, commencez par ce qui sera le plus simple pour eux, comme la presse écrite de confiance, avant d'envisager de les faire passer aux formats audios, puis vidéo.
- Si vous ne voulez pas répondre à une question, évitez toutefois de l'éluder ou de simplement refuser de répondre. Utilisez plutôt la question pour rebondir en direction de ce que vous voulez dire. Il existe de nombreuses phrases de transition pour pivoter de manière efficace, par exemple : « Ce qui est vraiment important ici est... », suivi du message que vous voulez faire passer.
- Ne vous dispersez pas, et répétez fréquemment vos messages principaux.

Les porte-paroles

Choisir les bons messagers est la clé de la diffusion réussie d'un message. La personne qui transmet le message doit être convaincante aux yeux du public cible, qui doit pouvoir s'identifier à elle d'une façon ou d'une autre. Devenir un porte-parole efficace ne se fait pas tout seul, et les campagnes devraient envisager d'investir du temps et des ressources dans la formation de leurs porte-paroles à l'art de parler en public, de débattre et d'écrire. En général, les porte-paroles qui réussissent doivent être bien informés et crédibles en matière de profilage ethnique, et être prêts à parler avec conviction et passion des problèmes que pose cette pratique.

Si possible, les premières interviews après la formation doivent se dérouler dans des contextes plutôt favorables, par exemple avec des journalistes de confiance pour la presse écrite. La télévision et la radio, surtout si elles sont diffusées en direct, peuvent être très intimidantes et il faut veiller à ce que les porte-paroles puissent gérer ces situations avant de leur demander de s'en charger.

Des activistes et des responsables de groupes de justice sociale, dont Communities United for Police Reform, réclament une réforme législative obligeant la police à s'identifier lors des interactions avec le public à New York le 12 décembre, 2016. V© Stan Reaves/LightRocket/Getty



ÉTUDE DE CAS

La force du récit personnel

Dans un article de couverture publié en avril 2015 dans le magazine *Toronto Life*, le journaliste canadien noir Desmond Cole décrivait son expérience personnelle d'avoir été contrôlé par la police plus de 50 fois.⁵⁹ L'article a attiré l'attention de tous sur le problème des contrôles policiers à Toronto. Depuis, Cole a réalisé un documentaire, « *The Skin We're In* », sur ces expériences,⁶⁰ ainsi qu'un kit pédagogique destiné à aider les enseignants à utiliser le documentaire pour discuter de ces questions dans les écoles.⁶¹

ÉTUDE DE CAS

Planifier pour le meilleur, se préparer au pire⁶²

Lorsque 17 jeunes, pour la plupart mineurs, d'un quartier de Paris ont déposé une plainte pénale collective contre la police, comprenant des allégations de viol et d'autres formes de violence, les journalistes ont voulu interviewer les victimes. Les avocats et les associations locales soutenant l'action en justice ont accepté que les avocats et un militant s'entretiennent avec les journalistes, en plus de quelques interviews anonymes organisées à l'avance avec des journalistes de confiance. Un contact presse désigné gérait toutes les communications. Mais les journalistes voulaient des récits de première main des plaignants, et quelques-uns ne se sont pas laissés décourager par les arguments éthiques sur l'opportunité de demander à des enfants de parler d'abus sexuels devant une caméra. Des équipes de télévision ont débarqué dans le quartier et sont parties à la recherche des plaignants. Il a donc fallu prévenir ces derniers en urgence, afin qu'eux et leurs proches puissent éviter les journalistes. Heureusement, cela a fonctionné, mais rétrospectivement, il aurait été utile d'avoir planifié au préalable la préparation des plaignants à une telle éventualité et à la manière d'y faire face.

Les personnes de couleur et les membres d'autres groupes faisant fréquemment l'objet de discrimination policière jouent un rôle clé dans la communication sur le profilage ethnique, et peuvent ajouter une dimension personnelle à l'analyse des faits et aux arguments juridiques. Les porte-paroles qui ont été directement touchés peuvent, en partageant leurs expériences personnelles, faire part des nombreuses répercussions du profilage. Des récits individuels percutants peuvent trouver un écho et susciter l'empathie auprès de publics qui n'ont pas été

directement touchés par le problème et qui, autrement, ne saisiraient pas forcément l'importance de celui-ci. Les projets de communication sur la discrimination doivent cependant veiller à ne pas faire porter le fardeau de la représentation publique et le stress de devoir toujours expliquer le racisme sur les épaules des personnes de couleur. Il n'y a pas de règle absolue ; cet équilibre est à trouver en étudiant attentivement chaque situation.

Les témoignages des parents de jeunes qui ont été contrôlés, palpés et fouillés par la police sont également d'une grande force, car ils invitent à l'empathie d'autres parents qui peuvent se retrouver dans leur inquiétude pour la sécurité émotionnelle et physique de leurs enfants. Les paroles de personnes ordinaires qui ont fait l'objet de contrôles au faciès alors qu'elles faisaient des choses banales invite le public à s'identifier à elles et à penser « cela aurait pu être mon enfant » ou « cela aurait pu être moi ». ⁶³

« Le fait que les personnes directement touchées dirigeaient la campagne et servaient de porte-paroles principaux a complètement changé la donne. Leurs témoignages étaient indéniables... Ce n'était plus un débat entre défenseurs des droits civils et défenseurs de la sécurité publique ; c'était le récit de l'impact humain des pratiques policières à New York. »

Les policiers qui sont prêts à délivrer un message similaire peuvent faire passer celui-ci avec une force particulière : leur expertise professionnelle donne davantage de poids à leur point de vue.

ÉTUDE DE CAS

La force des réseaux sociaux

Lorsqu'un agent de police a contrôlé le rappeur néerlandais Typhoon (qui est noir) et lui a dit qu'il avait certainement acheté sa voiture de luxe avec l'argent de la drogue, Typhoon a porté l'histoire sur les réseaux sociaux, déclenchant un grand débat sur le profilage ethnique aux Pays-Bas. Les militants ont saisi l'occasion pour donner le ton du débat et éduquer le public. Plusieurs personnalités issues des minorités et militants de premier plan se sont joints au débat dans les médias audiovisuels et sur les réseaux sociaux, maintenant le sujet au cœur du débat public durant plusieurs semaines.



Les personnalités publiques et les célébrités issues des minorités qui ont fait l'objet de contrôles au faciès sont également des porte-paroles puissants.⁶⁴ Elles peuvent en effet remettre en question les stéréotypes et les soupçons selon lesquels « il y avait sûrement une bonne raison pour le contrôle », ou l'idée que les personnes contrôlées « sont probablement impliquées dans des activités criminelles ». Ils attirent également l'attention des médias et peuvent contribuer à toucher des audiences plus larges et le grand public.

Parce qu'ils connaissent la police de l'intérieur, les agents de police désireux de s'exprimer contre le profilage ethnique ont une force et une légitimité singulières à décrire l'inefficacité des contrôles d'identité et des pratiques discriminatoires, et les préjudices qui en résultent en termes de confiance envers la police et son efficacité. Il peut cependant être difficile de repérer les personnes « de l'intérieur » qui veulent et peuvent s'exprimer.

Tant pour les policiers que pour ceux qui ont vécu dans l'ombre du profilage, il est important de discuter de la charge et des risques associés au fait de parler publiquement du profilage ethnique. Un soutien émotionnel et pratique, voire juridique, peut être nécessaire s'ils sont confrontés aux critiques du public ou au harcèlement de *trolls* sur les réseaux sociaux. Dans certaines situations, il peut exister une crainte de représailles : la police peut cibler des porte-paroles vulnérables et s'acharner sur eux, et les agents qui s'expriment peuvent faire face à des actes de rétorsion ayant des conséquences négatives sur leur carrière.

Pour les porte-paroles issus des communautés ciblées par le profilage ethnique, ce rôle s'accompagne de défis supplémentaires. Pour eux, les risques habituels de représailles et de discours haineux en ligne viennent s'ajouter à la discrimination et au racisme qu'ils vivent déjà au quotidien. Il y a aussi le fardeau de devoir revivre le traumatisme, et l'impact émotionnel et psychologique de devoir assumer la responsabilité de remettre en question le racisme institutionnel. Il est important de préparer ces porte-paroles à ces risques, et de s'assurer d'un soutien approprié pour les protéger après leurs interventions médiatiques (débriefing, suivi...), si besoin. Compte tenu de ces difficultés, peu de personnes sont prêtes à parler aux médias. Ces personnes peuvent finir par assumer tous les rôles de communication et de prise de parole en public, ce qui non seulement leur impose une charge énorme (augmentant le risque de *burnout*), mais peut aussi, par inadvertance, saper la légitimité et l'authenticité de la cause en donnant l'impression que le porte-parole ne bénéficie pas d'un large soutien. Il est donc crucial d'investir du temps et des ressources dans l'identification et la formation de porte-paroles multiples et complémentaires, de préférence issus de divers milieux et pouvant s'adresser à des publics variés.

À certains moments, il peut être important d'éviter de faire appel à des figures controversées ; certains porte-paroles peuvent attirer un feu de critiques basées sur des travaux passés ou des déclarations antérieures, et ouvrir ainsi la porte à une contre-attaque d'opposants cherchant à

« tuer le messager pour étouffer le message ». Mais dans d'autres circonstances, une figure provocatrice peut justement être en mesure d'attirer l'attention sur le message.

Autre facteur à prendre en compte et à éviter : la concurrence pour la visibilité qui survient souvent dans les processus de communication. Il est tout à fait naturel pour les organisations et les individus de chercher à faire avancer leur propre cause en assumant des fonctions à haute visibilité. Dans le cadre des coalitions et des actions de sensibilisation coordonnées, il est important de discuter et de se mettre d'accord sur ces rôles, et de veiller à ce que le messager comme le message correspondent à l'objectif ultime de la stratégie.

Rédiger une tribune d'opinion

Les tribunes d'opinion sont un excellent moyen pour les militants de faire passer leurs idées dans l'actualité, sans avoir à faire les gros titres. Un tel article doit traiter d'un sujet d'actualité et l'opinion exprimée doit être nouvelle, adopter un angle que l'on n'a pas l'habitude de lire ou d'entendre. Évitez le jargon et mettez l'accent sur le point de vue singulier que vous apportez à la question. Avant de soumettre un article d'opinion, assurez-vous de bien avoir compris les directives de l'organe de presse visé concernant le nombre de mots et le processus de soumission. Passez en revue d'autres tribunes réussies et tirez-en des leçons, et pour structurer votre texte inspirez-vous de ce plan général :

- L'accroche (une phrase d'introduction qui retient l'attention, par exemple une anecdote personnelle ou en lien avec un événement d'actualité)
- La thèse, c'est-à-dire votre argument principal
- Un premier point appuyant votre thèse
- Un deuxième point
- Un troisième point
- Devancez les critiques et répondez-y, en admettant l'existence de contre-arguments et de narratifs contraires
- Conclusion

Rédiger un communiqué de presse

Les communiqués de presse servent à alerter rapidement les journalistes au sujet d'une manifestation ou d'une annonce. Si vous avez une histoire importante, pensez à contacter d'abord un journaliste pour lui en proposer l'exclusivité, en lui permettant d'accéder rapidement aux informations dont vous disposez. Précisez-lui que votre communiqué est sous embargo (c'est-à-dire qu'il ne peut être rendu public) jusqu'à une date de lancement précise. Ensuite, envoyez le communiqué de presse le jour de votre lancement. On trouve en ligne de nombreux exemples de communiqués de presse. Tout communiqué doit comporter au moins les éléments suivants

- Titre
- Date
- Coordonnées des contacts presse
- Le « qui, quoi, où, comment et pourquoi »
- Éventuellement une citation

Le facteur temps

Les actions de communication peuvent être planifiées ou réactives. Il est plus facile de planifier une stratégie de communication lorsqu'on se prépare pour des événements spécifiques, mais les campagnes doivent également prévoir des messages pour réagir à des événements inattendus qui nécessitent une réponse ou offrent une opportunité de communication. Parmi les occasions prévisibles de faire passer des messages figurent les élections, les débats sur les lois et politiques pertinentes, les audiences judiciaires, ainsi que les journées ou événements symboliques, comme la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Il est également utile de faire quelques recherches pour savoir si des organismes internationaux prévoient de publier des rapports ou des déclarations en rapport avec le sujet. D'autres possibilités de communication sont imprévisibles, comme un incident de violences policières ou des mobilisations sociales, qui peuvent provoquer des débats publics sur le racisme ou l'inégalité, l'intégration, la violence et les problèmes de sécurité, les tensions dans les relations entre la police et les populations, ou le mauvais moral des policiers.

Il y a aussi des moments qui se révèlent particulièrement mauvais pour communiquer sur le profilage ethnique. Évitez par exemple les dates ou les périodes où les grands événements de l'actualité étoufferont vos efforts. Il y a aussi des moments d'hostilité à l'égard de la question. Par exemple, au lendemain d'une attaque terroriste où la police est intervenue pour défendre des vies innocentes, toute critique à l'égard des forces de l'ordre, aussi justifiée soit-elle, risque d'être perçue par beaucoup comme antipatriotique ou choquante. Dans de tels moments, les militants risquent d'être critiqués et discrédités, quels que soient leurs propos et la manière dont ils les tiennent.



« Nous avons eu la malchance que Trump soit élu la veille de la décision historique de la plus haute juridiction française sur les contrôles d'identité discriminatoires. Il est remarquable que cette décision ait malgré tout fait l'objet d'une certaine attention médiatique, mais elle a été largement noyée par les informations concernant l'élection de Trump. »



Extrait de la bande dessinée "Contrôle au faciès: la BD pour tout comprendre". © Hervé Pinel pour Open Society Foundations

ÉTUDE DE CAS

Utiliser la bande dessinée pour présenter des arguments juridiques complexes

En France, les poursuites en justice contre le profilage ethnique par la police ont donné lieu à une série de moments médiatiques. Ces efforts judiciaires incluaient souvent un plan de communication, comprenant des interviews et des informations exclusives pour certains médias, ainsi que des conférences de presse et des communiqués de presse. Un élément clé a été la création d'un blog⁶⁵ à l'intention des journalistes, qui expliquait chaque étape de l'affaire et fournissait des informations claires sur la procédure judiciaire, les arguments des parties, les décisions clés et le contexte. Le blog contenait également des liens vers des ressources et des organisations, ainsi que des interviews et des déclarations des plaignants, de leurs avocats et des organisations qui les soutenaient. Le blog utilisait même des bandes dessinées, comme celle ci-dessous, pour clarifier des arguments juridiques complexes. À chaque moment clé du procès, un communiqué de presse a été envoyé à une longue liste de journalistes, avec un lien vers le blog. Le blog a reçu des centaines de visites et a contribué à une couverture médiatique ample et de grande qualité.

ÉTUDE DE CAS

La stratégie de communication de *Communities United for Police Reform (CPR)*

L'un des éléments essentiels de la stratégie de communication de l'organisation *Communities United for Police Reform*⁶⁶ était son message. Pour contribuer à faire évoluer le discours sur les contrôles et les palpations (« *stop-and-frisk* »), il s'agissait de mieux faire comprendre qui est touché par les contrôles et les palpations, de redéfinir la notion de sécurité à contre-courant des discours dominants en la matière, et enfin de donner un visage humain aux conséquences des contrôles et des palpations.

Mieux faire comprendre qui est touché : pour sa campagne, ses activités de plaidoyer et ses messages, CPR a adopté une approche de « grande tente », englobant diverses perspectives. Le débat sur les contrôles et les palpations était généralement circonscrit de manière étroite comme une question touchant les jeunes hommes noirs. CPR a évoqué l'impact du *stop-and-frisk* sur un échantillon bien plus large de New-Yorkais : les sans-abris, les immigrés, ceux qui s'identifient comme LGBTQ, les membres des communautés noires, latinos, asiatiques et musulmanes, et des personnes de tous les sexes. Ces populations étaient unies par leurs expériences communes d'une police discriminatoire, et CPR a mis leurs histoires et leurs visages au cœur de chaque action de plaidoyer et de chaque tactique de communication. « Les conférences de presse de CPR étaient comme les Nations unies, belles et puissantes », a déclaré Juan Cartegena, président et directeur juridique de LatinoJustice PRLDEF.

Redéfinir la notion de sécurité : les partisans du *stop-and-frisk*, dont le maire, le NYPD et les syndicats de policiers, présentaient cette pratique comme une importante question de sécurité. Ils faisaient valoir que les contrôles et les palpations étaient nécessaires pour prévenir le crime, empêcher les armes à feu de circuler dans les rues et assurer la sécurité des New-Yorkais. Après le 11 septembre, ces messages sécuritaires étaient particulièrement efficaces et difficiles à contrer.

Les militants répondaient d'ordinaire que les contrôles et les fouilles violaient les droits civils fondamentaux. Bien que cela soit vrai, cela posait les termes du débat de façon binaire entre les défenseurs des droits civils d'un côté et ceux de l'ordre public de l'autre (droits civils *contre* sécurité), tout en excluant du discours les populations et l'impact humain. CPR a donc renversé le message en réaffirmant l'importance de la sécurité, mais en expliquant aussi comment des pratiques policières discriminatoires affectaient négativement la sécurité des communautés.

Les données confirmaient cette affirmation : moins de 1,5 % des contrôles aboutissaient à la confiscation d'une arme, et neuf contrôles sur dix ne donnaient lieu à aucune arrestation ou convocation. Cette approche rejette la fausse dichotomie entre sécurité publique et responsabilité de la police. CPR a également fait passer le message qu'une police efficace est une police respectueuse. Ce message fort, qui pouvait toucher tous les publics, mais aussi, directement, les communautés affectées, a été étroitement intégré à l'ensemble du travail de CPR ; même le nom du « paquet » législatif proposé, la Loi sur la sécurité communautaire, a renforcé l'accent mis sur la sécurité.

Donner un visage humain à l'impact des contrôles : Selon la police de New York les contrôles et les palpations ne sont pas préjudiciables pour ceux qui ne font rien de mal. Ce discours présuppose que si une personne innocente est arrêtée, il s'agit pour elle d'un désagrément mineur que les individus devraient être prêts à accepter pour le bien de la sécurité publique. Les militants de CPR ont efficacement contré deux points clés de ce message. En premier lieu, ils ont évité les formulations autour de l'innocence et de la culpabilité, qui déplace le jugement sur l'individu. En lieu et place, ils se sont attachés à décrire la nature « illicite » des contrôles et des palpations, mettant ainsi l'accent sur la pratique elle-même, inefficace et nuisible.

En second lieu, CPR s'est penché sur la description de la pratique comme simple « désagrément » . À l'aide de données (...), CPR a pu démontrer l'impact global des contrôles et des palpations (en termes de nombre de contrôles et de ciblage discriminatoire des personnes issues des minorités), ainsi que l'inefficacité de cette pratique pour assurer la sécurité (...)

De manière très efficace, CPR a également donné un visage humain aux données et rendu leurs répercussions néfastes très concrètes, en faisant des représentants des communautés touchées les visages de la campagne, que ce soit dans les reportages, lors de conférences de presse, dans les médias, dans les témoignages ou en tant que plaignants.

(extrait de « Communities United for Police Reform: From the Streets to the Courts to City Hall: A Case Study of a Comprehensive Campaign to Reform Stop-and-Frisk in New York City », disponible en ligne : http://www.atlanticphilanthropies.org/wp-content/uploads/2017/10/CPR_CaseStudy.pdf)

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont un moyen très utile permettant aux militants d'atteindre leur public et communiquer sur le profilage ethnique, notamment pour donner la parole à ceux qui sont sous-représentés dans les médias plus traditionnels. Les personnes qui ont été contrôlées par la police peuvent partager cette expérience de manière directe et rapide; les vidéos prises sur les téléphones portables ont rendu les discriminations et violences policières plus visibles dans de nombreux pays.⁶⁷ Les militants locaux, nationaux et internationaux peuvent contribuer à diffuser ces contenus plus largement, en particulier lorsqu'un hashtag précis permet de partager et suivre le contenu, et de l'envoyer aux « influenceurs » (qui ont un grand nombre d'abonnés).

De plus, les militants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour organiser et mobiliser les communautés.⁶⁸ Les campagnes sur les réseaux sociaux s'appuient souvent sur des éléments créatifs pour susciter un engagement plus large. Elles peuvent devenir virales et influencer davantage les débats et les médias grand public. Au vu des caractéristiques de Twitter et autres, il est important de communiquer un contenu complexe de manière simple et directe. Les militants ont su utiliser les réseaux sociaux de manière créative pour aborder des questions techniques par des moyens percutants et faciles à comprendre (infographie, bande dessinée).

ÉTUDE DE CAS

« Pas normal ?! » ou « Niet normaal ?! »

Pour accompagner son site internet⁶⁹, la plate-forme belge contre le profilage ethnique a créé un compte Instagram⁷⁰ pour partager des témoignages sur le profilage ethnique dans le cadre de sa campagne Pas normal ?! / Niet normaal ?!. Des personnes issues des minorités y témoignent de contrôles par la police lors d'activités banales (comme sortir pour prendre l'air avant un examen, conduire lentement en cherchant une rue, se trouver chez soi...), et de fouilles ou même de menaces avec une arme sans aucune justification. Ce compte publie également des posts sur le thème des droits, qui complètent les ateliers « Connaissez vos droits » organisés auprès des communautés concernées. Ces posts sont rédigés en français et en néerlandais, afin d'atteindre les principales communautés linguistiques de Belgique.



CHAPITRE 5

DEMANDES POLITIQUES ET PLAIDOYER

Au cœur de tout plaidoyer repose le postulat selon lequel les choses peuvent bouger grâce à la sensibilisation et à la mise en avant de preuves et d'arguments puissants, et en persuadant les personnes qui ont le pouvoir d'amener les changements recherchés. La police et les institutions chargées de la sécurité ne se réformeront pas sans pression extérieure. De l'autre côté de l'équation, les personnes les plus touchées par le profilage ethnique ne sont généralement pas représentées et n'ont pas un poids politique suffisant pour impulser seules les réformes, de sorte que des alliances et des efforts de sensibilisation coordonnés sont nécessaires pour faire pression et provoquer un changement. Même lorsqu'ils sont convaincus de la nécessité d'une réforme, les alliés au sein du monde politique et de la police peuvent se heurter à une résistance considérable. Il s'agit donc de renforcer la visibilité de ces questions, de susciter des prises de conscience et d'accroître le soutien du public, en particulier parmi les principaux décideurs, pour augmenter les « points de pression » et améliorer les chances de voir les réformes progresser.



Un participant lors d'une manifestation du Movement for Black Lives à New York, le 7 juin 2020. © Erik McGregor/LightRocket/Getty

Les actions de plaidoyer peuvent inclure une combinaison d'activités diverses, notamment le lobbying direct auprès d'un large éventail de personnes et d'organisations, les activités de sensibilisation, la création de coalitions, les contentieux stratégiques et les contacts avec les médias. Le plaidoyer et la défense des droits peuvent avoir une portée locale, nationale ou internationale. Ce chapitre explore la manière de mener des actions de sensibilisation et de formuler des demandes politiques, et présente quelques exemples de campagnes de plaidoyer couronnées de succès. Il se penche plus particulièrement sur le lobbying direct, la sensibilisation et les actions de plaidoyer au niveau international ; les activités connexes telles que la documentation, les actions en justice et la communication sont abordées dans des chapitres distincts.

ENSEIGNEMENTS

- ❑ Les personnes et communautés concernées doivent être au cœur des efforts de sensibilisation, en reconnaissant notamment qu'elles sont les mieux placés pour donner des conseils sur l'impact du profilage ethnique et les solutions possibles.
- ❑ Différentes voies peuvent être empruntées pour faire pression en faveur des réformes : dirigez vos demandes vers l'institution ou la personne qui a le pouvoir d'apporter des changements, ou soyez clair sur la manière dont votre plaidoyer pourra exercer une influence sur d'autres en vue d'atteindre vos objectifs.
- ❑ Pour aborder efficacement la question du profilage ethnique, il faut une approche globale, qui doit tenir compte du cadre juridique et de la question de la responsabilité, de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la participation des personnes et communautés concernées et du dialogue.
- ❑ Les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains peuvent être utiles pour attirer l'attention sur les pratiques nationales en matière de profilage ethnique.
- ❑ Il faut prendre le temps de dresser soigneusement la liste des parties prenantes capables de mettre en œuvre et de soutenir les réformes.
- ❑ Les activités de plaidoyer au niveau international et national doivent être articulées entre elles pour assurer leur impact.
- ❑ Le plaidoyer est l'art de la persuasion : il faut préparer ses arguments avec soin et créativité et chercher à multiplier les angles et les points de pression lorsque cela est possible.
- ❑ Soyez réaliste quant aux limites de certaines demandes couramment formulées dans le cadre d'activités de plaidoyer ; les formulaires de contrôle, la formation du personnel et la diversité au sein de la police sont tous importants, mais ils présentent également des limites bien documentées pour ce qui est de modifier directement les pratiques policières. Envisagez de recommander des mécanismes de redevabilité plus larges, qu'il sera peut-être plus difficile de vous refuser.

Qu'est-ce qui doit changer ?

Le point de départ de l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer consiste à définir quels sont les problèmes et quelles sont les réformes nécessaires pour y répondre. Pour lutter contre le profilage ethnique, il faut envisager une approche globale. En effet, le profilage ethnique est une forme de racisme structurel qui conduit à des schémas récurrents de discrimination, plutôt qu'à des incidents isolés causés par quelques « brebis galeuses » parmi les policiers. C'est pourquoi de nombreuses réformes sont nécessaires pour changer le système et mettre fin au profilage ethnique.

Le profilage ethnique a été le plus souvent contesté dans le cadre des activités de police quotidiennes et de la lutte contre la criminalité ordinaire ; en effet, c'est à ce niveau que les réformes et les enseignements tirés de leur mise en œuvre sont le plus accessibles. Les difficultés sont plus grandes dans le domaine du contrôle de l'immigration ou de la lutte contre le terrorisme, où les pratiques en matière de police, de sécurité et de supervision sont plus circonscrites, où le secret prévaut et où l'information est difficile d'accès. De nombreuses demandes peuvent s'appliquer à ces différents domaines, mais il est essentiel de faire des recherches complémentaires et de planifier davantage pour que les recommandations de réforme soient appropriées et reposent sur une analyse claire et précise des problèmes. Il est particulièrement difficile de contester le profilage ethnique dans le cadre du contrôle de l'immigration. En effet, l'un des arguments clés dans le cadre des activités de police ordinaires est que le profilage ethnique est inefficace, et que la police sera plus efficace en ciblant les personnes sur la base de leur comportement plutôt que de leur apparence. Or cet argument n'est pas aussi valable dans le cadre du contrôle de l'immigration, où l'apparence de la personne et son statut légal peuvent être plus étroitement en rapport ; en outre, peu de défenseurs des droits humains souhaiteraient aider la police à être plus « efficace » dans l'identification des migrants sans papiers.

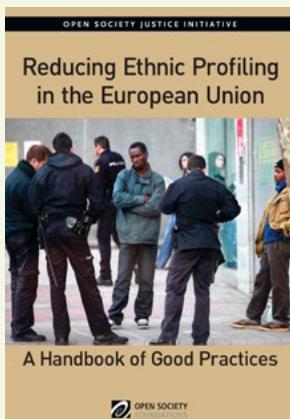
Historiquement, les campagnes de plaidoyer contre le profilage ethnique se sont articulées autour d'un ensemble de demandes fréquentes, axées sur la reconnaissance de l'existence du profilage ethnique et de sa nature structurelle, le renforcement des lois et des politiques contre le profilage ethnique, la documentation des activités telles que les contrôles d'identité et les fouilles afin de surveiller et de suivre les schémas récurrents des pratiques policières, la mise en place d'un mécanisme de supervision de la police robuste et indépendant, et la promotion d'échanges entre la police et la population. Ces demandes constituent un bon point de départ pour une campagne contre le profilage ethnique. Cependant, même dans les quelques contextes où tous ces éléments sont en place, les préjugés au sein de la police et les discriminations restent répandus, ce qui montre la difficulté qu'il y a à vouloir transformer des pratiques policières qui s'inscrivent dans un racisme structurel plus large. En outre, l'émergence des nouvelles technologies policières peut exacerber ou occulter le profilage ethnique. Les campagnes de plaidoyer et les recommandations doivent donc constamment évoluer en fonction des changements dans les pratiques et des nouvelles tendances.

ÉTUDE DE CAS

Le Mouvement pour les Vies Noires (Movement for Black Lives)⁷¹ exige :

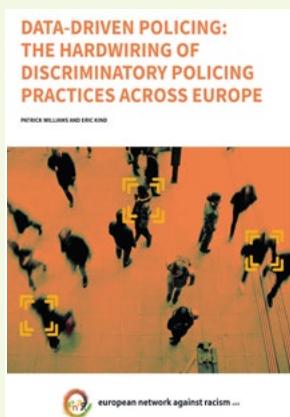
1. Une réaffectation budgétaire (au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local), des forces de l'ordre et du système carcéral vers des stratégies de sécurité à long terme telles que l'éducation, des services locaux de justice réparatrice et des programmes d'emploi.
2. La décriminalisation rétroactive (avec libération immédiate des personnes incarcérées) et l'annulation de tous les délits liés à la drogue et à la prostitution, ainsi que la réparation des effets dévastateurs de la « guerre contre la drogue » et de la criminalisation de la prostitution, notamment par le réinvestissement des économies ainsi effectuées dans des services de soins, des services de santé mentale, des programmes d'emploi et d'autres programmes de soutien aux personnes touchées par le commerce du sexe et de la drogue.
3. Un véritable système de santé universel et équitable qui garantisse : des centres de santé offrant des services complets et de proximité ; des services de santé culturellement adaptés à tous ; des services spécifiques pour les personnes homosexuelles, *queer*, non genrées et transgenres ; une autonomie corporelle complète ; ainsi que des services complets de santé reproductive et de santé mentale, un congé parental payé et des soins complets de qualité pour les enfants et les personnes âgées.
4. Un droit constitutionnel à une éducation entièrement financée, au niveau des États et au niveau fédéral, , avec notamment une articulation claire du droit à : une éducation gratuite pour tous, des protections spéciales pour les étudiants *queer* et trans, des services « enveloppants » (globaux), l'accès à des travailleurs sociaux, des services de santé gratuits (y compris l'autonomie corporelle et reproductive), un programme d'études qui reconnaisse et traite les besoins matériels et culturels des étudiants, des activités physiques et des loisirs, une nourriture de haute qualité, des garderies gratuites et l'absence de fouilles, de saisies ou d'arrestations injustifiées.
5. Un désinvestissement de l'utilisation industrielle et multinationale des énergies fossiles et un investissement dans des solutions énergétiques durables et locales, ancrées dans la collectivité.
6. Une réduction des dépenses militaires et une réaffectation de ces fonds pour investir dans les infrastructures nationales et le bien-être des populations.

Certaines campagnes, notamment aux États-Unis, remettent en question la structure même de la police et de la sécurité plutôt que de tenter de la réformer. Ces campagnes appellent à réduire les budgets de la police et à investir ces fonds dans des initiatives de sécurité proposées par la communauté et dans le renforcement des capacités des membres de la communauté.



Réduire le profilage ethnique au sein de l'Union européenne : un manuel de bonnes pratiques⁷²

Ce manuel propose des questions pour diagnostiquer les problèmes, des idées de réforme testées sur le terrain et des modèles de bonnes pratiques éprouvés pour réduire le profilage ethnique, notamment près de 100 études de cas. Celles-ci montrent qu'il est possible de réduire les pratiques policières discriminatoires ou ayant pour effet une discrimination, et que le travail policier y gagne grandement en qualité et en efficacité.



Data-Driven Policing: The Hardwiring of Discriminatory Policing Practices Across Europe⁷³

Le recours à la technologie par la police, et plus largement dans le cadre du maintien de l'ordre, se développe rapidement. Certaines technologies ne sont pas nouvelles, mais le recours accru des forces de l'ordre au partage de données, à l'analyse et aux outils prédictifs a des implications troublantes pour les minorités ethniques et les communautés marginalisées. Ce rapport explique les effets potentiellement discriminatoires des pratiques policières guidées par les données, en

combinant une analyse des processus de criminalisation avec des informations sur l'intrusion des nouvelles technologies dans les activités policières actuelles.



We Sense Trouble: Automated Discrimination and Mass Surveillance in Predictive Policing in the Netherlands⁷⁴

L'utilisation d'algorithmes et l'analyse de données massives présentent également un grand risque pour les droits humains. Ce rapport examine le projet *Sensing* à Roermond, et constate l'existence d'une surveillance de masse et d'un profilage ethnique automatisé, par lesquels la police viole le droit à la vie privée, le droit à la protection des données et le droit de ne pas faire l'objet de discrimination. Il présente

également un certain nombre de solutions spécifiques à l'utilisation d'algorithmes et de données massives par la police.

ÉTUDE DE CAS

Aux États-Unis, un mouvement pour « couper les crédits de la police »

« Defund the Police » (« couper les crédits de la police ») s'est imposé comme le terme résumant une nouvelle vision et une nouvelle approche de la réforme de la police aux États-Unis. Si le slogan « Defund the Police » bénéficie depuis peu d'une grande attention en servant désormais de cri de ralliement, la réflexion qui sous-tend cette demande a été soigneusement élaborée par des activistes américains au cours de la dernière décennie, tandis qu'ils se penchaient sur l'inadéquation des approches traditionnelles de la réforme de la police et du profilage racial, inadéquation que rend évidente la persistance des préjugés systémiques et des violences souvent mortelles à l'encontre des personnes noires. La signification et les implications de cet appel à supprimer le financement de la police font aujourd'hui l'objet d'un débat animé aux États-Unis, dans le cadre des efforts déployés pour modifier la législation, les politiques et les pratiques. Les propositions concrètes vont de la dissolution de services de police entiers et de la mise en place d'autres moyens d'assurer la sécurité des communautés (construits sur le terreau communautaire et par les communautés elles-mêmes), aux demandes d'une réduction des budgets de la police afin d'apporter des réponses non policières aux problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de sans-abrisme et autres défis sociaux qui absorbent actuellement d'énormes quantités de temps de travail de la police, criminalisent les groupes pauvres et marginalisés, retombent de manière disproportionnée sur les minorités visibles et entraînent des incarcérations massives. Ce débat s'inscrit aux côtés de nombreuses autres propositions spécifiques de réforme de la police. L'importance du slogan « Defund the Police » est d'exiger des réformes qui appréhendent le fait que l'activité policière n'est qu'une facette (mortifère) d'un racisme structurel plus large, et mettent l'accent sur la nécessité de redéfinir la protection des individus et la sécurité à l'aune du démantèlement de ce racisme structurel, en s'appuyant sur l'expertise et les connaissances tirées de l'expérience vécue.⁷⁵

Les demandes portent notamment sur un investissement plus important dans l'éducation, la santé et la sécurité des communautés marginalisées, plutôt que d'investir dans les structures traditionnelles de police qui servent à les criminaliser et à les emprisonner.

Mettre au point une stratégie de plaidoyer

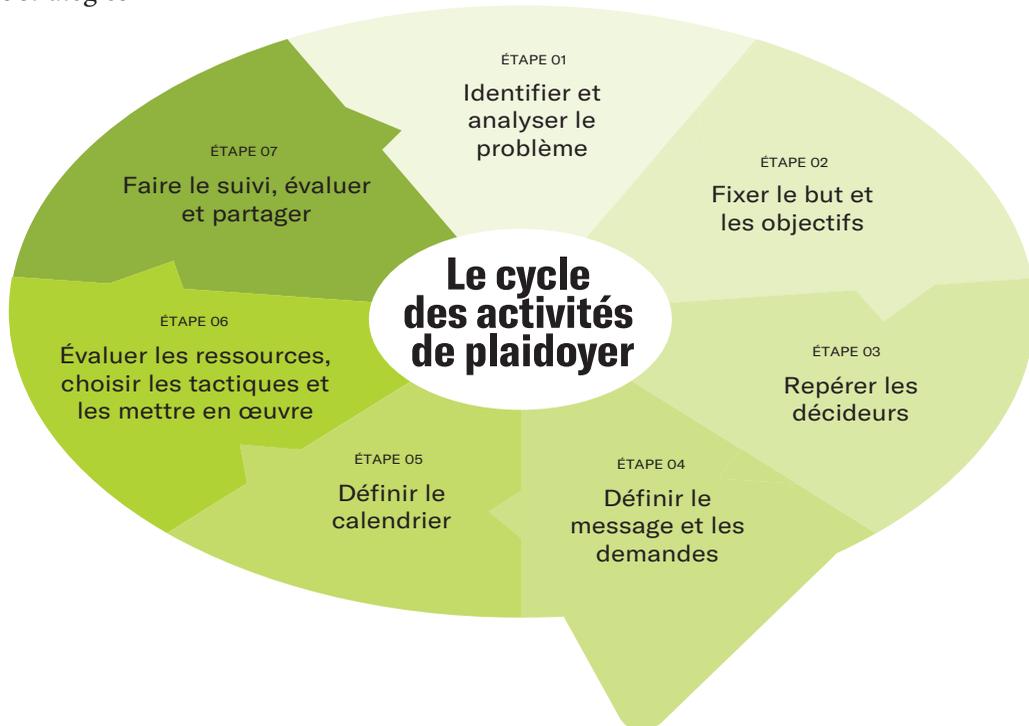
L'élaboration d'une stratégie de plaidoyer est essentielle dans toute campagne. Même si une question s'inscrit parfaitement dans la stratégie ou la mission d'un groupe ou d'un mouvement, il est important d'évaluer le contexte et les ressources disponibles, car il est possible que d'autres personnes soient déjà suffisamment mobilisées autour de cette question ou que des contraintes de ressources limitent l'efficacité de nouvelles activités de plaidoyer. Les organisations dont les

ressources sont limitées doivent toujours faire des choix difficiles et notamment trouver un juste équilibre entre réagir à des incidents imprévus et poursuivre leurs engagements à long terme.

Questions clés à prendre en compte :

- Ce problème particulier est-il aligné sur la mission au sens large ?
- Y a-t-il une chance raisonnable de succès ?
- Quelles peuvent être les conséquences néfastes ?
- Le plaidoyer est-il la meilleure approche ? Quelles autres démarches (telles que la recherche, les actions en justice, le renforcement des capacités) pourraient faire la différence ?
- A-t-on les ressources nécessaires, notamment la crédibilité, les preuves, l'expertise, une position de plaidoyer claire et des recommandations ?
- Y a-t-il une contribution particulière à apporter ? D'autres organisations couvrent-elles déjà cette question ?
- Y a-t-il un risque que le plaidoyer compromette ou contredise le travail d'autres sections de l'organisation ou de ses partenaires ?
- Y a-t-il des risques pour la sécurité du personnel, des partenaires ou des autres projets associés aux activités de plaidoyer ?

Les étapes décrites dans ce **cycle des activités de plaidoyer** peuvent être utiles pour concevoir vos stratégies :



Source: Open Society Foundations: *Evidence, Messages, Change! An Introductory Guide to Successful Advocacy* (Preuves, messages, changement! Un guide d'introduction pour un plaidoyer réussi), <https://www.opensocietyfoundations.org/publications/evidence-messages-change-introductory-guide-successful-advocacy>

Stratégie de plaidoyer pour une campagne de 18 mois précédant les élections locales

Étape 1 : Problème: manque de reconnaissance du profilage ethnique par la police, les autorités et la société en général. Réponse: mener des études pour démontrer comment ce profilage se manifeste, incluant une analyse juridique et des entretiens avec la police et des personnes contrôlées.

Étape 2 : But: inscrire le profilage ethnique à l'ordre du jour politique. Processus: cibler les responsables politiques, les médias et ceux qui peuvent influencer les politiques. Objectifs:

- Élaborer des demandes politiques communes
- Sensibiliser les décideurs politiques
- Démontrer les conséquences humaines du profilage ethnique
- Intégrer les demandes politiques dans les programmes des partis

Étape 3 : Élaborer 7 demandes sur base d'un large consensus dans la société civile.

Étape 4 : Mettre au point une stratégie de communication et de sensibilisation

- Colloque pour présenter les recommandations aux policiers, responsables politiques et à la société civile.
- Rencontres avec des parties prenantes, notamment la hiérarchie policière, des responsables politiques et d'autres décideurs.
- Audition parlementaire sur le profilage ethnique.
- Événements à l'approche des élections, notamment des discussions et débats.

Étape 5 : Suivi et évaluation sur les succès, les défis restants et les enseignements.

Succès :

- Développement d'une compréhension commune du problème, et utilisation de publications et recommandations pour impliquer les responsables politiques et la police dans le débat.
- Obtention d'un soutien politique et organisation d'une audition parlementaire.
- La question du profilage ethnique est incluse dans certains programmes politiques.
- L'inclusion de l'expérience vécue dans le débat a permis de faire accepter unanimement certaines recommandations potentiellement controversées.
- La coalition comprenait une diversité de voix et d'organisations formulant des demandes communes.

Difficultés et enseignements:

- Il faut du temps pour parvenir à un consensus et des demandes communes.
- Comme les groupes et les militants sont souvent exclus des processus de plaidoyer, un effort particulier a été nécessaire pour que leurs parole et expériences soient intégrés dans la campagne et les événements.
- La campagne de plaidoyer a nécessité beaucoup de temps, de compétences et de patience, notamment pour nouer les relations utiles et assurer un suivi systématique. La question des ressources était essentielle.

Formuler les demandes qui seront au cœur de votre plaidoyer

Plaidoyer est synonyme de persuasion, c'est pourquoi les arguments avancés doivent être concis, inventifs et adaptés au public ou au décideur politique identifié comme cible stratégique.

Inclure les personnes les plus touchées

Un problème récurrent est que les groupes et personnes menant les campagnes décident souvent de ce qui doit être changé avant même d'avoir consulté les personnes les plus touchées par le profilage. Impliquer des communautés directement touchées permet de formuler des demandes appropriées reflétant les souhaits réels des plus affectés. Lorsque les personnes directement affectées élaborent des stratégies de plaidoyer, ils se l'approprient davantage. Le pouvoir qu'ils détiennent à travers la protestation et le vote permet d'exercer une pression constante sur les responsables politiques. De nombreux outils peuvent être mis en œuvre pour identifier, avec les personnes et communautés affectées, les problèmes majeurs et les meilleurs moyens de les résoudre : des réunions de quartiers, des assemblées publiques, des groupes de parole, des enquêtes d'opinion, mais aussi tout simplement l'échange de coordonnées et la mise en place de réseaux de communication pour que les personnes concernées puissent mettre en commun leurs idées.

ÉTUDE DE CAS

La remise en question de la politique de « *stop-and-frisk* » (contrôles et palpations) du NYPD

À New York, les actions en justice successives contre le *stop-and-frisk* ont suivi différentes démarches.⁷⁶ En 2003, les plaignants dans l'affaire *Daniels* ont conclu un accord avec la police de New York qui prévoyait notamment la mise en place d'une politique contre le profilage racial, la conduite d'un audit sur les contrôles et les palpations, ainsi que l'instauration d'actions d'éducation du public. Les populations locales n'avaient pas été impliquées, et suite à un non-respect important de la part du NYPD et à une hausse du recours au *stop-and-frisk*, les avocats ont déposé une nouvelle plainte collective, *Floyd et al.* Le juge chargé de l'affaire *Floyd* a nommé un médiateur pour consulter les populations affectées et identifier les remèdes et réformes prioritaires, et a également énuméré 10 interlocuteurs devant être impliqués dans le processus, notamment des organisations locales telles que *Communities United for Police Reform*. En outre, le médiateur a organisé des groupes de paroles et des forums pour la population locale, en mettant l'accent sur les zones géographiques et les populations les plus touchées (les personnes noires et latinos âgées de 14 à 24 ans).



« Au cours des premières étapes, tournez-vous en priorité vers les policiers qui sont prêts à écouter et à « montrer l'exemple ». Mâchez-leur le travail. Plus les recommandations sont spécifiques, plus la police et les responsables politiques sont susceptibles de les mettre en œuvre. Surtout si vous êtes en mesure de montrer qu'elles ont fonctionné ailleurs. »

Engager le dialogue avec un large éventail d'interlocuteurs

Pour élaborer des recommandations de réformes, il est utile d'étudier soigneusement le problème et de discuter des solutions possibles avec les décideurs politiques, la police et d'autres interlocuteurs qui peuvent contribuer à faire en sorte que les propositions sont applicables et réalisables. Parler avec les cibles des campagnes de sensibilisation, lorsque cela est possible, peut également aider à élaborer la stratégie, à affiner le message et à recentrer les activités en vue d'une efficacité maximale.

Il est souvent utile de présenter des exemples de réformes couronnées de succès dans d'autres contextes, afin de mettre en lumière ce qui pourrait changer et comment. Trouver des policiers solidaires de la cause sur lesquels tester les idées et les demandes permettra aussi de bien formuler les propositions, ainsi que d'anticiper et de répondre aux inquiétudes, aux résistances et aux contre-arguments. Parler avec ceux qu'on cherche à convaincre peut également permettre d'envisager de nouveaux angles d'approches. Aux États-Unis, dans l'affaire *Wilkins*, qui portait sur le profilage racial lors des contrôles et des fouilles sur les autoroutes du Maryland, la police s'était initialement montré réticente à fournir des formulaires de plainte à tous les automobilistes contrôlés, jusqu'à ce qu'il soit suggéré que le verso du formulaire puisse aussi être utilisé pour faire des compliments si le conducteur pensait que la police avait bien agi.⁷⁷ Avoir quelques alliés au sein de la police et formuler des suggestions pragmatiques sera également un atout pour rendre les réformes plus acceptables aux yeux des autorités politiques et des décideurs qui ne veulent pas donner l'impression de s'opposer aux policiers. Le personnel des instances de supervision de la police, les universitaires et les conseillers politiques peuvent également avoir des perspectives intéressantes.

Donner aux demandes un tour positif et universel

Les messages de plaidoyer sont plus efficaces lorsqu'ils font écho à des valeurs. De nombreuses stratégies de plaidoyer visent principalement à contester des pratiques policières partiales et abusives. Or, si l'on recentre plutôt le message sur des alternatives positives, en le fondant sur des valeurs universelles telles que l'équité, la transparence et l'efficacité, il peut se révéler difficile pour les décideurs politiques de s'y opposer. De même, il est parfois utile d'articuler les demandes autour d'améliorations plus ambitieuses (en termes de procédures ou de politiques) susceptibles de bénéficier à la société au sens large.



« Les débats étaient devenus bien rodés, que ce soit dans nos arguments ou dans les réponses défensives des personnes que nous voulons influencer. Il fallait donc de nouveaux angles d'attaque pour obtenir une réaction émotionnelle plus authentique. Nous avons commencé à évoquer l'impact des contrôles sur les enfants et à formuler des demandes autour de la protection de l'enfance. Pour beaucoup de gens, ce n'est pas leur problème, ils ne connaissent pas beaucoup de Noirs et ne comprennent pas ou ne ressentent pas immédiatement leur vécu ; en revanche ils connaissent des enfants. Les gens peuvent s'identifier à la vulnérabilité des enfants, quelle que soit leur race. Cela amène les gens à montrer plus d'empathie à l'égard du programme de réformes. »

Quelques demandes de réformes autour du profilage ethnique fréquentes

Les recommandations doivent être claires et pragmatiques, et doivent anticiper autant que possible les conséquences involontaires. Les cinq demandes suivantes (suivies d'une mise en garde) sont celles qui reviennent le plus fréquemment dans les campagnes menées contre le profilage ethnique au sein de l'UE.

Demande 1 : Admettre l'existence du profilage ethnique et le dénoncer

Sans une reconnaissance préalable de l'existence de cette pratique, la question du profilage ethnique ne pourra pas être traitée. Les organismes régionaux, les gouvernements, la police et les responsables politiques doivent admettre que le profilage ethnique existe et qu'il constitue une discrimination illégale. Il est essentiel que les personnes qui font l'objet de profilage ethnique puissent faire entendre et reconnaître leurs expériences. Cela fait également peser une pression directe sur les décideurs politiques pour qu'ils s'attaquent au problème. Il s'agit de bien faire comprendre que le profilage ethnique est un problème structurel, et non simplement le fait d'une poignée de mauvais policiers (et la définition que l'on donne du profilage doit refléter cette prise de conscience), qu'il nuit aux individus et à la communauté, et qu'il n'est pas efficace dans la lutte contre la délinquance. Les définitions restreintes qui ne reconnaissent pas la nature systémique du problème donnent lieu à des réponses elles aussi limitées qui échouent à traiter la réalité des pratiques de profilage ethnique.

Demande 2 : La législation nationale et les règlements opérationnels de la police doivent explicitement interdire le profilage ethnique et exiger des motifs objectifs et individualisés pour tout contrôle de police, vérification d'identité et fouille

Outre l'interdiction expresse du profilage ethnique, les lois et les règlements d'application doivent fixer des circonstances claires et limitées dans lesquelles la police peut s'appuyer sur des facteurs personnels sensibles comme l'appartenance ethnique et la religion (par exemple

dans le cadre de la description d'un suspect spécifique ou de renseignements précis, limités dans le temps et fiables). La loi et les directives policières doivent définir des normes claires et précises pour initier des contrôles et effectuer des vérifications d'identité et des fouilles, sur la base de motifs objectifs et individualisés étrangers à l'origine ou l'apparence de la personne. Ce cadre légal devrait s'accompagner de conseils et de formations sur la manière de l'appliquer en pratique.

Demande 3 : La police doit enregistrer et publier des données concernant le recours aux contrôles d'identité et aux fouilles, y compris l'origine de la personne contrôlée, dans le respect des normes de protection des données

La collecte de données est essentielle à la détection et au suivi des disparités dans l'impact des contrôles de police et des fouilles, ainsi qu'à l'évaluation de l'efficacité de ces derniers. Les données fournissent des preuves précieuses pour demander des comptes et aller en justice afin de faire valoir les droits des personnes qui ont subi des contrôles sans raison valable. Les mécanismes de collecte, d'analyse et de stockage des données doivent être conformes aux normes nationales et régionales de protection des données. Les données sont cruciales pour améliorer les pratiques de gestion, mais elles sont également indispensables en termes de responsabilités vis-à-vis du public et de dialogue. La collecte de données, et en particulier de statistiques ethniques, doit être transparente et les données statistiques, anonymisées, doivent être publiées. Tout ceci est essentiel pour obtenir le soutien du public, renforcer la légitimité de la police et permettre une évaluation externe de l'utilisation de ces pouvoirs. Les services de police doivent discuter des données sur les contrôles avec la population et se montrer prêts à changer leurs pratiques pour répondre aux préoccupations soulevées, afin de renforcer le soutien dont ils jouissent de la part des populations et de prendre en compte leurs priorités.

L'enregistrement des contrôles de police est un premier pas nécessaire, mais les statistiques seules ne suffisent pas à modifier les pratiques. Une fois le dispositif de suivi et de partage des données mis en place, l'analyse et la supervision de celles-ci doivent être permanentes afin d'identifier les tendances lourdes et la portée de ces discriminations, et de développer les réponses politiques appropriées aux schémas récurrents identifiés. Cela signifie que les militants et les communautés doivent soit apprendre à analyser les données, soit nouer des relations avec les universitaires pour obtenir des analyses de données indépendantes. Les campagnes ultérieures se concentreront alors sur la résolution des problèmes mis en évidence par les statistiques plutôt que sur la demande de données en soi.

ÉTUDE DE CAS

Quelques rapports sur la collecte de données relatives aux contrôles

The Recording of Police Stops: Methods and Issues (2020)⁷⁸

Ce rapport examine l'importance de la collecte de données (ce qui devrait être recueilli et pourquoi), avant d'évaluer quatre options différentes pour l'enregistrement des contrôles de police (formulaires papier, communications radio, appareils mobiles et caméras-piétons) sur la base de l'expérience pratique de leur utilisation dans un certain nombre de juridictions.



Monitoring Racial Profiling: Introducing a scheme to prevent unlawful stops and searches by Victoria Police (2017)⁷⁹

Ce rapport examine des questions pratiques liées à la mise en œuvre de la collecte de données sur le profilage racial en se fondant sur l'expérience internationale. Il se penche sur des questions telles que la définition du profilage racial, les problèmes liés au suivi, la détermination de la race et de l'appartenance ethnique, l'enregistrement des motifs des contrôles, la diffusion publique des données et les risques. Il formule des recommandations spécifiques pour la mise en place d'un système dans l'État de Victoria, en Australie, mais sera utile à tous ceux qui plaident en faveur de la collecte de données.

Fair and Effective Police Stops: Lessons in Reform from Five Spanish Police Agencies⁸⁰

Ce rapport explore les expériences de mise en place d'un enregistrement des contrôles au sein de cinq forces de police en Espagne. Les résultats révèlent des effets positifs de la mise en place de l'enregistrement, et montrent qu'il est possible de réformer les pratiques de contrôle et de fouille de la police pour les rendre moins discriminatoires et plus efficaces, au bénéfice de meilleures relations entre la police et les populations.



La demande de récépissé de contrôle d'identité (qu'elle soit réalisable ou non à court ou à long terme) a bien servi le plaidoyer dans notre contexte, car elle permet de reprendre tous les principaux arguments. Les récépissés se heurtent à une forte résistance, mais cette confrontation permet justement de démontrer les lacunes de leurs arguments.

Par exemple :

Ils disent : « Il n'y a que des incidents ponctuels de profilage ethnique. Ce n'est pas systématique, ni le fait de tous les agents. »

Nous disons : « Dans ce cas, acceptez l'enregistrement systématique et nous saurons si c'est vrai. »

« Les choses vont mieux à présent parce que nous admettons le problème et avons mis en place certaines politiques. »

« Nous entendons encore des exemples de contrôles discriminatoires. Comment saurions-nous si vos politiques font réellement baisser les chiffres et les disparités ? Recueillez les données et montrez-nous les chiffres. »

« Ça n'arrive pas dans notre service, c'est plutôt dans les grandes villes que ça se passe. »

« Enregistrez les contrôles et nous pourrons le vérifier. »

« C'est une méthode efficace, nous en avons besoin. »

« Si vous enregistrez les contrôles, nous pourrons voir exactement à quel point ils sont efficaces. »

« Il ne s'agit pas seulement de détecter des délits graves, mais aussi d'obtenir des renseignements importants lors des contrôles. »

« Quel type de renseignements obtenez-vous ? Comment le savoir si vous ne les enregistrez pas ? Si vous essayez de recueillir des renseignements lors des contrôles, c'est donc bien que vous devez déjà enregistrer certains contrôles. Donc si vous en enregistrez déjà certains, pourquoi ne pas le faire pour tous afin de pouvoir juger précisément des résultats ? »

« Vous êtes tellement émotif. »

« Eh bien, vous ne produisez aucune donnée, donc nous n'avons que des enquêtes de perception et le témoignage des personnes qui partagent leurs expériences personnelles. Si vous voulez retirer l'émotion du débat, collectez les données et nous pourrons alors parler de faits réels. »

L'expérience de la France montre que faire campagne en faveur de l'utilisation des récépissés ne va pas sans difficultés. Depuis près de dix ans, des militants réclament l'utilisation d'un récépissé de contrôle pour comptabiliser le recours aux contrôles d'identité par la police. Les premières revendications ne demandaient pas de relever l'origine de la personne contrôlée, mais insistaient pour que les personnes contrôlées reçoivent une copie du formulaire, et donc une preuve écrite que le contrôle avait bien eu lieu. L'enregistrement des contrôles de police remet en cause une longue tradition de résistance de la police française à l'idée de rendre des comptes et voir sa responsabilité engagée. Alors que les relations entre la police et la population se détériorent, les groupes les plus touchés par les contrôles de police ne font pas confiance aux forces de l'ordre, et se méfient de la manière dont celles-ci pourraient enregistrer, publier et utiliser des données personnelles sensibles comme l'origine ethnique. Un grand débat public et politique s'est engagé autour des récépissés de contrôle, mais aucune réforme n'a abouti. Les syndicats de police s'y sont opposés, objectant que la police « n'est pas raciste », et que les récépissés « sont trop bureaucratiques », « démontrent une méfiance envers la police », et « nuisent à la capacité de la police à faire son travail ». Certains de ces problèmes aurait pu être évités par un dialogue plus étroit avec la police à différents niveaux, ainsi que par une plus grande attention portée à un ensemble plus large de réformes (notamment en ce qui concerne le cadre légal, le contrôle public et la supervision des activités policières).

Demande 4 : Mettre en place des mécanismes de supervision et de plaintes indépendants et transparents

Un contrôle judiciaire et d'autres mécanismes de supervision ou d'inspection sont nécessaires pour examiner le recours aux pouvoirs de police et pour garantir que toutes les pratiques répondent aux critères de nécessité et de proportionnalité, et sont pleinement conformes aux normes européennes contre les discriminations. A cela doivent s'ajouter des mécanismes d'examen des plaintes accessibles, capables d'enquêter sur les allégations de profilage ethnique, que ce soit en traitant les plaintes individuelles ou en analysant les plaintes récurrentes. Des mécanismes de supervision efficaces et indépendants sont essentiels dans tous les aspects des activités de police et de sécurité (y compris les agences de renseignement et les opérations antiterroristes).

Comme pour l'enregistrement des contrôles d'identité, la demande d'un contrôle public ou indépendant de la police est l'une des recommandations les plus fréquentes des militants. En réalité, très peu de mécanismes ont répondu aux attentes et sont parvenus à remettre en cause les contrôles au faciès. De nombreuses entités de supervision souffrent des mêmes maux : structures institutionnelles figées, personnel composé d'anciens agents de police, absence de participation significative des personnes directement touchées par les contrôles, ressources limitées et manque de pouvoir pour ordonner un changement politique systémique. La mise en place d'un mécanisme de supervision efficace n'est donc qu'une première

étape, qui débouchera sur une bataille bien plus longue pour s'assurer que ce mécanisme fonctionne efficacement dans la lutte contre le profilage ethnique.

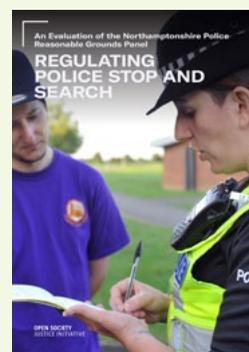
Demande 5 : Engager le dialogue avec les personnes directement affectées pour identifier et traiter les problèmes locaux et construire des relations de confiance

Impliquer et écouter toutes les composantes de la population, et savoir leur répondre, nécessite d'établir des relations et un dialogue permanent afin d'identifier les problèmes et les priorités locales et de tisser des liens entre la police et la population à l'échelon local. La police peut y parvenir par le biais d'enquêtes, de projets de recherche, de réunions publiques, de forums d'habitants, de groupes consultatifs police-population, et d'initiatives ou de projets spéciaux. La plupart des forces de l'ordre diront qu'elles font déjà tout cela, mais comme nous le verrons au chapitre 7, l'accent est souvent mis sur des présentations et la fourniture d'informations à la population, mais pas sur l'écoute ou l'invitation à contribuer de manière significative. Les objectifs et les résultats souhaités pour la participation de la population doivent être clairement énoncés dans les recommandations de plaidoyer.

Regulating Police Stop and Search: An Evaluation of the Reasonable Grounds Panel⁸¹

Le *Reasonable Grounds Panel* (« commission des motifs raisonnables ») de la police du Northamptonshire constitue une approche innovante pour réguler le recours par la police à ses pouvoirs de contrôle et de fouille. Le panel fait participer directement le public à l'examen de la légalité des contrôles et peut faire suivre une formation de développement professionnel aux agents dont les contrôles ne répondent pas aux motifs

légaux. En plus d'assurer une meilleure surveillance des pratiques de contrôle, le panel implique une diversité de membres de la communauté, mettant ainsi en œuvre le principe d'une « police par consentement ». En impliquant à la fois la police et les membres du public dans une entreprise commune, le panel a fait naître une confiance réciproque. Les participants issus de la communauté disent avoir apprécié le sens de l'engagement, tandis que les policiers disent en être ressortis avec le sentiment d'être « soutenus » et « appréciés ». L'évaluation relève que pour avoir un impact sur le profilage ethnique, les panels de surveillance communautaires doivent faire partie d'un projet de réforme plus large.



Mise en garde : Qu'en est-il de la formation des policiers et de la question de la diversité au sein la police ?

Deux recommandations fréquentes touchent à une formation accrue des policiers à la non-discrimination et au recrutement d'un plus grand nombre d'agents issus des minorités afin d'améliorer la diversité au sein de la police. De nombreux services de police, organismes

de supervision ou de promotion de l'égalité et entreprises privées proposent ainsi des programmes de formation sur la diversité, le profilage ethnique et les préjugés implicites. Il est certes nécessaire de bien former les policiers lorsque de nouvelles exigences légales ou politiques sont mises en place, et la formation peut être bénéfique lorsqu'elle est combinée à d'autres mesures. Il n'existe cependant guère de preuves que la formation des policiers sur les questions de profilage ethnique suffise à modifier le comportement des agents, et certaines formations peuvent même, à l'inverse, renforcer les préjugés.⁸² Les formations de sensibilisation culturelle, par exemple, peuvent renforcer les stéréotypes et l'idée fausse que les personnes appartenant à des minorités ethniques doivent être traitées comme faisant partie de groupes intrinsèquement différents de la population majoritaire. En tout état de cause, les parties prenantes et les membres de la communauté doivent participer à la conception et à la mise en œuvre des formations, et il est souhaitable de demander une évaluation externe indépendante.

Un des principes clés de la police de proximité est que les forces de police doivent ressembler à la population qu'elles desservent. Toutefois, contrairement aux idées reçues, il n'est guère prouvé qu'une plus grande diversité ethnique au sein de la police réduise le profilage ethnique. L'amélioration de la représentativité et la lutte contre le profilage ethnique sont deux défis distincts, qui nécessitent des réformes séparées. Aux États-Unis, où la proportion de policiers issus des minorités est plus élevée, que ce soit dans les rangs des agents ou au sein de la hiérarchie, le profilage ethnique reste pourtant un problème répandu. La plupart des études constatent des similitudes dans le comportement des policiers, indépendamment de leur origine raciale ou ethnique, résultant d'une formation commune et de la socialisation avec les collègues sur le lieu de travail.⁸³ Cela n'est pas surprenant, étant donné que le profilage ethnique est une forme de racisme structurel : le seul renouvellement du personnel n'y fera pas grand-chose si les structures, les politiques et les procédures en place restent inchangées. La présence d'une diversité d'agents au sein des services de police peut toutefois influencer la culture d'ensemble de ces services, en particulier lorsque des agents issus des minorités accèdent à des postes de direction. Les officiers issus des minorités et leurs associations professionnelles ont souvent soutenu des initiatives visant à remettre en cause le profilage ethnique, notamment en parlant publiquement de leurs expériences au sein et en dehors des services de police (voir chapitre 7). Cependant, des préoccupations éthiques, notamment le risque d'exposer les officiers issus des minorités à des représailles dans un environnement de travail hostile, doivent être prises en considération.

Qui faut-il convaincre ?

Pour être efficace, une stratégie de plaidoyer doit reposer sur une bonne compréhension de *qui* peut porter le changement, et de *qui* (ou de *ce qui*) l'influence, sans négliger la question de *qui* ou de *ce qui* peut l'entraver. Au chapitre 1, nous avons suggéré des outils permettant de cartographier les parties prenantes et leur influence. Pour identifier les principaux décideurs, il faut appréhender à la fois le système policier et le système politique. Dans la plupart des contextes, les députés ont le pouvoir de modifier la législation nationale sur les pouvoirs de contrôle et de fouille. Les élus locaux, quant à eux, peuvent modifier les règlements, les politiques ou les décrets municipaux. La mise en place de systèmes d'enregistrement des contrôles peut ou non nécessiter une décision des élus ; une décision de la hiérarchie policière locale peut parfois suffire. Les tribunaux, les organes d'examen des plaintes contre la police ou les commissions des droits humains peuvent également être en mesure d'apporter des changements juridiques et réglementaires ou des réformes structurelles. (Voir également la discussion au chapitre 6 sur les actions en justice stratégiques).

Les acteurs d'influence sont ceux dont les opinions et les recommandations comptent aux yeux des décideurs : leur soutien est donc crucial, tandis que leur opposition peut bloquer tout changement. Il peut s'agir d'institutions officielles, telles que les tribunaux, les mécanismes de contrôle internationaux, les organismes nationaux ou locaux de défense des droits humains, les commissions d'examen des plaintes contre la police, les commissions consultatives, les conseils de sécurité locaux ou encore les partis politiques. Certains groupes peuvent être particulièrement influents sur la législation et les politiques policières : on les

Questions à se poser pour identifier les principales cibles de plaidoyer :

Quelle organisation et/ou personne a le pouvoir de décider des réformes ?

Quelle organisation et/ou quelle personne a le pouvoir de s'opposer avec succès aux réformes ?

Quelle organisation et/ou personne a le pouvoir d'influencer ou de soutenir ces réformes ?

Qui peut aider à convaincre ou à soutenir ces acteurs clés ?



« Nous avons sous-estimé la résistance à laquelle nous nous heurterions de la part de l'« État profond », du ministre de l'intérieur, de la police et des poids lourds de la sécurité au sein du parti au pouvoir, qui ont agi rapidement et avec force pour bloquer les débats et les réformes. Si nous pouvions revenir en arrière, nous passerions plus de temps à nous préparer et à repérer qui peut influencer ces « initiés », et par quels moyens. »

trouve notamment dans les milieux de la police et de la sécurité (syndicats et associations de policiers, experts en sécurité et acteurs clés de l'industrie de l'armement...), dans les milieux juridiques (juges, procureurs, avocats, professeurs de droit...) et dans les milieux universitaires (spécialistes en criminologie, sécurité, maintien de l'ordre, intégration...). Dans la plupart des contextes, les décideurs sont à l'écoute de certains individus en particulier. Les médias jouent presque toujours un rôle essentiel, et il est important d'identifier ceux qui ont le plus d'influence sur les principaux décideurs.

En fonction du contexte local, il y aura certainement d'autres institutions, groupes, communautés et individus à persuader. Parmi les groupes à prendre en considération figurent les alliés de la police (associations, syndicats, hiérarchies, regroupements d'officiers issus des minorités visibles), les organisations et mouvements représentant les personnes directement touchées par le profilage ethnique, les organisations travaillant en étroite collaboration avec les personnes concernées (organismes de jeunesse, associations de parents et d'enseignants), les organisations de défense des droits humains, les organisations religieuses, et d'autres mouvements militants engagés sur des questions connexes (politique en matière de drogue, réforme des prisons, santé publique).

Par quels moyens ?

En matière de plaidoyer, les militants doivent maîtriser l'art de manier la carotte et le bâton de manière stratégique, avec une forte dose de pédagogie et de persuasion. La lutte contre les contrôles, les palpations et les fouilles discriminatoires implique de transmettre aux parties prenantes ciblées des informations sur la réalité et les conséquences de ces pratiques, sur les réformes clés qui sont nécessaires et sur les raisons de les mettre en œuvre. Il convient de montrer aux parties prenantes l'opportunité d'agir (la carotte), mais aussi le coût effectif du maintien du statu quo (le bâton). Toutes les voies empruntées pour amener des réformes (notamment les actions en justice stratégiques, la communication et la mobilisation) sont donc également des composantes des activités de plaidoyer. Il est important de se demander à tout moment quelle tactique est la plus appropriée pour faire avancer les objectifs stratégiques. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples d'outils de plaidoyer utilisés pour faire pression en faveur de réformes sur le profilage ethnique, mais il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive.

Le lobbying direct en vue de changer les politiques

Le lobbying est le processus qui consiste à influencer les membres d'un organe législatif pour qu'ils adoptent une loi ou prennent d'autres mesures qui entrent dans le cadre de leur mandat, comme la tenue d'auditions ou la demande d'informations officielles. Il est important de bien choisir les législateurs à convaincre, et le contact peut être établi à travers des rencontres formelles ou informelles, des lettres ou des questions aux élus. Les militants peuvent s'en charger

directement, ou passer par l'intermédiaire d'alliés qui sont déjà en contact avec les législateurs ciblés. Une préparation minutieuse est essentielle ; les législateurs doivent faire face à de nombreuses demandes qui rivalisent pour retenir leur attention. Aussi des informations solides, de préférence sous une forme brève, et des demandes d'action claires et spécifiques doivent-elles être préparées avant les réunions. Il peut être particulièrement efficace de présenter une diversité de points de vue, des témoignages, des preuves et des données issues de la recherche, et de mettre en exergue des exemples comparatifs de bonnes pratiques, la menace d'une action en justice imminente ou d'une protestation publique, ou encore la possibilité de soutenir des projets pilotes, etc. Avoir au sein de la police des alliés prêts à se joindre à ce genre d'initiatives peut se révéler précieux vis-à-vis de parlementaires peu enclins à prendre des risques.

Le lobbying peut être gourmand en ressources. Par exemple, lorsque la modification d'une loi nécessite le soutien du parti politique au pouvoir, convaincre celui-ci peut nécessiter de rencontrer diverses commissions du parti, des responsables politiques de premier plan mais aussi de nombreux autres membres du parti. Il est donc important de bien évaluer les chances de succès avant d'y investir des ressources limitées. Par exemple, les militants néerlandais ont récemment recentré leurs efforts, cherchant désormais à encourager les conseils municipaux locaux à s'attaquer au profilage ethnique. En effet, les membres de ces conseils sont élus par la population locale, et sont donc sans aucun doute plus sensibles aux préoccupations de celle-ci. Or les conseils municipaux définissent la plupart des politiques locales et influencent les maires, qui ont généralement une supervision directe de la police. L'envoi de lettres, l'organisation de réunions et les questions soulevées lors des réunions du conseil municipal ont ainsi forcé un certain nombre de municipalités à revoir leurs politiques relatives à l'action de la police, à adopter des motions et à suivre les progrès de la police dans la réduction du profilage ethnique.

Les questions parlementaires et les auditions

Les questions parlementaires sont souvent un bon moyen à la fois d'obtenir des informations et des données officielles sur les pratiques policières, et de faire connaître le problème. Dans cette perspective, nouer des relations avec les parlementaires peut être essentiel. En Espagne, pour remédier à l'absence de publication de données sur les contrôles et les fouilles, les militants ont, par l'intermédiaire de députés sympathisants, soumis des questions parlementaires afin d'obtenir des données montrant l'existence du profilage. Les réponses fournies par le ministère de l'intérieur aux questions posées ont révélé que la police



« Nous avons obtenu des données grâce à une collaboration étroite avec des députés très sympathiques. Le parlement est toujours un organe très diversifié, il y a donc toujours moyen d'y trouver les bonnes personnes. Nous avons tendance à approcher des députés de petits partis qui sont sensibles à nos problèmes, mais qui sont trop occupés pour faire le travail eux-mêmes, de sorte qu'ils se contentent de copier et de coller les documents que nous leur procurons. »

d'État effectuait plus de huit millions de contrôles par an et ont fourni une ventilation des personnes contrôlées par nationalité. Il en ressortait un taux de contrôles alarmant par rapport à d'autres pays. Même sans disposer de statistiques ethniques, les militants ont pu calculer les disparités en fonction de la nationalité et démontrer que les personnes originaires de pays africains subissaient les taux de contrôle les plus élevés, suivies par les ressortissants des pays d'Amérique latine, laissant loin derrière eux les ressortissants des pays européens. Les militants ont ainsi été en mesure de faire valoir auprès des autorités que le profilage ethnique était un problème réel.

Une autre possibilité consiste à travailler avec des députés sympathisants pour organiser une audition sur le profilage ethnique. Cela permet de mettre en avant l'importance du problème et d'y sensibiliser les décideurs politiques, tout en permettant aux militants d'exposer leurs recommandations et d'en assurer un suivi auprès des différents décideurs par la suite. Au niveau de l'Union Européenne, des députés européens ont apporté leur soutien à des tables rondes sur le problème, permettant ainsi aux personnes concernées, aux groupes issus de la société civile, aux experts et aux décideurs politiques de différents États membres de se réunir pour inscrire le profilage ethnique à l'ordre du jour et faire pression en faveur de directives européennes sur le sujet. L'Inter groupe Anti-Racisme et Diversité (ARDI), qui vise à promouvoir l'égalité raciale, à combattre le racisme et à sensibiliser à la non-discrimination dans les travaux du Parlement européen, a maintes fois soutenu de tels rassemblements.⁸⁴ A une audition de ce type peut ensuite s'ajouter des actions plus ciblées pour faire pression en faveur d'une résolution sur le profilage ethnique.



Les campagnes publiques

Il existe de nombreux moyens de mobiliser le soutien de l'opinion publique au changement : sensibilisation des médias, événements publics, manifestations, projets artistiques et appels à l'action sont autant d'éléments fréquemment rencontrés dans les campagnes auprès du grand public. Les réseaux sociaux ont ouvert de nouvelles possibilités avec la création de *hashtags* inventifs et la publication de vidéos montrant des preuves directes de « contrôles au faciès ». Le « *Naming and shaming* » (« nommer et faire honte ») est un angle d'attaque courant pour sensibiliser un public plus large et faire monter d'un cran la pression sur les décideurs. (Voir le chapitre 4, sur la stratégie de communication, pour des exemples de campagnes publiques créatives visant à toucher les décideurs.)

Campagnes publiques en France

ÉTUDE DE CAS

Exposition de photos sur le profilage ethnique

L'Open Society Justice Initiative s'est associée avec le photographe Ed Kashi pour créer une exposition de photos sur les importantes répercussions négatives des pratiques discriminatoires en matière de contrôles et de fouilles.⁸⁵ L'exposition a pris place dans un certain nombre de villes, à des endroits de forte circulation piétonne, comme la place de la République dans le centre de Paris. Il s'agissait d'un moyen efficace de sensibiliser des personnes qui ne sont pas directement visées par ces pratiques, et de remporter ainsi le soutien d'autres segments de la population aux tentatives de réforme. L'exposition a également servi de point de ralliement pour les militants et accéléré la mobilisation au niveau local, par exemple en permettant de recueillir des signatures pour une pétition demandant des réformes. Une version réduite de l'exposition continue d'être utilisée par les militants lors de manifestations sur le sujet.

La campagne « Un Bic pour un flic »

Lorsqu'un homme politique français a fait valoir à l'Assemblée nationale que le coût des formulaires papier et des stylos était un obstacle à la mise en place des récépissés de contrôle en France, le groupe militant en ligne WeSignIt s'est jeté sur l'occasion pour lancer une campagne humoristique sur Twitter autour du *hashtag* #UnBicPourUnFlic, appelant les citoyens à envoyer des stylos aux policiers. Cette campagne a montré de manière très efficace le caractère ridicule de ce prétexte pour ne pas mettre en place les récépissés.

Passer par le plaidoyer international en vue d'un changement au niveau national en Espagne

L'arrêt rendu en 2009 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies dans l'affaire Rosalind Williams⁸⁶ a été la première décision à établir que le profilage ethnique

constituait une violation des obligations des États en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Cette décision a constitué un test décisif pour les actions de sensibilisation ultérieures en Espagne et ailleurs. Les militants espagnols ont noté que le gouvernement n'avait pas appliqué pleinement les recommandations du comité. Par la suite, des modifications de la loi espagnole sur la sécurité publique ont intégré des normes plus strictes en matière de suspicion et précisé que la police ne doit pas utiliser ses pouvoirs de manière discriminatoire.

Les mécanismes de contrôle internationaux

Les instances de contrôle régionales et internationales ont pour mandat de surveiller la mise en œuvre par les États de leurs obligations en matière de droits humains. Ils comprennent des organes de contrôle conventionnels (c'est à dire basés sur une convention ou un accord spécifique, telle que la Convention des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale) ainsi que des organes de contrôle non conventionnels (tels que l'examen universel par les pairs ou la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance). On compte également des mécanismes spécialement mandatés qui désignent des experts en droits humains chargés de faire des rapports et d'émettre des recommandations sur la mise en œuvre des droits humains, sous un angle thématique ou national (dans le système des Nations unies, ces mécanismes sont appelés procédures spéciales, et incluent notamment les rapporteurs spéciaux, les commissaires, les groupes de travail d'experts ou les comités). En plus des rapports que la plupart d'entre eux publient, ces organes poursuivent d'autres formes de dialogue avec les gouvernements, notamment des lettres aux autorités nationales, des déclarations publiques et des visites de pays qui peuvent nécessiter une médiation ou un appui technique. En donnant des renseignements aux observateurs, les militants peuvent contribuer à éclairer le travail de ces mécanismes de contrôle.

Les rapports, décisions et déclarations des organismes internationaux énoncent les obligations juridiques internationales des États en matière de lutte contre le profilage ethnique. Leurs conclusions donnent de la crédibilité et de la légitimité aux preuves de profilage ethnique apportées par les militants au niveau national et font ainsi monter la pression sur les décideurs pour qu'ils agissent. Un rapport publié par une instance de contrôle peut avoir une influence sur d'autres acteurs et se traduire par davantage de questions aux États sur les pratiques de profilage ethnique et les mesures de réforme. Il se peut que les autorités accordent davantage d'attention aux militants locaux lorsqu'elles se rendent compte que ces militants ont une crédibilité internationale et peuvent attirer l'attention internationale. Un nombre croissant d'organismes de contrôle régionaux et internationaux se sont penchés sur la question du profilage ethnique, et leurs conclusions précédentes peuvent servir de référence pour les actions de sensibilisation.

Pour choisir quel organe approcher, les militants doivent se demander quelle instance aurait la plus grande influence dans le contexte particulier, et prendre en compte le calendrier des cycles de rapports réguliers. Il est parfois également possible de trouver des convergences entre des moments particuliers de la campagne de plaidoyer au niveau national et les procédures internationales. La plupart des organismes internationaux de défense des droits sont désireux d'obtenir le point de vue des militants et d'entendre directement la voix des populations concernées. Les militants ont donc la possibilité :

- **de faire parvenir des informations factuelles et des analyses aux organismes par l'intermédiaire de leurs secrétariats.** Ces informations peuvent porter sur l'ampleur et le caractère persistant des pratiques de profilage, sur les mesures prises par les autorités (et le cas échéant, leur succès ou leur échec), et les mesures supplémentaires à prendre.
- **de soumettre des informations destinées aux rapports nationaux ou thématiques.** Les groupes de la société civile peuvent envoyer leurs propres rapports aux instances de contrôle, afin de contrebalancer les informations fournies par l'État. Pour les mécanismes basés sur les conventions, ces rapports sont plus efficaces s'ils sont rédigés en suivant les articles applicables de la convention en question. Les rapports doivent également indiquer ce que les autorités nationales ont fait en réponse aux recommandations antérieures de cet organisme ou d'autres organismes internationaux, et signaler toute autre mesure nécessaire.
- **de prendre part aux visites de pays et d'en faire la publicité.** Les organes de surveillance apprécient souvent l'aide de la société civile pour préparer les rencontres avec les acteurs non gouvernementaux. Les militants peuvent fournir des contacts, des suggestions de sites spécifiques à visiter, ou même organiser des réunions pour la délégation, qu'ils peuvent aussi rencontrer eux-mêmes (généralement de manière confidentielle).
- **de faire des déclarations lors des réunions des instances de contrôle.** Cela peut se faire lors des sessions plénières, ou en organisant des manifestations parallèles auxquelles seront invités les membres de l'organe de contrôle. En outre, il est parfois possible de fournir des informations ou de poser des questions par l'intermédiaire des ambassades des pays membres d'une instance donnée.

Comme ce chapitre s'est efforcé de le montrer, le plaidoyer est un rouage complexe mais essentiel de toute campagne contre le profilage ethnique. Bien qu'il puisse prendre de nombreuses formes et avoir des cibles nombreuses et diverses, sa tactique centrale est toujours la persuasion. Cependant, aussi percutants que soient vos arguments, la persuasion ne produit pas toujours les résultats escomptés, et une approche plus agressive peut se révéler nécessaire. Le chapitre suivant examine comment les militants peuvent utiliser le droit pour faire changer les choses.

CHAPITRE 6

S'APPUYER SUR LA LOI ET LE DROIT



L'avocat Slim Ben Achour, avec certains de ses clients, s'adresse aux médias à Paris, France, le 22 octobre 2018, à propos d'une affaire de discrimination contre l'État. © Julien Mattia/NurPhoto/Newscom

Le droit offre différentes voies pour contester le profilage ethnique, à l'échelon individuel comme systémique. Le chapitre 1 énonçait les normes nationales et internationales sur lesquelles on peut s'appuyer dans la lutte contre le profilage ethnique ; toutefois, pour aller plus loin, on peut également se référer aux lois sur la liberté d'information ou la transparence pour demander des renseignements statistiques sur les actions de la police, utiliser les mécanismes d'examen des plaintes et les organes de surveillance, engager des poursuites afin d'obtenir réparation pour les victimes à titre individuel ou encore engager des actions contentieuses stratégiques visant à amender la loi ou à modifier les pratiques. Ce chapitre explore la manière dont les militants peuvent faire entrer la loi en action, à la fois comme outil pour obtenir réparation au nom d'individus ou de groupes, et comme vecteur de mobilisation autour de contestations collectives des actions discriminatoires de la police. Il décrit les difficultés liées à ce recours à la loi et revient sur les pratiques qui ont été couronnées de succès.

ENSEIGNEMENTS

- Assurez-vous de disposer des ressources, des connaissances et des compétences nécessaires pour apporter un soutien approprié aux personnes qui souhaitent déposer plainte, et pour les accompagner tout au long du processus.
- La loi fournit un outil avec des procédures fixées ; chacune de ces procédures constitue un jalon autour duquel les militants peuvent se mobiliser et attirer l'attention.
- Les voies légales peuvent permettre aux gens de faire « enregistrer » leurs expériences de manière officielle.
- Choisissez la ou les personne(s) ou groupe(s) approprié(s) pour se joindre au contentieux stratégique, en vous assurant qu'ils ont part à la conception de la stratégie juridique et qu'ils sont soutenus avant, pendant et après la procédure.
- Les contestations judiciaires peuvent avoir de graves répercussions pour les personnes concernées, leurs familles et leurs communautés. Il est important de s'assurer que les gens connaissent les risques et que ces risques (ainsi que les plans visant à les atténuer) sont pris en compte dans les stratégies juridiques.
- N'oubliez pas qu'il y a des limites à ce qui peut être fait par des tribunaux ou des organes d'examen des plaintes particuliers, mais que des arguments inventifs peuvent aider à maximiser l'impact d'une affaire.
- La loi n'offre au mieux qu'une réparation limitée. Dans de nombreux cas, les plaintes ne seront pas gagnées. Même en cas de victoire dans une affaire, il faudra continuer à œuvrer à la mise en œuvre de changements dans les politiques et les pratiques.

L'intérêt du recours au droit

Le droit offre des pistes majeures pour contester le profilage ethnique. Cependant, le succès du recours au droit dépend de la preuve qui peut être apportée qu'une action policière spécifique a eu lieu et/ou de la documentation des schémas récurrents dans les pratiques policières pour en démontrer les biais systémiques. Il est également fortement dépendant de l'existence de bonnes relations avec les communautés locales pour appuyer les plaintes individuelles et collectives, de la présence de bons conseillers juridiques ayant une véritable compréhension des problèmes, et d'un travail politique et de plaidoyer efficace pour donner un écho aux procès et les utiliser pour faire bouger les choses.

Les actions en justice (le fait de porter une affaire devant les tribunaux) définissent un processus clair, avec un calendrier et un résultat déterminé, et des délais fixés pour l'ouverture d'une affaire (comme une plainte déposée par une personne qui a été arrêtée par la police ou ciblée d'une autre manière), la présentation de preuves, les arguments des deux parties et la décision du juge. Par

contraste, d'autres formes de plaidoyer peuvent sembler plus ouvertes, mais manquer de conclusion ferme. En raison de leur caractère formel, les procédures et décisions judiciaires peuvent revêtir plus de poids que d'autres types d'activisme. Une victoire au tribunal peut en fait changer la loi, ce qu'il est difficile à la police et aux autorités d'ignorer. Contrairement à de nombreuses formes de militantisme, dans un processus juridique une partie du travail est effectuée par d'autres personnes : avocats, juges... Cela peut contribuer à mieux répartir le fardeau et à soulager les militants d'une partie de la pression qui s'exerce sur eux. La procédure judiciaire peut permettre de voir et d'entendre les expériences vécues des personnes vis-à-vis de la police, et de les archiver dans des documents officiels qui pourront prendre une valeur historique. Les affaires judiciaires, en effet, implique généralement le mise par écrit des déclarations de témoins et du témoignage oral au tribunal de personnes qui ont été profilées ethniquement par la police. Les personnes peuvent ainsi raconter leur histoire en public et être entendues par un juge, et éventuellement par d'autres acteurs (par exemple des journalistes). À ce titre, une action en justice peut être décrite comme un processus théâtral, qui offre des possibilités de mobilisation, de militantisme et de plaidoyer à chacune de ces étapes. Même si une poursuite est infructueuse, elle peut attirer suffisamment l'attention des autorités et du public pour influencer les politiques et les pratiques de la police et des autorités.



« Le recours à la justice permet de remédier directement à l'injustice ou d'en obtenir réparation. C'est méthodique, c'est clair. Et c'est accessible - évidemment, il y a des limites à cela, mais c'est ouvert. C'est formel. »

Problèmes posés par le recours à la loi

Le recours à la justice pour contester le profilage ethnique présente des difficultés particulières auxquelles les organisateurs doivent être prêts à se heurter et à répondre.

Apporter la preuve d'une interaction discriminatoire devant le tribunal

Une affaire judiciaire ne porte pas sur ce qui s'est passé, mais plutôt sur ce qui peut être prouvé devant un tribunal. L'établissement de la preuve est donc l'un des principaux défis à relever dans le cadre d'une action en justice portant sur un contrôle de police discriminatoire ou une autre forme de profilage ethnique. La norme (ou « niveau ») de preuve et la charge de la preuve définissent ce que le plaignant doit démontrer, face à ce que le défendeur doit prouver. On pourrait penser qu'il s'agit là de détails techniques qu'il vaut mieux laisser aux avocats, mais les organisateurs doivent comprendre quelles sont les exigences en matière de preuve s'ils veulent élaborer une stratégie juridique efficace. Les militants ont un rôle clé à jouer dans la collecte de preuves : aussi est-il souhaitable qu'ils discutent avec les conseillers juridiques des règles de preuve propres à chaque instance, et déterminent ensemble le type de preuves à rassembler.

Or il n'est pas facile d'apporter la preuve qu'un profilage ethnique a pris place. En général, les personnes qui ont été contrôlées par la police ne possèdent pas des preuves directes à l'appui de leur allégation d'un traitement discriminatoire fondé sur l'origine ethnique ou nationale, la race ou la religion présumées – et n'ont pas davantage accès à ce type de preuves. La situation se présente bien mieux lorsque le requérant est seulement tenu d'apporter suffisamment d'éléments pour établir un cas *prima facie* (autrement dit un début de preuves) de discrimination afin et invoquer



« Le moment du dépôt de plainte est un moment dramatique, comme l'est chaque audience ultérieure. Vous pouvez vous projeter dans l'avenir et prévoir le plaidoyer et la communication pour chacun de ces moments. Il y a des choses moins prévisibles qui peuvent se produire entre ces deux moments, mais au moins il est possible de planifier à l'avance. »

Questions à poser pour évaluer les preuves existantes :

Des témoins ont-ils enregistré la ou les confrontations ?

Les victimes ont-elles produit des certificats médicaux (le cas échéant) ?

Existe-t-il des rapports officiels documentant un schéma récurrent dans les contrôles et les fouilles ?

Existe-t-il des études parlementaires débattant de directives policières en matière de contrôles qui viseraient certains types de personnes en particuliers ?

Des enquêtes ou statistiques indépendantes rigoureuses sont-elles disponibles ?



l'aménagement de la charge de la preuve, ce qui signifie que c'est désormais à la police de prouver que le profilage ethnique n'a *pas* eu lieu. Cependant, même ce cas de figure présente certaines difficultés.⁸⁷ De manière générale, une affaire de profilage ethnique appelle deux types de preuves : 1) celles qui viennent établir que l'interaction a bel et bien eu lieu et 2) celles qui démontrent que celle-ci était probablement discriminatoire.

Prouver la réalité de l'interaction

Peu de pays enregistrent les contrôles de police de manière systématique, et ils sont encore moins nombreux à mettre à la disposition de la personne contrôlée un procès-verbal de cette interaction.⁸⁸ Or les autres formes d'enregistrement des interactions avec la police, comme les images des caméras de surveillance ou des caméras-piétons portées par les forces de l'ordre et les registres internes de la police, ne sont généralement pas accessibles au public. Le fait qu'une confrontation a bien eu lieu et la manière dont elle s'est déroulée peuvent être prouvés par un témoignage ou un enregistrement réalisé par un témoin (vidéo prise sur le téléphone portable d'un passant, par exemple). Les initiatives de mobilisation et de participation communautaire associés aux campagnes stratégiques d'actions en justice peuvent inclure des informations sur la collecte de preuves, notamment une formation mettant en relief les points suivants : 1) comment enregistrer les contrôles de police en toute sécurité et légalité, et comment de tels enregistrements peuvent être mis à profit dans les procédures judiciaires ; 2) que faire juste après un contrôle (noter la date, l'heure, le lieu et le contexte du contrôle, recueillir les coordonnées des témoins, et enfin faire établir un certificat médical en cas de blessures).⁸⁹ Voir le chapitre 2 sur la documentation pour des informations plus détaillées à ce sujet.

En l'absence de témoins, d'enregistrement de police officiel ou d'un enregistrement externe, l'affaire sera beaucoup plus difficile à plaider avec succès, car il faudra sans doute s'appuyer sur le témoignage de la victime elle-même, sur des preuves matérielles de ses blessures éventuelles (telles que des certificats médicaux) et sur des raisonnements juridiques audacieux avançant qu'il est de la responsabilité de l'État de démontrer qu'aucune discrimination n'a eu lieu.

Prouver le caractère discriminatoire de l'interaction

En plus de prouver qu'une interaction a bien eu lieu, il est nécessaire de démontrer que celle-ci était discriminatoire. Or c'est extrêmement difficile. Parfois, on peut en faire la preuve pour peu que l'agent de police ait utilisé un langage raciste ou admis qu'un contrôle était basé sur l'apparence (et que cette déclaration de l'agent ait été enregistrée ou faite devant témoins). Dans certains cas, les policiers ont reçu des directives opérationnelles explicites (sous la forme d'une circulaire par exemple) leur ordonnant de rafler les Roms⁹⁰ ou d'évacuer les personnes « indésirables » de l'espace public.⁹¹ De tels ordres officiels peuvent constituer une forme de preuve puissante. Le comportement de l'agent lors d'un contrôle est également un élément pertinent : l'agent était-il poli, ou agressif, sinon violent ?

Il est également utile d'inclure des preuves qu'au moment du contrôle policier, le comportement et les activités des personnes concernées étaient tout ce qu'il y a de plus ordinaire, qu'elles marchaient par exemple dans la rue, discutaient à l'extérieur avec des amis, ou faisaient leurs courses au centre-ville, et qu'elles ne présentaient aucun comportement suspect pouvant justifier un contrôle de police. Si de tels éléments ne constituent pas en soi une preuve de discrimination, ils attirent l'attention sur les motifs pour lesquelles la personne a été visée. Ils peuvent ainsi renforcer les arguments tendant à démontrer le caractère discriminatoire du contrôle, et ce d'autant plus si les témoins de la scène n'ont vu aucun Blanc se faire contrôler alors que plusieurs se trouvaient au même endroit et présentaient les mêmes comportements.

Les statistiques et les conclusions de travaux de recherche sur les tendances à la partialité dans les activités policières sont également des éléments de preuve importants, tout comme les rapports officiels ou la reconnaissance en haut lieu de l'existence d'un problème de profilage ethnique (par exemple dans les débats parlementaires). Il est essentiel de discuter avec des avocats des preuves de discrimination disponibles dès le début de toute procédure judiciaire. Il peut être nécessaire de rassembler et de vérifier toutes les sources disponibles, et d'en analyser les éventuelles lacunes. Si les données adéquates ne sont pas disponibles, un certain nombre de possibilités de générer de telles données sont examinées dans la section sur la manière de documenter le problème au chapitre 2.

Gérer les demandes d'ordre juridique

Les personnes visées par le profilage ethnique se tournent souvent vers des militants et des avocats avec des besoins variés en matière d'assistance juridique. Il arrive que les parties d'un recours collectif se retrouvent sous le feu d'une attention policière permanente ou de violences et qu'ils aient besoin d'un soutien juridique. Les militants et les avocats devraient être prêts à y répondre : il peut s'agir de les orienter vers d'autres intervenants ou vers des avocats sur leur secteur, de leur donner des conseils, d'assurer leur représentation juridique, d'organiser une dynamique de soutien ou de communiquer autour de l'incident. Ces choix sont essentiels au maintien de bonnes relations durant les actions en justice, où la confiance et la crédibilité sont cruciales, mais où il faut également avoir conscience que les ressources humaines ou financières, qui ne sont pas sans limites, seront rudement mises à l'épreuve.

Financement

Porter une plainte devant les tribunaux ou mener une action en justice stratégique coûte parfois cher : il faut prévoir, entre autres dépenses, des frais d'avocats, des frais de justice, des frais d'organisation et de coordination, des honoraires d'experts, des frais de communication... Dans le cas des recours collectifs, qui doivent généralement s'accompagner d'une campagne et une stratégie à long terme, les besoins en ressources s'accumulent rapidement, même en l'absence de demandes juridiques supplémentaires à satisfaire. Il peut arriver que ces coûts importants et continus remettent en question la viabilité même d'un contentieux stratégique. Il est donc

essentiel de tirer ensemble au clair et de planifier en amont de tout recours la façon dont celui-ci sera financé. Peut-on faire appel à des aides de l'État et, si oui, que couvrent-elles ? Quelles sont les autres options disponibles, y compris le financement participatif ou philanthropique ? Est-il possible de convenir à l'avance des honoraires des avocats et de demander une ordonnance du tribunal plafonnant les frais de l'autre partie en cas de défaite ? Une partie de l'argent récolté devrait être mise de côté pour les coûts de l'aide à la santé mentale des personnes concernées. Si vous vous lancez une collecte de fonds auprès du public, assurez-vous que les clients y donnent leur consentement en connaissance de cause et qu'aucune information confidentielle ou susceptible de nuire à l'affaire n'est divulguée.

Facteur temps et lourdeur des procédures

Les plaintes doivent souvent être déposées dans des délais stricts, ce qui ne laisse pas toujours aux personnes victimes de discrimination le temps nécessaire pour « digérer » leur confrontation avec la police et se préparer aux nombreux défis que représente une action en justice. À l'inverse, l'examen des plaintes et les procédures judiciaires peuvent traîner en longueur avant qu'une résolution n'apparaisse à l'horizon. Lorsque Rosalind Williams a contesté devant les tribunaux son contrôle discriminatoire en Espagne, il lui a fallu 17 ans pour obtenir une décision positive au Conseil des droits de l'homme.⁹² S'il s'agit là d'un cas extrême, il n'est cependant pas rare de voir des affaires s'étaler sur plusieurs années, au fil de leur passage devant les cours. Cela peut donner aux personnes concernées l'impression de rester dans les limbes et de ne pas pouvoir aller de l'avant. Les rigidités et les cultures institutionnelles font que les processus d'enquête des mécanismes d'examen des plaintes et des organes de contrôle peuvent mettre des années avant d'aboutir à une résolution. Ces processus peuvent contraindre les victimes de discrimination à reprendre sans cesse le récit de leurs expériences devant différentes personnes. En outre, des mois, voire des années, peuvent s'écouler sans que le mécanisme de plainte ou l'organe de surveillance ne donne signe de vie, et les décisions qui tranchent en faveur des plaignants restent rares.



« Rien que de trouver la personne, c'est un obstacle. Souvent, les gens ne parlent pas tout de suite de l'injustice, ils doivent d'abord l'intérioriser. Et puis ça explose. Il y a beaucoup de ces petites explosions qui se produisent, croyez-moi, mais toutes n'apparaissent pas sur nos radars. C'est pourquoi je pense qu'il est vraiment important d'être relié à des groupes qui eux sont reliés aux individus : cela apporte un avantage certain dans le cadre des contestations en justice, qui ont des contraintes de temps. Cela permet de faire en sorte que les gens puissent s'adapter à ces contraintes de temps. »

Tribut physique et psychologique

Passer par un long processus juridique qui implique de revivre une expérience traumatisante n'est souvent pas sans conséquences pour la santé d'une personne, et notamment son bien-être psychologique et mental. L'action en justice peut entraîner une attention intense de la part

des médias, des réseaux sociaux ou de l'opinion publique, des commentaires critiques de la part des agents de police, des procureurs et des juges, voire des représailles juridiques. En Espagne, les militants qui observent et contestent les contrôles se voient infliger des amendes,⁹³ tandis qu'en France, les policiers portent souvent des contre-accusations (outrage et rébellion, violence envers un policier) à l'encontre de ceux qui portent plainte ou dont la police pense qu'ils pourraient le faire. On a vu des cas de représailles physiques, de redoublement des contrôles et d'autres formes de harcèlement contre les personnes qui portent plainte. Les actions en justice peuvent avoir de graves répercussions pour les personnes concernées, leurs familles et leurs communautés.⁹⁴ Il faut absolument veiller à ce que les personnes concernées connaissent les risques, que ces risques soient pris en compte dans les stratégies juridiques et que des plans soient élaborés pour atténuer ces risques et y répondre. En plus de nouer des partenariats avec les services de conseil et de santé mentale, les militants devraient également envisager de mettre en place un système de « soutien par les pairs », en organisant des réunions pour les personnes ayant vécu des expériences similaires avec la police : cela ouvrirait un espace pour partager des récits et entretenir la résilience, afin de tenir bon sur toute la durée d'un long processus juridique.



« Il ne devrait pas s'agir uniquement de changer le système. Il doit également s'agir de la survie même des personnes qui subissent tous ces préjudices. La société civile a un véritable rôle à jouer pour procurer ce soutien. C'est sur ce plan que des partenariats solides peuvent être établis avec les organismes de santé mentale. »

Résultats et mise en œuvre

Mener à bien de bout en bout une action en justice est parfois extraordinairement difficile. Il faut souvent des années avant la conclusion, ce qui peut se révéler démoralisant et amener à s'interroger sur l'intérêt réel d'un tel recours, vu l'ampleur de l'investissement en temps et en ressources qu'il faut y consacrer. Même en cas de victoire, très peu d'instances judiciaires ont le pouvoir d'ordonner des changements spécifiques : aussi le succès judiciaire n'est-il que le début d'une longue bataille pour contraindre la police et le gouvernement à mettre en œuvre des changements structurels. Même si elle perd devant les tribunaux, rien n'empêche la police de continuer à résister à la mise en œuvre du jugement de la cour.

Comment recourir à la loi

Conseils juridiques élémentaires aux victimes

Les organisations actives sur les questions de lutte contre les discriminations et de pratiques policières reçoivent souvent des appels de personnes ayant subi des mauvais traitements aux mains des forces de l'ordre, ou des demandes de groupes souhaitant obtenir des conseils juridiques sur la manière de faire face aux interactions police-citoyens problématiques. Toutes les organisations n'ont pas la capacité ou les compétences nécessaires pour répondre à de telles demandes. Les organisations qui reçoivent ces demandes doivent s'assurer qu'elles ont mis en place des systèmes internes pour y répondre elles-mêmes, ou qu'elles ont des liens avec d'autres organisations vers lesquelles les victimes peuvent être renvoyées. Les organisations peuvent fournir un soutien émotionnel, aider les personnes à débriefer la situation, replacer celle-ci dans le contexte plus large du profilage ethnique systémique et proposer des contacts pour une aide psychologique ou un soutien par les pairs, si nécessaire.

Les organisations essaient souvent de fournir des conseils juridiques élémentaires, par exemple sur la légalité ou l'illégalité des actions de la police, ou encore sur les options et les voies de recours possibles. Ces organisations doivent donc être bien au fait des procédures et des obstacles que chaque voie présente, afin de donner aux personnes suffisamment d'informations pour décider en connaissance de cause d'engager ou non une action en justice. Les organisations se verront appelées à répondre à un éventail d'expériences différentes ; à terme, cela peut les aider à identifier les cas les plus appropriés à une action en justice stratégique visant à remettre en cause une pratique spécifique dans le but de forcer un changement politique plus large. Les organisations qui tentent d'apporter leur aide se doivent d'être très claires quant au rôle qu'elles peuvent jouer et aux limites de leur capacité d'aide. Il est par exemple essentiel d'expliquer exactement quelles informations et quel soutien vous pouvez fournir, quand et comment ce soutien sera disponible, et comment vous allez gérer les demandes de renseignements ou toute autre demande qui interviendraient à d'autres moments. Il peut être utile de désigner une personne comme point de contact principal et de mettre en place un plan de remplacement au cas où cette personne quitterait l'organisation.



« Pour être honnête, c'est souvent la même conversation qui revient. Il faut être très patient et les laisser parler. Souvent, la personne qui a subi une sorte de traumatisme à cause des mauvais traitements policiers ne se sent pas capable de s'en remettre. Elle n'a pas confiance dans le système. Et puis on vient lui dire qu'il est possible de porter plainte ou de contester, ce qui demande de la ténacité, de l'énergie, du dynamisme, de la patience, alors que la personne est souvent traumatisée par ce qu'elle a vécu »

Confrontés à la difficulté d'obtenir réparation pour les personnes qui ont subi le profilage, certains groupes se sont concentrés sur un rôle de centres de signalement, soit en recueillant et en rassemblant les expériences des personnes via des appels téléphoniques ou des réunions, soit en créant des sites web pour enregistrer les incidents. Il peut être utile de tenir un journal de tous les incidents, plaintes et procédures judiciaires. Même lorsqu'une victime ne donne pas suite à une plainte, ou lorsque qu'une action en justice échoue, ces informations (notamment les observations sur les expériences des personnes ou des agents impliqués) peuvent être utilisées comme preuve de pratiques récurrentes, et venir ainsi appuyer un travail de plaidoyer plus ambitieux.

ÉTUDE DE CAS

Un guide pour porter plainte contre les contrôles et les fouilles au Royaume-Uni⁹⁵

A Guide to Making Police Complaints about Stop and Search in the UK : c'est sous ce titre que StopWatch a publié un guide pour porter plainte contre les contrôles et les fouilles au Royaume-Uni. Le guide donne un aperçu des différentes instances auxquelles il est possible d'adresser des plaintes, souligne les points qui peuvent guider la prise de décision, indique ce à quoi il faut s'attendre au cours du processus ainsi que les résultats possibles, et livre des récits de personnes qui sont passées par là.

Plaintes auprès des mécanismes d'examen des plaintes contre la police ou des organes de contrôle

Dans la plupart des systèmes juridiques, les plaintes concernant les actions de la police doivent d'abord être déposées directement auprès de celle-ci, en vue d'une enquête interne et d'un éventuel règlement. Les organes de surveillance des forces de l'ordre et les mécanismes d'examen des plaintes sont habilités à aborder la question du profilage ethnique. Pour que ces instances puissent donner suite aux plaintes pour discrimination et enquêter, il est important que la police ait la capacité de générer et d'examiner de manière suivie des données relatives aux contrôles, et notamment des statistiques ventilées par origine ethnique susceptibles d'être utilisées pour prouver l'existence et l'étendue du profilage ethnique. En effet, pour lutter contre le profilage ethnique, il est essentiel de déterminer l'ampleur de ces pratiques, ainsi que les différences qualitatives qui peuvent exister dans l'expérience que différents segments de la population font des contrôles, des fouilles, des interrogatoires ou des interpellations. Souvent, les plaintes sont réduites à des circonstances individuelles. Lorsque les enquêtes reposent seulement sur les témoignages de la personne et des agents impliqués, la question de savoir s'il y a eu discrimination et/ou violation des directives ou du code de conduite se voit évaluée uniquement sur la base de la capacité de la personne contrôlée à démontrer une intention raciste de la part de l'agent.

Les mécanismes internes d'examen des plaintes sont souvent regardés avec beaucoup de méfiance du fait qu'ils sont perçus comme manquant d'indépendance et d'impartialité. Dans de nombreux cas, les personnes concernées sont réticentes à se plaindre directement auprès de l'institution qui vient de leur faire subir cette expérience négative ; il est en outre fréquent de voir les institutions policières minimiser la situation ou refuser d'enregistrer les plaintes. Il faut souvent porter plainte dans un délai déterminé après l'incident, ce qui n'est guère facile si les personnes concernées sont encore en train de « digérer » ce dernier et de décider de la voie qu'elles souhaitent emprunter pour demander réparation. Si une personne souhaite poursuivre dans cette voie et déposer une plainte, les militants peuvent l'aider en la mettant en contact avec l'instance policière ou l'organisme d'examen des plaintes compétent. Les militants peuvent par exemple fournir des informations sur le moment auquel la plainte doit être déposée, sur la manière de le faire et les institutions auxquelles s'adresser, ainsi que sur les procédures à suivre après le dépôt de plainte. Il peut s'agir d'aider à rédiger la plainte, de fournir une aide technique à l'utilisation des formulaires de plainte numériques, d'expliquer la procédure de plainte, d'accompagner les personnes lors des rendez-vous et de fournir un soutien émotionnel (ou des liens vers des services de conseil ou des services médicaux) si la constitution de la plainte accroît encore le traumatisme du plaignant.

De nombreux pays européens disposent à la fois d'organismes nationaux de promotion de l'égalité et d'organismes spécialisés dans l'examen des plaintes ou la supervision de la police, qui sont indépendants de cette dernière. Ces organismes ont le pouvoir de statuer sur les plaintes, ce qu'ils peuvent parfois faire même lorsqu'il n'y a pas suffisamment de preuves pour aller devant les tribunaux. Ils peuvent également jouer un rôle en identifiant les pratiques policières discriminatoires, en attirant l'attention sur elles et en recommandant des solutions spécifiques. Les militants ont souvent fait campagne pour une supervision indépendante de la police : ils estiment en effet que des organes indépendants peuvent se montrer plus efficaces que les mécanismes internes en raison de leur plus grande autonomie, et parce qu'ils permettent d'impliquer

ÉTUDE DE CAS

Une plainte qui a tourné court

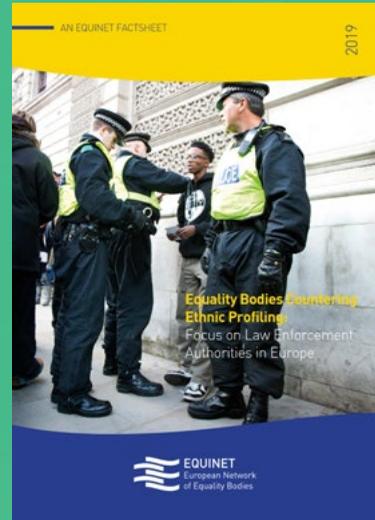
En Belgique, un jeune homme de couleur est resté traumatisé après avoir été tenu en joue par des soldats patrouillant dans le cadre des mesures antiterroristes. Le jeune homme, qui était sorti prendre son déjeuner pendant une pause scolaire, correspondait soi-disant à la description d'un « suspect ». Il a porté plainte pour profilage ethnique auprès de l'organisme national de promotion de l'égalité de traitement, afin que son cas soit enregistré et pour demander réparation. Quatre ans d'errements et de suivi médiocre, qui ont ruiné toute chance de résultat positif, l'ont finalement conduit à clore unilatéralement le dossier pour tenter de tourner enfin la page de ce traumatisme.

davantage les populations. La réalité, toutefois, n'a pas toujours confirmé que c'est effectivement le cas. Les organismes de promotion de l'égalité et les bureaux des médiateurs des droits humains examinent les plaintes individuelles en matière de discrimination et se penchent parfois sur les tendances systémiques. Comme dans le cas des institutions internes à la police, il est parfois difficile de s'y retrouver dans les procédures de plainte des organismes de promotion de l'égalité ou d'examen des plaintes relatives aux droits humains.

ÉTUDE DE CAS

Pratiques prometteuses des organismes de promotion de l'égalité⁹⁶

Equinet, le réseau européen des organismes de promotion de l'égalité, rassemble 49 organismes de 36 pays européens. En novembre 2018, Equinet a organisé un séminaire sur le profilage ethnique qui a abouti à la publication d'une fiche d'information et d'un recueil de bonnes pratiques. Ce recueil a mis en relief les organismes de promotion de l'égalité de traitement qui combattent le profilage ethnique par différents moyens : travaux de recherche, examen de cas individuels, implication des forces de l'ordre, prises de position publiques, ou encore actions de sensibilisation au profilage ethnique.



Le recours à ces mécanismes présente de grands avantages, notamment en ce qui concerne le suivi des plaintes pour discrimination. Les organismes de promotion de l'égalité produisent souvent des statistiques ou des rapports thématiques sur la prévalence de différents types de discrimination, sur lesquels on peut s'appuyer dans le cadre d'actions de plaidoyer. Ces institutions ont également le pouvoir de rassembler des preuves et d'émettre des recommandations, notamment en ce qui concerne les changements à apporter à la législation, aux directives ou aux orientations politiques. Pour certaines personnes, ces organismes peuvent sembler plus accessibles que les tribunaux, car les délais qu'ils imposent sont plus faciles à gérer et leurs procédures moins intimidantes. Certains organismes de promotion de l'égalité proposent des services de médiation et d'autres types moins formels de résolution des conflits avec la police. Même lorsqu'ils ne sont pas contraignants, les rapports et les décisions des organismes de promotion de l'égalité revêtent une force morale et peuvent à ce titre se révéler précieux dans le cadre d'une tentative ultérieure ou distincte de recours juridique auprès d'un tribunal.

Travailler avec le Médiateur

En Espagne, des militants ont aidé les victimes à déposer des plaintes auprès du Médiateur, en travaillant avec des collectifs de terrain et des ONG pour montrer aux victimes comment porter plainte en ligne. Ces actions ont amené le Médiateur à publier un rapport contenant de fermes recommandations sur le profilage ethnique. En conséquence, la police nationale s'est engagée à définir et à interdire le profilage ethnique, ainsi qu'à mettre en place des formulaires de contrôle comprenant des données sur l'origine ethnique. Le Médiateur n'est pas spécifiquement en charge de superviser la police, mais les militants ont pu se mettre en rapport avec le bureau du Médiateur pour inscrire le profilage ethnique à son ordre du jour et en faire une question prioritaire de son action.

Concernant les mécanismes indépendants d'examen des plaintes et les organes de promotion de l'égalité ou des droits humains, certaines difficultés récurrentes ont été mises en lumière :

- **Contraintes institutionnelles** : Certains organismes de promotion de l'égalité n'ont pas mandat d'enquêter sur les discriminations systémiques au sein de la police, ou ne disposent pas des pouvoirs légaux pour contraindre les forces de l'ordre à répondre à des questions sur leur conduite. Certaines institutions ont su contourner ces contraintes par des moyens inventifs de lutte contre le profilage ethnique, en s'appuyant sur des travaux de recherche, des actions de sensibilisation ou des prises de positions sur des questions de politique générale, de manière à inciter d'autres organismes à l'action.
- **Dotation en personnel** : Beaucoup de ces institutions ne disposent pas d'employés qui connaissent bien les questions de profilage ethnique et/ou de police, et n'ont pas les compétences culturelles nécessaires pour nouer des liens de confiance avec les communautés touchées. Au sein des organes indépendants d'examen des plaintes contre la police, il arrive que certains membres du personnel soient d'anciens officiers de police, employés en raison de leurs connaissances, de leurs liens avec les institutions policières et de leur capacité à mener des enquêtes médico-légales ; mais cela signifie aussi qu'ils peuvent apporter avec eux la culture et les préjugés de la police, sapant ainsi la neutralité et l'indépendance.
- **Politique et financement** : Ces organismes sont de plus en plus politisés et dépendent du financement de l'État, ce qui entraîne des controverses autour de leur engagement sur la question du profilage ethnique, plus encore dans le climat actuel où les questions de migrations et de terrorisme sont particulièrement sensibles. En outre, ces institutions ne disposent souvent pas de ressources suffisantes, de sorte que les enquêtes peuvent être longues et mal réalisées. Cela perpétue une certaine image de ces organismes, selon laquelle ils n'offrent pas de véritable voie de recours.

- **Caractère non contraignant des décisions :** Dans de nombreux cas, les décisions prises par les organes indépendants d'examen des plaintes et les organismes de promotion de l'égalité ou des droits humains ne sont pas contraignantes. Ces organismes peuvent recommander des mesures supplémentaires, telles que des sanctions disciplinaires internes ou des poursuites pénales, mais il incombe aux autres institutions d'y donner suite. Certains organismes peuvent émettre des recommandations politiques plus larges, fondées sur des cas précis ou sur des enquêtes plus ambitieuses, mais n'ont pas le pouvoir de s'assurer de leur mise en œuvre par les forces de l'ordre.

Les actions en justice individuelles

Compte tenu des difficultés qu'il y a à faire appel aux mécanismes officiels d'examen des plaintes, certaines personnes ont choisi d'engager des actions en justice individuelles en s'appuyant sur le droit pénal, civil ou administratif pour contester les discriminations policières. Dans de nombreux systèmes juridiques, les plaignants devront toutefois d'abord passer par le mécanisme d'examen des plaintes officiel avant de pouvoir engager une action en justice à titre complémentaire. Les avantages d'une action en justice individuelle peuvent inclure une réparation sous la forme d'une compensation financière.⁹⁷ Souvent, les plaintes sont réglées à l'amiable, sans reconnaissance de responsabilité de la part de la police, et il se peut donc qu'aucune mesure ne soit prise à l'encontre des agents concernés ou qu'aucun enseignement politique de portée plus général n'en soit tiré. Dans d'autres cas, les contestations judiciaires peuvent se révéler longues et coûteuses financièrement sans pour autant aboutir à un résultat positif.

Il se peut que des particuliers demandent aux militants et aux associations de leur recommander des avocats en vue d'intenter des actions en justice. Il est donc important de s'y préparer à l'avance et de nouer contact avec des avocats qui non seulement sont qualifiés en droit mais qui ont aussi d'autres compétences qui les rendent aptes à travailler sur ces questions. Lorsqu'une affaire se présente, il est possible que la personne concernée souhaite travailler avec un autre avocat ou que d'autres avocats prennent contact et cherchent à prendre part à l'action en justice. Le rôle des militants est donc crucial pour garantir aux plaignants la meilleure représentation possible, en faisant le lien entre les avocats et les communautés et en apportant leur appui aux personnes face à des procédures juridiques complexes.



« Je suis forcé de marcher sur des œufs en ce qui concerne, pardonnez-moi le terme, les avocats foireux. Je parle de gens qui ont les qualifications requises sur le plan juridique, mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont bons, de la même manière que plein de gens savent conduire mais ne sont pas de bons conducteurs. Mais si le client n'est pas bien placé pour le savoir, il ne saura pas faire la différence. C'est pour ça que cela fait vraiment partie de mon rôle d'influer sur les avocats et de les mettre devant leurs responsabilités de façon à garantir aux personnes une représentation adéquate. »

Quelques observations : comment recenser les avocats et travailler avec eux

- Afin de rendre les procédures accessibles et de favoriser la confiance, les plaintes individuelles comme les contentieux stratégiques doivent être menées par des avocats compétents qui fassent preuve d'authenticité, de crédibilité et d'une bonne compréhension des enjeux.
- Avant toute action, les organisations doivent nouer des relations avec différents avocats afin de pouvoir contacter immédiatement des avocats de confiance lorsqu'elles reçoivent des plaintes.
- Un protocole d'accord (c'est-à-dire un type d'accord moins formel qu'un contrat juridique) doit être établi entre les organisations, les clients et les avocats afin de mettre au clair les rôles et les attentes de chacun.
- Les actions en justice stratégiques doivent être menées en partenariat avec des organisations communautaires, ou bien supervisées par un groupe de référence réunissant les parties prenantes (notamment issues des communautés touchées), afin de s'assurer de l'adéquation de ces actions et des réparations demandées avec la campagne menée, les besoins de la population ainsi que les objectifs visés.
- Il doit y avoir une transparence totale sur les coûts des litiges et sur la manière de les financer ; un financement spécifique doit être recherché pour la prise en charge des clients et pour toute aide psychologique dont ceux-ci pourraient avoir besoin de façon continue.
- Nouez des liens avec des avocats et des groupes d'activistes qui s'attaquent au profilage ethnique dans d'autres pays afin de voir quels arguments juridiques et quelle jurisprudence ont été utilisés ailleurs. Cela peut contribuer à rendre les stratégies juridiques plus inventives

Les demandes d'accès à l'information

Les lois sur la liberté d'accès à l'information peuvent être un très bon moyen d'obtenir des informations sur la façon dont la police recourt aux contrôles, et de se faire communiquer des statistiques concernant les actions de la police qui n'ont pas nécessairement été divulguées publiquement. Dans de nombreux pays, ces lois permettent en effet au public d'accéder aux informations détenues par les autorités publiques, même si le degré d'accès aux informations portant sur les services de police et de sécurité reste variable. Les lois sur la liberté d'accès à l'information exigent des autorités la publication de certaines informations sur leurs activités, et permettent au public de demander des informations à ces mêmes autorités. Les demandes d'accès à l'information sont assorties de délais formels qui peuvent rendre la collecte de données par cette méthode assez rapide par rapport à d'autres outils. Au Royaume-Uni, les militants utilisent régulièrement ces demandes de renseignements pour obtenir des informations et des statistiques sur les activités de la police. Par exemple, la *Children's Rights Alliance for England* produit un rapport annuel sur la situation des droits de l'enfant en matière de

police et de justice pénale, en s'appuyant sur les statistiques officielles et les réponses aux demandes d'accès à l'information⁹⁸.

Les institutions ont le droit de refuser de fournir des informations si cette requête leur prend trop de temps : il convient donc d'effectuer ces demandes de manière judicieuse. Avant de soumettre une telle requête à une institution, il est important de mettre au clair quelles informations l'on souhaite obtenir et sous quelle forme. Il peut s'agir, par exemple, de proposer des définitions très précises des actions et activités policières concernées (au cas où la police utiliserait en interne un lexique différent), ou encore d'énumérer précisément les périodes de temps, les tranches d'âge ou les groupes ethniques en fonction desquels les données devraient être ventilées, afin d'obtenir ces données sous une forme qui permette de les mettre en rapport avec d'autres données disponibles comme le recensement de la population ou les statistiques locales relatives au logement.



« Une affaire judiciaire a le pouvoir de modifier la loi ; elle a aussi le pouvoir de changer la vie d'une personne. »

Le plaignant Zeshan Muhammad discute de son cas lors d'une conférence de presse avec la militante Alba Cuevas et l'avocate Mercedes Melón à Barcelone, Espagne, le 18 septembre 2018. © Alan Ruiz Terol/Agence de presse catalane



ÉTUDE DE CAS

Action juridique stratégique : affaire Zeshan Muhammad c. Espagne⁹⁹

Le profilage ethnique reste une pratique persistante et omniprésente dans toute l'Espagne, notamment dans le cadre du prétendu contrôle de l'immigration, malgré le rejet de cette pratique par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies comme une discrimination illégale dans l'affaire Rosalind Williams c. Espagne en 2009. En mai 2013, des agents de la police nationale ont arrêté Zeshan et son ami en leur demandant de présenter leur carte d'identité. L'officier a fait référence à la couleur de la peau de Zeshan pour expliquer la raison de l'arrestation. La police n'a pas arrêté ni demandé la carte d'identité des autres Blancs qui se trouvaient à proximité.

L'Open Society Justice Initiative et SOS Racisme Catalunya aident Zeshan à contester cette interpellation au motif qu'elle est discriminatoire et qu'elle viole ses droits fondamentaux, notamment son droit au respect de la vie privée. La Cour constitutionnelle espagnole a jugé l'affaire irrecevable en novembre 2016, et Zeshan a fait appel de cette décision devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). La Cour a communiqué l'affaire en 2018, et un jugement est attendu prochainement. L'affaire a été largement couverte par les médias espagnols et les militants ont utilisé l'affaire pour sensibiliser au problème et à l'expérience du profilage ethnique.

Le contentieux stratégique

Les actions en justice (ou « contentieux ») stratégiques peuvent être un outil important dans la lutte contre le profilage ethnique. Même si de telles actions ne sont pas sans risque (la victoire n'étant jamais assurée), et peuvent se révéler longues et coûteuses, lorsqu'elles sont mises en œuvre à bon escient, elles peuvent aider à surmonter la résistance au changement des responsables politiques, de la police ou de l'opinion publique. Les décisions judiciaires peuvent mettre en branle des tentatives de réforme ou redonner une dynamique à des progrès bloqués. Les actions en justice peuvent également renforcer la position de ceux qui, au sein de la police et des institutions politiques, sont porteurs de changement. En dépit de ses inconvénients, le recours à la justice fonctionne parfois lorsque que rien d'autre n'a fonctionné. Toutefois, les actions en justice sont d'une nature intrinsèquement conflictuelle : aussi, à chaque fois qu'il semble possible de faire avancer des réformes significatives par le dialogue avec la police et en impliquant activement cette dernière, les stratégies judiciaires doivent-elles être gardées en réserve comme tactique à adopter en second lieu si la première approche montre ses limites ou s'avère infructueuse.

Si les avocats et les juristes sont un maillon essentiel des actions en justice, ils ont besoin des conseils et du soutien des militants. L'expérience et les idées des militants et des personnes directement touchées par le profilage ethnique peuvent ainsi venir éclairer le processus judiciaire. Cela permet également de s'assurer que les avocats ne négligent pas les nombreuses possibilités de communication et de plaidoyer offertes par l'action en justice, qui sont essentielles pour obtenir l'ensemble des résultats escomptés, qui ne sont pas tous de nature juridique. Si le tribunal ordonne la mise en place de solutions, la participation des militants et des communautés est essentielle pour contrôler le respect de ces ordonnances par la police.

Nous définissons le contentieux stratégique comme « une action en justice, devant une cour ou un tribunal, entreprise dans l'intention explicite de modifier la loi, les politiques, les pratiques et/ou les attitudes de l'opinion publique ». Il ne peut donc se comparer à un litige ordinaire, qui vise à obtenir des avantages directs (tels qu'une compensation financière) uniquement pour le plaignant (la personne qui intente l'action). Comme le terme même le suggère, le contentieux stratégique implique une certaine planification pour s'assurer que l'action intentée contribue bien à faire avancer les objectifs du mouvement contre le profilage ethnique. La section suivante devrait vous aider à définir votre stratégie.

Les points essentiels d'une stratégie juridique

1. Savoir ce que l'on veut obtenir
2. Planifier à l'avance
3. Déterminer combien de personnes prendront part à l'action en justice
4. Décider quel type de procédure judiciaire engager
5. Identifier les plaignants potentiels et les situations qui se prêtent à une action en justice
6. Trouver d'autres personnes susceptibles d'appuyer l'action en justice

Savoir ce que l'on veut obtenir

Les actions en justice peuvent servir à la poursuite d'un certain nombre de solutions juridiques différentes au problème du profilage ethnique. Examinez les possibilités présentées ci-dessous pour vous aider à identifier celles qui sont les plus importantes pour vous, votre (vos) client(s) et votre mouvement.

Dénouement ou soulagement rapide

Mettre un coup d'arrêt aux discriminations et aux violences ou les réduire rapidement, plus particulièrement lorsqu'elles impliquent une unité de police particulière ou un groupe d'agents dans un espace restreint. Avant même qu'une affaire n'arrive au stade du procès, des changements peuvent déjà résulter de l'attention publique suscitée par la procédure. Dans certains

cas, les ordonnances rendues par les tribunaux dans le cadre de procédures accélérées ou d'urgence peuvent mettre un terme à des en attendant qu'une décision définitive soit prise.

Réparation

- Compensations et réparations pour les personnes/communautés visées, y compris des dommages et intérêts (pécuniaires) et des excuses publiques. Dans certains cas, la police modifiera ses pratiques pour éviter de nouvelles poursuites à l'avenir.
- Sanctions contre les auteurs : punitives (peines de prison, amendes), correctives/éducatives (travaux d'intérêt général, formation) ou professionnelles (suspension, transfert, licenciement).
- Solutions et réformes structurelles : abrogation ou amendement des lois ou des politiques qui sont à l'origine des pratiques discriminatoires ; réformes de la législation et de la politique visant à réduire et à prévenir le profilage ethnique (critère de soupçon raisonnable, collecte et divulgation des données) ; processus disciplinaires et de responsabilisation (dialogue entre la communauté et la police, formation).

Reconnaissance

- Mettre le problème sous les feux des projecteurs de l'opinion publique.
- Faire reconnaître la nature illégale et les répercussions du profilage ethnique.
- Infléchir le discours (par le biais de témoignages personnels et d'arguments juridiques) et faire éclater la vérité.

Collecte d'information et documentation

Obtenir l'accès à des données, des dossiers, des directives et d'autres documents. Cela peut notamment se faire lors de la phase préliminaire du procès, lorsque le tribunal ordonne à la police de divulguer ces informations avant l'audience finale.

Blâme sur la scène internationale, respect des obligations

- Décision d'une cour ou d'une commission internationale. Avant de pouvoir porter l'affaire devant une cour internationale, il faut que la demande ait été promptement déboutée devant les tribunaux nationaux, faute de quoi la procédure judiciaire risquerait de durer des années.
- Même lorsque la décision n'est pas contraignante, elle attire l'attention internationale sur les violations des droits humains dans un pays. Elle appuie sur le plan politique et diplomatique les arguments juridiques, et renforce la crédibilité de la campagne nationale.

Mobilisation et constitution d'un mouvement

- Construire, renforcer et promouvoir le mouvement contre le profilage ethnique.
- Attirer l'attention sur la question.
- Renforcer le plaidoyer.

ÉTUDE DE CAS

Quand un quartier de Paris a besoin d'un soulagement rapide¹⁰⁰

Dans un quartier de Paris, des jeunes étaient victimes d'abus sexuels, de violences physiques et de détentions illégales de la part d'une unité de police spécifique. Dix-sept personnes ont déposé une plainte collective au pénal contre onze policiers. En quelques mois, durant l'enquête préliminaire, les policiers ont été éloignés de ce quartier (placés en congé de maladie, assignés à des tâches de bureau ou mutés) et les abus sexuels ont pris fin. En plus de ce soulagement temporaire, le recours contentieux et la mobilisation se poursuivent.

ÉTUDE DE CAS

Des peines de prison pour des policiers dans le Connecticut¹⁰¹

À East Haven, dans le Connecticut (États-Unis), deux policiers ont été condamnés pour avoir violé les droits civils de plusieurs Latinos lors d'arrestations et plus largement dans le cadre de leur travail de police, ainsi que pour avoir fait obstruction à la justice. L'un a été condamné à cinq ans de prison et l'autre à 30 mois. Deux autres agents ont plaidé coupable face à des accusations moins graves ; l'un d'eux a été condamné à deux ans de prison.

ÉTUDE DE CAS

À New York, trois recours collectifs à New York donnent lieu à des changements¹⁰²

Les affaires *Floyd*, *Ligon* et *Davis* remettaient toutes en cause les pratiques de contrôle et de fouille de la police de New York. Elles faisaient suite à une affaire antérieure, *Daniels* (1999), à l'issue de laquelle la ville de New York avait accepté (mais sans succès) de mettre en œuvre des mesures de lutte contre le profilage ethnique. *Communities United for Police Reform*, une coalition de terrain pour la réforme de la police à New York, et d'autres militants ont travaillé en étroite collaboration avec les équipes juridiques à chaque étape du procès. Parmi les mesures correctives mises en œuvre, citons :

- L'obligation pour les policiers de noter le détail des contrôles dans leur journal d'activité.
- Un programme pilote d'un an équipant les policiers de caméras-piéton.
- La révision des directives policières et de la formation, ainsi que la mise en place des formulaires de contrôle, élaborés avec la contribution des militants et des communautés concernées.
- Un « processus conjoint de remédiation », supervisé par un facilitateur qui a consulté pendant trois ans les militants et les communautés touchées ainsi que d'autres parties prenantes et a remis au tribunal un rapport abordant la possibilité d'autres réformes structurelles, notamment dans le sens d'une plus grande transparence et d'une redevabilité accrue dans les processus de supervision et de sanction au sein de la police, par exemple à travers la publication mensuelle d'informations sur les agents de police qui ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour mauvaise conduite.

À Paris, une action au civil contre les contrôles discriminatoires fait éclater la vérité au grand jour¹⁰³

Le 22 octobre 2018, le tribunal de première instance de Paris s'est prononcé dans un procès civil contre l'État pour des allégations de contrôles discriminatoires, subis par trois lycéens. Les élèves, soutenus par leur professeur et un centre de ressources appelé Vox Public, ont partagé des vidéos et d'autres informations par le biais des réseaux sociaux, et ont envoyé des informations sur l'audience aux journalistes, aux professeurs et aux lycéens, en leur demandant d'y assister par solidarité. La salle d'audience était bondée et l'affaire a été largement couverte par les médias grand public et les réseaux sociaux. Cette attention a permis d'élever les discriminations policières, parfois considérées comme une préoccupation marginale ou de niche, au rang de sujet d'intérêt pour les médias grand public et les débats politiques.

Planifier à l'avance

Dans l'idéal, il faudrait avoir préparé une stratégie juridique avant même d'avoir identifié la situation ou l'affaire à porter devant les tribunaux. Il est probable que ce travail de préparation implique de rencontrer des experts, notamment des juristes et des avocats, pour déterminer ce qu'il est possible de faire dans le contexte national, et quel type d'affaire permettrait le mieux d'atteindre les résultats identifiés dans le tableau

ci-dessus. Cela implique d'en savoir plus sur le paysage juridique environnant, et de bien le comprendre. Par exemple, si l'on souhaite que le pays soit pointé du doigt sur la scène internationale, il conviendra peut-être de se renseigner auprès des juristes sur les procédures à suivre pour porter une affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme, ou un tribunal similaire. Si l'on vise l'amendement de la législation, on se renseignera sur le type d'affaire qui pourrait y donner lieu : les tribunaux ordinaires n'ont généralement pas le pouvoir de modifier directement la loi, mais par le biais d'une procédure judiciaire, il est possible de faire pression sur les politiciens pour qu'ils modifient la loi, en s'appuyant sur l'action en justice pour attirer l'attention des médias, sensibiliser l'opinion et gagner des soutiens. Les affaires judiciaires intéressent souvent beaucoup les médias.



« Nous avons décidé de ne pas nous limiter à une seule affaire et avons opté pour un recours collectif, car notre action en justice devait prendre un tour politique, y compris dans son organisation. Nous nous sommes inspirés du contentieux du travail en France, seul domaine où existait déjà dans le pays une forte tradition de contentieux stratégique, inscrite dans la lutte d'ensemble pour les droits. »

Déterminer combien de personnes prendront part à l'action en justice

Les contentieux stratégiques ont souvent un objectif en commun : montrer que le profilage ethnique ne se limite pas à des incidents isolés, mais que ces incidents s'inscrivent dans une tendance plus large. Certains militants, par exemple en Espagne, ont choisi de faire cette démonstration par le biais de contentieux individuels basés sur un seul incident discriminatoire, en démontrant cependant que cet incident fait partie d'une tendance plus large d'activités policières discriminatoires. D'autres ont préféré engager des procédures collectives axées soit sur un certain nombre d'incidents distincts, soit sur les pratiques de profilage ethnique dans leur globalité.



« À l'époque, aucune disposition ne prévoyait la possibilité de recours collectifs, de sorte qu'il nous a fallu déposer de nombreuses plaintes (13) en même temps. Nous avons contesté le caractère discriminatoire des contrôles. Par la suite, il y a eu un autre cas de harcèlement policier, concentré dans un quartier précis de Paris, qui a fait l'objet d'une plainte pénale collective. D'autres avaient auparavant tenté d'engager des poursuites pénales contre des policiers à titre individuel, mais cela s'est avéré pratiquement impossible. »

Une action en justice collective peut prendre différentes formes. Certains systèmes juridiques permettent les recours collectifs, autrement dit les procédures engagées au nom d'un groupe défini d'individus affectés par une pratique particulière ; d'autres autorisent *l'actio popularis*, c'est-à-dire les procédures engagées par un tiers (souvent une organisation de défense des droits humains) dans l'intérêt du public dans son ensemble. Dans d'autres systèmes juridiques, il se peut que les dispositions en vigueur ne prévoient pas de procédure judiciaire collective, mais qu'il soit tout de même possible de regrouper (de manière formelle ou informelle) des affaires similaires, afin qu'elles soient entendues par le même juge.

Les actions collectives peuvent contribuer à démontrer la nature généralisée du problème et les tendances récurrentes dans les pratiques policières, et sont donc davantage susceptibles d'aboutir à des mesures juridiques et politiques pour le résoudre. En outre, la dimension collective de l'action réduit le risque d'échouer en raison du manque de preuves concernant un incident donné ou des tentatives de la partie adverse pour discréditer un plaignant particulier. Dans le cas de *l'actio popularis*, il n'est pas nécessaire qu'un plaignant se manifeste à titre individuel, ce qui permet de former des recours collectifs même lorsque les parties concernées ne souhaitent pas intenter de procès à l'État, par crainte de représailles ou pour d'autres raisons. Les grandes actions collectives peuvent être particulièrement « médiatiques », car elles permettent de présenter des informations convaincantes sur les tendances lourdes en matière de discrimination, et de donner aux médias la possibilité d'interviewer plusieurs victimes. Elles permettent aussi de catalyser les efforts de mobilisation et d'organisation autour du profilage ethnique.

Toutefois, parce qu'elles impliquent de multiples plaignants, les procédures collectives sont souvent plus difficiles à mettre en œuvre que les recours individuels. Plus l'affaire prend d'ampleur, plus les besoins relationnels, notamment en matière de prise en charge des plaignants, se font crucialement sentir, et plus les frais d'avocats et autres coûts liés à la procédure sont élevés. Le niveau de complexité de la gestion des relations entre les multiples clients, avocats et organisations impliqués s'en trouve également accru.



« Nous avons deux stratégies juridiques en place : une au cas où nous recevrons une plainte dès le moment où une personne subissait un contrôle, et une autre au cas où nous recevrons la plainte quelque temps après ledit contrôle. »



« Nous nous appuyons sur notre documentation (nous collectons des données et menons des études) pour mettre en lumière les problèmes qui existent dans différents domaines. Sur cette base, nous décidons de la question que nous voulons poursuivre par le biais d'un contentieux stratégique. »

Décider devant quelle instance engager une procédure judiciaire

En règle générale, les options juridiques disponibles au niveau national comprennent les tribunaux civils, pénaux et administratifs, ainsi que les cours constitutionnelles. Les avocats peuvent donner leur avis professionnel sur chaque option (y compris sur les chances de succès de l'action devant les différents types de tribunaux) ; devant certaines cours, il est parfois nécessaire de faire appel à différents avocats spécialisés. Il est important de poser des questions pour bien s'assurer que l'instance choisie est à même d'apporter la solution recherchée. Les avocats peuvent avoir une préférence pour le domaine du droit qu'ils pratiquent habituellement ou pour les procédures juridiques les plus couramment utilisées dans les affaires de violences policières ; il y a toutefois un risque que cela amène à négliger des choix plus novateurs ou plus stratégiques. Les bons juristes apprécieront d'étendre leur pensée au-delà leur zone de confort : il est important de discuter des résultats et des répercussions probables de chaque option juridique sur la situation traitée, ainsi que sur les individus et les communautés concernés. Pour en savoir plus sur ce sujet, voir la section « Décider quel type de procédure juridique engager » ci-dessous.

Perdre un procès devant toutes les juridictions nationales (c'est-à-dire après être remonté par le biais des procédures d'appel jusqu'à la plus haute juridiction du pays) signifie que tous les recours internes auront été épuisés. Il s'agit souvent d'une exigence pour obtenir qu'une cour ou un organe judiciaire régional ou international se prononce. Ces options régionales ou internationales peuvent faire partie dès le départ d'un plan stratégique d'action en justice, surtout si les avocats laissent entendre que les chances de succès sont faibles au niveau national mais que les tribunaux internationaux peuvent considérer l'affaire d'un œil favorable.

Les principales possibilités à ce niveau sont la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour de justice de l'Union européenne, le Comité des droits de l'homme des Nations unies et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations unies. Les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme ou de la Cour de justice de l'Union européenne sont contraignantes pour tous les États européens, même si en pratique elles ne sont parfois que faiblement respectées.¹⁰⁴ Ces tribunaux peuvent également ordonner des dommages et intérêts que les États devront payer. Les décisions des comités des Nations unies, en revanche, ne sont pas contraignantes, c'est-à-dire que ces organes n'ont pas la capacité d'obliger les États à respecter leurs décisions. Néanmoins, elles ont une forte valeur morale et sont très utiles dans le cadre des activités de plaidoyer : elles indiquent en effet si un État respecte ses engagements vis-à-vis des traités internationaux sur les droits humains. Le principal inconvénient des actions intentées auprès des organes régionaux et internationaux est la longueur des procédures.

Identifier les plaignants potentiels et les situations qui se prêtent à une action en justice

Une fois que l'on a décidé quel type de procédure engager, il est important d'esquisser le profil du plaignant idéal et de définir les situations qui se prêtent à une action en justice, compte tenu des objectifs. Est-il souhaitable, par exemple, d'inclure des personnes appartenant à des catégories professionnelles diverses, afin de contrer les stéréotypes sur le type d'individus que la police contrôle ? Est-il utile de recenser des cas de contrôles qui ont eu lieu à des moments et dans des lieux différents, pour servir de contre-argument aux justifications selon lesquelles certains contrôles sont liés à un délit particulier ou à des troubles de l'ordre public qui se produisent en un lieu donné ? Vaut-il mieux se concentrer sur des incidents qui ont pris place devant témoins ou pour lesquels il existe d'autres preuves qui aideront à remporter une victoire devant un tribunal ?



« Parfois, nous voyons des gens qui veulent tenter une action en justice, mais qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la situation optimale. C'est regrettable, car on a le sentiment qu'il y a bien une injustice, mais parce que ces personnes ne rentrent pas dans le moule ou ne sont pas eux-mêmes « irréprochables », selon les termes utilisés par les avocats, elles n'ont pas droit à la justice. Cela peut être très préjudiciable à la façon dont les tribunaux les perçoivent. Mais cela peut aussi porter un grand préjudice à ces personnes de ne pas être considérées comme dignes de porter une affaire devant les tribunaux et d'obtenir justice. »

Le contexte local et les règles juridiques en vigueur peuvent restreindre les possibilités de sélectionner les plaignants (notons, par exemple, que les avocats ne sont pas toujours autorisés à solliciter directement des clients) ; l'idée même d'une telle sélection peut en outre rebuter des militants qui se sentent moralement tenus de se battre pour toutes les personnes touchées par le profilage ethnique.¹⁰⁵ Mais ces choix difficiles peuvent se révéler cruciaux pour le succès

de l'entreprise. Certaines personnes ne devraient pas, dans des circonstances normales, être incluses : il s'agit par exemple des personnes sans statut juridique régulier. Lors de la sélection des plaignants, la question de leur vulnérabilité face à d'éventuelles tactiques de diffamation à leur encontre doit également être prise en compte ; les plans de plaidoyer et de communication doivent s'attacher à formuler à l'avance des réponses à des attaques hypothétiques. La résilience et la capacité à faire face à un processus juridique long et incertain sont également des éléments qu'il faut aborder sans détour avec les plaignants potentiels. Une attention particulière doit être prêtée au cas des mineurs, dont la participation doit être conditionnée au consentement des parents. Les militants et les avocats doivent prévoir la prise en charge morale et psychologique des plaignants et s'assurer que des ressources suffisantes sont allouées à cet effet.

Trouver d'autres personnes susceptibles d'appuyer l'action en justice

Les organismes de promotion de l'égalité ont parfois la possibilité de soumettre au tribunal une intervention en qualité de tierce partie (appelée aussi « tierce intervention » ou, selon le système juridique, « mémoire *d'amicus curiae* ») ; les avocats des plaignants peuvent leur demander de le faire si ces organismes sont habitués à recevoir et à examiner des plaintes pour profilage ethnique. En France, le bureau du Défenseur des droits a ainsi soumis au tribunal civil une tierce intervention qui plaidait en faveur de l'application des lois sur la non-discrimination au profilage ethnique : cette intervention a ouvert la voie à des décisions révolutionnaires sur les normes de preuve, rendues par les tribunaux français.¹⁰⁶

Choisir quel type de procédure juridique engager

En général, les principales voies de recours disponibles au niveau national sont les procédures civiles, pénales, administratives et constitutionnelles. On peut également se tourner vers les organismes indépendants chargés de l'égalité. Lorsque les organismes nationaux n'offrent pas la possibilité d'atteindre les objectifs visés, on envisagera de faire appel aux commissions et tribunaux régionaux et internationaux.

Il faut prendre en compte :

- Les objectifs que l'on souhaite atteindre
- La préférence pour une procédure individuelle ou collective
- Les éléments de preuve disponibles
- Les avantages et les inconvénients des différentes procédures juridiques possibles

PÉNAL

✓ Avantages

Peut ordonner des sanctions (peines de prison, suspension, mise à pied, amendes...)

Permet un dénouement rapide et à court-terme (éloigner les policiers incriminés du secteur...)

Contribue à rassembler des informations et des preuves

Permet de mettre le problème sous les projecteurs de l'opinion, de faire émerger la vérité, de mobiliser

✗ Inconvénients

Met l'accent sur les auteurs individuels, pas sur les problèmes plus larges

Même en cas de succès, les coupables peuvent être vus comme des « brebis galeuses », sans que cela entraîne l'admission de problèmes plus larges

La preuve est particulièrement difficile à apporter ; les critères de preuve très élevés font qu'il est très difficile de plaider avec succès la discrimination

CIVIL

✓ Avantages

Permet des réformes juridiques et politiques

Les victimes peuvent obtenir réparation (dommages et intérêts, indemnité pécuniaire, excuses officielles)

Permet de mettre le problème sous les projecteurs de l'opinion, de faire émerger la vérité, de mobiliser

Possibilité de recours collectifs ou d'actions groupées contre les discriminations

Il est plus facile de plaider avec succès la discrimination

Critères de preuve moins élevés, allègement de la charge de la preuve

✗ Inconvénients

Ne peut pas prononcer de peines de prison, ce qui peut ne pas être pleinement satisfaisant pour les victimes

Même en cas de succès, les coupables peuvent être vus comme des « brebis galeuses », sans admission des problèmes plus larges

N'a pas la même force symbolique que le tribunal pénal. Cet aspect peut toutefois être compensé par les recours collectifs ou les actions groupées.

ADMINISTRATIF

✓ Avantages

Selon le système juridique, similaire à la cour civile

A parfois plus de pouvoir pour ordonner aux autorités de mener des réformes

Permet l'annulation ou l'amendement d'une législation particulière ou d'une politique

✗ Inconvénients

Souvent plus conservateur et moins indépendant que le civil

CONSTITUTIONNEL

✓ Avantages

Annule ou modifie les lois et les politiques

Permet de mettre le problème sous les projecteurs de l'opinion et de mobiliser

✗ Inconvénients

Instance parfois fortement politisée

ÉTUDE DE CAS

Un recours collectif au civil en France¹⁰⁷

En France, les efforts de documentation et de plaider ayant échoué à surmonter les réticences politiques et policières aux réformes, l'*Open Society Justice Initiative* a apporté son appui à un vaste contentieux stratégique. L'action en justice visait à contester les contrôles de police discriminatoires, ou « contrôles au faciès », problème rarement abordé dans les débats publics, et à ce point banalisé au sein des communautés touchées qu'il ne suscitait qu'une faible mobilisation.

Le 11 avril 2012, 13 personnes d'origine nord-africaine ou subsaharienne ont porté plainte simultanément devant un tribunal civil parisien contre des pratiques discriminatoires en matière de contrôle d'identité. Toutes avaient subi un contrôle au cours d'activités quotidiennes, sans que la police n'ait pris d'autre mesure à leur rencontre. La plainte était dirigée contre l'État français plutôt que de manière individuelle contre des policiers, afin de souligner la responsabilité de l'État dans ce qui constitue un problème systémique.

L'établissement de la preuve représentait un obstacle important. Comme c'est la norme dans les procédures civiles française, les avocats ont choisi de s'appuyer sur les déclarations sous serment de témoins (sous forme d'attestations écrites). Chaque demandeur a fourni au moins une déclaration d'un témoin oculaire ; des rapports sur le profilage ethnique (comportant notamment des données statistiques révélant les disparités dans les pratiques de contrôles policiers), publiés par des organes de contrôle nationaux et internationaux, des universitaires et des ONG, complétaient ces témoignages.

Au tribunal, les demandeurs ont fait valoir que la législation contre la discrimination devait s'appliquer aux contrôles de police de la même manière qu'elle s'applique dans d'autres secteurs comme l'emploi ou le logement, ce qui signifie notamment qu'en présence d'éléments étayant une présomption *prima facie* (« au premier regard »), c'est-à-dire un début de preuve de discrimination, le fardeau de la preuve doit peser sur l'État : c'est donc à ce dernier qu'il incombe de montrer que les contrôles sont nécessaires et objectivement justifiés, et donc non discriminatoires. Les demandeurs ont également fait valoir que les statistiques et les rapports suffisaient à eux seuls à établir cette présomption. Les avocats de l'État soutenaient en revanche

qu'une charge de la preuve plus élevée, semblable à celle qui s'applique dans les affaires pénales, devait prévaloir, et que ce seuil plus élevé n'était pas rempli par les demandeurs.

En 2016, quatre ans plus tard, la Cour de cassation (la plus haute cour d'appel civile) a statué que la loi sur la non-discrimination s'appliquait effectivement aux activités policières, permettant de ce fait l'aménagement de la charge de la preuve (une position défendue par l'organisme français de promotion de l'égalité de traitement, le Défenseur des droits, dans le cadre d'une tierce intervention). Toutefois, la cour ayant interprété de manière étroite les preuves de discrimination présentées, elle n'a conclu à la faute de l'État que dans trois des treize affaires. Six d'entre elles font actuellement l'objet d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Dans les affaires civiles, les tribunaux français n'ont pas pouvoir d'ordonner des mesures politiques, mais seulement des dommages et intérêts pécuniaires. Toutefois, cette action en justice a eu des répercussions majeures : elle a permis d'accroître la visibilité du profilage ethnique et de susciter de nouvelles mobilisations et de nouvelles remises en question des pratiques policières. Les organisateurs ont fait de chaque phase de la procédure un événement, en improvisant par exemple sur les marches mêmes du palais de justice des conférences de presse avec les plaignants accompagnés de leurs avocats en robe, même lorsqu'il s'agissait simplement de déposer des documents juridiques (une étape bureaucratique normalement invisible et ennuyeuse). Un blog, régulièrement mis à jour à chaque moment clé, fournissait des informations de fond et expliquait aux journalistes et au grand public des arguments juridiques complexes.¹⁰⁸ La salle d'audience était remplie de militants, de personnes touchées par ces pratiques, d'universitaires, de politiciens et de journalistes lors des procès, qui ont ainsi bénéficié d'une large couverture médiatique. Ce coup de projecteur a fait bouger les lignes au sein de l'opinion publique, et donné un nouvel élan à la mobilisation des militants. Le profilage ethnique s'est imposé comme un thème de campagne lors des élections de 2012. Des militants se mobilisent à présent pour constituer une réserve de nouvelles affaires à porter devant les tribunaux, afin de maintenir la pression sur les autorités pour qu'elles mettent en place des réformes.

ÉTUDE DE CAS

L'actio popularis en Hongrie¹⁰⁹

En Hongrie, deux affaires de profilage ethnique ont donné lieu à un recours à *l'actio popularis*. Dans l'une d'entre elles, un greffier du tribunal de Rimóc s'est plaint à l'Autorité pour l'égalité de traitement que la police ciblait les Roms locaux en leur infligeant sur le champ des amendes pour des accessoires de vélo manquants. Le Comité Helsinki hongrois a représenté les Roms de Rimóc et a pris l'affaire en main dans l'intérêt du public.¹¹⁰ Une autre ONG, l'Union hongroise des libertés civiles (HCLU), a lancé une action en justice au titre de *l'actio popularis* contre les services de police du département de Heves : ces derniers auraient failli à protéger les Roms de Gyöngyöspata contre des milices d'autodéfense, préférant imposer des amendes aux Roms pour les délits les plus mineurs.

L'inventivité dans la collecte des preuves a joué un rôle clé dans l'affaire de Gyöngyöspata. La police infligeait des amendes aux Roms pour les infractions les plus insignifiantes, telles que manœuvrer une poussette dans la rue plutôt que sur un trottoir délabré, jeter des mégots de cigarette ou des graines sur la voie publique, ou circuler à vélo sans les accessoires obligatoires. Or, les non-Roms qui commettaient les mêmes infractions n'étaient pas sanctionnés. La HCLU a présenté trois principaux éléments de preuve : un rapport du bureau du médiateur national sur les pratiques discriminatoires en matière d'amendes, les déclarations des victimes elles-mêmes et les déclarations sous serment des témoins. En outre, la HCLU a soumis une demande d'accès à l'information à la police du département pour obtenir la divulgation des données concernant toutes les contraventions pendant la période contestée, ventilées selon des éléments pouvant suggérer l'appartenance à l'ethnie Rom (comme le nom de famille et l'adresse). Ces données montraient clairement que les Roms étaient ciblés de manière disproportionnée pour les délits mineurs. La police a contesté les données, affirmant qu'une unité auxiliaire de la police (censée avoir également été présente dans le village durant une période non précisée) avait détruit les dossiers pertinents en sa possession, et que les données soumises étaient par conséquent incomplètes.

Le tribunal de première instance s'est prononcé contre la police, estimant que les documents montraient qu'elle avait infligé des amendes disproportionnées aux Roms locaux, principalement pour des infractions commises à pied ou à vélo. Le tribunal a relevé qu'il était probable que la police ait également observé des infractions

similaires commises par la population non-Rom, mais sans infliger de sanctions. Toutefois, en appel, la cour a fait une interprétation différente des preuves, en soutenant que la HCLU n'avait pas établi une présomption de discrimination. Elle a déclaré que pour ce faire, et pour aménager la charge de la preuve, la HCLU aurait dû analyser l'ensemble des données de la police sur les délits mineurs sanctionnés dans le village (ce qui était impossible en raison des dossiers manquants), observer en détail les délits mineurs présumés non sanctionnés, ou prouver l'intention de discrimination, soit au niveau institutionnel par la police, soit au niveau individuel par les agents. La Cour suprême a confirmé cette conclusion, jugeant que les données et les déclarations des témoins présentées par la HCLU n'étaient pas suffisantes pour établir une présomption de discrimination à l'encontre des Roms.

Des familles roms se rassemblent pour évacuer leurs maisons par crainte de nouvelles violences de la part de groupes d'extrême droite à Gyöngyöspata, Hongrie, le 22 avril 2011. © Bela Szandelszky/AP/Shutterstock



CHAPITRE 7

RELATIONS AVEC LA POLICE

Il arrive nécessairement un moment où toute campagne visant à remettre en cause le profilage ethnique sera amenée à se demander si elle doit tenter d'impliquer la police et, si oui, comment s'y prendre. Cette décision tiendra compte des changements souhaités et de la possibilité pour la police d'y prendre part ; elle reflétera également les valeurs de l'organisation et tiendra compte des personnes qui sont les mieux placées pour approcher les forces de l'ordre. Cette décision pourra aussi être influencée par l'existence de fenêtres d'opportunités permettant d'envisager un travail avec les policiers. Ce chapitre examine les facteurs qui jouent dans le choix d'impliquer ou non la police, sans ignorer les difficultés et les risques que cela peut comporter pour les individus, les communautés et les campagnes menées.

Dionne Abdoelhafiezkhane, cofondatrice de Controale Alt Delete (debout, à droite), avec Sinan Çankaya, chercheur sur le profilage ethnique, lors de leur événement avec des militants communautaires, des défenseurs des droits et la police à Amsterdam, Pays-Bas. © Controale Alt Delete/Les Adu



ENSEIGNEMENTS

- ❑ Cartographier la structure et les compétences de la police, ainsi que sa supervision et les mécanismes de contrôle de son action, et déterminer où, dans les différentes parties de cette structure, se situent les pouvoirs et les centres de décision.
- ❑ Repérer des agents « sympathisants » (y compris des policiers issus des minorités) qui peuvent fournir des informations internes et/ou soutenir officiellement les campagnes.
- ❑ Des déclarations publiques de policiers ou d'institutions policières reconnaissant l'existence du profilage ethnique ou faisant connaître des initiatives visant à résoudre le problème peuvent être utiles dans le cadre des activités de sensibilisation et de plaidoyer.
- ❑ En tant qu'organisation, décidez clairement de votre stratégie et de vos limites en matière de collaboration avec la police ; veillez à ce que celles-ci soient communiquées à toutes les parties prenantes.
- ❑ Protégez-vous et protégez ceux qui sont en contact direct avec la police ; préparez-vous aux possibles répercussions personnelles et/ou au risque de récupération par la police.
- ❑ Il existe différentes façons pour les militants de travailler avec les institutions policières ; il peut être utile de faire appel à une diversité de voix diverses, afin d'exercer une pression sous différents angles et à différents moments.
- ❑ Réfléchissez-bien aux conséquences, voulues ou non, de l'implication de la police.

Relations avec la police : le pour et le contre

Tous les participants à une campagne ou à un mouvement ne souhaitent pas le même type de relations avec la police. Pour les organisations traditionnelles comme pour celles dont l'action cherche à infléchir les politiques, il est fréquent d'établir des canaux de communication et de nouer des relations avec la police, ce qui facilite l'implication de celle-ci. Les personnes directement confrontées au profilage ethnique, en revanche, peuvent avoir du mal à envisager de travailler avec les policiers. D'autres groupes peuvent préférer conserver une position extérieure : leur stratégie est de rester à distance de la police et de consacrer leurs efforts à faire

monter la pression de l'opinion publique contre le profilage ethnique, ou à soutenir les individus et les communautés touchés par les exactions policières. Toute organisation ou campagne doit décider des paramètres de la participation de la police et du rôle de chacun, et veiller à ce que la stratégie et les limites établies soient claires et comprises par les différentes parties prenantes. La stratégie peut évoluer au fil du temps et doit être régulièrement revue et renégociée. Lors de ces réévaluations, il est important de faire la distinction entre les relations avec des agents à titre individuel et celles qui touchent à la police en tant qu'institution. S'il est parfois nécessaire de donner une autre forme à la participation « officielle » de la police (ou même d'y mettre un terme), il reste utile de maintenir un contact informel et continu avec les agents pris individuellement.



Selon leurs propres termes:

« Il est important que les organisations tirent au clair ce qu'elles cherchent à accomplir. Si l'objectif est d'autonomiser les communautés touchées et de les aider à composer avec leur réalité et à mieux la vivre, le travail suivra une certaine voie. S'il s'agit plutôt de transformer l'institution policière, le travail partira dans une autre direction. Il est difficile pour une même organisation de mener à bien ces deux objectifs. Il faut donc mettre au clair la stratégie et les lignes rouges. »

EXTRAITS D'UN DÉBAT : « SUR LA QUESTION DU PROFILAGE ETHNIQUE, LA POLICE NE PEUT PAS OU NE VEUT PAS CHANGER, CELA NE SERT DONC À RIEN DE TRAVAILLER AVEC ELLE. » ¹¹¹



POUR LA MOTION

C'est-à-dire contre le fait de travailler avec la police

Cette question porte sur les valeurs. Notre organisation est le reflet de ses membres : si les jeunes décident de se rapprocher de la police, c'est leur choix. Or, en 20 ans, pas un seul jeune n'a dit : « J'aimerais travailler avec des policiers ». Ces jeunes grandissent dans un contexte de surveillance policière extrême. Je suis issu d'un foyer dans lequel mon grand-père, son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils ont été contrôlés, humiliés et maltraités par la police. La plupart des gens de mon quartier ont la même histoire. Ce choix de ne pas impliquer la police découle de 500 ans d'histoire et de l'expérience que nous faisons au quotidien des forces de l'ordre.

Cette décision reflète également la compréhension du fait que les policiers doivent adhérer au changement. Les choses ont beaucoup progressé à New York au cours

des sept dernières années, et nous avons vu quelques changements, mais chaque progrès s'est heurté à l'opposition de la police. Il est absolument nécessaire que la culture policière change. Mais je ne pense pas qu'il faille attendre que la police soit prête pour faire évoluer sa politique et ses pratiques.

Travailler avec la police rend les mouvements et les individus vulnérables à l'infiltration policière et à la collecte de renseignements ; cela nuit aux mouvements communautaires et étouffe la radicalité de notre imaginaire. Il est naïf de penser que l'activité policière est autre chose qu'un contrôle social. Il peut sembler bon de parler de réforme et de politique, mais on ne fait que légitimer ainsi une organisation qui s'efforce de contrôler les populations racisées. La réforme n'est pas bienveillante ; cela revient à occulter le problème fondamental d'une police conçue pour exercer un contrôle sur les populations.

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de façonner les interactions avec la police ; ce qui m'intéresse, c'est de ne pas avoir ces interactions, un point c'est tout. Il faut commencer par décriminaliser certains types d'activités.¹¹² L'exemple le plus concret est la politique en matière de drogue ; je souhaite aborder la consommation de drogues comme un problème de santé publique. Si nous considérons que c'est cela notre défi, si nous nous y attelons dès aujourd'hui (non pas en cherchant à modifier le comportement de la police, mais en modifiant les lois), nous parviendrons à libérer les deux tiers de nos prisonniers, à réduire des deux tiers les effectifs de la police et à investir dans des solutions de proximité pour la sécurité de nos quartiers.



CONTRE LA MOTION

C'est-à-dire pour la participation de la police

C'est une expression compréhensible de colère et de frustration à l'égard de la police. L'argument est que la police n'est pas une organisation qui se laisse facilement aborder, et qu'il ne faudrait donc pas s'en préoccuper, mais je rejette cette idée parce qu'elle représente à mes yeux une forme de reddition et de naïveté politique.

La partie adverse avance trois arguments, qui me semblent imparfaits et incorrects :

Premièrement : « Les policiers dans leur ensemble ne peuvent pas et ne veulent pas changer ». Il est certain que la police est une organisation qui est sur la défensive, qui résiste au changement. Mais la réalité est plus complexe. Mon travail suggère qu'il existe

au sein de la police un conflit culturel autour de ce qui doit être le fondement et la nature même du travail policier. Il y a des policiers progressistes qui veulent que les choses bougent. Nous devons travailler avec ces agents parce que, tout simplement, ce sont eux qui savent ce que la police cache dans ses placards. Ils connaissent l'institution, son fonctionnement et les secteurs où une évolution est possible... Si nous ne travaillons pas avec la police pour repérer ces agents progressistes et promouvoir des projets positifs, ces opportunités disparaîtront.

Deuxièmement : « Une évolution positive peut se faire sans la police ». Cette position est naïve. La résistance au sein de la police est d'autant plus forte que les tentatives d'introduire des changements viennent de l'extérieur. La seule façon de parvenir à une évolution significative est de faire en sorte que la police s'approprie et encourage les changements. On peut penser que ce n'est pas à nous de proposer des idées : mais la police ne le fera pas d'elle-même. Nombreux sont ceux parmi nous qui voudraient abolir la police, mais cette revendication engendre son lot de problèmes. Ce serait une longue route, car la majorité de la population n'est pas d'accord avec cette idée. Pourquoi devrions-nous nous rapprocher de nos agresseurs ? Parce que si nous ne le faisons pas, d'autres personnes continueront à être maltraitées. En nous rapprochant de la police, nous pouvons tenter d'obtenir une forme de réparation pour les personnes victimes d'abus et mettre fin aux pratiques les plus abusives.

Troisièmement : « Dans les échecs et le racisme de la police, il y a quelque chose qui est propre à cette institution ». Soyons sérieux, existe-t-il une seule institution, dans n'importe lequel de nos pays, ou dans n'importe quel secteur de la vie publique, qui ne soit pas touchée par le problème du racisme et par une incapacité (ou un manque de volonté) à y répondre ? Si nous ne voulons nous adresser qu'à des institutions où il n'y a pas de racisme, nous finirons assis à la maison à parler entre nous.

Quand nous parlons de « la police », de qui s'agit-il au juste ?

Lorsque nous parlons de « la police », à qui au juste faisons-nous référence ? Pour ceux qui subissent les contrôles abusifs, les vérifications d'identité et les fouilles, il n'est pas toujours facile de savoir qui effectue ces derniers. Il peut en effet s'agir de la police locale, de la police nationale, de la gendarmerie, ou même d'agents de sécurité privés engagés par l'État pour exercer des fonctions de police. De nombreux pays disposent de plusieurs forces de police, qui n'ont pas les mêmes compétences (même si celles-ci se chevauchent parfois), ni les mêmes structures organisationnelles, la même hiérarchie ou les mêmes systèmes et mécanismes de contrôle et de supervision. La cartographie des structures et des pouvoirs de la police, en particulier des règles régissant leurs pouvoirs discrétionnaires

(dont les contrôles d'identité font partie), est une première étape cruciale de toute réflexion sur d'éventuelles voies de réforme.

Il convient d'examiner le pouvoir des syndicats et des associations de policiers, et de se demander si ceux-ci s'opposent au changement ou au contraire le soutiendront.

Pour être complète, la cartographie des institutions liées à la police peut utilement inclure les structures de gouvernance, de supervision et de contrôle, telles que les administrations gouvernementales ou municipales, les organes d'orientation des politiques, le pouvoir judiciaire, les services d'inspection, les organes indépendants ou civils d'examen des plaintes, ainsi que les comités consultatifs ou de contrôle. Comprendre la dynamique des relations entre ces différents groupes est souvent d'une aide précieuse si l'on souhaite se rapprocher de ces institutions afin d'influencer les forces de l'ordre et d'infléchir les politiques.

Toutes les polices ne s'équivalent pas. Il est donc important de se pencher sur leur culture organisationnelle et d'identifier les services de police susceptibles de se montrer plus ouverts à la coopération et au changement. Au Royaume-Uni, bien que des normes nationales régissent le recours aux contrôles et aux fouilles pour l'ensemble des 43 services de police du pays, on constate néanmoins d'importantes variations dans la pratique, même entre des services de taille comparable et qui opèrent dans des contextes similaires en termes de conditions socio-économiques, de profils démographiques et de taux de délinquance. Ainsi, le Dorset et la Vallée de la Tamise (*Thames Valley*) sont deux régions qui ont beaucoup de points communs ; pourtant, dans le Dorset, les Noirs sont contrôlés à un taux 20,4 fois supérieur à celui des Blancs, tandis que la police de la Vallée de la Tamise contrôle 4,2 fois plus fréquemment les Noirs que les Blancs.¹¹³ Les différences de hiérarchie, d'orientations politiques et d'histoire locale se ressentent sur la culture et les pratiques policières. En Espagne, la police locale de Fuenlabrada était une jeune force de police dotée d'une hiérarchie progressiste, ouverte à l'expérimentation de nouveaux outils pour examiner les préjugés raciaux. Le service s'est joint au projet STEPSS (*Strategies for Effective Police Stop and Search*), un projet visant à collecter et à utiliser les données relatives aux contrôles afin de lutter contre la disproportionnalité des contrôles et les abus. Les résultats positifs du processus de réforme STEPSS en ont fait un modèle qui a depuis été reproduit par d'autres polices locales dans toute l'Espagne.



« Il faut bien saisir le système des relations au sein de la police. Non seulement sur le plan formel, mais aussi de manière informelle. Il est nécessaire de connaître la structure de la police, sa hiérarchie formelle en termes de gestion et de contrôle, mais aussi les rôles et les responsabilités du parlement, du conseil municipal, du maire. Mais il y a aussi besoin d'une analyse plus politique pour savoir quelles sont les personnes qui portent le changement et qui peuvent appuyer sur les bons boutons. »



« On a besoin d'informations qui viennent de l'intérieur même de la police. C'est une institution tellement décentralisée, chaotique et dysfonctionnelle. Ce n'est pas une monoculture. Plus on observe l'institution de loin, plus les policiers se ressemblent tous ; mais plus on se rapproche, plus on se rend compte de la diversité des nuances et des tonalités... J'ai assisté à de nombreuses conférences de la police sur la discrimination et la diversité. La qualité du débat y est assez médiocre, mais c'est une bonne façon de voir qui est prêt à s'exprimer, qui ne se censure pas devant ses pairs. C'est de cette manière que l'on peut vraiment faire le lien entre les personnes et les positions officielles qu'elles occupent, mais aussi voire si ces personnes font preuve de courage ou de leadership, si elles partagent des informations, si elles sont prêtes à s'engager pour une cause. »

Les services de police subissent souvent l'influence des choix politiques et des pratiques de leurs homologues ; cependant, en termes de réputation et de taille, les différentes forces n'ont pas le même poids et diffèrent par conséquent dans leur capacité à impulser des changements dans d'autres services. Il n'est donc pas inutile de se demander dans quelle direction concentrer les efforts de sensibilisation et de plaidoyer de manière à promouvoir des évolutions à plus grande échelle. En Espagne, par exemple, les réformes de la police locale n'ont éveillé aucun intérêt de la part de la police nationale.

D'un service à l'autre, ce ne sont pas non plus les mêmes personnes qui exercent une influence au sein d'une structure policière spécifique. Cartographier la répartition des rôles et des pouvoirs internes au sein d'un service de police peut donc vous aider à orienter votre action de sensibilisation et vos ressources. Il est même parfois possible d'identifier des alliés potentiels au sein de la police. En effet, même si la culture policière est forte, les policiers ne forment pas un groupe monolithique, mais portent des identités et des valeurs différentes. Certains agents ou groupes sympathisants peuvent être disposés à fournir des informations internes et des conseils sur la stratégie et les messages. Certains agents sont même parfois disposés à prendre la parole. En 2017, 1 400 policiers néerlandais ont signé un « Manifeste bleu contre le profilage ethnique », qui accepte une définition élargie du profilage ethnique et définit les mesures à prendre pour y remédier.

Les policiers issus des minorités sont souvent eux-mêmes victimes de profilage ethnique et de racisme en interne sur leur lieu de travail. Ces agents (ainsi que les associations professionnelles qui les représentent) ont parfois appuyé des campagnes contre le profilage ethnique en faisant connaître leurs propres expériences et en documentant les préjugés institutionnels. Ainsi, en 2015, 12 agents noirs et latinos de la police de New York ont intenté un recours collectif pour contester la politique du chiffre de la police de New York : celle-ci exigeait en effet des policiers qu'ils atteignent chaque mois des objectifs fixes quant au nombre de contrôles effectués et de personnes convoquées au tribunal. Les agents ont fait valoir que cette situation était à l'origine

du profilage racial à New York.¹¹⁴ La coalition *Communities United for Police Reform* a produit un film, *Stop-and-Frisk: The Police Officer*, qui met en avant les expériences vécues par le policier new-yorkais Adhyl Polanco, ainsi que son point de vue sur les quotas de contrôles et de fouilles et leurs répercussions sur les communautés.¹¹⁵ *Open Society Justice Initiative* a également produit des films et des publications dans lesquels des policiers issus des minorités parlent de leur expérience du profilage ethnique. Les agents qui adoptent de manière visible des positions critiques peuvent se trouver confrontés à des répercussions, non seulement de la part de leurs pairs mais aussi dans leur parcours professionnel : il convient d'aborder ce sujet afin d'évaluer les risques et de prendre des mesures pour mitiger ces risques, notamment en dissimulant le cas échéant l'identité des policiers concernés.

Les défis à relever pour impliquer la police

La résistance aux réformes : Les institutions policières sont notoirement réticentes au changement. Il est probable que cette réticence se vérifie face à toute réforme imposée de l'extérieur, surtout si la police perçoit celle-ci comme une remise en cause de son professionnalisme ou de son intégrité. Mais cela est particulièrement vrai dans le cas du profilage ethnique, dont la police nie généralement l'existence et s'oppose aux réformes. Travailler avec la police est difficile et requiert souvent de la ténacité et de la persévérance. Ces difficultés s'étendent aussi aux organes de contrôle et d'examen des plaintes, qui sont souvent composés d'anciens policiers et partagent avec la police certains traits culturels et structurels.

Comprendre le profilage ethnique et y être confronté : En matière de contrôles policiers, il y a un gouffre entre l'expérience de la police et celle des personnes contrôlées. Pour les agents de police, qui souvent contrôlent et fouillent des personnes tous les jours, l'expérience est routinière et banale, et il est facile d'en perdre de vue les répercussions sur les individus et les communautés.

Les policiers répètent souvent : « Si vous n'avez rien à cacher, vous n'avez rien à craindre ». Les communautés minoritaires, en revanche, évoquent les traumatismes et l'humiliation de se sentir prises à part et d'être considérées par défaut comme suspectes. Aux yeux de nombreuses personnes concernées, les contrôles policiers sont une manifestation de l'attitude globale de



« Si vous désirez sérieusement apporter des changements à une autre organisation, il faut commencer par vous placer dans l'espace psychologique de ce corps de métier. Si vous ne faites pas cette démarche, une grande partie de ce que vous faites risque d'avoir des conséquences involontaires. Vous courez le risque d'enclencher régulièrement des mécanismes de défense qui ont l'effet inverse de celui que vous voulez provoquer. Pour dire les choses très simplement, traiter les policiers de racistes n'est probablement pas la meilleure façon d'encourager la police à mettre en place des changements positifs. »

l'État à leur égard, et font passer un message plus large au sujet de l'identité et de l'appartenance. Lorsque la police refuse de reconnaître l'existence du profilage ethnique ou tente de justifier un comportement raciste, les personnes et les communautés touchées entendent que leur vécu est nié, ce qui leur est particulièrement pénible. Tenter de surmonter ce fossé entre l'expérience des contrôles par la police et le vécu des civils est un processus long et compliqué.

L'évocation des questions de race et de racisme : Ce type de discussion n'est déjà pas facile dans la plupart des contextes ; mais aborder la question de la race et du racisme avec la police est une tâche herculéenne et souvent douloureuse. Les policiers prennent souvent mal ces conversations, quand ils ne les détournent pas en disant qu'on les traite de « racistes », voire qu'on leur « demande d'être racistes en enregistrant l'appartenance ethnique lors des contrôles ». La remise en question du profilage ethnique est souvent perçue comme une attaque contre le professionnalisme de la police. Au Royaume-Uni, le rapport Macpherson de 1999 a résolument mis l'accent sur le racisme institutionnel, défini comme « l'échec collectif d'une organisation à fournir un service approprié et professionnel aux personnes en raison de leur couleur, de leur culture ou de leur origine ethnique ».¹¹⁶ Toutefois, les policiers ont souvent préféré n'interpréter ce constat qu'en lien avec des expressions individuelles de racisme, et se sont opposés avec succès aux

BLUE MANIFESTO ETHNIC PROFILING

BlueM stands for a professional police organization, that deserves respect in society and radiates authority and pride. With this Blue Manifesto we want to invite other police organizations to follow us in these ten steps.

1. DEFINE Use one definition - preferably one that is being used by other partners involved. "The use of generalisations based on race, ethnicity, religion or national origin - rather than individual behaviour or objective evidence - as the basis for suspicion in directing discretionary law enforcement actions." (OSP, 2009)

2. ACKNOWLEDGE Frame ethnic profiling, based on this definition, as a structural problem within the police organization, or in any non-diverse police organization (where just one ethnic group historically dominates).

3. LANGUAGE Alter offensive language and stimulate alternative framing. This goes for everyday 'locker room talk' on the work floor, but also to titles of programs, approaches, etc.

4. PROFESSIONAL FRAMEWORK Support colleagues by providing a framework on which they can build a legitimate argument for a just search and stop. Every stop must be legitimate, explainable and transparent.

5. OVERSIGHT Senior colleagues play a crucial role in preventing unfair and unjust proactive stops. There are several ways to provide more oversight: ranging from debriefing to bodycams and stop forms or other data recording/receipts.

BLUE movement
BLUE MANIFESTO

6. LIMIT Be consistent in delivering reasonable punishment when officers keep using offensive language, or make no effort in providing more legitimate, explainable and transparent stops.

7. TECHNOLOGY Use footage from bodycams from encounters with civilians. Discuss these this footage with the help of a professional framework (stop it in debriefings to learn from these encounters).

8. TRAINING Increase professionalism by providing trainings that are focussed to stimulate empathy and self-reflection, and teaches about the dynamics of prejudices and institutional racism.

9. MEDIA Share one truthful story with the media instead of sharing different versions. Whenever police representatives provide updates (for example on progress) it needs to resonate with previous statements.

10. CONNECT WITH SOCIETY Build durable relationships with local societies to (re)gain trust and legitimacy. Try reaching out in particular to groups and individuals that are critical to police. This makes it easier to deescalate in times of crisis and helps building more comprehensive intelligence networks.

BLUE movement
BLUE MANIFESTO

contact: bluem.amsterdam@politie.nl
www.blue-movement.nl
Be the difference!

tentatives de réforme.¹¹⁷ Les policiers sont souvent liés à leur institution par un fort sentiment d'identité et d'appartenance, de sorte qu'ils perçoivent la critique des schémas structurels comme une atteinte à leur réputation, tant sur le plan personnel que sur celui de l'institution.

Il n'y a pas moyen d'éviter ces discussions sur la race et le racisme, et il ne sera pas possible d'identifier des solutions si l'on ne saisit pas bien ce qu'est le racisme institutionnel et la façon dont celui-ci conduit au profilage ethnique. Au Royaume-Uni, les récentes réformes ont amélioré la réglementation et le contrôle des activités policières, mais sans modifier les disparités ethniques, précisément parce que ces réformes ont fait l'impasse sur la reconnaissance du racisme et n'ont pas mis l'accent sur celui-ci. La question de savoir s'il faut engager un dialogue avec la police sur les questions de race et de racisme (et quand et comment le faire) reste pourtant au cœur de nombreuses campagnes. Certains mouvements ont choisi d'accorder moins de place aux discussions sur la race et le racisme et de faire pression pour des réformes plus larges. L'expérience britannique montre les probables limites de cette approche. Minimiser le rôle du racisme risque également d'aliéner les groupes concernés, qui ont besoin que leur vécu soit reconnu ; c'est un élément important qui doit être pris en compte. D'un autre côté, les campagnes qui abordent directement la question du racisme risquent de se heurter à des réactions négatives de la part de la police et d'autres acteurs. Lorsque de telles discussions ont lieu, elles doivent être conçues et menées par ceux qui subissent le profilage ethnique. Les conversations doivent être structurées de manière à modifier l'équilibre des pouvoirs, et à mettre en exergue les préjugés qui doivent être corrigés. Mais il faut également veiller à ne pas laisser peser sur les seules personnes issues des minorités tout le fardeau de la gestion de ces conversations et de la réaction des services de police, et s'assurer de leur apporter un soutien tout au long du processus.

Les risques pratiques : La remise en question du profilage ethnique peut être perçue comme une atteinte à l'intégrité de la police ; il y a de nombreux exemples de personnes issues des minorités qui ont subi des répercussions négatives suite à leurs contacts avec la police, comme d'être pris pour cible par des policiers ou de voir leurs données personnelles divulguées et leur réputation délibérément ternie. Un exemple récent, au Royaume-Uni, a vu des personnes qui interviennent en tant que conseillers communautaires auprès de la police métropolitaine de Londres faire l'objet de contrôles, de fouilles et d'interpellations. En France, des jeunes participant à un projet destiné à améliorer les relations avec les policiers locaux ont commencé à subir davantage de contrôles d'identité et de confrontations avec la police après avoir rejoint le projet. Ce problème peut aussi toucher les groupes ou les organisations : en effet, la police tente



« Je suis d'accord avec ceux qui disent que la police est une institution raciste ; il faut le dire parce que c'est vrai. Mais quand on parle avec des personnes qui font partie de cette institution, il est également important d'en percevoir la dimension humaine. Les policiers doivent être considérés comme des êtres humains, qui s'efforcent de défendre les droits des individus. »

régulièrement de discréditer les associations en les qualifiant d'« anti-police », ou bien en les isolant et en refusant tout dialogue avec elles.

Le risque d'infiltration et de récupération : Ces dernières années, il s'est avéré que la police britannique avait infiltré des groupes engagés sur les questions de justice raciale ou d'environnement, espionné des militants et recueilli des informations dans le but de discréditer les personnes impliquées.¹¹⁸ Dans certains cas, il a ainsi été révélé que des agents infiltrés avaient joué le rôle d'« agents provocateurs », tentant d'amener les membres de ces groupes à commettre des actes délictueux conduisant à la criminalisation des personnes impliquées. Conquis par un accès privilégié à des informations internes, des individus et des groupes peuvent également devenir trop proches de la police ; ces groupes peuvent alors s'imposer face à d'autres personnes cherchant elles-aussi à entrer en relation avec la police, et empêcher ainsi de nouvelles voix de se faire entendre. Les policiers ou les services de police sont également très désireux de montrer leur engagement auprès des communautés. Ils seront donc prompts à coopter les noms de groupes et d'individus pour démontrer leur ouverture et les relations établies au sein des communautés. Si vous échouez à maintenir une position d'indépendance vis-à-vis de la police, il y a un risque que cela nuise à la solidité de vos arguments. Plus grave encore, cela risque de saper votre légitimité auprès des communautés qui sont victimes de profilage ethnique.

L'implication de la police est une approche difficile et potentiellement dangereuse, qui devra donc être continuellement adaptée et renégociée. Elle devra être menée dans le respect du temps et du vécu des personnes concernées, et de manière à apporter une valeur ajoutée aux campagnes contre le profilage ethnique.

Conseils pour engager le dialogue avec la police

- Veillez à ce que les résultats attendus de toutes les rencontres soient clairement définis de part et d'autre, et à ce que ces accords soient enregistrés (et rendus publics) afin de pouvoir exiger des agents le respect des engagements pris.
- Préparez la police (et les communautés) aux échanges publics. Veillez à ce que chacun connaisse l'objectif de la réunion, les potentielles réactions, questions et difficultés, ainsi que les résultats que vous souhaitez obtenir.
- Saisissez bien les motivations et les inquiétudes des policiers, ainsi que la dynamique de l'institution au sein de laquelle ils travaillent, et tenez-en compte dans la préparation de toutes les interactions.
- Protégez-vous et protégez votre mouvement : ne présumez jamais que vos conversations avec un agent de police resteront officieuses et confidentielles, et assurez-vous qu'au moins deux personnes soient présentes à toute rencontre.
- Attendez-vous à ce que vos interlocuteurs soient sur la défensive et préparez-vous à faire face à ce genre d'attitude.

- Exposez les problèmes et demandez à la police de vous proposer des solutions opérationnelles. Les actions et les projets ont plus de chances d'être acceptés s'ils sont proposés par des policiers eux-mêmes.
- Donnez des exemples de projets pilotes ou de bonnes pratiques qui se sont révélés efficaces ailleurs ; avoir sous les yeux des exemples concrets contribuera à réduire les inquiétudes des policiers et les encouragera à soutenir le changement.
- Formulez et inscrivez vos messages et actions dans un cadre de valeurs ou d'objectifs positifs, tels que « renforcer la sécurité du public » ou « œuvrer pour une police équitable et responsable ». Il sera plus difficile pour la police de rejeter publiquement ou de discréditer comme « anti-police » des valeurs qui seront formulées en termes positifs.
- Pour tout engagement à long terme, par exemple dans le cadre de projets pilotes, des accords écrits doivent être conclus dès le début afin de définir les rôles de chacun, les pouvoirs de décision, les comportements acceptables et les résultats attendus.



Un événement annuel, organisé par Controale Alt Delete, réunissant des militants, des policiers et le public pour discuter du profilage ethnique à Amsterdam, Pays-Bas, le 12 décembre 2016. © Controale Alt Delete/Les Adu

Les différentes modalités de l'implication de la police

Il est utile de considérer les relations avec la police comme un continuum d'interactions et d'activités, allant de contacts modestes à une coopération plus poussée ou à un travail en commun. À tout moment, on peut déplacer le curseur du degré d'engagement le long de ce continuum, et différentes formes d'interactions et de collaborations peuvent être mises en œuvre pour faire pression en faveur du changement.

CONTACT PARTICIPATION CONSULTATION COPRODUCTION

Contact formel ou informel avec des individus ou des groupes au sein de la police.

À des événements publics, des réunions ou des projets qui impliquent des relations formelles avec les services de police.

À la formation des agents de police.

Par le biais d'enquêtes, de travaux de recherche, de rencontres, de services de conseil auprès des forces de police (par exemple au sein de comités consultatifs).

En fournissant un retour d'information pertinent sur les propositions de projets, les choix politiques, l'utilisation des pouvoirs de police, ainsi que sur des opérations de police spécifiques.

Dans le cadre de projets, de comités de surveillance et d'initiatives spécifiques.

Responsabilité partagée pour la conception et les activités du projet.

Prise de décision conjointe concernant les services apportés et les résultats.

Offre des possibilités d'échange d'informations.

Soutien éventuel de la police à certaines campagnes et actions de plaidoyer.

Offre des possibilités de contacts officiels avec des agents de police représentant l'institution.

Débats publics sur le profilage ethnique.

Occasion pour les policiers d'apprendre au contact de personnes parlant de leur vécu.

Fournit à la police des informations sur les perceptions vis-à-vis de la police et sur les expériences vécues par les personnes contrôlées.

Fournit des occasions de commenter les politiques ou les pratiques policières.

Offre des possibilités de concevoir ensemble les politiques, les pratiques policières et les mécanismes de contrôle et supervision de l'action de la police.¹¹⁹

ÉTUDE DE CAS

Des événements publics autour du profilage ethnique

Controle Alt Delete, une coalition d'activistes néerlandais, organise de grands événements publics sur le profilage ethnique qui réunissent des représentants de la police et des personnes issues des communautés minoritaires. Ils organisent également des tables-rondes plus restreintes axées sur des problèmes spécifiques d'intérêt local. Ces événements offrent l'occasion de débattre dans l'arène publique et de développer une compréhension commune des expériences vécues et des problèmes existants. Ils permettent également de solliciter de la part de la police des engagements publics à changer de politiques. Ces événements publics sont filmés et peuvent être visionnés sur le site web de **Controle Alt Delete**.¹²⁰

« Pour l'événement annuel, nous invitons personnellement les policiers. Cet événement nous sert à célébrer les succès et à nous projeter vers ce qui doit changer à l'avenir, et cela se fait toujours en collaboration avec la police. Nous nous tournons vers des policiers haut placés dans la hiérarchie, car ce sont eux qui ont le mandat pour s'engager. En amont, nous mettons toujours en place une forte coopération avec la police afin de connaître son point de vue sur les problèmes, les points sur lesquels elle entrevoit des possibilités de changement, mais aussi ceux pour lesquels le changement ne lui semble pas possible, et pour quelles raisons. Il est nécessaire d'en parler à l'avance avec la police : c'est aussi un moment où l'on peut exercer une influence, un moment de face à face avec la police. C'est l'occasion de transmettre son expérience et d'influer sur les politiques. Nous sommes conscients de l'importance de ce travail de préparation avec les policiers, parce que nous savons que notre public est très frustré et critique, et qu'il nous faut canaliser ces frustrations en mettant en avant les changements qu'il est possible d'accomplir. Si l'on se contente d'être en colère, rien ne se passera. Nous essayons donc de combler le fossé. »

StopWatch organise des événements publics autour des contrôles et des fouilles au Royaume-Uni. L'un des plus réussis, intitulé « *Stop and Search: The Human Face* » (« Contrôles et fouilles : le visage humain »), s'est tenu en 2013 : 150 personnes y ont participé. Contrairement au format habituel, où les hauts fonctionnaires de police, les politiciens et les responsables politiques font leurs exposés, ce sont cette fois les membres du public qui ont témoigné de leurs expériences en matière de contrôles et de fouilles. Ce n'est qu'à la fin que les décideurs politiques ont été invités à répondre à ce qu'ils avaient entendu.

ÉTUDE DE CAS

Le pilotage de pratiques prometteuses avec la police : le Projet STEPSS (Stratégies pour des contrôles de police efficaces)

Le projet STEPSS est une initiative qui a été menée dans trois pays, et qui a permis aux forces de police participantes de développer des outils pour observer et surveiller le recours aux contrôles d'identité et aux pouvoirs de contrôle et de fouille, pour déterminer si ces derniers frappaient de manière disproportionnée les communautés minoritaires, et pour analyser l'efficacité de ces dispositifs dans la prévention, la détection des crimes et dans les enquêtes criminelles.¹²¹ Tout au long du processus, la police a rencontré des groupes issus des collectivités locales pour des échanges autour des données relatives aux contrôles. Les données ont confirmé que la police se livrait à un profilage ethnique. Dans chaque site pilote, la police a dressé le profil des personnes contrôlées en fonction de leur origine ethnique ou nationale. Les personnes issues des minorités s'exposaient davantage à subir un contrôle, et souvent une fouille, alors même que, presque sans exception, elles n'étaient pas davantage susceptibles de se trouver en infraction que le groupe majoritaire.

Le fait d'exiger des agents qu'ils recueillent les données relatives aux contrôles et qu'ils relèvent par écrit les motifs de chaque contrôle a réduit le pouvoir discrétionnaire des agents et a accru l'efficacité de leur recours aux contrôles. En Hongrie et en Espagne, les agents impliqués dans le projet STEPSS ont eu tendance à effectuer moins de contrôles durant la période où ils devaient enregistrer ces derniers, mais une plus grande proportion de ces contrôles a abouti à une arrestation ou à un autre résultat positif en termes de maintien de l'ordre. A Fuenlabrada en Espagne, les forces de l'ordre ont réduit de façon spectaculaire le nombre de contrôles et de fouilles, et la disproportionnalité des contrôles. Le projet STEPSS a également conduit au développement de nouvelles relations, forgées par le dialogue entre la police et les communautés et la participation des civils au suivi et à la surveillance des contrôles de police. À Fuenlabrada, ces discussions ont directement aidé la police municipale à identifier les schémas récurrents de criminalité et à y répondre, ainsi qu'à d'autres préoccupations de la population. En Hongrie, où le projet a fait appel à des civils pour accompagner régulièrement la police en patrouille afin d'observer et surveiller les contrôles, la police et les représentants Roms ont enrichi leurs connaissances et développé de nouvelles idées. Le projet pilote a été reconduit avec d'autres forces de police en Espagne, avec toutefois des résultats moins positifs. La forte résistance des agents de police, ainsi que le manque de retour d'information et de suivi de la part de la hiérarchie pour guider les agents vers le changement, ont peut-être joué un rôle dans ces résultats plus mitigés.¹²²

ÉTUDE DE CAS

My City Real World (Ma ville et ses réalités)

Ce projet, piloté dans la ville néerlandaise de Gouda en 2013-2015, a fait travailler ensemble des jeunes et des policiers ; il s'est inspiré du travail de *Second Wave*, un centre artistique pour la jeunesse de Londres.¹²³ Le projet reposait sur un partenariat entre la police, la municipalité, la société civile et les jeunes. Une telle approche permet de créer un climat de confiance en rassemblant les jeunes et la police dans le cadre sécurisé et créatif d'ateliers qui leur permettent d'échanger sur leurs expériences respectives. À Gouda, le projet a mis l'accent sur les jeunes néerlandais d'origine marocaine, dont les relations avec la police étaient problématiques. Le processus a permis de faire émerger une cohorte de jeunes avec une connaissance approfondie de la police ; certains d'entre eux ont poursuivi leur engagement sur la question du profilage ethnique. Du côté des policiers, les participants ont également acquis de nouvelles connaissances, revu leurs choix en matière de contrôles et mis en place de nouvelles formations.

Certaines formes d'engagement communément rencontrées présentent des risques particuliers pour la société civile. Les programmes de formation et les forums consultatifs communautaires font partie des initiatives fréquemment mises en place. Bien que ce type d'engagements avec la police ne soit pas nécessairement sans intérêt, selon l'approche adoptée, leur impact est souvent faible et il existe un risque de légitimer les pratiques policières en les revêtant d'un vernis d'approbation de la collectivité. Il est généralement admis qu'à moins de l'accompagner d'autres mesures et d'un encadrement approprié, la formation seule ne suffit pas à changer les pratiques policières.¹²⁴ Les formations à la diversité ou aux compétences interculturelles, en particulier, sont souvent de portée purement symbolique. Les militants ou les membres des communautés sont invités à venir faire des présentations stéréotypées de leur « culture », sans avoir été préalablement consultés sur la conception de la formation et l'approche adoptée ; ils se trouvent ensuite confrontés à l'hostilité de la police s'ils en viennent à évoquer leurs expériences négatives des actions policières. Au Royaume-Uni, l'*Ipswich and Suffolk Council for Racial Equality* (ISCRE) s'est officiellement retiré des



« Les projets pilotes sont cruciaux. Leur valeur ne réside pas seulement dans le projet lui-même, mais aussi dans les répercussions plus larges. Avec les médias, par exemple : lorsqu'un journaliste prépare un article sur le profilage ethnique, c'est formidable de pouvoir lui suggérer un policier à interviewer, qui travaille à la prévention du profilage ethnique, ou de fournir des exemples que d'autres policiers pourront suivre. »

formations à la diversité après avoir constaté que les agents n'acceptaient pas d'entendre les expériences de racisme subies par les membres des communautés, et n'essayaient même pas de les comprendre, ce qui se révélait très préjudiciable pour les participants. De telles approches tendent à faire peser avec insistance le fardeau de la lutte contre le racisme et du sentiment de culpabilité des Blancs sur les épaules de ceux qui sont victimes du racisme ; en outre, les réactions de la part des policiers ou des institutions peuvent aggraver le traumatisme subi par les communautés.

De nombreuses formes de consultation communautaire présentent un risque de légitimation des mauvaises pratiques policières. La participation à une formation sur la diversité permet à la police d'envoyer un signal, d'affirmer qu'elle travaille avec la société civile et/ou les communautés concernées pour traiter le problème, tout en ne faisant rien pour changer les facteurs structurels qui sous-tendent le profilage ethnique. Ainsi, au Royaume-Uni, le système de surveillance communautaire a parfois été décrit comme procurant une « apparence de redevabilité », sans rien modifier en pratique dans les contrôles et les fouilles. On attribue souvent à ces panels communautaires un rôle d'« explication et de coopération », mais la police n'a aucune obligation légale d'agir sur la base des informations fournies par le panel.¹²⁵ Nombre de forums police-communauté sont impuissants à remédier au déséquilibre des pouvoirs entre la police et la communauté ; en outre, ils ne représentent pas de manière adéquate la diversité de la population et manquent d'indépendance vis-à-vis des structures policières¹²⁶

Toute campagne doit aussi envisager les conséquences imprévues des changements de politique et prévoir, dans la mesure du possible, des stratégies pour y faire face. En réponse à un projet pilote qui visait à réduire le profilage ethnique à Gérone, en Espagne, les policiers en colère contre cette politique ont en fait renforcé les contrôles au faciès. La police excelle à atteindre des objectifs superficiels tout en évitant de s'attaquer à l'objectif plus large. Si les campagnes poussent à la réduction du nombre de contrôles d'identité ou de fouilles, par exemple, cela peut parfois simplement se traduire par un moindre enregistrement des contrôles ou une recrudescence du recours à d'autres pouvoirs policiers moins réglementés.

Pour les militants, une source récurrente de frustration est la rotation rapide du personnel de police. Les policiers changent fréquemment de poste et les militants ou les membres des communautés qui ont développé des relations avec les policiers peuvent alors découvrir que les connaissances accumulées et les progrès accomplis se perdent avec le départ des policiers. Il est possible d'y remédier en recherchant un engagement formel de l'institution plutôt que de se fier uniquement aux relations individuelles.

Une autre difficulté fréquente est la désillusion face aux processus participatifs lorsque ceux-ci ne produisent aucun changement. Au Royaume-Uni, l'association de jeunes StopWatch a jugé utile d'aider les jeunes à plaider directement leur cause auprès de la police. Le groupe s'est attelé avec soin à la préparation et au débriefing de chaque session. Les jeunes ont ainsi pu exprimer

leurs préoccupations et proposer des solutions au cours de réunions avec la police qui semblaient constructives. Cependant, lorsque rien n'a changé dans la politique et les pratiques policières, le désenchantement des jeunes vis-à-vis de ce processus s'est rapidement imposé.

Au sein de la police, les évolutions sont généralement lentes et graduelles. Les cadres progressistes de la police se heurtent souvent à de la résistance et subissent des répercussions négatives lorsqu'ils tentent de faire adopter des changements, même modestes. Il est important de saluer les progrès et même les petites victoires. La Plateforme pour la bonne gestion de la diversité dans la police, une coalition espagnole, décerne chaque année des prix de bonnes pratiques, remis lors de la conférence annuelle de l'Association des chefs de la police locale. Cela permet de faire connaître les avancées et initiatives positives à un large public policier.¹²⁷ Aux États-Unis, la Leadership Conference on Human and Civil Rights a mis au point une fiche d'évaluation des vidéos prises par les caméras-piétons (Body Worn Video Scorecard) pour classer les pratiques policières) sur la base de critères tels que le respect de la vie privée, l'accès aux images et la protection contre l'utilisation abusive des données.¹²⁸ Cette évaluation s'appuie sur la force de la comparaison pour motiver les services de police par une reconnaissance ou, au contraire, une critique publiques: il s'agit, idéalement, de créer un esprit de saine concurrence entre les services.

Impliquer ou non la police, et de quelle manière, est une question importante mais aussi très pesante pour les militants qui souhaitent s'attaquer au profilage ethnique. La réponse dépend de toute une série de facteurs, dont le contexte local. Elle peut également évoluer dans le temps: ce qui est approprié et constructif à un moment peut se révéler inapproprié ou contre-productif à un autre. Il est important d'être souple et ajuster la démarche si nécessaire, d'autant que la lutte contre le profilage ethnique est une entreprise de longue haleine. Le chapitre suivant, qui est aussi le dernier, s'intéresse aux délais nécessaires pour le changement, et montre comment nourrir et soutenir l'activisme dans la durée.



La police interagit avec des membres de la communauté musulmane devant une mosquée de Londres, le 22 juillet 2005. © Justin Jin/Panos

CHAPITRE 8

SOUTENIR DANS LA DURÉE LES MILITANTS ET LES MOUVEMENTS

Des participants s'étreignent lors d'une manifestation de Black Lives Matter à Berlin le 6 juin 2020. © Gordon Welters/laif/Redux



Les mouvements pour les droits humains et pour la justice raciale se préoccupent de plus en plus de la question du stress, des traumatismes et de l'épuisement professionnel. Les mouvements sociaux reposent sur l'engagement individuel des militants et leur capacité à faire pression pour favoriser le changement. Les militants sont parfois poussés à travailler sans relâche par leur passion, leur vécu ou leur sentiment de culpabilité, ce qui les expose au stress et les amène parfois à prendre de sérieux risques. Nombre de militants ne sont pas des professionnels rémunérés, mais des bénévoles qui effectuent ce travail en plus de leurs autres responsabilités. Beaucoup d'entre eux sont des personnes issues des minorités, qui portent le fardeau de l'injustice raciale dans leur vie quotidienne comme dans leur militantisme. En outre, s'attaquer à une institution investie de pouvoirs qui peuvent aller jusqu'à la privation de liberté et l'usage de la force (y compris létale) peut se révéler particulièrement difficile et terrifiant.

ENSEIGNEMENTS

- ❑ Les militants individuels aussi bien que les organisations peuvent et doivent prendre des mesures pour préserver et améliorer le bien-être de chacun.
- ❑ Prendre soin de soi et de tous les membres du collectif est essentiel pour maintenir le mouvement dans la durée et préserver son propre bien-être. La non-reconnaissance et le non-traitement du stress et des traumatismes portera préjudice aux individus et aux mouvements, et porte en outre le risque de les rendre plus vulnérables face à leurs adversaires.
- ❑ Les luttes pour la justice raciale sont ancrées dans la réalité plus large du racisme structurel ; il est essentiel de créer des espaces où il est possible d'en parler, en particulier dans les organisations où les Blancs prédominent et dans les groupes pluriethniques.
- ❑ Les militants issus des communautés touchées par le racisme et le profilage ethnique ont des besoins distincts et accrus en matière de préservation de leur bien-être personnel. Ces besoins reflètent l'incontournable réalité des discriminations quotidiennes auxquels ils font face ; lorsque s'y ajoute leur militantisme sur ces questions, c'est un double fardeau qui pèse sur eux.
- ❑ Quand la discrimination est profondément enracinée, l'évolution est lente et difficile. Il est d'autant plus essentiel de recenser et de célébrer les accomplissements et les victoires, même modestes en apparence.

Pour mettre en place une campagne durable contre la discrimination et la brutalité policières, il est nécessaire de prendre des mesures pour protéger le bien-être personnel des militants. Ce chapitre se penche sur les expériences particulières de militants qui luttent contre le profilage ethnique ; il s'appuie sur des entretiens pour mettre en lumière les risques et les préjudices subis, en tirer les leçons et partager des bonnes pratiques avec les personnes et les organisations qui souhaitent soutenir le militantisme dans la durée tout en évitant le burnout ou le surmenage des militants. Les sections ci-dessous traitent de la motivation, du sentiment de culpabilité, du surmenage et des limites personnelles, de la gestion des conflits internes, du double fardeau qui pèse sur les militants racisés, des ressources et de la santé du mouvement, et de la façon de faire face à la lenteur et au caractère irrégulier du changement. Ces sections abordent à la fois des considérations touchant aux personnes et aux facteurs organisationnels, avec ce que cela implique au niveau des campagnes et des mouvements.

Motivation, sentiment de culpabilité, surmenage et limites personnelles

Lorsqu'ils commencent à s'engager, de nombreux militants se sentent motivés et portés par la lutte contre l'injustice et la quête de changements structurels, avant de traverser des périodes de lassitude et de surmenage. Il est fréquent de voir des personnes se sentir coupables de prendre du temps pour elles, d'avoir parfois du mal à continuer, de se heurter à des murs et de s'épuiser. Les mouvements militants reposent sur l'énergie et l'engagement d'individus qui se jettent à corps perdu (au niveau psychique, émotionnel et physique) dans leur travail. Il est important de savoir reconnaître les signes d'épuisement ou de dépression et de prendre du recul si nécessaire. Les combats gagnent en efficacité lorsqu'ils sont menés sur des



« Le surmenage est une réalité, s'engager activement au sein de la collectivité est souvent épuisant. Si vous ne vous sentez capables de le faire que pendant six mois et que vous prenez ensuite six mois de congé, il n'y a rien de mal à ça. »



« C'est vraiment important de se reposer. Rien de grave n'arrivera si on prend une pause. On a tendance à penser que les choses vont encore empirer, on a l'impression que le poids du monde repose sur nos épaules. Il faut savoir faire confiance aux autres, déléguer. »



« Après mon *burn-out*, j'ai changé ma façon d'agir et de militer. J'ai commencé à dire non, à me défaire de l'idée qu'il fallait participer à tous les débats, à toutes les actions. J'ai aussi commencé à consacrer plus de temps à des activités joyeuses, alors qu'auparavant je me sentais coupable de faire quoi que ce soit pour moi-même. Je vois les choses de manière plus optimiste et plus positive à présent, et j'ai plus de facilité à les mettre en perspective. »

périodes de temps limitées par des militants engagés et passionnés, plutôt que par des militants épuisés et désenchantés qui luttent année après année.

Il est bon de prendre du temps pour soi et de se fixer des limites. Fixer des limites signifie s'aménager des espaces pour soi, prendre de la distance avec les autres ou l'entourage immédiat, pour permettre le maintien de relations saines mais aussi pour se préserver et prendre soin de soi. Fixer des limites peut s'appliquer au temps et à l'énergie que l'on consacre, mais aussi aux limites physiques et aux besoins et capacités émotionnels. Il s'agit de dire « non » lorsque c'est nécessaire, de formuler clairement ses besoins, et inversement, de respecter ce qu'une autre personne est capable de donner ou non. C'est une base fondamentale pour un militantisme sain et durable. Il est important de créer un espace pour se ressourcer et se régénérer, même si cela implique de laisser le travail à d'autres pendant un certain temps.



« Une de mes étudiantes, après avoir travaillé très dur sur une recherche, m'a dit un jour : « Je vais prendre une semaine de congé, parce que j'ai besoin de me soigner l'esprit », et je suis resté assis là à penser : « Mais de quoi est-ce qu'elle me parle ? ». Nous avons alors entamé une conversation et c'était bouleversant de voir comment, à ce moment-là, elle m'a fait comprendre à quel point j'avais négligé l'impact et les conséquences de ce que je faisais sur l'esprit et les émotions. J'ai commencé à prendre conscience de ce besoin de se soigner l'esprit, de prendre du recul. J'ai commencé à créer des espaces et des moments pour simplement être, pour essayer de me détacher de mes préoccupations quotidiennes et de ce contre quoi je lutte activement. »



« Il est important de poser ses propres limites, mais je pense qu'il faut aussi prendre soin les uns des autres. On devrait pouvoir se dire de temps en temps : « J'ai besoin de parler. ».



« Il y a aussi des façons négatives de faire face. Quand je rencontre des amis au pub pour boire un verre, je me dis que je prends du temps pour moi, mais en fait, ce n'est pas le cas. Ce que je fais, c'est de l'automédication pour essayer de gérer ce sentiment de dissonance que l'on ressent quand on est confronté à la rationalisation du racisme policier, aux réalités quotidiennes du racisme, aux inégalités et à l'injustice. De plus, lorsque l'on est dans des chambres d'écho et que l'on parle tout le temps avec des personnes qui partagent les mêmes idées, cela ne fait qu'accentuer les problèmes contre lesquels on lutte. Je pense qu'il est parfois bon de sortir de ces espaces. »

Si l'on intègre pleinement la notion de santé personnelle et de bien-être dans les activités quotidiennes, cela peut contribuer à réduire la tension et à éviter le surmenage, et cela vaut infiniment mieux que d'en arriver au stade d'un stress excessif ou d'une crise personnelle. Il appartient à chacun de trouver les bonnes habitudes qui préservent sa santé : prendre une pause, faire une promenade dans la journée, respirer, méditer, faire de l'exercice physique, débriefing de manière consciente avec les collègues, prendre du temps libre, déconnecter, réduire la durée de ses engagements ou passer plus de temps avec ses amis... Ce qui compte, c'est de trouver une approche qui nourrisse le corps comme l'esprit, en reconnaissant le besoin de préserver sa santé et d'arriver à un équilibre.

Un certain nombre de militants ont souligné l'importance de pouvoir s'appuyer sur des réseaux de soutien externes, qu'il s'agisse des amis et membres de la famille, ou même d'un coach ou d'un conseiller rémunéré. Toutes les démarches qui visent à prendre soin de soi se heurtent au même défi majeur, qui est de trouver du temps pour les mettre en application, plutôt que de toujours les faire passer au second plan.

Les organisations doivent également reconnaître ces dynamiques, prendre en compte la détresse mentale et émotionnelle et proposer une prise en charge appropriée. Certains groupes peuvent ainsi offrir des conditions de travail plus souples (travail à temps partiel ou à distance, offre de soutien psychologique et de conseils ou de ressources en matière de santé mentale), tandis que d'autres peuvent s'attacher à réduire le stress lié à la culture et aux pratiques du lieu de travail (par exemple, ne pas attendre une réponse instantanée à tous les courriels, organiser moins de réunions, mettre en place un encadrement compréhensif et des équipes solidaires, s'assurer que la prise de décision est claire et inclusive...). Même si l'étendue des réponses possibles reste déterminée par les ressources disponibles, il est à la portée de tout groupe d'investir dans le bien-être de ses membres. Même les campagnes menées sans budget par des



« J'ai pas mal de chance d'avoir des enfants adultes et une épouse qui comprend parfaitement le travail dans lequel je suis impliqué. Politiquement, elle en reconnaît l'importance et sait de quoi il retourne, aussi lorsque j'ai des réunions et que je ne suis pas disponible, ou que je travaille le week-end, elle se montre compréhensive. Je ne suis pas sûr que ce soit acceptable, mais elle comprend. »



« J'annulais toujours les rendez-vous et les fêtes avec ma famille et mes amis [non militants] au profit des activités politiques et des réunions avec des militants. Jusqu'à ce que je prenne conscience que j'avais besoin qu'ils se sentent aimés et pris en charge et qu'ils me donnent de l'énergie, car le militantisme m'avait épuisé. Je passe beaucoup plus de temps avec ma famille et mes amis maintenant, et c'est bizarre, mais j'apprécie davantage d'être avec eux et je leur montre bien plus de reconnaissance que jamais auparavant, probablement parce que je me rends davantage compte à quel point leur présence dans ma vie m'est précieuse. »

bénévoles peuvent prévoir du temps pour prendre soin les uns des autres : s'assurer de faire un débriefing ou un bilan à l'issue d'activités très prenantes, reconnaître la qualité du travail et la saluer, encourager la collaboration et la collégialité, veiller à la clarté des décisions stratégiques et à un engagement en commun autour de celles-ci, répartir les responsabilités et faire preuve de transparence dans le suivi du travail...



« Nous sommes bombardés toute la journée, à longueur de semaine, par les récits de confrontations avec la police. Il est question de profilage ethnique, de violence policière, mais aussi d'autres formes d'abus de pouvoir et de propos insultants. Alors on absorbe beaucoup de choses négatives. Et c'est dur. C'est précieux de pouvoir s'asseoir avec ses collègues et d'en parler. »



« On se fait un genre de signe les uns aux autres, et on laisse tout en plan pour simplement se retrouver dans une salle de réunion. Et on se dit simplement : « Il faut qu'on parle ». Notre organisation est vraiment une famille. C'est très agréable comme atmosphère, d'autant plus que le travail que nous faisons est très lourd sur le plan émotionnel. »

L'hostilité que rencontrent souvent ceux qui militent pour la justice raciale peut être extrêmement éprouvante, que ce soit mentalement, émotionnellement ou physiquement. Parfois, le simple fait de se montrer présent et disponible, de faire un débriefing (notamment dans des situations où l'organisation ou une ou des personnes font face à des critiques et des attaques de la part d'adversaires, ou à des « trolls » sur les réseaux sociaux), suffit déjà à réduire fortement le stress.

Il est malheureusement courant pour les militants, en particulier les activistes de terrain qui s'attaquent au profilage ethnique et aux violences policières, de faire face à des intimidations ou des représailles de la part des forces de l'ordre. Les militants expérimentés anticipent et planifient ce genre de situation, comme nous l'avons vu au chapitre 3. Il est essentiel, dans de tels cas, de demander ou de fournir des conseils juridiques adéquats, ainsi que d'autres formes de soutien. Un soutien proposé en temps opportun peut également aider les personnes qui souhaitent en bénéficier à tenir bon face aux intimidations policières.



« C'est une position très vulnérable, surtout si l'on s'en prend à votre gagne-pain. Mais pour être franc, ça n'a fait que me renforcer. Cela m'a ouvert les yeux sur le fait que l'on peut devenir une cible. ... Dès qu'ils ouvrent les hostilités, il faut dire que c'est inapproprié, rédiger des lettres de protestation très fermes, et ne pas hésiter à porter plainte contre le policier, parce qu'il fait ça dans son travail. »

ENTRETIEN

« Nous nous sommes attaqués au racisme et à l'injustice, ils ont tenté de nous détruire. »

« Nous avons créé notre organisation après la mort d'un ami, qui a été poignardé. Il ne s'était jamais mêlé aux mauvaises personnes, mais comme il s'agissait d'un Suédois d'origine somalienne, sa mort a été associée à la violence des gangs. Lorsque les médias ont présenté notre ami comme un membre de gang, nous avons décidé de nous coordonner pour lutter contre les problèmes d'inégalité et de racisme. Nous avons commencé à mettre l'accent sur les activités policières parce que c'était ce que nous vivions, des fouilles et des contrôles constants, dans différents secteurs, sans raison. Il y avait une grande frustration mais les gens ne savaient pas quoi faire. Nous avons fait tout ce que nous pouvions, en écrivant, en sensibilisant, en organisant des manifestations. De nombreuses personnes ont accueilli notre action avec enthousiasme, mais d'autres au sein notre communauté, ne voyant aucun changement, ont pensé que la seule façon de changer les choses était de recourir à la violence, qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour que ceux qui sont au pouvoir écoutent et agissent. Étant donné la lenteur du changement, il était difficile de les convaincre que notre façon de faire était la bonne.

Lorsqu'en 2013 la police a tiré sur un homme âgé de notre communauté et que les gens ont découvert que la police avait menti aux médias sur les circonstances de sa mort, des émeutes ont éclaté. Il nous est apparu clairement que la police pouvait tout simplement s'en tirer sans jamais avoir de comptes à rendre. Les émeutes ont commencé dans notre secteur mais se sont rapidement étendues au reste de Stockholm. Les médias voulaient que nous condamnions la violence, mais nous ne pouvions pas le faire, même si nous n'étions pas d'accord, parce que nous comprenions les conditions dans lesquelles elle avait éclaté. C'en aurait été fini de notre légitimité et de notre voix politique. Notre organisation a été vilipendée et discréditée. Nous étions naïfs. Nous pensions que les médias voulaient nous écouter, comprendre notre version des faits et rendre objectivement compte de ce qu'il se passait, mais la seule chose qu'ils attendaient c'étaient une condamnation de notre part, et puisque nous leur refusions cela, ils nous ont présenté comme des ennemis de la police.

En grandissant, tout ce que j'ai essayé de faire, c'est d'être un bon Suédois, de marcher et de parler comme eux, [tout en] portant en moi une sorte de haine de soi dont je ne comprenais pas l'origine. Tout à coup, nous sommes devenus des ennemis de l'État simplement parce que nous criions à l'injustice, en abîmant la fausse image que la Suède a d'elle-même.

Les médias ont dressé les militants et les membres des communautés les uns contre les autres. Ceux qui condamnaient la violence étaient bons, et ceux qui ne le faisaient pas (comme nous) étaient mauvais. Cela a détruit nombre de relations au sein de notre communauté. La municipalité a menacé de fermer l'unique bureau qui nous servait de quartier général. J'ai aussi reçu des menaces violentes, et cela m'a fait peur surtout parce que je vivais encore chez ma famille. J'avais peur pour mes parents et mes petits frères. Ma mère m'a supplié d'arrêter de donner des interviews. J'ai continué pendant un petit moment, mais ensuite j'ai fait un surmenage.

Durant des mois, je n'ai pas vu mes amis militants et je me suis concentré sur mes études de droit. J'ai voyagé et j'ai rencontré, aux États-Unis et en Amérique latine, des militants et des avocats engagés au sein des mouvements civiques et sur la question du profilage racial. Le fait de sortir de mon propre environnement, de rencontrer des personnes qui partageaient mes idées, m'a vraiment aidé à prendre du recul, à apprendre et à me sentir moins aliéné, moins seul. Le fait d'écrire et d'échanger autour d'expériences et d'enseignements m'a aidé à prendre du recul. J'ai compris que nous n'étions qu'une organisation parmi d'autres, dotée de sa propre stratégie, et qu'il était normal que d'autres abordent les choses différemment. J'aurais aimé que nous en ayons été plus conscients, et que nous ayons été plus honnêtes les uns envers les autres. D'autant plus que le manque de compréhension que nous avons laissé se développer entre nous, militants radicaux, et les autres, a rapidement été exploité par les médias et les politiciens. Nous sommes devenus très radicaux, très rapidement, alors qu'il aurait fallu prendre les choses un peu plus lentement. Nous étions jeunes, bien entendu. Nous pensions que le changement allait se faire du jour au lendemain pour peu qu'on y mette toute notre énergie, mais ce n'est pas comme ça que ça marche. Le changement prend du temps. »

La tentation de juger l'autre et la gestion des conflits internes

Une des stratégies pour faire face consiste à créer des espaces sûrs et sécurisants, à mettre en place des réseaux de militants et d'alliés qui ne portent pas de jugement et qui se montrent bienveillants. De tels espaces, où chacun se sent en sécurité, peuvent également aider à contrecarrer la tendance à juger les autres qui peut aisément s'insinuer dans le militantisme. Il est dans la nature des militants de lutter passionnément pour des principes et des idéaux. Mais au sein de ces idéaux, il existe de nombreuses nuances et différences, qui ont chacune leur validité, par exemple sur la question de savoir s'il faut ou non travailler avec la police. Ces divergences peuvent nuire à la solidarité au sein du mouvement.

 « Dans les milieux militants, les erreurs sont très sévèrement punies. On vous regarde comme si vous les aviez commises intentionnellement. Je suis un homme, je m'efforce d'être féministe, mais je fais parfois des erreurs. Cela complique beaucoup le travail, cela brise des engagements. »

 « J'ai vu tant de fois des militants s'attaquer les uns aux autres et se rabaisser mutuellement, surtout sur les réseaux sociaux. J'ai moi-même été la cible d'attaques. C'est plus douloureux que d'être attaqué par des opposants. Cela m'a donné envie d'abandonner, et pourtant nous n'étions déjà pas nombreux à vouloir prendre position publiquement au départ. Je suis heureux de ne pas l'avoir fait, parce que cela m'aurait empêché de voir l'énorme soutien de la communauté qui s'est manifesté par la suite. À mes yeux, lorsque nous ne sommes même pas capables de faire preuve de solidarité et de coexister pacifiquement avec des gens qui sont du même bord que nous, cela sape vraiment nos luttes. »

Certains par exemple peuvent trouver l'angle spécifique du profilage ethnique trop restreint, et souhaiter un engagement plus large autour d'autres valeurs et droits intersectionnels. Il n'est donc pas rare que des critiques surgissent : certains seront tentés de reprocher à leurs collègues ou alliés de ne pas comprendre ou de ne pas se mobiliser sur certains problèmes plus larges. De tels jugements font courir le risque d'une érosion et d'un affaiblissement du mouvement ou de la campagne. Par ailleurs, l'accomplissement de la liberté et de l'égalité pour tous implique en fin de compte le démantèlement de toutes les formes d'oppression, y compris à leur intersection : c'est un long cheminement, qui exige patience et détermination, et qui implique également que les individus et les organisations adoptent, vis-à-vis d'eux-mêmes comme vis-à-vis des autres, l'attitude qu'ils souhaitent voir prédominer dans une société libre et égale, notamment l'empathie et le pardon. De bonnes pratiques au sein de l'organisation peuvent contribuer à créer une culture qui laisse une place à la négociation et au respect des différences, tout en permettant au mouvement d'avancer.

 « Après mon surmenage, j'ai réalisé que nous sommes tous des êtres humains qui tentent de donner un sens à ce monde et de l'améliorer. Je gaspillais tellement d'énergie à penser que je n'avais pas assez de connaissance, que je ne maîtrisais pas toutes les dernières théories et concepts sur la justice sociale, en tout cas jamais assez bien. Cette dureté avec moi-même, je l'ai aussi reportée sur les autres. Mais pourquoi ? Au moins, nous tentons tous de lutter contre le racisme, et nous faisons de vrais efforts en ce sens. Cela devrait suffire, vu ce à quoi nous sommes confrontés. Nous devons chérir et apprécier les efforts de chacun. Nous devons également être ouverts à l'écoute et à l'apprentissage, et accepter d'être critiqués d'une manière respectueuse, appropriée et bienveillante si nous voulons un jour créer un monde où tous les individus sont traités de manière égale. »

 « Malheureusement, les plus grandes difficultés que j'ai rencontrées venaient de ma propre communauté, pas la communauté noire mais le milieu du militantisme. C'est dans la nature humaine d'être en compétition, de vouloir être un meneur, de construire des connaissances. C'est peut-être très utopique, mais je pense que nous devons œuvrer dans un esprit plus collectiviste ; pas une commune, non, mais des espaces pour se connaître et prendre soin les uns des autres. Parfois, ce qui limite notre travail, ce sont des petites choses, des relations personnelles. »

 « Dans tout groupe, il y a un Martin Luther King et un Malcolm X. On a besoin de l'un comme de l'autre, mais cela génère toujours des conflits. »

 « Il y a même une chose qu'ils [les dirigeants des différentes groupes communautaires] m'ont dit : ce qu'ils « aiment » dans le profilage ethnique, c'est que c'est une cause qui touche vraiment toutes les communautés, donc c'est quelque chose qui leur permet de travailler ensemble.

Le double fardeau du militant racisé

Des difficultés particulières se présentent lorsqu'un militant est lui-même issu d'une communauté directement touchée par le profilage ethnique. En effet, le fardeau de vivre au quotidien les violences que l'on s'efforce par ailleurs de combattre peut se révéler traumatisant. L'impact psychologique de ce traumatisme est exacerbé lorsqu'il n'est pas entendu, ou pire, lorsqu'il est nié par le grand public et les autorités politiques.

Les militants qui ont cette expérience personnelle du problème occupent un espace de travail où le profilage ethnique est discuté et analysé par des personnes qui n'ont jamais fait personnellement l'objet d'un profilage ou de discriminations. Cette situation les met sous pression : ils se sentent tenus d'essayer de faire en sorte que la lutte contre le profilage ethnique reflète des questions structurelles plus larges et les besoins des communautés ; l'objectivité de leur

 « Être une personne issue de l'immigration qui travaille également sur ces questions, c'est tout simplement épuisant. Ce n'est pas seulement l'objet de votre travail : vous y êtes également confronté dans votre vie personnelle. Vous voyez sans cesse la confirmation du problème. »

 « En tant que militant blanc, je pense qu'il faut faire très attention à trouver le bon équilibre : il faut veiller à ce que les personnes ayant vécu l'expérience du profilage ethnique aient la parole et mènent le jeu, mais en même temps nous devons faire attention à ne pas demander aux gens d'être en permanence dans un rôle de « représentation » et d'en porter le fardeau. Nous devons apprendre à être plus respectueux et à écouter. »



« Je me rends compte que je suis plus prudent que certains de mes collègues, et davantage inquiet de la façon dont la recherche se présente au moment de la publier et d'en analyser des données. En tant qu'universitaire, on souhaite apparaître comme objectif et indépendant, mais ce sont ces mêmes notions qui peuvent être retournées contre l'universitaire militant. On se demande souvent comment présenter les arguments de manière à avoir une influence sur ce qui doit changer. »

position est parfois mise en doute, et il arrive qu'ils soient mis sur la touche par ceux qui souhaitent que les débats soient alimentés par des « experts » mieux reconnus. De tels arguments sont eux-mêmes souvent sous-tendus par des préjugés raciaux.

On demande souvent avec insistance aux militants racisés de décrire leur propre expérience du profilage ethnique, et de représenter le point de vue de la victime des préjugés de la police. Cela devient rapidement éprouvant, car le fait de raconter et de revivre constamment leurs expériences vécues peut vite devenir une forme de victimisation secondaire. En outre, cette



Selon leurs propres termes:

« Nous avons récemment engagé un chef de projet pour la coordination du travail avec les jeunes et la police, qui est une personne issue de l'immigration. Lorsqu'il a commencé à travailler pour nous et que j'ai commencé à l'encadrer, je lui ai dit : « Sachez qu'étant donné votre couleur de peau, à un moment ou un autre, vous aurez à faire face à des déclarations racistes, à des agressions, à des commentaires blessants ou ce genre de chose ». J'essaie de prévenir à l'avance, de bien faire comprendre qu'on peut en parler, et de dire : « Si cela se produit, venez me voir et sachez que nous agissons en conséquence ». Je pense que le simple fait de le mentionner assure déjà un certain niveau de sécurité. »



« Sur le plan professionnel, je n'ai pas osé affronter le statu quo. Je n'en ai pas eu l'occasion, mais je n'ai pas osé non plus. Je suis dans une ONG qui travaille avec les migrants et parfois on me demande de faire des choses qui s'opposent à mes valeurs, mais je n'ai pas trouvé le courage de le dire, sans doute par crainte de perdre ma stabilité économique. »



« Je suis dans une organisation qui est majoritairement blanche, qui met en avant l'inclusion des personnes issues de groupes racisés et de migrants, mais ça reste purement symbolique. Ils sont bien intentionnés, mais c'est une vraie limite. Lorsqu'il faut leur apprendre certaines choses, cela crée une coupure : cela finit par devenir assez difficile de trouver l'espace et la manière de leur dire les choses. »

approche peut nuire à leur autonomisation, car elle occulte l'expertise tirée de leur vécu et les compétences acquises que les militants racisés apportent aux discussions.

Un autre défi se présente lorsque les discussions sur le profilage ethnique échouent à s'attaquer aux causes profondes du racisme institutionnel. Dans ces circonstances, les leaders communautaires peuvent se sentir isolés et marginalisés, ce qui les empêche de porter et mettre en avant des priorités et solutions aux problèmes qui les affectent au premier chef, eux et leurs communautés. Le racisme structurel est omniprésent, et il imprègne jusqu'aux luttes pour la justice raciale dans les nombreux pays où le milieu des ONG reste majoritairement blanc. Il est crucial que toutes les organisations qui visent la justice raciale créent des espaces protégés où il est possible d'avoir des conversations ouvertes et honnêtes sur la question raciale. Ces espaces doivent offrir un sentiment de sécurité aux membres des groupes racisés, leur donner l'occasion de soulever des questions difficiles auxquelles les organisations devront répondre par des mesures appropriées, au mieux de leurs capacités. En effet, lorsque les questions soulevées se heurtent à des réactions contrariées, offusquées ou défensives, les voix qui doivent être entendues, et qui sont nécessaires au changement, sont réduites au silence et opprimées.

La bonne santé et les ressources du mouvement

Les militants se plaignent fréquemment du manque de ressources, en particulier de ressources humaines. À certains moments, il est tout aussi important de bâtir un mouvement que de faire avancer une campagne spécifique. Or, il arrive que les militants soient tellement pris par leurs activités qu'ils négligent d'investir dans l'élargissement du mouvement, même lorsqu'il existe à l'évidence un potentiel latent pour un soutien plus large. Les avantages à long terme de la construction d'un mouvement sont importants, mais cela représente beaucoup de temps et d'efforts à court terme pour informer les gens et renforcer leurs capacités. Des groupes et des organisations ont trouvé des solutions innovantes pour mener des actions et



« La bataille que nous menons est complètement inégale. Nous sommes une poignée, alors que les personnes que nous voulons amener à changer sont des dizaines de milliers et ont le soutien de millions d'autres. »



« Nous avons besoin de davantage de leaders. Je peux faire beaucoup de choses, mais je les fais souvent seul. Nous avons besoin de renforcer les capacités au sein de notre communauté. Tout le monde vient me voir pour régler ses problèmes et me demander ce qu'il faut faire. Avec tout le travail et le stress, on peut finir par tomber malade. On ne peut pas faire tout ça seul, ou avec un seul adjoint. Je me sens seul et tout le monde me demande des choses. Il faudrait déléguer à ceux qui en ont les compétences, et former ceux qui ne les ont pas, pour renforcer les capacités de la communauté. »

encourager une plus grande participation. Une tactique fructueuse est de proposer un large éventail de niveaux d'engagement possibles, allant d'une participation minimale à un investissement en temps plus important.



« Notre lutte suscitait un fort soutien dans la communauté. C'est pourquoi nous avons essayé de donner aux gens différentes possibilités de s'engager : rejoindre le groupe de militants, faire du bénévolat lors d'événements ou pour des actions spécifiques, faire ou solliciter des dons, distribuer des tracts ou simplement partager nos articles en ligne. Au moins une fois par an, nous organisons une grande opération de collecte de fonds dans la communauté, au cours de laquelle nous rendons compte des évolutions et informons les gens sur ce qui se passait. Nous organisons également des débats pour politiser et sensibiliser nos soutiens passifs. Alors que notre page Facebook avait un grand nombre d'abonnés, nous n'en avons cependant pas fait un usage optimal. Nous aurions pu l'utiliser pour solliciter les idées des gens, ne serait-ce que pour établir un lien plus fort avec la cause. C'est un point sur lequel nous aimerions faire mieux à l'avenir. »

Il est souvent réconfortant et inspirant pour les militants d'entrer en relation avec d'autres personnes (que ce soit au niveau local ou dans d'autres pays) qui partagent les mêmes points de vue et s'intéressent à des dynamiques similaires, ou de pouvoir tirer des leçons d'autres mouvements. À cet effet, il est souhaitable que les organisations qui disposent de ressources suffisantes réunissent périodiquement les militants, en personne ou au cours de réunions en ligne. Ces rassemblements permettent en effet aux militants de réfléchir aux expériences passées et/ou aux nouveaux défis, d'échanger des enseignements et des stratégies, ou simplement de tisser un réseau et de se soutenir moralement.



« J'estime que ce genre de réunions peuvent participer du souci de soi. Le simple fait de se réunir avec beaucoup d'autres personnes pour réfléchir au problème, cela donne des forces et c'est parfois rédempteur. »



« Participer à des manifestations. C'est toujours très encourageant de se joindre à une manifestation, de voir la foule de ceux qui ont pris le temps de réfléchir au problème et lui accordent de l'importance. Cela permet de se prémunir contre le pessimisme. »

Dans leur quête de ressources supplémentaires, de nombreuses campagnes (surtout après avoir remporté quelques succès) se demandent si elles doivent se constituer en ONG et, en se donnant ainsi un corps juridique, ouvrir la porte à un financement formel des frais de personnel ou d'autres activités. Bien que cette décision puisse être la bonne pour certains, il est important d'en examiner les coûts ainsi que les avantages. Le processus peut s'avérer lourd, et

prendre du temps et de l'énergie, au détriment de la campagne proprement dite. Si la constitution en association est souvent nécessaire pour recevoir certains types de financement, ce n'est pas toujours le cas. Une exploration précoce de toute la gamme d'options permet d'éviter une grande partie de la bureaucratie et de perdre ainsi moins de temps et d'énergie. Certains groupes attachent une valeur morale particulière au fait de rester une organisation de bénévoles, tandis que d'autres verront des avantages évidents à se professionnaliser.

Parmi les sources traditionnelles de financement, on trouve les fondations privées, les institutions européennes et les programmes gouvernementaux ; mais on assiste aussi au développement d'un éventail plus large de possibilités innovantes de financement, dont beaucoup s'appuient sur les réseaux sociaux. Parmi ces options, on peut citer le financement participatif, la création et la vente de produits dérivés véhiculant le message de la campagne, l'organisation d'événements et la facturation de droits d'entrée raisonnables, et pourquoi pas la mise en place de formations et d'ateliers payants. Ces options peuvent permettre le financement du militantisme selon un modèle plus flexible et autonome que le schéma classique de subvention des ONG, souvent spécifiquement alloué à un projet donné.



« Je suis allé à un séminaire aux États-Unis qui rassemblait des militants du monde entier. Ça a été l'un des événements les plus inspirants et les plus instructifs auxquels j'ai pris part, du moins à cette époque de ma vie. Nous avons beaucoup de différences sur ce qui devait changer et comment, étant donné nos différents contextes, mais être dans la même pièce avec des gens de tous les horizons qui croyaient que le changement était nécessaire et possible était incroyablement inspirant. »



« J'aime mon indépendance. Je ne veux pas être dépendant du financement. »

ENTRETIEN

La recherche universitaire au service des communautés

« Mon travail est principalement constitué d'études et d'évaluations au service de plusieurs organisations militantes. Ma vie et mes expériences avant l'université me permettent d'apporter une compréhension pratique des problèmes. Il ne s'agit pas seulement d'une recherche universitaire, mais d'un important travail de sensibilisation. Je pense qu'il est important de consacrer une partie de mon temps et de mes aptitudes de chercheur à certaines causes. Je ne considère plus cela comme du militantisme, mais plutôt comme une partie intégrante de mon rôle et de ma responsabilité.

Il y a du stress et de la pression parce que vous savez que si vous ne faites pas ce travail, personne ne le fera. Ou alors, il sera peut-être fait par un universitaire qui pense que ce sont des questions valables, mais qui n'en a pas une bonne compréhension et qui finira par exacerber les problèmes que nos communautés endurent. Je dénonce les universitaires qui colportent ces absurdités, et bien sûr ça leur fait peur, et il ne reste finalement qu'un petit nombre d'universitaires qui sont prêts à travailler avec vous. D'un autre côté, il y a de plus en plus de jeunes universitaires issus des minorités raciales qui travaillent sur ces thématiques. Il s'agit donc de les soutenir, de discuter et de mener la lutte ensemble.

L'université se soucie surtout de l'impact, c'est-à-dire des recherches qui génèrent des revenus pour l'université ou qui sont reprises par les médias et/ou les personnes en position d'influence. Pour moi, le travail doit avoir un but. Il doit permettre de réduire les préjudices subis par les communautés racisées, de répondre à leurs préoccupations. Je me souviens de l'époque où j'ai commencé à travailler sur la lutte contre les gangs et la violence des jeunes. Nous avons constaté une nette déconnexion entre ceux qui sont impliqués dans les soi-disant « gangs » et ceux qui sont impliqués dans la violence. Alors que la violence était attribuée aux communautés issues des minorités raciales, la réalité était qu'elle se produisait surtout dans les communautés majoritairement blanches à travers [la région]. Cette recherche nous a permis de montrer comment l'étiquette des « gangs » était racisée et collait à la peau d'individus issus des minorités raciales, qui ne commettaient pas nécessairement les violences qu'on leur attribuait. L'équipe de presse [de l'université] a mis la main sur ce rapport parce qu'un certain nombre de personnes commençaient à parler de nos conclusions. Ils m'ont appelé pour me dire qu'ils souhaitaient promouvoir cette recherche en m'interviewant pour leur site web. Mais il s'est avéré que l'université

était sur le point d'officialiser une relation avec la police [locale], et qu'elle ne voulait pas rebuter les policiers. Depuis lors, le rapporteur des Nations Unies sur les questions raciales a repris ce travail, comme d'autres l'ont fait. À présent, l'université veut utiliser cette recherche pour démontrer son impact. Même si je suis conscient de la nature cynique de l'approche de l'institution, il est important qu'elle reconnaisse l'impact pour nos communautés du travail que nous faisons et qu'elle veuille le soutenir. Cela pourrait ouvrir la porte à d'autres personnes qui voudraient s'engager dans ce type de recherches, ce qui ferait avancer notre programme.

Avec quelques collègues, nous avons discuté d'idées telles que des centres de recherche indépendants tournés vers les communautés et axés sur des problèmes particuliers. Comme un certain nombre d'entre nous étudient la lutte contre le crime et la criminalisation, nous y travaillons de manière collective et en collaboration avec un éventail d'organisations militantes. C'est un point de départ pour développer et réaliser une recherche ciblée et tournée vers la communauté, mais aussi pour commencer à passer le relais. Cela signifie qu'il faut se rapprocher des étudiants et les encourager activement à s'intéresser à ces questions, mais aussi les doter des compétences universitaires et des aptitudes à la recherche qui sont nécessaires pour faire avancer les choses. C'est entre ces murs que nous devons faire émerger les militants de demain, les universitaires militants. En même temps, je pense à certains de mes étudiants qui participent à des recherches très perturbantes pour eux, et ce n'est pas le type de monde que je veux leur laisser, parce que ce type de travail peut amener à payer un lourd tribut émotionnel. Bien que j'admette la nécessité pour certaines voix de se faire entendre, et la nécessité de donner à mes étudiants la formation, les moyens et la maturité nécessaires pour écouter ces voix, cela comporte aussi un coût émotionnel pour chacun d'entre nous.

Avec le recul, en dépit des limites auxquelles nous nous sommes heurtés, ce travail a permis d'accomplir des progrès importants : être capable de générer un contre-récit et un contre-discours, fondés sur des preuves et des faits, pour remettre en question les opinions dominantes sur qui nous sommes – moi, ma communauté, mes parents, mes amis, mes enfants. Ce sont là, à mes yeux, des accomplissements majeurs. Cependant, ces réalisations soulignent aussi l'ampleur du travail qui reste à accomplir. Nous savons bien qu'une fois que l'on perturbe un récit dominant, on commence à voir un déplacement du discours, une modification de celui-ci, l'émergence d'autre chose. Cela signifie que ce sont mes jeunes étudiants qui vont s'emparer de ces questions et suivre le schéma directeur que nous leur laissons, qui leur indique comment perturber et faire bouger les choses.

Le rythme du changement

La réticence de la police à tout changement est notoire. Il est difficile de ne pas perdre ses illusions et de ne pas se décourager lorsque l'on se confronte à la profondeur des causes sous-jacentes du profilage ethnique et à la force des intérêts particuliers qui défendent le statu quo. Il est important d'identifier les principaux points sur lesquels on peut exercer une pression, tout en ayant conscience qu'un changement structurel prend du temps.



Selon leurs propres termes:

« Je crois sincèrement et honnêtement en la capacité des situations et des personnes à changer. Je ne crois pas que quiconque naisse mauvais. Ce que nous devenons, cela dépend du contexte dans lequel nous vivons ; sur cette base, si un individu a pris un certain chemin, il peut aussi faire le chemin inverse. Si la société veut faire de tel ou tel individu un problème, il est peut-être de ma responsabilité de faire évoluer cette croyance ; j'ai la capacité d'argumenter, d'utiliser mes diverses compétences pour démonter ces arguments et tenter d'avoir une incidence sur la vie quotidienne des gens. »



« Même si je n'ai pas personnellement une expérience négative de la police, je ne sais pas jusqu'où peut tomber ma confiance en elle. Le ministère de la justice, l'organe d'examen des plaintes, le médiateur, la commission des droits de l'homme, toutes ces institutions censées assurer un équilibre des pouvoirs sont dysfonctionnelles. Mais je continuerai parce que c'est vraiment la mouise, et parce que je crois vraiment que le gouvernement devrait traiter tout le monde de manière égale. »

Une solide préparation et des attentes réalistes peuvent également contribuer à prévenir la lassitude et la désillusion face à un racisme tenace. Les militants expérimentés sont conscients qu'une grande partie de la lutte consiste à refuser de se laisser décourager, à se préparer à l'échec et à y faire face tout en développant une perception plus nuancée de ce à quoi peut ressembler le progrès.

Pour de nombreux militants, au-delà de la lutte contre les discriminations et la brutalité policières, il est motivant de formuler une vision positive de l'avenir. Présenter des alternatives



« Un élément qui m'a aidé, c'est que je m'attendais à échouer. L'échec est très fréquent dans ce travail, qui est très difficile parce que nous remettons en question des structures de pouvoir vieilles de plusieurs siècles. Mais il n'est pas nécessaire de gagner, il suffit simplement de rendre le coût de la victoire trop élevé pour la partie adverse. »

politiques sous un angle positif peut également inciter d'autres personnes à rejoindre le mouvement, et proposer de manière concrète des alternatives aux pratiques actuelles donne une force accrue au message et au plaidoyer.

Beaucoup d'activistes et de militants mettent tellement l'accent sur les abus auxquels ils tentent de mettre fin qu'ils en oublient d'apprécier, ou de célébrer, les nombreux accomplissements, mineurs ou majeurs, qui constituent les étapes intermédiaires vers la réalisation de leur objectif final. Or, si l'on se concentre uniquement sur ce qui ne va pas, ou sur les revers, ou sur ce qui entrave le progrès vers des objectifs ambitieux, on est souvent découragé et démotivé. À l'inverse, prendre le temps de célébrer les avancées réalisées (y compris les plus modestes), et s'en montrer fier, stimulera le moral et l'énergie des militants. Fêter les progrès de manière visible permet en outre de s'attirer davantage de partisans, galvanisés par l'espoir d'un changement.



Selon leurs propres termes:

« À un certain moment, cela a fait une énorme différence pour moi d'avoir consciemment ce déclic, de me rendre compte que la lutte contre le racisme et l'injustice raciale, quelle que soit la manière dont ces derniers se manifestent, prendra des générations. Lorsque je suis entrée dans le militantisme et que j'ai vu les réactions immédiates des personnes au pouvoir et la façon dont les choses évoluaient, je pense qu'à un niveau inconscient, je suis tombé dans le piège de croire que nous allions bientôt parvenir à un changement. Mais ce n'est pas ce qu'il s'est passé, que ce soit dans mon pays ou ailleurs. J'aurais aimé que quelqu'un me fasse asseoir et s'assure que j'ai bien compris cela quand j'étais plus jeune. »

L'histoire montre clairement que la lutte pour la justice raciale et l'égalité court sur plusieurs générations. Continuer à croire en la possibilité d'un changement et savoir déceler les signes du progrès demande de l'attention, du réalisme et souvent de l'optimisme. Il est souvent essentiel que la compréhension que l'on a du progrès ne se limite pas à une seule facette de celui-ci, et que cette perception se traduise dans le mouvement lui-même, dans l'évolution des récits sociaux, ainsi que dans les résultats concrets en termes de pratiques policières. Les leçons tirées de ce guide laissent déjà entrevoir bon nombre d'avancées importantes : la sensibilisation à la question du profilage ethnique, le nombre croissant d'actions en justice, l'élaboration et le partage de bonnes pratiques, l'obtention de nouveaux engagements politiques et, surtout, l'émergence, le développement et la promotion d'un nouveau mouvement pour la justice raciale en Europe. Ces avancées peuvent par moments sembler modestes, mais elles représentent des étapes importantes qui préparent le terrain pour la prochaine génération. Il est important de célébrer cela. Les citations ci-dessous illustrent cette réflexion à travers la parole d'activistes. Il était en effet important que ce guide laisse le dernier mot aux activistes, qui sont le moteur des efforts de lutte contre le profilage ethnique.

-  « Je pense que nous sommes en quelque sorte des précurseurs, même si nous sommes parfois cyniques sur le rythme, sur les progrès.... Si nous passons de 1% à 2% en un an, c'est en fait une amélioration de 100% »
-  « Mes enfants sont un peu plus âgés, et ils débattent du profilage ethnique dans le cadre de leurs devoirs [scolaires], d'une manière à laquelle nous n'aurions pas du tout pensé nous-mêmes il y a huit ans. Quelque chose est donc en train de changer. »
-  « Au-delà du changement systémique, les victimes me disent que mon travail améliore leur situation, et c'est fantastique. »
-  « C'est très encourageant de voir les gens véritablement gagner en autonomie quand ils sont mieux informés de leurs droits. »
-  « J'ai acquis tellement de compétences grâce à ce travail que je n'aurais pas pu acquérir ailleurs. Oui, nous sommes victimes d'un système, mais nous pouvons cesser d'être des victimes par notre propre volonté. Nous ne sommes pas condamnés à vivre comme des victimes »
-  « J'apprends beaucoup de ce que je fais. C'est aussi l'occasion d'un immense développement personnel. Je me fais des amis et des collègues dans tout [le pays]. Nous construisons quelque chose, et cela va nous mener quelque part, même si je ne sais pas encore exactement où. »
-  « Cela me rend vraiment heureux de pouvoir résoudre les problèmes de quelqu'un. Ça donne un sentiment de puissance de contribuer à faire valoir les droits des personnes, et de rendre celles-ci autonomes en les aidant à comprendre leurs droits »
-  « Je fais quelque chose pour le monde. Ça vient de moi, et j'en suis capable. Dans mon organisation, nous avons fait tout cela pour nous-mêmes. Nous l'avons fait, c'est pour nous, c'est notre travail d'équipe. Il y a beaucoup de groupes en Espagne qui travaillent contre le racisme et pour les migrants, mais si vous regardez leur structure, du haut jusqu'au bas de la hiérarchie, il n'y a pas un seul migrant. Ou s'il y en a un, c'est la secrétaire ou le préposé à l'accueil. »

« JE VOIS QUE LES
CHOSSES CHANGENT: LE
DISCOURS ÉVOLUE, IL Y A
MAINTENANT DES VOIX
PLUS DIVERSES. C'EST
ENCORE LIMITÉ, MAIS
ÇA BOUGE. »

NOTES DE BAS DE PAGE

1 Dans la mesure où ce guide reflète les leçons et les expériences tirées d'une décennie de travail (2010-20) dans la lutte contre le profilage ethnique, il inclut le Royaume-Uni dans les références à l'UE. Même après avoir quitté l'UE, le Royaume-Uni demeurera une source importante d'études de cas sur les efforts déployés pour lutter contre le profilage ethnique.

2 Les auteurs ont garanti un anonymat total pour permettre aux personnes interrogées de s'exprimer librement sans avoir à s'inquiéter des conséquences potentielles sur leur travail ou leur personne. Les citations ont également été sélectionnées en fonction de leur pertinence et des enseignements qu'elles contiennent pour les militants dans différents pays et contextes. Certaines citations ont été légèrement modifiées par souci de clarté.

3 Il convient de noter que les termes « profilage racial » et « profilage ethnique » sont souvent utilisés de manière interchangeable. On parle également de plus en plus souvent de « profilage religieux », en référence au ciblage accru de personnes supposées musulmanes sur la base de leur apparence. Le présent guide utilise le terme « profilage ethnique » pour désigner tout ciblage illégal fondé sur les motifs susmentionnés.

4 Open Society Justice Initiative & Réseau européen contre le racisme (2009), *Fiche d'information: Le profilage ethnique*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/fact-sheet-ethnic-profiling-europe>. Disponible en allemand, anglais, danois, espagnol, français et néerlandais.

5 Open Society Justice Initiative (2009), *Ethnic Profiling in the European Union: Pervasive, Ineffective, and Discriminatory* [Le profilage ethnique dans l'Union européenne: omniprésent, inefficace et discriminatoire], (Chapter II: Ethnic profiling: what is it and when is it unlawful?, p. 20-21), disponible en ligne à l'adresse: https://www.justiceinitiative.org/uploads/8cefod30-2833-4ofd-b80b-9efb17c6de41/profiling_20090526.pdf.

6 L'expression « profilage ethnique discriminatoire » a été utilisée dans la publication de 2010 intitulée *Pour des pratiques de police plus efficace : Guide pour comprendre et prévenir le profilage ethnique discriminatoire*, par l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), une agence normative clé de l'UE. Dans son rapport suivant de 2018, intitulé *Guide pour la prévention du profilage illicite aujourd'hui et demain*, la FRA a abandonné ce terme et sa définition s'aligne désormais sur celle d'autres agences européennes.

7 Open Society Justice Initiative (2016), *International Standards on Ethnic Profiling: Decisions and Comments from the UN Systems*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/case-digests-international-standards-ethnic-profiling-decisions-and-comments-un>. Cette publication comprend les normes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD) et de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), les décisions du Comité des droits de l'homme et de la CERD, ainsi que les recommandations des procédures spéciales et de l'examen périodique universel.

8 Open Society Justice Initiative (2013), *International Standards on Ethnic Profiling: Standards and Decisions from the European Systems*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/case-digests-international-standards-ethnic-profiling-standards-and-decisions>.

9 *Rosalind Williams Lecraft c. Espagne*, 27 juillet 2009, UNHRC, Comm. 1493/2006, disponible en ligne à l'adresse: http://www.worldcourts.com/hrc/eng/decisions/2009.07.27_Williams_Lecraft_v_Spain.pdf.

10 *Timichev c. Russie*, Application nos. 55762/00 et 55974/00, ECtHR, décision du 13 décembre 2005, disponible en ligne à l'adresse: <https://hudoc.echr.coe.int/eng#%7B%22itemid%22:%5B%22001-71627%22%5D%7D>.

11 Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme (2015), *Racial discrimination, xenophobia and related intolerance*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Racism/A-HRC-29-46.pdf>.

12 Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) (2007), *General policy recommendation N° 11 on combating racism and racial discrimination in policing*, disponible en ligne à l'adresse: <https://rm.coe.int/09000016808b5adf>. See also the 2-page factsheet <https://rm.coe.int/ecri-general-policy-recommendation-no-11-key-topics-combating-racism-a/16808b7639>.

13 Open Society Justice Initiative (2016), *International Standards on Ethnic Profiling: Standards and Decisions from the European Systems*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/case-digests-international-standards-ethnic-profiling-standards-and-decisions>.

14 Amnesty International (2009), *Victim or Suspect – A Question of Colour: Racial Discrimination in the Austrian Justice System*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.amnesty.org/download/Documents/48000/eur130022009en.pdf>. Amnesty International Belgique (2017), *Etnisch profileren bij de politie: Analyse van het juridisch kader in België*, disponible en ligne à l'adresse: https://www.amnesty-international.be/sites/default/files/bijlagen/etnisch_profileren_bij_de_politie_analyse_van_het_juridisch_kader_in_belgie_o.pdf. Danish Institute for Human Rights (2011), *Ethnic profiling in Denmark - legal safeguards within the field of work of the police*, disponible en ligne à l'adresse: https://www.humanrights.dk/sites/humanrights.dk/files/media/dokumenter/udgivelser/ethnic_profiling_english.pdf. Amnesty International Netherlands (2013), *Proactief politieoptreden vormt risico voor mensenrechten: Etnisch Profileren Onderkennen en Aanpakken*, disponible en ligne à l'adresse: https://www.amnesty.nl/content/uploads/2016/11/rapport_etnisch_profileren_ainl_28_okt_2013.pdf?x92076. Amnesty International (2011), *Stop racism, not people: Racial profiling and immigration control in Spain*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.amnesty.org/download/Documents/28000/eur410112011en.pdf>. Allianz gegen Racial Profiling (2017), *Alternative Report on Racial Profiling practices of the Swiss Police and Border Guard authorities*, disponible en ligne à l'adresse: https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CCPR/Shared%20Documents/CHE/INT_CCPR_CSS_CHE_27501_E.pdf.

15 Disponible en ligne à l'adresse: <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Deontologie>.

16 Voir notamment: https://kresge.org/sites/default/files/A_Guide_to_Strategic_Planning.pdf, <https://www.wanonprofitinstitute.org/planning/>, et <https://www.councilofnonprofits.org/tools-resources/strategic-planning-nonprofits>.

17 The Management Centre, « SMARTIE Goals », disponible en ligne à l'adresse: <http://www.managementcenter.org/resources/smartie-goals-worksheet/>

18 Seuls le Royaume-Uni, les États-Unis et une poignée de services de police locaux en Espagne collectent et publient systématiquement des données sur le recours aux contrôles et aux fouilles par la police. Les autres pays ne collectent généralement que le nombre brut de contrôles ou, s'ils collectent des données supplémentaires, ne les divulguent pas. Certaines bases de données policières contiennent des informations plus complètes, mais elles sont orientées vers des fins opérationnelles et ne sont pas conçues pour produire des statistiques ou soutenir l'analyse.

19 Nani Jansen-Reventlow (29 juillet 2020), « Data collection is not the solution for Europe's racism problem: Structural racism can be combatted only if there is political will, not more data », *Aljazeera Opinion*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.aljazeera.com/opinions/2020/7/29/data-collection-is-not-the-solution-for-europes-racism-problem/?gb=true>.

20 La directive européenne sur l'égalité raciale reconnaît explicitement l'utilisation de données statistiques afin de démontrer l'inégalité de traitement fondée sur la race ou l'origine ethnique (directive 2000/43/CE de l'UE, préambule, paragraphe 15). La législation européenne sur la protection des données souligne la nécessité de protéger la vie privée et de permettre l'auto-identification, tout en autorisant la collecte et la diffusion de bonne foi de données ethniques à des fins légitimes d'intérêt public, pour peu que des garanties soient en place.

21 Pour plus d'informations, voir le manuel européen sur les données relatives à l'égalité, disponible en ligne à l'adresse: https://ec.europa.eu/newsroom/just/item-detail.cfm?item_id=54849.

22 Vlaamse Radio en Televisie (radio-télévision flamande), *Migrants don't push up crime figures*, 6 décembre 2010, disponible en ligne à l'adresse: https://www.vrt.be/vrtnws/en/2010/12/06/migrants_don_t_pushupcrimefigures-1-919660/.

23 Amnesty International Pays-Bas (2013), *Proactief politieoptreden vormt risico voor mensenrechten: Etnisch profileren onderkennen en aanpakken*, [Les activités policières proactives sont un risque pour les droits de l'homme: reconnaître et contrer le profilage ethnique], disponible en ligne à l'adresse: https://www.amnesty.nl/content/uploads/2016/11/rapport_etnisch_profileren_ainl_28_okt_2013.pdf?x92076. Résumé en anglais: https://www.amnesty.nl/content/uploads/2016/11/amnesty_stopandsearchpowersposearisktohumanrights.pdf?x45368.

24 Human Rights Watch (2012), « *La base de l'humiliation* » : *Les contrôles d'identité abusifs en France*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.hrw.org/fr/report/2012/01/26/la-base-de-lhumiliation/les-contrôles-didentite-abusifs-en-france>

25 Institut danois pour les droits de l'homme (2011), *Ethnic Profiling in Denmark: Legal Safeguards within the field of police work*, disponible en ligne à l'adresse: https://www.humanrights.dk/files/media/dokumenter/udgivelser/ethnic_profiling_english.pdf.

26 Open Society Justice Initiative (2019), *L'enregistrement des contrôles de police: Méthodes et problèmes* (rapport complet en anglais, résumé en néerlandais, français, allemand, espagnol), disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/uploads/785916de-3171-4db7-9e7f-f73543bf382f/the-recording-of-police-stops-methods-and-issues-20200302.pdf>.

27 Ministère britannique de l'intérieur (2019), *Police powers and procedures, England and Wales, year ending 31 March 2019*, en ligne à l'adresse: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/841408/police-powers-procedures-mar19-hosb2519.pdf.

28 Hough, M., Jackson, J. et Bradford, B. (2013), « The drivers of police legitimacy: some European research », *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism* 8 (2), p. 144-165.

29 Agence des droits fondamentaux (2017), « Deuxième enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination », disponible en ligne à l'adresse: <https://fra.europa.eu/en/project/2015/eu-midis-ii-european-union-minorities-and-discrimination-survey/publications>.

30 Cour supérieure du New Jersey, State of New Jersey v. Pedro Soto, 1996, disponible en ligne à l'adresse: https://scholar.google.com/scholar_case?case=7864716851944731402&hl=en&as_sdt=6&as_yis=1&oi=scholar.

31 Open Society Justice Initiative (2009), *Police et minorités visibles: les contrôles d'identité à Paris*, en ligne (en anglais et en français): <https://www.justiceinitiative.org/publications/profiling-minorities-study-stop-and-search-practices-paris/ft>.

32 Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía & Instituto de la paz y los conflictos Universidad de Granada (2016), *Identificaciones basadas en perfil étnico en Granada* [Contrôles d'identité basés sur le profilage ethnique à Grenade], disponible en ligne à l'adresse: <https://apdha.org/media/granada-identificaciones-etnicas-2016-web.pdf>.

33 Controle Alt Delete, Blikopeners, Treffer & Gikkels (2016), *Politie discriminatie in Nederland* [Discrimination policière aux Pays-Bas], disponible en ligne à l'adresse: <https://controlealtdelete.nl/film/politie-discriminatie-in-nederland>.

34 Controle Alt Delete (2014), *Situatietest Vondelpark*, disponible en ligne à l'adresse: <https://controlealtdelete.nl/film/situatietest-vondelpark>.

35 Ligue des Droits de l'Homme (2017), *Contrôler et punir? Étude exploratoire sur le profilage ethnique dans les contrôles de police: paroles de cibles*, disponible en ligne: http://www.liguedh.be/wp-content/uploads/2017/03/rapport_profilage_ethnique_ldh.pdf. StopWatch et Open Society Justice Initiative (2013), *Viewed with Suspicion: The Human Cost of Stop and Search in England and Wales*, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.opensocietyfoundations.org/reports/viewed-suspicion-human-cost-stop-and-search-england-and-wales>.

36 Open Society Justice Initiative (2017), « *I Can Stop and Search Whoever I Want* »: *Police Stops of Ethnic Minorities in Bulgaria, Hungary, and Spain* disponible en ligne (en anglais) à l'adresse: https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/profiling_20070419.pdf.

37 Amnesty International Pays-Bas et Open Society Justice Initiative (2013), *Equality Under Pressure: The Impact of Ethnic Profiling in the Netherlands*, disponible en ligne (anglais et néerlandais) à l'adresse: <http://www.opensocietyfoundations.org/reports/equality-under-pressure-impact-ethnic-profiling-netherlands>. Open Society Justice Initiative (2013), *L'égalité trahie: l'impact des contrôles au faciès en France*, disponible (en français) à l'adresse : <http://www.opensocietyfoundations.org/node/50801>. Civil Rights Defenders en collaboration avec le département de criminologie de l'université de Stockholm (2017), *Randomly selected: Racial/Ethnic profiling in Sweden*, disponible en ligne à l'adresse: <https://crd.org/2017/12/12/report-on-ethnic-profiling-in-sweden-randomly-selected/>.

38 Voir le site du Public Science Project: www.publicscienceproject.org.

39 En finir avec les contrôles au faciès, Kit de ressources pour les personnes contrôlées et les témoins, disponible en ligne à l'adresse: <https://enfiniraveclescontrolesaufacies.org/Kit-ressources-pour-les-personnes-controlees-et-temoins>.

40 Brigadas Vecinales de Observación de Derechos Humanos, *Cuando la vulneración de derechos se normaliza. Controles de identidad Racistas en Madrid*, 2011-2012, p. 30-31, disponible à l'adresse: <http://brigadasvecinales.org/wpcontent/uploads/2012/12/Informe-Brigadas-Vecinales-2011-2012.pdf>.

41 Pour télécharger l'application: <https://www.nyclu.org/en/stop-and-frisk-watch-app>.

42 Pour télécharger l'application: <https://y-stop.org/complaints>.

43 Open Society Justice Initiative et StopWatch (2013), *Viewed with Suspicion (UK)*, film (en anglais) disponible en ligne à l'adresse: <https://www.youtube.com/watch?v=7Tx7sK54y2Y>. Open Society Justice Initiative and Amnesty International Netherlands, *De impact van etnisch profileren (Netherlands)*, film, 2013 (en néerlandais, sous-titrage anglais): <https://www.youtube.com/watch?v=jFH1TpxVkNA>. Open Society Justice Initiative (2014), *L'égalité trahie: l'impact des contrôles au faciès (France)*, film (en français, sous-titrage anglais) en ligne à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=LJbhE7FLQ3c>.

44 Witness website home page: https://www.witness.org/?option=com_content&task=view&id=277&Itemid=207.

45 New Tactics in Human Rights: Video Advocacy: <https://www.newtactics.org/video-advocacy/video-advocacy>.

46 Stop Le Contrôle au Faciès, *Mon 1er contrôle d'identité*, online : <http://stoplecontroleaufacies.fr/slcaf/mon-premier-controle-d-identite/>.

47 Stop le contrôle au faciès. *Mon 1er Contrôle d'identité" episode 2 Soprano*, disponible en ligne à l'adresse: https://www.youtube.com/results?search_query=mon+premier+controle+d%27identite.

48 StopWatch Youth Group, *Young Voices on Stop and Search*, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.stop-watch.org/our-work/youth>.

49 Voir le site web Y-Stop: <https://y-stop.org/about>.

50 Controle Alt Delete, jeu en ligne « Mag ik ook nee zeggen? » [Est-ce que je peux aussi dire non?]: <https://controlealdelete.nl/blog/mag-ik-ook-nee-zeggen>.

51 StopWatch, *Stop and Search: a Guide for Parents and Children Plus Short Film*, (2017), disponible en ligne à l'adresse: <http://www.stop-watch.org/news-comment/story/stop-and-search-a-guide-for-parents-and-children-plus-short-film>.

52 Une boîte à outils présentant les enseignements des campagnes américaines visant à obtenir des réformes législatives sur le profilage racial: « Toolkit on State Anti-racial Profiling Legislation: Proactive Team Guide », p. 5, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.ushrnetwork.org/sites/ushrnetwork.org/files/proactiveteamguide.pdf>.

53 Le journal *Toronto Star* a produit une série de reportages sur la race, les activités policières et la criminalité à Toronto, qui a permis d'attirer l'attention du public et des politiciens sur la réalité des pratiques policières discriminatoires dans cette ville, en s'appuyant sur des données policières obtenues par le biais de demandes d'accès à l'information, présentées de manière engageante et claire, et combinées à des récits à visage humain sous forme d'entretiens avec des personnes directement concernées et de vidéos. *Known to Police*, 2013: https://www.thestar.com/news/gta/known_topowlice2013.html; *Race Matters*, 2010: <https://www.thestar.com/news/gta/raceandcrime.html>, et https://www.thestar.com/content/dam/thestar/static_images/advancedfindings2010.pdf; *Singled Out*, 2002: https://www.thestar.com/news/gta/known_topolice/singled-out.html.

54 Ce rapport du *Center for Constitutional Rights*, basé à New York, décrit les effets des contrôles et des fouilles dans cette ville: *Stop and Frisk, The Human Impact: The Stories Behind the Numbers, the Effects on our communities*, disponible en ligne à l'adresse: <https://ccrjustice.org/sites/default/files/attach/2015/08/the-human-impact-report.pdf>; ce rapport de l'African Canadian Community Coalition on Racial Profiling comprend des récits à la première personne d'expériences de profilage racial vécues par des Afro-Canadiens dans la région du Grand Toronto: Maureen Brown, *In their own voices*, http://www.diversitytrainersplus.com/wp-content/uploads/2010/09/In_their_Own_Voices-16902.pdf; ce rapport de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario examine les effets du profilage racial: *Under Suspicion: research and consultation report on racial profiling in Ontario*: http://www.ohrc.on.ca/sites/default/files/Under%20suspicion_research%20and%20consultation%20report%20on%20racial%20profiling%20in%20Ontario_2017.pdf.

55 Voir la vidéo d'accompagnement à l'adresse suivante: <https://www.amnesty.org/en/latest/campaigns/2014/11/young-black-alive-breaking-the-silence-on-brazils-soaring-youth-homicide-rate/>.

56 Open Society Foundations (2013), *Equality Betrayed: A Portrait Series*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/equality-betrayed-a-portrait-series>.

57 Media Matters for America, *New York City Television Stations Continue Disproportionate Coverage of Black Crime*, 18 février 2015, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.mediamatters.org/legacy/report-new-york-city-television-stations-continue-disproportionate-coverage-black-crime>.

58 « Did Your Handkerchief Fall Out? Fifty Thousand! », Index.hu, 4 juillet 2014, disponible à l'adresse suivante : https://index.hu/belfold/2014/07/04/raszallt_a_ciganyokra_a_rendorseg/

59 Desmond Cole, 21 avril 2015, « The Skin I'm In: I've been interrogated by police more than 50 times—all because I'm black », *Toronto Life*, disponible en ligne à l'adresse: <https://torontolife.com/city/life/skin-im-ive-interrogated-police-50-times-im-black/>.

60 Voir: <http://www.cbc.ca/firsthand/m/episodes/the-skin-were-in>.

61 Voir: https://media.curio.ca/filer_public/4f/a3/4fa39215-bfa5-4fb7-95b3-90de2a77ecf5/skinwereinhdguide.pdf.

62 Pour plus d'informations sur cette affaire, consultez le blog créé par des habitants du quartier: <https://echosdu12.blogspot.com/search/label/Le%20proc%C3%A8s?&max-results=10>.

63 Dans le cadre de ses efforts de communication, CPR a élaboré une campagne vidéo intitulée « Où je vais? » qui mettait en scène les expériences de New-Yorkais ordinaires (un adolescent, un membre du clergé et un policier) qui ont subi des contrôles et des fouilles. Les vidéos ont été visionnées près de 200 000 fois et ont été partagées plus de 7 000 fois. Campagne « Where I Am Going? » [Où je vais?], Communities United for Police Reform, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.changethenypd.org/resources/where-i-am-going-%E2%80%94-cpr-video-series-human-impact-stop-and-frisk#PoliceOfficer>.

64 Voir aussi la série de vidéos « Mon premier contrôle d'identité », mettant en scène des rappeurs français connus décrivant la première fois où ils ont subi un contrôle policier, dans le chapitre 2 sur la documentation du profilage ethnique.

65 Voir <http://procescontroleaufacies.blogspot.fr/>.

66 Voir la section sur la création de coalitions au chapitre 3 pour plus d'informations sur CPR.

67 Après avoir été contrôlé à la gare du Nord, un lycéen a décidé d'intenter une action en justice avec deux de ses camarades de classe. Une vidéo dans laquelle il décrit son expérience et sa décision de porter plainte a largement circulé sur les médias sociaux, avec plus de 2,2 millions de visionnements, et a reçu une attention importante de la part des médias grand public: <https://www.facebook.com/brutoficiel/videos/181879199387802/>.

68 *New York Times*, « Outcry in Sweden Over Footage of Pregnant Black Woman Being Dragged From Train », 3 février 2019, à l'adresse <https://www.nytimes.com/2019/02/03/world/europe/sweden-pregnant-woman-train.html>. Un réseau social suédois appelé REVA Spotter utilise les flux Facebook et Twitter pour fournir des informations sur la localisation des unités de la police de Stockholm susceptibles d'effectuer des contrôles d'identité dans le système de transport en commun et les rues de la ville: <https://www.justiceinitiative.org/voices/immigration-crackdown-stockholm-provokes-pushback>.

69 Voir <https://stopethnicprofiling.be/nl/>.

70 Voir <https://www.instagram.com/stopetnischprofileren/>.

71 Pour de plus amples informations, voir: <https://policy.m4bl.org/invest-divest/>.

72 Open Society Justice Initiative (2012), *Réduire le profilage ethnique au sein de l'Union européenne: un manuel de bonnes pratiques*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/reducing-ethnic-profiling-european-union-handbook-good-practices/fr>

73 Williams, P. et E., Kind, (2019), *Data-driven policing: the hardwiring of discriminatory policing practices across Europe*, Réseau européen contre le racisme (ENAR), disponible en ligne à l'adresse: <https://www.enar-eu.org/IMG/pdf/data-driven-profiling-web-final.pdf>.

74 Amnesty International Pays-Bas (2020), *We Sense Trouble: Automated Discrimination and Mass Surveillance in Predictive Policing in the Netherlands*, https://www.amnesty.nl/content/uploads/2020/09/Report-Predictive-Policing-RM-7.0-FINAL-TEXT_CK-2.pdf?x51062.

75 Des ressources clés pour de plus amples informations sur les demandes aux États-Unis en matière de police, y compris l'abolition, le définancement et les programmes de réforme, peuvent être trouvées sur les sites web suivants: <http://criticalresistance.org/abolish-policing/>; www.8toabolition.com; <https://www.interruptingcriminalization.com/>; <https://civilrights.org/value/policing/>; <https://www.joincampaignzero.org/>; <http://criticalresistance.org/abolish-policing/>; et <https://www.changethenypd.org/>.

76 *Daniels, et al. v. the City of New York*, 1999: <https://ccrjustice.org/home/what-we-do/our-cases/daniels-et-al-v-city-new-york>; ainsi que *Floyd, et al. v. City of New York*, et al., 2008: <https://ccrjustice.org/home/what-we-do/our-cases/floyd-et-al-v-city-new-york-et-al>.

77 *Wilkins v. the Maryland State Police*, 1993: <https://www.aclu.org/cases/driving-while-black-maryland>.

78 Open Society Justice Initiative (2020), *L'enregistrement des contrôles policiers: Méthodes et problèmes*, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/toolkits-the-recording-of-police-stops-and-the-analysis-of-police-identifications>.

79 Flemington and Kensington Community Legal Centre, 2017, *Monitoring Racial Profiling: Introducing a scheme to prevent unlawful stops and searches by Victoria Police*, disponible en ligne à l'adresse: http://www.policeaccountability.org.au/wp-content/uploads/2017/08/monitoringRP_report_softcopy_FINAL_22082017.pdf.

80 Open Society Justice Initiative (2015), *Fair and Effective Police Stops: Lessons in Reform from Five Spanish Police Agencies*, (en anglais et en espagnol) : <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/fair-effective-police-stops-20160208.pdf>.

81 Open Society Justice Initiative (2020), *Regulating Police Stop and Search: An Evaluation of the Reasonable Grounds Panel*, en ligne (en anglais) à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/publications/regulating-police-stop-and-search-an-evaluation-of-the-northamptonshire-police-reasonable-grounds-panel>.

82 Voir notamment: Quinton, P. et Packham, D. (2016), *College of Policing stop and search training experiment - An overview*, College of Policing Limited; disponible en ligne à l'adresse: https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research_reports/RR1400/RR1442/RAND_RR1442.pdf.

83 Weitzer, R. (2015), « Diversity among police officers is key, but it won't solve the problems with policing », *The Guardian*, 20 janvier 2015, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.theguardian.com/commentisfree/2015/jan/20/diversity-among-police-officers-is-key-but-it-wont-solve-the-problems-with-policing#:~:text=5%20years%20old-,Diversity%20among%20police%20officers%20is%20key%2C%20but%20it%20won't,solve%20the%20problems%20with%20policing&text=Yet%20of%20many%20other%20cities,the%20local%20population%20is%20huge>.

84 Pour plus d'informations sur le travail d'ARDI, voir: <https://www.ardi-ep.eu/work/parliamentary-work/written-declarations/>.

85 Une courte vidéo sur l'exposition L'Égalité Trahie est consultable à l'adresse: <https://www.youtube.com/watch?v=cxZEA7YQUIM>.

86 Rosalind Williams LeCraft c. Espagne, 27 juillet 2009, UNHRC, Comm. 1493/2006, disponible en ligne: http://www.worldcourts.com/hrc/eng/decisions/2009.07.27_Williams_LeCraft_v_Spain.pdf.

87 La Cour européenne des droits de l'homme a clairement indiqué qu'un cas *prima facie* peut être établi sur la seule base de statistiques fiables, montrant par exemple que la police arrête régulièrement plus de personnes de couleur que de personnes blanches. Voir la discussion sur la charge de la preuve, son renversement et sur les statistiques dans le *Manuel 2018 sur le droit européen de la non-discrimination*, produit par la FRA et le Conseil de l'Europe, à l'adresse https://www.echr.coe.int/Documents/Handbook_non_discr_iaw_ENG.pdf.

88 Le Royaume-Uni est le seul pays à imposer, à l'échelle nationale, l'obligation de fournir une copie du formulaire de contrôle à la personne concernée. Certaines juridictions américaines et une poignée de polices locales en Espagne le font également.

89 Pour en savoir plus, voir la section sur la documentation communautaire au chapitre 2.

90 Kim Willsher, « Orders to police on Roma expulsions from France leaked », *The Guardian*, 13 septembre 2010, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.theguardian.com/world/2010/sep/13/sarkozy-roma-expulsion-human-rights>.

91 Pour en savoir plus sur les ordres de la police d'évacuer les indésirables, voir Magda Boutros, « La police et les indésirables », *La Vie des Idées*, 14 septembre 2018, disponible en ligne à l'adresse: <https://laviedesidees.fr/La-police-et-les-indesirables.html>.

92 Women's Link Worldwide a mené ce contentieux stratégique au nom de Rosalind Williams en collaboration avec l'Open Society Justice Initiative. Pour plus d'informations sur cette affaire, voir: <https://www.womenslinkworldwide.org/en/gender-justice-observatory/court-rulings-database/rosalind-williams-lecraft-v-spain>.

93 Rights International Espagne, *Ethnic Profiling by Madrid Police an Ongoing Problem, New Report Confirms*, 25 juin 2015, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.liberties.eu/en/news/report-persistence-ethnic-profiling-spain/4121>.

94 Voir les chapitres 3, sur la participation communautaire, et 8, sur le soutien aux militants et aux mouvements, pour en savoir plus sur la manière d'atténuer certains de ces problèmes.

95 StopWatch (2016), *A guide to making police complaints about stop and search*, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.stop-watch.org/uploads/documents/complaintsguide.pdf>.

96 Equinet (2019), *Compendium of Promising Practices on Ethnic Profiling*, disponible en ligne à l'adresse: https://equineteurope.org/wp-content/uploads/2019/07/equinet_compendium-ethnic-profiling_A4_DEF_web.pdf.

97 See for some successful examples of a complaint made against the British Transport Police: <https://www.theguardian.com/world/2009/oct/13/ken-hinds-police-arrest-compensation>; against Merseyside police: <https://www.gardencourtchambers.co.uk/news/merseyside-police-pay-compensation-for-unlawful-stop-and-search>; and a case challenging police for abusing the Section 60 Power in the UK : <https://www.thejusticegap.com/stop-and-search-i-had-no-rights-whatsoever/>.

98 Children Rights Alliance for England (2020). « *State of Children's Rights in England 2018 Policing and Criminal Justice* », disponible en ligne à l'adresse: http://www.crae.org.uk/media/127098/B8_CRAE_POLICINGCJ_2018_WEB.pdf.

99 See for more information <https://www.justiceinitiative.org/litigation/zeshan-muhammad-v-spain>.

100 Pour plus d'informations sur cette affaire, consultez le blog créé par des résidents locaux: <https://echosdu12.blogspot.com/search/label/Le%20proc%C3%A8s?&max-results=10>. Voir aussi Lanna Hollo, *Confronting the Tigers: How Young Parisians Use the Law to Expose Police Abuse*, 7 mars 2018, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.justiceinitiative.org/voices/confronting-tigers-how-young-parisians-use-law-expose-police-abuse>.

101 Bureau du procureur général des États-Unis, *Former East Haven Police Officer Sentenced to Five Years in Prison for Criminal Civil Rights Violations*, Federal Bureau of Investigation, 23 janvier 2014, disponible en ligne à l'adresse: <https://archives.fbi.gov/archives/newyork/press-releases/2014/former-east-haven-police-officer-sentenced-to-five-years-in-prison-for-criminal-civil-rights-violations>.

102 Center for Constitutional Rights, *Floyd, et al. v. City of New York, et al.*, disponible en ligne à l'adresse: <https://ccrjustice.org/home/what-we-do/our-cases/floyd-et-al-v-city-new-york-et-al>.

103 Pour plus d'informations sur cette affaire, voir VoxPublic, 15 octobre 2018, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.voxpublic.org/Proces-22-octobre-controles-au-facies-a-la-gare-du-Nord.html?lang=fr>. Voir aussi Angelique Shrishafis, « Former students sue French state for 'racist' stop and search », *The Guardian*, 22 octobre 2018, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.theguardian.com/world/2018/oct/22/former-students-sue-french-state-for-racist-stop-and-search>.

104 Pour plus d'informations sur le respect par les pays européens des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, voir The European Implementation Network, *Lancement d'un nouveau site web montrant le respect de la Cour Européenne des Droits de l'Homme par les pays européens*, 17 février 2020, disponible en ligne à l'adresse: <http://www.einnetwork.org/blog-five/2020/2/17/new-webpages-showing-countries-compliance-with-the-european-court-of-human-rights>.

105 Selon le contexte, les militants peuvent chercher à obtenir une seule décision particulièrement forte ou favoriser une stratégie de décisions judiciaires multiples. Les stratégies impliquant des contentieux en série peuvent être particulièrement utiles dans les contextes où les tribunaux n'ordonnent pas directement une réforme juridique et politique. Les procédures multiples (surtout si elles sont nombreuses) maintiennent la pression en faveur du changement. Chaque action en justice peut également faire partie d'une stratégie étalée dans le temps, où les militants cherchent à obtenir des résultats différents à chaque procédure. Les avantages de cette approche doivent être mis en balance avec le coût et les ressources (y compris les conseils juridiques disponibles).

106 La tierce intervention du Défenseur des droits devant la Cour de cassation peut être consultée ici: https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=14597. L'intervention devant la Cour d'appel est disponible à l'adresse: <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/msp-mds-mld-2015-021.pdf>.

107 Pour plus d'information sur cette affaire, voir Lanna Hollo, *A Victory in France in the Struggle against Racial Bias in Policing*, Open Society Justice Initiative, 14 novembre 2016, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/victory-france-struggle-against-racial-bias-policing>; Open Society Justice Initiative, available disponible en ligne à l'adresse: <https://www.opensocietyfoundations.org/litigation/seydi-and-others-v-france>; ainsi que Lanna Hollo et Rachel Neild, *Challenging Police Profiling in France*, Open Society Justice Initiative, 11 avril 2012, <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/challenging-police-profiling-france>.

108 Voir, pour plus d'information, le blog sur cette action en justice: <http://procescontroleaufacies.blogspot.com/>.

109 Pour plus d'information au sujet de cette affaire, voir: <https://hclu.hu/en/articles/supreme-court-the-police-discriminated-against-the-roma-of-gyongyospata-1>, et <https://www.justiceinitiative.org/litigation/ethnic-profiling-gy-nygy-spata>, ou: <https://abcug.hu/repkednek-birsagok-romakra-gyongyospatan/> ou encore: <https://abcug.hu/20608-2/>, pour des informations générales et une vidéo (en hongrois) sur l'affaire et la situation à Gyöngyöspata.

110 Comité Helsinki de Hongrie, *Practice of racial profiling against the Roma community is recognized by the police*, 26 avril 2012, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.helsinki.hu/en/practice-of-racial-profiling-against-the-roma-community-is-acknowledged-by-the-police/>.

111 Extrait d'un débat tenu lors de la conférence intitulée « La lutte contre le profilage ethnique en Europe: Enseignements tirés, bonnes pratiques et développements futurs », Valence, Espagne, juillet 2019.

112 Pour plus d'information, voir: Movement for Black Lives, « Invest Divest », disponible en ligne à l'adresse: <https://policy.m4bl.org/invest-divest/>. Ce document stratégique examine le coût de l'investissement dans la criminalisation des personnes noires aux États-Unis et présente les demandes de réduction des budgets des services de police et de réaffectation de ces fonds aux soins de santé, au logement, à l'emploi et aux écoles.

113 Shiner, M., Carre, Z., Delsol, R. et Eastwood, N., *The Colour of Injustice: 'Race', drugs, and law enforcement in England and Wales* (2018), disponible en ligne à l'adresse : https://www.stop-watch.org/uploads/documents/The_Colour_of_Injustice.pdf.

114 Knafo, S., « *A Black Police Officer's Fight Against the N.Y.P.D.* », *The New York Times*, 18 février 2016, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.nytimes.com/2016/02/21/magazine/a-black-police-officers-fight-against-the-nypd.html>.

115 Communities United for Police Reform, *Stop-And-Frisk: The Police Officer*, 7 octobre 2013, disponible en ligne à l'adresse: https://www.youtube.com/watch?v=tt4O62_VXs4.

116 Macpherson, W. (1999), *Inquiry into the Matters Arising from the Death of Stephen Lawrence: Final Report*, para 6.34.

117 Shiner, M. (2010), « Post-Lawrence policing in England and Wales: guilt, innocence and the defence of organizational ego », *British Journal of Criminology*, 50: 935-953.

118 Voir notamment: BBC, « Black advisers claim they were 'targeted' by MET Police », 7 mars 2019, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.bbc.co.uk/news/uk-england-london-47462633#>. The Guardian, « Police spies infiltrated UK leftwing groups for decades », 15 octobre 2018, disponible en ligne à l'adresse: <https://www.theguardian.com/uk-news/2018/oct/15/undercover-police-spies-infiltrated-uk-leftwing-groups-for-decades>.

119 Le « *Reasonable Grounds Panel* » (RGP) de la police du Northamptonshire s'est efforcé de contrôler et d'améliorer l'utilisation par la police des contrôles et des fouilles grâce à une surveillance communautaire. Le processus du panel implique les membres de la communauté dans l'évaluation des contrôles et fouilles individuels et comprend un ensemble clair de réponses institutionnelles à apporter lorsque l'utilisation des pouvoirs est jugée insatisfaisante. Pour plus d'informations, voir Open Society Justice Initiative (2020), *Regulating Police Stop and Search: An Evaluation of the Reasonable Grounds Panel* [Réguler les contrôles policiers: une évaluation du *Reasonable Grounds Panel*], à l'adresse: <http://osf.to/RGP>.

120 Voir: <https://controlealtdetele.nl/events>.

121 Open Society Justice Initiative, *Addressing Ethnic Profiling by Police*, May 2009, available disponible en ligne à l'adresse: <http://www.opensocietyfoundations.org/reports/addressing-ethnic-profiling-police>.

122 Open Society Justice Initiative (décembre 2015). « *Fair and Effective Police Stops: Lessons in Reform from Five Spanish Police Agencies* », rapport technique, disponible en ligne en anglais: <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/fair-effective-police-stops-20160208.pdf>.

123 Voir: <https://www.youtube.com/watch?v=6NTThMO2uf0>

124 Voir notamment: Rhea Mahbubani, « Officers already get training to deal with biases they may not know they have, but there's no evidence it actually works », *Insider*, 16 juin 2020, à l'adresse: <https://www.insider.com/police-defensive-deescalation-techniques-implicit-bias-training-2020-6>, ainsi que CBS News, « How effective are police training reforms? 'We're totally fooling ourselves,' expert says », à l'adresse: <https://www.cbsnews.com/news/police-reform-training-george-floyd-death-effectiveness/>.

125 Marshall, G., (1978), « Police Accountability Revisited », dans D. Butler et A.H Halsey (sous la direction de), *Policy and Politics*, Londres: Macmillian, p. 61. Reiner, R. (2010) *The Politics of the Police*, Oxford: Oxford University Press.

126 Lea, J. (2000), « The Macpherson Report and the Question of Institutional Racism », *The Howard Journal*, 39 (3):219-233.

127 Voir: <http://www.gestionpolicialdiversidad.org/index.php/actividades>.

128 Voir: <https://www.bwscscorecard.org/>.

L'Open Society Justice Initiative utilise le droit pour promouvoir et défendre la justice et les droits humains, par le biais de litiges, de plaidoyers, de recherches, et l'appui technique. Travaillant dans le cadre de Open Society Foundations, notre personnel est basé à Abuja, Berlin, Bruxelles, La Haye, Londres, Mexico, New York, Paris, Santo Domingo et Washington DC.

www.justiceinitiative.org



« Nous avons sous-estimé la résistance à laquelle nous nous heurterions de la part de l'« État profond », du ministre de l'intérieur, de la police et des poids lourds de la sécurité au sein du parti au pouvoir, qui ont agi rapidement et avec force pour bloquer les débats et les réformes. Si nous pouvions revenir en arrière, nous passerions plus de temps à nous préparer et à repérer qui peut influencer ces « initiés », et par quels moyens. »



« Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de façonner les interactions avec la police ; ce qui m'intéresse, c'est de ne pas avoir ces interactions, un point c'est tout. Il faut commencer par décriminaliser certains types d'activités. »



« J'ai acquis tellement de compétences grâce à ce travail que je n'aurais pas pu acquérir ailleurs. Oui, nous sommes victimes d'un système, mais nous pouvons cesser d'être des victimes par notre propre volonté. Nous ne sommes pas condamnés à vivre comme des victimes. »

Dans toute l'Europe, des militants et des organisations remettent en question l'injustice systémique que constitue le profilage ethnique. Au cours de la dernière décennie, ils ont remis en cause le profilage ethnique par la police et d'autres acteurs, malgré les risques personnels importants qu'ils encouraient, notamment les représailles, le traumatisme secondaire et le burn out. Aujourd'hui, les communautés et les militants élaborent de nouvelles stratégies, lancent des campagnes créatives, renforcent le pouvoir des communautés et mènent des procès innovants pour combattre le profilage ethnique et obtenir des changements durables.

Ce guide passe en revue ce qui se passe sur le terrain au niveau international, en mettant en exergue les principales leçons et idées stratégiques tirées de plus d'une décennie de travail. Assorti de dizaines d'exemples, d'études de cas, d'exercices et de citations - comme celles ci-dessus - d'acteurs locaux de premier plan, il donne des idées concrètes pour pousser au changement et pour poursuivre le travail difficile de lutte contre le profilage ethnique en Europe.